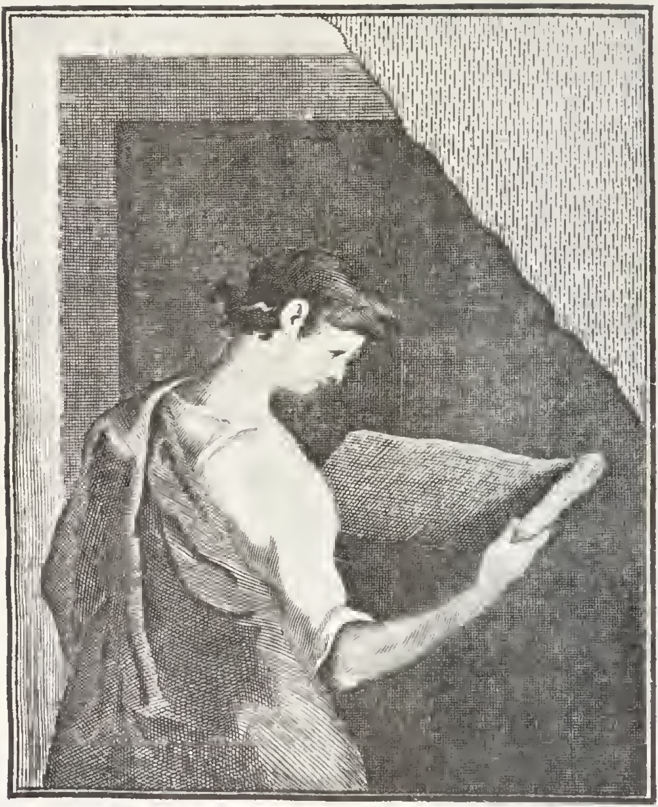

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhis1705unse

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1705.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCV.

Avec Privilege & Approbations.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1705.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE L'EGLISE par Mr. l'Abbé de Choisy; Tome second depuis l'an 306. jusques à l'an 378. A Paris chez Jean B. Coignard 1704. pages 486.

NOus donnerons ici un Extrait un peu detaillé du second Volume de l'Histoire Ecclesiastique par Mr. l'Abbé de Choisy, afin que le Public trouve dans ces Memoires un Abregé de toute l'Histoire de l'Eglise.

Tandis que la cruauté de Gale-

rius & la fureur de Maximien faiſoit couler le ſang Chrétien dans tout l'Empire, la mort de Conſtancius enleva le ſeul appui qui reſtoit à la Religion perſecutée. On fonda quelque eſperance ſur le jeune Conſtantin ſon fils. En effet il fut proclamé Auguſte après la mort de l'Empereur ſon pere. Maximien ſongea donc à mettre dans ſon parti un Prince belliqueux, qui venoit de repouſſer les Francs au delà du Rhin & lui fit épouſer Fauſte ſa fille.

Bien-tôt l'Empire Romain reconnut tout à la fois ſix Empereurs en divers lieux, ſans conter Diocletien qui vivoit encore dans ſa retraite. Maximien ſorti de la ſienne par des vûës d'ambition, n'avoit gueres que le nom d'Empereur. L'Autorité de Galerius s'étendoit preſque dans tout l'Orient. Maximin qui venoit de changer le nom de Ceſar au nom d'Auguſte, & Licinius en occupoient une petite partie. Conſtantin & Maxence partageoient entre eux preſque tout l'Occident. Cependant la Juſtice de Dieu éclata

ſur Maximien & ſur Galerius les deux plus cruels perſecuteurs du Chriſtianiſme. L'un s'étrangla de de ſes propres mains, deſeſperé de n'avoir poignardé qu'un eſclave en la place de Conſtantin ſon gendre, qu'il prétendoit aſſaſſiner. L'autre ſe vit conſumer par un ulcere dans les parties les plus honteuſes du corps.

La mort de Galerius fit prendre les armes à Licinius & à Maximin. Ils ſongerent l'un & l'autre à profiter des dépoüilles de Galerius. On fit la paix. Maximin demeura Maître de l'Egypte & de l'Aſie juſqu'au Détroit de Chalcedoine, & Licinius eût pour ſa part la Thrace, la Dace & les Provinces d'Europe juſqu'en Illirie. L'Orient étoit tranquille ; mais l'Occident commençoit à s'ébranler. Maxence auſſi inquiet que Maximien ſon pere vouloit s'agrandir. Il quitta l'Afrique qu'il avoit conquiſe pour entrer dans les Gaules dont il vouloit faire la conquête. C'étoit par la magie & par des ſacrifices ſuperſtitieux qu'il s'efforçoit de ſe rendre les Dieux favorables. Conſtantin d'une

autre part, ſuivi de quelques Legions Romaines & de trente mille Gaulois, marcha vers les Alpes pour prevenir ſon rival. Ce Prince avoit herité de ſon Pere Conſtantius beaucoup d'affection pour la Religion Chrétienne. Conſtantin regarda Jesus-Christ comme une Divinité qu'il pourroit oppoſer aux Dieux & aux Magiciens de Maxence. Il l'adora au fond du cœur & lui demanda la grace de ſe faire connoître à luy.

Les vœux de l'Empereur furent exaucez. Lorſqu'il marchoit pour entrer dans l'Italie, le ciel ſe couvrit tout à coup d'un nuage. On apperçût alors au deſſus du Soleil une croix de lumiere avec ces paroles *Vainquez en cecy*. On fit graver auſſitôt un ſigne ſi ſalutaire, ſur les boucliers, on en decora ce fameux drapeau qu'on appella *Labarum*, & ce fut depuis l'étendart de l'Empereur. Un prodige ſi public fut le preſage aſſuré de la victoire. On força Suſe l'épée à la main, on combattit proche de Turin & l'on defit quelques troupes ennemies. Pompeianus à la tête des legions de Ma-

xence fut vaincu ſous Veronne. Maxence enfermé dans Rome, auroit pû laiſſer conſumer l'armée de Conſtantin dans un long ſiege. Son imprudence lui fit engager le combat, & le Dieu des Chrétiens le lúy fit perdre. Le Tyran perit dans le piége qu'il avoit dreſſé à ſon ennemy. Il avoit fait conſtruire un pont de batteaux, qui ſe rompoit tout d'un coup par le milieu en ôtant quelques barres de fer. Obligé dans ſa fuite de paſſer ſur ſon pont, il tomba luy-même dans le Tybre & s'y noya.

Avant la bataille, *Conſtantin*, dit Mr. l'Abbé de Choiſy, *ne pouvant plus réſiſter à la grace*, reſolut de ſe faire Chrétien. La defaite de Maxence le rendoit Maître de l'Italie, & Rome luy dreſſa un Arc de Triomphe. Le premier fruit de ſa victoire fut de donner le calme au Chriſtianiſme. Les Auguſtes reſpecterent une Religion protegée par un Empereur victorieux. Maximin lui même fit un Edit en faveur des Chrétiens & ceſſa quelque tems de les perſecuter. On erigea dans Rome

des Temples au vray Dieu. Celui de ſaint Pierre au Vatican fut un Ouvrage de Conſtantin. On y trouva ſes Medailles par tout, lorſqu'on le demolit pour faire place au bâtiment ſuperbe qu'on y admire aujourd'huy. Licinius partagea en quelque ſorte avec Conſtantin, le ſoin de procurer la liberté à la Religion de Jesus-Christ, il fit un Edit en ſa faveur; mais comme il étoit Payen, il ne permit pas que l'Idolatrie fut entierement proſcrite.

Le mariage de Licinius avec Conſtancie ſœur de Conſtantin & l'union qui paroiſſoit entre ces deux Empereurs, donna de l'ombrage à Maximin. La jalouſie ranima toutes ſes fureurs contre le Chriſtianiſme. Il le perſecuta dans toutes les terres de ſon obeïſſance; mais Alexandrie plus vivement attaquée, défendit ſa Religion par ſa conſtance. Ce fut alors qu'Antoine quitta ſa ſolitude pour venir chercher le martyre dans la Capitale de l'Egypte. La Providence conſerva les jours de ce grand Saint; afin qu'il fut dans la

ſuite le Pere & le Maître de tant de Solitaires imitateurs de ſa retraite & de ſa penitence.

Cependant Maximin s'étoit mis en campagne pour prévenir l'orage dont l'alliance de Conſtantin & de Licinius le menaçoit. Déja il s'étoit rendu Maître de Bizance & d'Heraclée. Licinius n'oppoſa que trente mille hommes aux ſoixante & dix mille de ſon ennemi. Fortifié par le ſecours d'en-haut il chargea ſes ennemis ſans les compter & les defit preſque ſans reſiſtance. Maximin après ſa deroute quitta la pourpre pour ſe ſauver & ne la reprit qu'en Cappadoce où il raſſembla quelques troupes. Il y fut forcé dans les paſſages du Mont Taurus. Là le deſeſpoir l'obligea à prendre du poiſon. Il n'en mourut pas à l'inſtant, ſa vie ne fut prolongée, ce ſemble, de quelque jours, que pour augmenter ſes douleurs & pour donner un exemple éclatant de la vengeance que le Ciel tire de ſes perſécuteurs.

La mort de Maximin rendit Licinius Maître de tout l'Orient. Jesus-Christ qui, pour parler ainſi, avoit

conduit par la main ſur le trône les deux Maîtres de l'Empire, parut y monter avec eux. Sa Religion s'établiſſoit par tout dans l'Occident ſous la protection de Conſtantin. Les Papes ſur qui l'on avoit fait tomber juſqu'alors le plus violent effort des perſécutions, reſſentirent les bienfaits de l'Empereur, il leur donna le magnifique Palais de Latran. L'Afrique obeïſſoit à Conſtantin. Certainement l'Egliſe y auroit été très-floriſſante ſi les Donatiſtes ne l'avoient pas diviſée. Ils commencerent par le ſchiſme & finirent par l'hereſie. L'Empereur fit convoquer, dit Mr. de Choiſy, un Concile à Arles. Le Pape Silveſtre ſucceſſeur de Melchiade y envoya ſes Legats : On y jugea en faveur de Cecilien contre les prétentions des Schiſmatiques, on y declara bon le baptême conferé par les Herétiques dans la forme ordinaire, & on ordonna que la fête de Pâques ſeroit celebrée, dans tout le Monde Chrétien, le Dimanche d'après le quatorziéme de la Lune de Mars. Ces reglemens du Concile d'Arles furent

envoyez au Pape pour être publiez par toute la terre.

Le soin que prit Constantin de procurer la paix à l'Eglise ne l'empêcha pas de songer à la guerre. Licinius étoit le seul rival qui lui restât. Trois batailles que Constantin gagna obligerent Licinius de faire avec lui une paix desavantageuse. L'Illyrie, la Macedoine, la Gréce & une partie de la Mysie cedées à Constantin, firent juger que bien-tôt il seroit Maître de tout l'Empire. La paix de l'Orient & de l'Occident devint avantageuse à la Religion. Toute la faveur & toutes les recompenses furent pour les Chrétiens.

Licinius de son côté sembloit avoir oublié la grace qu'il avoit reçûë de Jesus-Christ. Il se lassa enfin de favoriser le Christianisme & bien-tôt après il le persécuta. Le Seigneur se vangea d'un Prince vicieux & cruel, par les mains de Constantin. Deux batailles gagnées contre le persecuteur par la force de la Croix; l'une sous Adrianople, l'au-

tre proche de Chalcedoine, rendirent Constantin Maître de l'Orient: Licinius captif fut étranglé à Thessalonique. Le principal fruit de la Victoire fut l'établissement du Christianisme en Orient. Il est étonnant combien l'Autorité d'un seul homme, fit de changement dans la Religion dominante de l'Empire.

Le Ciel avoit délivré l'Eglise de ses ennemis étrangers, le Demon lui en suscita de domestiques. Arius Prêtre d'Alexandrie la troubla, la divisa & l'auroit détruite, si les portes de l'enfer avoient pû prévaloir contre elle. Soit jalousie de voir Alexandre son competiteur monté sur le trône Patriarchal, soit entêtement ou prévention, Arius enseigna que le fils de Dieu n'étoit pas de même substance que son Pere, que le Pere seul étoit le vrai Dieu, que le fils avoit été créé de rien avant toutes choses, & qu'il n'étoit Dieu que par participation. Il eût des Sectateurs sur tout en Libie où il avoit pris Naissance. Alexandre assembla un

Concile de plus de cent Evêques de son Patriarchat. Arius y fut condamné, degradé du Sacerdoce, excommunié & chassé d'Alexandrie. Tandis que fugitif il erre dans la Palestine & dans la Syrie, il s'attacha quelques Evêques & sur tout Eusebe de Nicomedie. Ce Prelat ambitieux avoit gagné la confiance de Constancie veuve de Licinius & sœur de Constantin. Elle devint la protectrice d'Arius. Par le credit de la Princesse l'Herésiarque retourna à Alexandrie, s'y fit des partisans & fut assez fort pour balancer l'Autorité d'Alexandre.

Un Concile de tous les Evêques du monde Chrétien parut à l'Empereur le seul moyen capable d'appaiser des dissentions si dangereuses. Le Concile fut convoqué à Nicée. Silvestre étoit alors sur la chaire de Saint Pierre. Il deputa deux Prêtres Viton & Vincent pour être presens au Concile en sa place. Gelaze de Cizique *dont l'Autorité est assez mediocre*, dit Mr. l'Abbé de Choisy, assure qu'Ozius Evêque de Cordoüe présida au Concile en qualité de Le-

gat du Pape. Il s'y trouva trois cens dix-huit Evêques dont la plus-part portoient ſur eux des marques de leur conſtance dans la foy. Les Peres s'aſſembloient tous les jours dans une Egliſe de la ville. On y diſcutoit le dogme conteſté, mais perſonne ne ſe diſtingua plus dans la diſpute qu'Athanaſe, Diacre pour lors de l'Egliſe d'Alexandrie.

L'arrivée de Conſtantin à Nicée fixa les ſéances du Concile dans une Salle de ſon palais. Il y aſſiſta quelquefois, mais il laiſſa toûjours aux Evêques la liberté de decider. En effet dés qu'Arius eût expliqué ſa doctrine, plus de trois cens Evêques la condamnerent à haute voix. Alors Euſebe de Nicomedie preſenta un ſymbole, c'étoit l'Ouvrage d'Euſebe de Ceſarée. Le blaſpheme d'Arius y étoit un peu adouci. On y diſoit ſeulement que le Verbe *avoit été fait* avant tous les ſiécles & l'on ne diſoit point qu'il eût été *créé.* Ce ſymbole fut rejetté tout d'une voix. Les Peres en firent donc un autre par lequel ils declaroient que le fils de Dieu eſt *conſubſtantiel*

au Pere. Ce terme de *consubstantiel*, qui fut depuis la terreur des Ariens, passa malgré l'opposition des factieux; Tous les Evêques à la reserve de dix-sept, souscrivirent le symbole. On intimida les rebelles. Enfin il ne resta d'opiniâtres que Theonas de Marmarique & Secondus de Ptolémaide. Ils furent retranchez de la Communion Catholique & releguez en Illirie avec Arius dont les écrits furent condamnez & brûlez.

Les décisions de Nicée auroient rendu le calme à la Religion, si tous les Evêques qui souscrivirent le symbole l'eussent signé de bonne foy. Eusebe de Cesarée fit connoître à son peuple que sa signature n'avoit point changé ses sentimens. Il y parut assez aux livres qu'il publia & à la protection qu'il donna toûjours aux Ariens. Comme il sçût cacher ses erreurs à la faveur des équivoques, il ne perdit point les bonnes graces du Prince. La mort de Sainte Heleine avoit fait passer toute la faveur à Constancie la protectrice d'Arius. Elle eut le credit, avant que de mourir, de rappeller l'Héré-

ſiarque de ſon exil, de le faire retourner à Alexandrie, & de le rétablir dans toutes ſes fonctions.

Cependant Conſtantin peu content de Rome où il n'étoit pas aimé, reſolut de transporter ailleurs le Siége de l'Empire. Il crut devoir bâtir ſa nouvelle Ville entre l'Europe & l'Aſie. La ſituation de Bizance le charma. Il en traça la nouvelle enceinte, il l'orna de magnifiques édifices, il y erigea des Temples à JESUS-CHRIST, il la nomma *Conſtantinople*, & la conſacra à Dieu ſous l'invocation de la Sainte Vierge. Saint Athanaſe gouvernoit l'Egliſe d'Alexandrie lors qu'Arius y arriva. Les lettres de recommandation qu'il apporta de la part d'Euſebe de Nicomedie, ne firent point illuſion au Saint Patriarche. Il connut que la converſion de l'Hereſiarque n'étoit qu'un déguiſement, il lui refuſa l'entrée de ſon Egliſe & ſoûtint ſes refus contre les ordres de l'Empereur.

Il y avoit déja trente ans que Conſtantin regnoit, il n'étoit plus jeune. Il ſongea donc à établir ſes

enfans, Constantin, Constance & Constant, & à partager l'Empire entre eux. Il destina la Gaule, l'Espagne & la Grande-Bretagne à Constantin, son aîné. Constance devoit avoir l'Orient, & Constant l'Illyrie, l'Italie & l'Afrique. L'Empereur pourveut aussi ses Neveux Dalmatius & Annibalien. Celui-ci fut declaré Roi de Pont, d'Armenie & de Cappadoce; Celui-là eût en partage la Thrace, la Macedoine & l'Achaïe.

Les Ariens cependant ne desesperoient pas de renverser la foy de Nicée. Le credit des deux Eusebes soûtenoit leur faction. Ce n'est pas qu'Eusebe de Cesarée fut un Arien outré. On lisoit dans ses écrits que le Verbe n'a point été tiré du neant, ni créé dans le tems; mais il ne pouvoit s'assujetir au terme de consubstantiel & à sa signification. Athanase seul après l'exil d'Eustathius soûtenoit avec fermeté le parti Catholique & refusoit constament d'admettre Arius à sa communion, quelque protestation qu'il fit de se soumettre au Concile de Nicée. Le par-

ti de l'Hereſiarque augmentoit tous les jours. Les Méleciens toûjours Schiſmatiques, s'étoient joints à lui. Ce furent eux qui ſuſciterent les plus violentes calomnies contre Athanaſe. Ils l'accuſerent d'avoir mal-traité un prêtre à l'Autel, d'avoir fait aſſaſſiner un Evêque & de lui avoir fait couper la main droite pour s'en ſervir en des operations de Magie. Athanaſe fut cité à un Concile qu'on aſſembla à Tyr, pour s'y juſtifier. Les deux Euſebes y firent trouver toutes leurs creatures, & le Comte Denis envoyé par l'Empereur pour y maintenir l'ordre, y ſoûtint à main armée les interêts des Evêques de Cour.

Ce fut dans cette Aſſemblée de factieux qu'Athanaſe fut introduit. Si l'on en croit Ruffin, une femme échevellée fut preſentée au Concile. Elle ſe plaignit qu'Athanaſe venoit de violer dans ſa perſonne les loix de l'hoſpitalité & de la pudeur. Elle n'avoit jamais vû le Saint Patriarche & prit ſon Diacre pour lui. Ainſi l'iniquité ſe dementit elle-même. Saint Athanaſe qui raconte en

détail toutes ses persecutions ne dit rien d'une avanture si marquée. Son silence fait un peu de tort au recit de Ruffin. Au regard de l'Evêque assassiné c'étoit une fourberie des Méléciens. Le Saint Patriarche avoit eu soin de l'amener vivant au Concile. On se retrancha donc sur la violence qu'Athanase avoit faite, disoit-on, au Prêtre Ischyras pendant la celebration des Saints Mysteres. Le Concile envoya des Commissaires tous Méleciens, en Egypte pour en informer sur les lieux. Athanase abandonna cette Assemblée de Méchants qui avoient conjuré sa perte, & prit le chemin de Constantinople pour demander justice à l'Empereur. Les Eusebiens triompherent de sa fuite & le deposerent de l'Eglise d'Alexandrie. Alors il fut ordonné qu'Arius seroit rétabli à la Communion de l'Eglise d'Alexandrie, après avoir exigé de lui une Profession de foy vague, dont on se contenta.

Tandis qu'Athanase poursuit sa justification auprès de l'Empereur, on lui suscite une nouvelle calom-

nie, c'eſt d'avoir voulu affamer Conſtantinople, & d'avoir empêché le tranſport des bleds d'Egypte dans la nouvelle Capitale. C'étoit prendre Conſtantin par ſon endroit ſenſible. Le Patriarche d'Alexandrie ne manqua point d'être condamné. Il fut relegué à Treves; mais Arius ne profita pas autant qu'il eſperoit de l'abſence d'Athanaſe. Les Prêtres d'Alexandrie pleins de l'eſprit de leur Evêque, refuſerent leur Communion à l'Hereſiarque qui ſe retira à Conſtantinople pour y employer le credit & la protection de ſes amis. On le ſervit ſi bien que Conſtantin trompé, donna ordre de le recevoir à la Communion des fidelles. Alexandre Evêque alors de Conſtantinople, qui connoiſſoit l'hipocriſie d'Arius, reſiſta aux ordres reïterez, aux prieres même de l'Empereur, & aux menaces d'Euſebe de Nicomedie. Le jour étoit arrivé auquel l'Hereſiarque devoit être introduit dans l'Egliſe par force & malgré l'Evêque, lorſque la juſtice de Dieu le fit perir du même genre de mort que Judas. On le

trouva dans des latrines publiques vuidant ſes boyaux & crevé par le milieu du corps.

La paix dont l'Empire joüiſſoit, penſa être troublée par la guerre que Sapor s'attira. Conſtantin ſe préparoit à l'expedition de la Perſe en Prince veritablement attaché à la Religion Chrétienne. Il étoit alors en la ſoixante & quatriéme année de ſon âge. La maladie dont il fut atteint arrêta ſes projets de conquête & ſuſpendit les malheurs de la Perſe. On tranſporta Conſtantin aux bains d'Hélénople. Là ſentant ſes forces diminuer, il ſe jetta par terre, demanda le Baptême avec humilité, & le reçut par les mains d'Euſebe de Nicomedie. La Grace de la régénération opera ſur le cœur du Prince; il ordonna qu'on fit revenir Athanaſe de ſon exil. Conſtantin mit ordre aux affaires de l'Empire, & mourut le jour de la Pentecoſte de l'année 337. de JESUS-CHRIST. Prince que le Chriſtianiſme revere pour ſa pieté & à qui le Paganiſme même n'a pû refuſer les éloges que meritent les vertus militaires & politiques.

Après la mort de Constantin les Soldats protesterent qu'ils n'obeiroient qu'à ses Enfans. Ainsi Constantin & Constant furent proclamez Augustes, chacun dans les païs que leur Pere leur avoit assigné. Constance, à qui l'Orient étoit échû, eut à soûtenir contre Sapor tout l'effort de la guerre, que le Grand Constantin alloit porter en Perse. L'Armée éprouva qu'en changeant d'Empereur, elle devoit peu compter sur la victoire. Constance faisoit tous les Printems de grands preparatifs, & de beaux campemens tous les Etez; puis il revenoit triompher sans avoir vû l'ennemi. Sapor profitoit de la lâcheté de son ennemi & multiplioit ses conquêtes.

La foy de Nicée fut aussi vivement attaquée que l'Empire, & aussi foiblement defendue par Constance. Tout le Palais fut rempli d'Ariens. L'Imperatrice (dont on ignore le nom) les Eunuques, & l'Evêque de la ville Imperiale favorisoient publiquement l'Arianisme. Athanase fut donc chargé à la Cour de nouvelles calomnies; Constance

renvoya au Pape l'affaire du Patriarche d'Alexandrie, ce qui marque la prééminence de l'Eglise Romaine sur toutes les autres. Cependant Constantin peu content de son partage fondit sur l'Italie, & perit malheureusement en voulant envahir le Domaine de Constant son frere. Celui-cy se fit declarer Empereur de tout l'Occident & profita de l'occupation que Sapor donnoit à Constance.

Jule étoit assis sur la chaire de St. Pierre. Il convoqua un Concile à Rome pour examiner les plaintes qu'on faisoit d'Athanase. Le Saint fut absous dans une Assemblée où les Eusebiens ne forçoient plus, ou ne corrompoient plus les suffrages; mais condamné depuis dans un Conciliabule d'Antioche, il fut encore une fois déposé de son Siege. Alors les Ariens ne garderent plus de mesures. Non contents de dominer en Orient, ils resolurent de faire approuver en Occident leur procedé d'Antioche. Constant n'étoit pas de l'humeur de son frere. Attaché à la foy de Nicée, il ne se laissa pas

ſeduire par des Formules de Foy captieuſes. Il tenoit pour ſuſpectes toutes celles où il ne trouvoit pas le terme de *conſubſtantiel.*

Sardique étoit une ville ſituée au pied du mont Hæmus à l'extremité des deux Empires. Elle fut choiſie de concert par les Empereurs pour y aſſembler un Concile general qui terminât enfin les conteſtations des Egliſes. Athanaſe s'y rendit & les Euſebiens y vinrent ſuivis de ſoldats. Ozius qui y preſidoit ſoutint les ordres de Conſtant qui défendoit à tout ſeculier d'entrer au lieu de l'Aſſemblée, & d'y troubler les ſuffrages des Peres. Ils prononcerent enfin malgré les Ariens, qui refuſerent de prendre place au Concile. On s'en tint pour la foy aux deciſions de Nicée, & l'innocence d'Athanaſe y fut confirmée. Les Ariens de leur côté tinrent ſur les terres de Conſtance un Conciliabule à Philippoli, & oſerent y condamner Ozius & le Pape Jule, pour avoir communiqué avec Athanaſe. La perſecution que ſouffroit le Saint Patriarche ne fit qu'augmenter

augmenter l'eſtime que Conſtant avoit pour luy. Il écrivit à l'Empereur ſon frere en ſa faveur, & fit tant qu'il obtint ſon retabliſſement dans le Siege d'Alexandrie.

Sapor vaincu plûtôt par des prodiges, que par la valeur de Conſtance, laiſſoit l'Orient en paix. L'Occident changea de maître. Conſtant endormi dans le ſein des plaiſirs, abandonnoit l'adminiſtration des affaires aux paſſions de Magnence & de Marcellin. Les deux favoris conjurerent la perte de leur Maître. Magnence ſe fit ſaluer Empereur par Marcellin, contraignit Conſtant à chercher un azile en Eſpagne & le fit aſſaſſiner dans ſa fuite. La mort de Conſtant ſuſcita plus d'un Tyran dans l'Occident. Vetranion fut proclamé Empereur par les troupes qu'il commandoit en Pannonie. Son Regne ne fut pas de longue durée, Conſtance luy fit quitter la pourpre & l'obligea de ſe reduire à une vie privée. Magnence perit avec plus de gloire. Maître de preſque tout l'Occident, il oſa venir chercher Conſtance juſqu'à

Murſe en Pannonie, avec une armée formidable. Magnence y combattit avec courage & fut vaincu. Conſtance retiré dans une Egliſe au tems du combat, dût la victoire à la valeur de ſes troupes. L'année ſuivante le delivra de ſon rival. Magnence battu deux fois en Italie & dans les Gaules, abandonné de ſes ſoldats, ſe tua luy même pour éviter les ſupplices que ſes crimes avoient meritez.

Tout l'Empire obeiſſoit au ſeul Conſtance. Il regardoit les proſperitez de ſon regne, comme l'effet de la protection qu'il donnoit aux Ariens. C'étoit de bonne foy qu'il étoit engagé dans leur parti. Saint Athanaſe fut encore l'objet de la perſécution. L'Empereur s'obſtina à la perte du ſaint Patriarche, privé pour lors de ſon unique protecteur l'Empereur Conſtant. Rien qu'un Concile general ne pouvoit remedier à tant de troubles. On le convoqua à Milan. Les Ariens y firent la Loy. L'Empereur qui s'y trouva en perſonne ne laiſſa point de liberté aux Evêques. Ce fut par un Edit que

Constance voulut mettre fin à des disputes de Religion. Lucifer de Cagliari Legat du Pape au Concile, Eusebe de Verseil trouverent des herésies dans l'Edit & protesterent qu'ils ne le recevroient pas. Pour l'affaire d'Athanase, l'Empereur se declara luy même son acusateur. Tout ce qui s'opposa à la haine du Prince contre le Saint, fut puni de la prison ou de l'exil. Athanase lui même se crut obligé de ceder à la force, de se cacher dans un desert & d'y attendre en paix sa mort ou celle de ses persécuteurs.

Tandis que la Religion étoit privée de son Défenseur en Orient, la Providence luy en suscitoit d'autres en Occident. Saint Hilaire Evêque de Poitiers eût pour disciple Saint Martin qui fut Evêque de Tours. L'habileté & l'éloquence donnoient plus de relief à Hilaire, & le don de miracles éclatoit plus dans Martin. La sainteté étoit admirable dans l'un & dans l'autre. Ce fut Hilaire sur tout qui conserva la foy de Nicée dans les Gaules. La chute du Pape Libere (c'est ainsi que Mr. l'Abbé

de Choiſy l'appelle ſans douter) qui fut précedée de celle d'Oſius, auroit donné un triomphe complet aux Ariens, s'ils avoient pû vaincre Athanaſe. On le chercha envain dans toutes les ſolitudes. Ses précautions & le Dieu qu'il défendoit le conſerverent à l'Egliſe.

Les Ariens étoient les maîtres en tous lieux; des conſiderations humaines les diviſerent. Les uns demeurerent dans les premiers ſentimens d'Arius & nierent ſans detour la divinité de Jesus-Christ; les autres avoüerent que le Verbe étoit ſemblable au Pere en ſubſtance; mais ils rejetterent le mot de *conſubſtantiel*. Ceux-ci s'appellerent demi-Ariens. L'Empereur entra dans leur parti, & les purs Ariens ſouffrirent une eſpéce de perſécution. Pour les acabler, Conſtance voulut aſſembler un Concile general à Nicomedie. Un tremblement de terre detruiſit la Ville & renverſa la belle Egliſe que Conſtantin y avoit conſtruite. Ainſi on convoqua deux Conciles l'un en Orient, l'autre en Occident, avec ordre d'en ſoumettre

toutes les Decisions à l'Empereur. Celui des Occidentaux se tint à Rimini en Italie, & celui des Orientaux à Séleucie en Isaurie.

A Rimini les disputes furent continuelles entre les Ariens & les Catholiques. Ceux-cy rejetterent une Confession de foy déja approuvée par l'Empereur. Constance en fut irrité contre les Orthodoxes, fit maltraiter leurs Deputez & fit menacer les Peres de l'exil. On les trompa par une Formule artificieuse où le mot de *consubstantiel* n'étoit point emploïé ; ils l'approuverent. *Ainsi le monde gemit de cette surprise, & se vit avec étonnement devenu Arien sans le penser.* A Seleucie les Demi-Ariens furent les plus forts. On y reçût seulement le symbole d'Antioche. Il portoit que le Fils *étoit l'image sans difference de la substance, de la volonté, de la puissance & de la gloire de son Pere* ; comme le mot de *consubstantiel* n'y étoit pas, les Demi-Ariens y applaudirent & leur sentiment prevalut.

Tandis que Constance faisoit assembler des Conciliabules, Sapor

entroit en Orient ſur les terres de l'Empire, & Julien ſe faiſoit proclamer Auguſte en Occident. Julien, à qui l'on donna depuis le nom d'*Apoſtat*, parcequ'il renonça la Religion Chrétienne, étoit le ſeul Prince qui reſtât alors de la famille de Conſtantin, ſon Oncle. Conſtance qui l'avoit épargné ſeul, lors qu'il fit verſer le ſang de tous ſes proches, l'avoit créé Ceſar, & luy avoit commis le ſoin d'arrêter les courſes des Francs & des Germains, & de les contenir dans leurs limites au delà du Rhin. Le Ceſar, que des vertus apparentes rendoient aimable à ſes ſoldats, reçut à Paris l'ordre de les faire paſſer en Orient pour porter la guerre en Perſe. Des troupes affectionnées au jeune vainqueur, & qui trouvoient leur compte à demeurer dans les Gaules, ſe firent un Chef independant. Ils forcerent Julien à prendre la pourpre, & firent violence à cette moderation Philoſophique qu'il affecta, lors même qu'on le mettoit au comble de ſes deſirs.

Sous les yeux du nouvel Auguſte les Evêques des Gaules tinrent à

Paris un Concile où l'on repara, comme on pût, le ſcandale de Rimini. Saint Hilaire en fut comme l'ame. Julien ne fut pas fâché qu'on s'opposât dans l'Occident à la ſecte que ſoûtenoit Conſtance. Il fit plus, il ſe mit en campagne pour prévenir l'Empereur ocupé à la guerre contre les Perſes. Déja il s'étoit ſaiſi des Pas de Sucques entre l'Illirie & la Thrace. Conſtance reprit le chemin de Conſtantinople pour aller combattre ſon rival beaucoup plus foible que lui. Une maladie mortelle arrêta ſes deſſeins. Il demanda le baptême à Mopſueſte & le reçût de la main d'Euzoius Evêque Arien. On dit qu'avant la mort il declara Julien ſon Succeſſeur legitime, & qu'il lui recommanda Fauſtine ſa ſeconde femme, qu'il laiſſoit groſſe. Conſtance mourut âgé de quarante cinq ans, vingt cinq ans après la mort du Grand Conſtantin ſon Pere.

Julien poſſeſſeur tranquille de l'Empire, établit ſon ſejour à Conſtantinople qu'il orna de nouveaux édifices. Comme il faiſoit profeſſion

d'une auſterité de Philoſophe, il chaſſa du Palais ce grand nombre d'Eunuques & d'Officiers ſervans aux plaiſirs du Prince, que la moleſſe & le luxe de Conſtance y entretenoit en grand nombre. Quoique depuis long-tems il eût quitté de cœur la Religion Chrétienne, il en avoit toûjours conſervé les dehors. Il ne ſe contraignit plus lorſqu'il fut Maître. Il fit rouvrir les Temples des Dieux & y porta ſes offrandes. Il entra de la politique dans le parti qu'il prit. Julien ſe flatta qu'en adorant les Idoles, il s'attacheroit les peuples qui ne voyoient qu'à regret le Chriſtianiſme ſur le Trône. Les diviſions des Evêques favoriſoient le projet que Julien avoit formé de rétablir l'Idolatrie. Il les fomenta, il rappella tous les Evêques de leur exil & leur permit de dogmatiſer chacun à ſa mode.

Ce fut d'abord par des voyes de douceur qu'il s'efforça de faire des Apoſtats. Il défendit ſeulement aux Chrétiens d'inſtruire la jeuneſſe. Il s'appliqua enſuite à ramener l'ar-

mée au culte des Dieux. Il fit quelques Martyrs parmi les soldats ; Il ôta le nom de JESUS-CHRIST & la Croix de dessus les étendars. Alors il fit chasser les Evêques des Villes, il cassa les privileges des Chrétiens, il les exclut des charges & les fit mourir sous divers prétextes. La persécution fut plus vive à Alexandrie. Georges Evêque intrus perit, & fit place à Saint Athanase qui fut rétabli dans son Eglise. Avec lui la foy de Nicée commença de triompher dans le premier Siege de l'Orient, mais comme la destination d'Athanase étoit d'être persécuté, il fut chassé de nouveau d'Alexandrie par les payens, comme il l'avoit été autrefois par les Herétiques. Majume en Palestine, Sebaste en Armenie, Heliopolis en Armenie verserent bien du sang pour la foy. Julien cependant étoit à Antioche où les Chrétiens se sentoient de sa présence. Là il se preparoit à la guerre contre les Perses. Il en partit quoi qu'il fit encore froid, afin de prévenir par sa diligence le bruit même de sa marche. Il la signala par des cruau-

tez contre les fidelles & par des ſacrifices impies. Enfin il arriva en Meſopotamie, & delà après avoir cottoyé l'Euphrate il entra dans le païs des Perſes. Surena (c'eſt le nom qu'on donne aux Generaux Perſans) n'oppoſa qu'une foible reſiſtance aux Romains. Sapor cependant faiſoit ruïner tout ſon Païs, afin que l'armée ennemie ni pût ſubſiſter. Il demandoit la paix & ſongeoit à faire perir les Romains faute de proviſions. Il réüſſit. Les troupes de Julien ne trouvant plus ni grain, ni fourage, furent reduites à chercher un retour ſur les terres de l'Empire.

Ce fut alors que Sapor attaqua ſon ennemi. Repouſſé avec perte dans les premiers combats, il ne perdit point courage, il vint fondre bruſquement ſur le Romain, lorſqu'il repoſoit dans ſa tente. Julien courut à l'Ennemi ſans Cuiraſſe & en fit un grand carnage. Il retournoit vainqueur dans ſon camp, lorſqu'il fut frappé dans le côté d'un coup de dard qui le perça juſqu'au foye. Il mourut de ſa bleſſure âgé de trente & un an, le troiſiéme de

ſon Empire. On n'a jamais ſçû qui l'avoit bleſſé. Ce qu'on raconte qu'en prenant de ſon ſang dans la main & le jettant contre le Ciel il s'écria; *tu as vaincu Galileen*, n'eſt pas aſſez certain pour l'aſſurer. Ainſi perit un Prince que ſon eſprit & que ſa valeur auroient mis au rang des plus illuſtres Empereurs, ſi ſon Apoſtaſie n'avoit rendu ſon nom odieux.

L'Armée Romaine qui ne trouvoit plus de ſûreté que dans la retraitte, choiſit Jovien pour Empereur. C'étoit un des principaux Officiers de Julien que ſon merite avoit extrêmement avancé pour ſon âge. Il n'avoit encore que trente & un an. La providence qui le mit ſur le Trône pour y faire voir un veritable Chrétien, ne fit preſque que l'y montrer. Jovien ne regna que ſept mois & vingt jours; mais en ſi peu de tems, il répara les malheurs que la Religion avoit ſouffert ſous ſon prédeceſſeur. Auſſi-tôt qu'il eût fait la paix avec les Perſes il rétablit la foy de Jesus-Christ qu'il avoit confeſſée ſous Julien. Il remit la Croix ſur

les étendards de l'Empire, il rendit aux Egliſes toutes leurs franchiſes, les Temples des Idoles furent fermez & le manteau de Philoſophe ceſſa d'être à la mode. Le Prince ſoûtenoit la foy de Nicée, Athanaſe fut rétabli dans ſon Siége.

Après la mort de Jovien toutes les voix de la Cour & de l'armée ſe réünirent en faveur de Valentinien. On le fit venir d'Ancyre & on le revêtir de la pourpre. Contraint de ſe choiſir un Collegue il jetta les yeux ſur Valens ſon frere. Les deux Auguſtes partagerent l'Empire, Valentinien prit l'Occident pour ſon partage, & laiſſa l'Orient à ſon Collegue. On convient que Valentinien étoit Catholique & attaché à la foy de Nicée; mais il étoit perſuadé qu'un Empereur ne doit point ſe mêler des affaires de Religion. Il eût donc de bonnes intentions pour exterminer l'erreur; mais il fit paroître peu de zele. Valens naturellement pareſſeux, laiſſa faire les Orthodoxes pendant les trois premieres années de ſon Regne. Athanaſe ſe ſervit d'un intervale de paix pour

rétablir la foy dans toute l'Egypte.

L'Imperatrice Dominica seduisit bien-tôt aprés l'esprit de Valens son mari. Trompée par une apparence de pieté, que les personnes naturellement bonnes ont peine à croire compatible avec la mauvaise doctrine, elle devint la protectrice des purs Ariens. Valens les soûtint en consideration de sa femme. Les Demi-Ariens persecutez par l'Empereur n'eurent plus d'autre parti à prendre que de se réünir aux Orthodoxes. Ils députerent vers le Pape Libere, & furent reçûs à sa Communion. Valens cependant se fit baptiser par un Evêque Arien & jura de défendre sa Doctrine jusqu'à la mort. Il ne garda que trop bien sa parole. Valentinien d'une autre part fit declarer Auguste Gratien son fils. Ce fût une précaution necessaire. L'Empereur alla en personne faire la guerre aux Quades : Il les obligea à demander la paix. Dans le tems qu'il sortoit d'une conférence où il avoit traité leurs Ambassadeurs avec fierté, il mourut d'Apoplexie. Prince que l'amour de la justice auroit

rendu illuſtre, ſi ſa ſéverité ne l'avoit rendu haiſſable.

Valens chargé ſeul du ſoin de gouverner le Monde, eût aſſez de bonheur pour mettre les Gots à la raiſon. Il s'endormit enſuite dans une molle oiſiveté. L'Empereur ſe déchargeoit ſur ſes Miniſtres des affaires de l'état & abandonnoit celles de la Religion à Eudoxius Evêque de Conſtantinople Arien declaré. La violence eſt le caractere de l'heresie quand elle eſt dominante. On ne vit plus dans l'Empire qu'exils que proſcriptions d'Evêques & d'Eccleſiaſtiques. *Valens*, dit Saint Gregoire de Nazianze, *fut un perſécuteur qui n'eût pas plus d'humanité que Julien.* Il ſembla même oublier ſa pareſſe naturelle en faveur de ſa ſecte. Il alloit de Ville en Ville pour établir par tout des Paſteurs Ariens & pour chaſſer les Catholiques.

Il ſemble neanmoins que l'orage ait reſpecté St. Athanaſe, tant de fois perſecuté. Il mourut en paix ſous Valens. L'Empire cependant devenoit la proye des Barbares. Les Gots ſortis de Scandinavie, & les

Huns originaires de la rive Orientale des Palus Meotides, commencerent à se faire craindre aux Romains. Unis ensemble contre leur ennemi commun, ils venoient faire des courses jusqu'aux faux-bourgs de Constantinople. Il étoit de la dignité Imperiale de punir l'insulte des Barbares. Valens marcha vers Adrianople où les Gots s'étoient fortifiez. Là se livra cette bataille qui fut si fatale aux Romains. Presque tous leurs Chefs y perdirent la vie, & Valens obligé de fuir, se retira dans une Cabane de Païsan. Les Gots y mirent le feu sans sçavoir qu'il y fut. Valens fut tellement consumé par l'incendie, qu'on ne trouva pas un seul de ses os pour lui rendre les honneurs de la sepulture.

C'est ainsi que Mr. l'Abbé de Choisy parcourt avec beaucoup de netteté & d'élegance les plus belles années de l'Histoire Ecclesiastique, depuis 306. jusques en 378.

Article II.

LA SCIENCE PARFAITE des Notaires, ou le moyen de faire un parfait Notaire &c. Par Mr. Claude de Ferriere Advocat en Parlement, Nouvelle edition &c. A Paris chez Charles Oſmont 1704. *in* 4°.

LE Livre de Mr. de Ferriere eſt un de ces Ouvrages que la néceſſité rend d'un grand uſage. Il n'eſt donc pas étonnant qu'on en ait déja fait ſix éditions. L'Auteur ne s'eſt pas contenté de donner aux Notaires des modeles d'actes & de Contracts, il propoſe encore les regles & les Principes ſur leſquels ils doivent être dreſſez. Ce n'eſt pas un ſimple Praticien qui rapporte ſeulement les uſages, c'eſt un habile Advocat qui fonde ſes regles ſur les différentes coutumes, & ſur les pratiques du droit écrit ; enfin qui approfondit ſes matieres.

Il eſt vray, dit-il, que la probité doit être le caractere le plus eſſentiel d'un Notaire, cependant ſi elle

n'eſt pas jointe à la Science, il court riſque de nuire ſouvent au public. Il n'eſt que copiſte tandis qu'il ne fait que tranſcrire les conventions qui luy ſont dictées par les parties; mais il fait l'office de Juge & d'arbitre, lors qu'éclairciſſant les volontez des contractans, & mettant leurs intentions dans tout leur jour, il prévient les conteſtations & les empêche de naître.

Pour inſtruire de tout point un Notaire, & pour le rendre parfait dans ſa profeſſion, Mr. de Ferriere luy trace les Maximes eſſentielles, qui reglent la nature des conventions. Enſuite il réduit ces maximes en pratique, & redige differens actes ſur toutes les matieres qui conviennent aux Notaires, ſelon le ſtyle ordinaire que l'uſage a introduit. L'Ouvrage eſt d'une netteté à rendre aiſé ce qu'il y a de moins intelligible dans l'art des Praticiens, & d'une methode à ne rebuter perſonne. On peut dire qu'il eſt également utile aux Notaires, & à tous les particuliers. Aux premiers, pour les inſtruire de leurs devoirs, aux

seconds, pour les précautionner contre l'ignorance, ou la mauvaise foy de ceux qui passent leurs actes.

ARTICLE III.

LA SOUVERAINETÉ DES *Rois defendüe contre l'Histoire Latine de Melchior Leydecker Calviniste, par luy appellée Histoire du Jansénisme.* A Paris chez Elie Josset 1704. in 12. pages 126.

MOnsieur Leydecker est un Ecrivain sans menagement. Dans son Histoire du Jansénisme le Calviniste n'a épargné ni les Jansénistes ni leurs adversaires. Il est vrai, dit-il, que d'inclination je panche beaucoup plus du côté des Jansénistes. *J'approuve plus leurs dogmes; car enfin le systéme de la Religion Réformée le demande ainsi.* *Plût-à-Dieu* ajoûte-t-il; *que les Jansénistes condamnez à Rome, & privez de l'espérance de remedier jamais aux playes qu'ils ont reçûës, s'écriassent comme les Protestans; nous avons pensé les blessures de Baby-*

lone, nous n'avons pû la guérir, abandonnons là !

Cependant malgré l'affection, dont l'Historien avoüe qu'il est prévenu en faveur du parti Jansénien, qu'il préfére au parti contraire, il ne peut s'empêcher d'ajouter à la fin de son Ouvrage, certains mémoires, qui ne sont pas avantageux à ses amis. C'est une liste de reproches, qu'on a fait aux Jansénistes, & qu'on a présentée au Pape Innocent XII. Un des plus odieux consiste, en ce que les Jansénistes perdent souvent le respect qu'on doit aux Rois, & qu'ils s'efforcent d'en diminuer l'autorité. L'Historien donne sur cela au public, un recueil de Propositions qui paroissent séditieuses. Elles sont tirées des Auteurs Jansénistes. On y voit des déclamations injurieuses au feu Roy de Pologne, des invectives contre l'Empereur, contre le Roy d'Espagne; mais sur tout contre le Roy Trés-Chrétien. On y lit des Theses contraires, ce semble, à l'autorité des Souverains. Enfin une liste si scandaleuse finit par découvrir un mys-

tere de la politique Janseniene. Elle consiste dans une maxime formée sur la conduite, qu'on apperçoit dans une lettre écrite par le Neveu de Jansenius aussi bien que dans tous les procédez du parti. *Lorsque les Rois ou les Magistrats nous attaquent,* (fait-on dire aux Jansenistes) *il faut les acuser de violer les immunitez Ecclesiastiques. Mais lorsque nous sommes attaquez par les Evêques, par l'Internonce du Pape, ou par les Papes mêmes, il faut en appeller aux Rois ou au Conseil des Rois. Ainsi il faudra toûjours commettre la puissance séculiere avec la puissance Ecclesiastique, afin d'affoiblir l'authorité de l'une, par l'authorité de l'autre.*

Après des acusations si cruelles, n'étoit-il pas à propos d'user de récrimination à l'égard de Leydecker, & de détourner sur les Calvinistes, ce que cet Auteur publie contre les Jansénistes? Le Livre Anonyme que nous examinons rend bien le change au Protestant. Tout son but est de montrer que Leydecker a eu tort de renouveller la memoire des révoltes du Païs-Bas; mais plus enco-

ré de l'avoir fait d'une maniere qui outrage la Majesté des Roys. La haine de la Monarchie est l'esprit de la Secte Calvinienne, dit nôtre Auteur, mais les maximes de Leydecker, ajoûte-t-il, sont capables d'inspirer la révolte aux Sujets. Voici comme parle le Calviniste en faveur des rebelles de sa Secte. *On fut obligé de défendre les droits du Païs* (des Provinces-Unies) *contre ceux qui, soit par des motifs politiques, ou pour les interêts de la Papauté, persuadant au Roy* (Philippe second) *de gouverner les Païs-Bas par d'autres loix que par les loix fondamentales de la Republique, & de traiter & de punir comme des Rebelles ceux qui ne voudroient pas s'y assujetir, usant en cela non des droits de Comte ou de Duc, mais d'une puissance Royalle & Souveraine, qui réduisit enfin les esprits & les corps à une servitude, qui ne différoit en rien du joug d'une dure tyrannie.*

C'est dans ces paroles du Protestant, que le défenseur de la Souveraineté des Roys, trouve une ample matiere à exercer son zele pour la Roiauté. Certainement on doit con-

venir que Leydecker donne lieu à une juste récrimination. En effet, n'est-ce pas mettre par là les armes à la main des Peuples? n'est-ce pas les autoriser à changer, s'ils peuvent, le gouvernement; sur le préjugé vrai ou faux, que les Souverains abusent de leur Autorité, & qu'ils violent les privileges? La maxime de Ciceron n'est-elle pas préférable à celle du Calviniste? *S'il arrivoit*, dit ce Payen, *que l'injustice prévalut, dans un état, sur le bon droit & sur l'équité, c'est un malheur qu'il faut laisser passer, comme on laisse passer la pluye & l'orage, & tous les autres maux qui viennent d'une force majeure.* Le Christianisme est encore plus opposé à la révolte, que la sagesse des Philosophes. *La Charité souffre tout*, dit St. Paul, *& celui qui s'oppose aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu.* Ce ne sont pas là les principes de la Theologie Calviniene. Une de ses Maximes est de ne point souffrir l'injustice, pas même dans les Souverains, & de se rendre leur Juges, pour décider s'ils ont droit, ou s'ils ne l'ont pas.

Au régard de Leydecker, les deux raiſons qu'il apporte pour colorer la révolte de ſon païs, paroiſſent pitoyables à l'Auteur de la défenſe. La prémiere, c'eſt que le Roi Philippes ſecond, n'ayant les droits que *de Comte ou de Duc* dans les Païs Bas, n'a pas dû les gouverner en Roi. La ſeconde, c'eſt que n'étant qu'un Souverain Conventionnel, & ayant manqué aux conditions de la convention, on a été en droit de prendre les armes, pour vanger la liberté de la Patrie. L'Adverſaire de Mr. Leydecker le pouſſe ſur ces deux chefs. Pour le premier ; un Roy n'eſt-il donc pas Roy, dit-il, dans tous ſes Etats, & n'y a-il pas par tout une autorité également ſouveraine ? L'Auteur ſuppoſe cette verité comme inconteſtable, & ne s'amuſe point à la prouver. Il s'étend d'avantage ſur la Souveraineté conventionnelle des Rois. Il tire de Grotius le ſentiment des premiers Calviniſtes François, ſur un article ſi important. *Ils croient* (ces rebelles de France) dit Grotius, *qu'il y a toûjours un traité entre Dieu, le Roy & le Peuple, dont la con-*

dition est, que si le Roy vient à manquer de fidelité à Dieu, il sera aussi permis d'en manquer à son Roy. Si les Souverains ne l'étoient qu'à condition de demeurer fidelles à Dieu; quelle porte n'ouvriroit-on pas à la sédition! En vain l'Ecriture nous auroit enseigné, *qu'il faut obéir aux Puissances, même à celles qui professent une autre Religion, que la Chrétienne.*

Il est vrai que David Paré, Auteur de la Souveraineté conventionnelle des Roys, n'a prétendu borner les droits de la Roiauté, (si l'on en croit son fils Philippe Paré) qu'à l'égard de ces Souverains, qui ont été acceptez à de certaines conditions. Ceux-là, dit-il, lorsqu'ils manquent aux conventions, peuvent être contraints à les observer & non pas les autres. L'Auteur que nous examinons est intraitable sur une distinction de la sorte. *L'Apôtre,* dit-il, *ne fait aucune différence entre les Puissances Souveraines. Il établit l'obeissance généralement envers tous ceux qui ont reçû de Dieu l'autorité de gouverner les peuples. Saint Paul*

ne

ne commentoit pas les loix de l'Empire, où il y a peut-être des Princes conventionels ; mais les Ordonnances Apoſtoliques. On peut dire que cette Morale du défenſeur de la Souveraineté des Rois, n'eſt pas tout-à fait conforme à la conduite, & aux ſentimens de certains peuples de l'Europe. Sans doute elle auroit été favorable au parti du Roi Auguſte, ſi on l'avoit prêchée en Pologne, avant l'Election du Roi Staniſlas.

Le grand inconvenient au reſte, que l'Auteur de la défenſe des Souverains, trouve à forcer les Rois, qu'on a élû, d'obſerver les conventions qu'on a fait avec eux, c'eſt que l'abus pourroit en remonter juſqu'à Dieu même. *Car enfin*, dit-il, *qui peut répondre, que l'un de ces jours, ces gens-là ne s'aviſeront pas de nous vouloir faire paſſer Dieu même, pour un Dieu conventionel.* Les enfans d'Iſraël par là ne feroient-ils pas excuſables des murmures qu'ils firent entendre au Deſert, contre le Seigneur, qu'ils s'imaginérent avoir manqué aux conditions de ſon Al-

liance ? C'eſt par ces ſortes de raiſonnemens, que l'Auteur s'efforce de détruire le ſentiment qu'on attribuë au Calviniſte David Paré.

Pour les Etats Géneraux, il eſt de leur interêt, dit le défenſeur, de ne tolérer pas la doctrine des Souverains Conventionels. Selon lui, s'il en eſt au monde, c'eſt la République des Provinces-Unies. Elle n'eſt uniquement fondée, dit-il, que ſur la convention, ou l'union d'Utrecht. Cependant pourroit-on légitimement ſe ſoulever contre la République pour les infractions qu'elle y a faites ? On ſçait que nulle des conditions promiſes aux Catholiques Romains, au tems de l'aſſociation des Villes en corps de République, n'a été obſervée. Les Calviniſtes eux-mêmes ne diſconvienent pas d'une injuſtice ſi criante, & ceux des Miniſtres, dont la conſcience eſt droite, n'ont pû s'empêcher d'en murmurer. Seroit-on donc en droit, pour cela, de prendre aujourd'hui les armes, afin d'exiger la conſervation des promeſſes qu'on fit autre-

fois aux Catholiques? Non ſans doute. Depuis les traitez de Paix, ils regardent les Etats Géneraux comme leurs Souverains légitimes. Ils n'ont plus que les larmes & les gémiſſemens à oppoſer à l'oppreſſion qu'ils ſouffrent ſouvent, par l'injuſtice des Officiers particuliers. C'eſt ainſi que le défenſeur de la Souveraineté des Rois, tâche de rendre Leydecker auſſi odieux en Hollande, que Leydecker rend les Janſéniſtes ſuſpects dans toute l'Europe. Il faut l'avoüer; les reproches qu'on fait ici aux Calviniſtes ſont bien plus ſolides, que les reproches que Leydecker a fait imprimer contre les Janſeniſtes à la fin de ſon Hiſtoire du Janſéniſme. Ceux du Proteſtant ſe reduiſent à des maximes, à des ſentimens tout au plus, mais ceux qu'on peut faire aux Proteſtants ſont fondez ſur des faits. Juſqu'ici les uns ont écrit, ils ont parlé; mais les autres ont agi. Perſonne n'ignore que les Calviniſtes ont pris les Armes contre les Puiſſances, & l'on apperçoit encore, dans toute l'Europe, des traces de leur révolte.

Quis tulerit Gracchos de Seditione querentes?
Loripedem rectus derideat, Æthiopem albus!

ARTICLE IV.

LES LETTRES DE CICERON *à ses Amis, traduites en François, le Latin à côté suivant l'édition de Grævius, avec des Avertissemens sur chaque livre, des Sommaires & des Notes sur chaque Lettre.* A Paris, chez Jean Baptiste Coignard Imprimeur ordinaire du Roy & de l'Academie Françoise, ruë saint Jacques à la Bible d'or, 4. *Tomes in* 12. *premier pag.* 445. *second pag.* 594. *troisiéme pag.* 587. *quatriéme pag.* 476.

QUelques curieuses & quelques recherchées que soient les Lettres de Ciceron, il n'y a presque rien à ajouter touchant cette Traduction à ce qui est imprimé dans le titre que nous venons de rapporter. Il est seulement à craindre qu'elle ne soit pas fort nouvelle bien qu'elle

ſoit affichée nouvellement dans Paris ; du moins ſemble-t-il, qu'un Auteur qui auroit écrit récemment, éviteroit de parler dès le Sommaire de la premiere Lettre, un langage qui ne nous eſt pas trop familier comme en cette façon de parler. *L'on ſçavoit que Lentulus avoit acquis ſur luy de très-grandes obligations*, au lieu de dire que *Lentulus luy avoit rendu de très-grands ſervices* ou que luy (Ciceron) *avoit de très-grandes obligations à Lentulus*. Il y a diverſes expreſſions ſemblables dans la ſuite du livre. Il eſt vray qu'il faudroit avoir de l'indulgence pour une Traduction auſſi épineuſe que celle des Epîtres de Ciceron ; car plus elles ſont excellentes dans leur langue naturelle, plus il eſt difficile ou même impoſſible de leur conſerver leur prix dans une autre langue.

Au ſujet de ce mot d'*Epîtres* on a demandé s'il n'étoit pas conſacré aux Lettres de Ciceron & à celles de quelques Anciens & ſi l'on ne parleroit pas auſſi bien François en diſant ſelon l'ancien uſage les *Epîtres*

que les *Lettres* de Ciceron? Queſtion de Grammaire moderne aſſez peu importante. Quoi qu'il en ſoit, ſi cette Traduction ne rend pas en François tous les agrémens de ſon original, elle peut cependant ſervir à en faire entendre le texte pour les gens qui étudient le Latin, & c'eſt peut-être le principal but qu'on s'eſt propoſé dans l'édition de cet Ouvrage. Les Notes qu'on y a ajoutées y contribueront encore ; ſi l'on avoit voulu en ajoûter pour interpreter tous les endroits dont on ne voit pas le ſens, le public en auroit profité ne fût-ce qu'à la fin de la quatriéme Lettre du livre, *ſi hortum in Bibliotheca habes, deerit nihil. Si vous avez un jardin dans vôtre Bibliotheque, il ne vous manquera rien?* Que veut dire cela, ou à quoy cela fait-il alluſion? c'eſt ce qu'on ne ſçait pas, ce que n'apprenent point les Notes & ce qu'on ne ſeroit pourtant pas faché d'apprendre en liſant cet endroit : mais ce ſeroit peut-être trop demander à un Commentateur qu'il éclaircît, ou prevint toutes les difficultez qui peuvent naturelle-

ment venir en liſant ſon Auteur? On en tombe d'accord. La coûtume eſt contraire, & elle a enfin prévalu.

ARTICLE V.

RESOLUTIONS DE PLUSIEURS Cas de Conſcience touchant la Morale & la Diſcipline de l'Egliſe, par feu Meſſire Jacques de Sainte Beuve, recüeillies par le frere de l'Auteur. Tome troiſiéme. A Paris chez Guillaume Deſprez 1704. *in* 4°. *pages* 762.

CE troiſiéme volume des Cas de Conſcience de feu Mr. de Sainte Beuve Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, & Profeſſeur du Roi en Theologie, contient des Queſtions qui ne ſont ni moins importantes, ni en moins grand nombre, que celles qui ſe ſont trouvées dans les deux volumes précedens. Celui-ci a même cet avantage que les differentes reſolutions de Cas y ſont rangées ſuivant l'ordre des matieres, ce qui n'avoit pû être obſervé dans les autres.

Il eſt impoſſible de rendre conte ici de toutes les déciſions contenuës dans ce livre. On s'attache à une ſeule qui ſuffit pour donner idée de la methode & de la capacité de l'Auteur. Elle ſe trouve à la fin du livre; & on l'a choiſie preferablement aux autres ; parce que c'eſt celle de toutes que Mr. de Sainte Beuve a traitée le plus au long & le plus à fonds : & qu'en cette occaſion, il a pour ainſi dire, jugé contradictoirement; ayant non-ſeulement donné ſa déciſion, mais encore repondu à diverſes objections qu'on lui oppoſa.

On avoit demandé à Meſſieurs de Sorbonne, s'ils croyoient qu'un homme, qui en prêtant ne ſouffre point d'autre dommage que de ne pas faire un gain qu'il eſperoit, peut en cette ſeule conſideration prendre plus qu'il n'a prêté. D'un côté, diſoit-on, il ſemble qu'il le puiſſe ; car s'il exige plus qu'il n'a prêté, ce n'eſt pas à raiſon du prêt, mais pour s'être privé du gain qu'il auroit fait ſelon les apparences : outre que les Docteurs qui parlent des titres pour leſquels on peut legitiment prendre

au-delà de ce qu'on a prêté, distinguent le *lucre cessant, du dommage naissant* : ce qu'ils ne feroient pas, si le premier ne pouvoit sans le second être un titre legitime. Deplus ce titre est reçû au moins dans la glose du Droit Canon, & il se trouve autorisé dans la Lettre Pastorale d'un Evêque.

D'un autre côté il semble, ajoûtoit-on, qu'on n'ait pas droit d'exiger rien au-delà du principal, précisément parce qu'on est privé d'un gain qu'on esperoit. La raison est que le titre du *lucre cessant* ne se trouve point dans le Droit Canon, qu'il paroît qu'il a été positivement rejetté par Saint Thomas, & que St. Raimond & St. Antonin ne l'ont admis pour titre legitime, que quand il est accompagné d'un dommage actuel.

A cette premiere question on en joignoit quelques autres sur lesquelles on consultoit pareillement Messieurs de Sorbonne. On leur demandoit entre autres choses, supposé que la cessation du gain fut un titre legitime pour exiger quelque in-

terêt en forme de dédommagement, ſi la diſpoſition habituelle de faire profiter ſon argent par une voïe juſte, donnoit auſſi le même droit, au moins dans les lieux où l'occaſion de le faire profiter ſe preſente ſouvent ; & ſuppoſé que cette diſpoſition ne donnât pas un pareil droit, s'il falloit obliger à reſtitution ceux qui avoient eu juſqu'à preſent cette pratique, la croyant permiſe. Il eſt rude, diſoit-on, d'obliger à rendre un bien, qui a été acquis de bonne foy, & qui eſt beaucoup moindre que celui qu'on auroit pû acquerir par une autre voye juſte, ſi on avoit crû que celle-là ne fut pas permiſe. mais auſſi ſi on exempte de reſtitution ces ſortes de perſonnes, on en exemptera donc tous les uſuriers puis qu'il n'y en a preſque point qui ne dît qu'il étoit dans une diſpoſition habituelle de faire valoir ſon argent par une voye juſte.

Mr. de Sainte Beuve conjointement avec onze autres Docteurs de Sorbonne répondit à la premiere Queſtion, que ce lui qui ne ſouffre point d'autre dommage que de ne

pas faire le gain qu'il esperoit, ne peut en cette consideration prendre plus que ce qu'il a prêté, si ce gain n'est ni probable, ni prochain. Mais qu'il peut prendre plus qu'il n'a prêté, si le gain qu'il esperoit étoit & probable & prochain; parce que la perte d'un gain probable & prochain, est la perte d'un bien estimable à prix, & il est dû pour cette perte un desinteressement.

Quand donc, continuoient les Docteurs consultez, Saint Thomas & d'autres Auteurs soûtiennent qu'on excuseroit tous les usuriers, si l'on disoit que *le lucre cessant* est un titre suffisant pour percevoir plus que le capital, cela se doit entendre d'un lucre qui ne soit ni probable ni prochain. Autrement il faudroit dire que Saint Thomas & les autres Theologiens seroient tombez dans une contradiction évidente: Saint Thomas sur tout enseignant expressément que celui qui cause quelque dommage à son prochain est obligé de reparer ce dommage: & ajoûtant aussi-tôt qu'on cause du dommage à une personne, non-seulement en lui

ôtant ce qu'elle poſſede déja, mais encore en l'empêchant d'acquerir ce qu'elle étoit en état, & en train d'acquerir, *Quod erat in via habendi*. La premiere eſpéce de dommage, continuë le même Saint, ne ſe peut reparer qu'en reſtituant autant qu'on a ôté. Mais pour reparer la ſeconde, il n'eſt pas neceſſaire de rendre autant, parce que le bien qu'on n'a point encore, & qu'on eſpere ſeulement, n'eſt point eſtimé autant que celui qu'on poſſede déja.

De ces principes generaux établis par Saint Thomas, il ſuit évidemment que ſi celui qui emprunte eſt cauſe que celui qui prête ne fait pas un gain qu'il étoit en train de faire, & qu'il auroit probablement fait, il lui doit rendre quelque choſe au-delà du principal, non pas à raiſon du prêt, mais en forme de dédommagement. Les Docteurs conſultez prouvent enſuite que cette doctrine n'eſt pas ſeulement de Saint Thomas, mais encore de St. Antonin, de Gabriel, d'Adrien & de pluſieurs autres anciens Theologiens.

Pour ce qui eſt du Droit Canon, il

eſt vrai, diſent-ils, qu'on n'y lit pas en termes exprès, que le *lucre ceſſant* eſt un titre legitime de prendre plus qu'on n'avoit prêté : mais cela y eſt équivalemment, puis qu'il y eſt dit qu'un marchand qui vend à terme, peut vendre ſes marchandiſes à plus haut prix qu'au courant, s'il eſt vraiſemblable qu'au terme convenu, elles pourront valoir plus qu'elles ne valent : ce qui ne peut ſe juſtifier, comme le remarque Medina, que par le titre du *lucre ceſſant.* Voilà en abregé ce que les douze Docteurs répondirent à la premiere difficulté.

Sur la ſeconde après avoir ſuppoſé que la diſpoſition generale & habituelle de faire valoir ſon argent, ne donne pas droit de prendre quelque choſe au delà du principal : ils repondirent que la diſpoſition habituelle où un homme auroit été de faire valoir ſon argent par quelque autre voye juſte, s'il avoit ſçû que ce fut une injuſtice de prendre quelque choſe au delà du prêt, ſuffit pour diſpenſer de faire la reſtitution des choſes conſommées durant la bonne foy, & dont on ne s'eſt pas

enrichi : mais que cela ne ſuffit pas pour diſpenſer de la reſtitution des choſes non-conſommées, & dont on s'eſt enrichi. Cette déciſion eſt autoriſée par le Droit Civil & Canonique, & par les Theologiens après Saint Thomas.

Ces deux déciſions firent naître diverſes difficultez qu'on envoya à Mr. de Sainte Beuve, & auſquelles il répondit. Quoique l'uſure ſoit contre le Droit naturel, diſoit-on ; cependant il n'y a point de matiere de Morale où il faille davantage s'appuier ſur l'Ecriture & ſur la Tradition, parce que ſi l'on s'en tient au raiſonnement, on y trouvera de tres-grandes difficultez. Mr. de Sainte Beuve convient de ce principe.

Enſuite on lui demandoit, ſi des Theologiens qui font profeſſion de la pureté de la Morale Chrétienne, & de ne ſuivre que les regles anciennes, auſſi-bien dans la doctrine des mœurs qu'en celle de la foy, peuvent admettre les deux titres ordinaires de prendre quelque choſe au-delà du prêt, ſçavoir le *dommage naiſſant* & le *lucre ceſſant*. Mr. de

Sainte Beuve répond, qu'il faut toûjours ſe ſouvenir, que ces deux titres ne nous autoriſent point à prendre quelque choſe au-delà du prêt, en vertu du prêt, mais ſeulement en forme de dédommagement : étant raiſonnable que celui qui pour faire plaiſir à un autre, ſouffre un dommage réel & veritable, en ſoit dédommagé par celui qui a cauſé le dommage.

Ces deux titres, continue-t-on, ne ſont appuiez ſur aucune authorité de l'Ecriture, ni des Conciles, ni des Peres ; On trouve par tout, répond Mr. de Sainte Beuve, dans l'Ecriture, dans les Conciles & dans les Peres, qu'il faut reparer le tort qu'on a fait au prochain : outre que cette verité étant évidente & de droit naturel, il n'eſt pas neceſſaire qu'elle ſoit expreſſément dans l'Ecriture, dans les Conciles & dans les Peres, pour qu'on puiſſe la ſoûtenir.

Les deux titres en queſtion, pourſuit-on, ont été inconnus juſqu'au tems des Scholaſtiques, dont l'authorité n'eſt pas ſuffiſante pour établir des exceptions à un précepte divin

qui eſt general & abſolu. Autrefois, réprend Mr. de Sainte Beuve, on diſoit que la Doctrine que l'on combat, étoit de quelques Nouveaux Caſuiſtes ſeulement. Mais depuis qu'il a été juſtifié qu'elle eſt de tous les anciens Scholaſtiques, on change de methode, & on dit que leur authorité n'eſt pas ſuffiſante. Mais puiſqu'il eſt conſtant que cette doctrine eſt du moins de tous les anciens Scholaſtiques, on ne devroit pas dire qu'elle eſt nouvelle & particuliere.

Le Prophete Ezechiel, continue-t-on, met entre les qualitez de l'homme juſte, de ne prendre aucune uſure, ni rien de ſurcroît en prêtant. Cela eſt vrai, répond Mr. de Sainte Beuve, mais le Prophete ne défend pas à l'homme juſte, qui ſouffre quelque dommage, de demander ſon indemnité.

Tertullien ajoûte-t-on, St. Baſile, St. Jerôme, St. Ambroiſe, St. Auguſtin, & pluſieurs autres Peres, appuiez ſur ces paroles de JESUS-CHRIST. *Prêtez ſans en rien eſperer*, enſeignent qu'on eſt obligé de prêter, lors même qu'on n'a pas d'eſ-

perance de retirer ſon capital. Il y a réprend Mr. de Sainte Beuve, des occaſions où l'on eſt en obligation non-ſeulement de prêter au hazard de perdre ſon capital, mais encore de donner. Mais ce n'eſt pas de ces occaſions dont il s'agit ici. Il s'agit ſeulement de ſçavoir, ſi lorſque le précepte de JESUS-CHRIST ne nous oblige pas de prêter, & qu'on le fait ſans y être tenu, & uniquement pour faire plaiſir; ſi dans ces occaſions, dis-je, on ne peut pas exiger un dédommagement, lorſqu'on ne peut prêter ſans ſouffrir un dommage veritable. Tous les Scholaſtiques diſent qu'on le peut: & on ne prouvera jamais qu'en cela ils ſoient contraires à l'Ecriture, aux Conciles, ou aux Peres.

Ce que les Peres ont dit, continuë-t-on, pour détourner les Chrétiens de tirer de l'argent prêté, l'interêt que les Loix civiles des Empereurs leur permettoient, eſt une excluſion formelle des deux titres prétendus *du lucre ceſſant & du dommage naiſſant.* Cela eſt ſi peu vray, reprend Mr. de Sainte Beuve, que

tous ceux qui ſont le plus valoir ces deux titres, ne laiſſent pas de prétendre pareillement, qu'aucune loy civile ne peut diſpenſer du précepte de JESUS-CHRIST, qui défend d'exiger aucun interêt pour l'argent qu'on prête; mais qui ne défend pas de demander un dédommagement pour le tort qu'on reçoit. Les Parlemens, ajoûte-t-il, ne reçoivent point à preuve ceux qui voudroient alleguer le *lucre ceſſant* ou le *dommage naiſſant*, de peur qu'on ne palliât toutes les uſures de ces prétextes ſpecieux. Mais on ne peut pas dire pour cela qu'ils jugent ces deux titres injuſtes, puiſque tous les jours ils condamnent à payer les interêts, les debiteurs qui refuſent de payer leurs dettes dans le tems auquel ils y étoient obligez; en quoi il eſt évident que les Juges ont principalement égard au dommage, que tout creancier eſt cenſé recevoir par le retardement du debiteur.

Mais, pourſuit-on, eſt-il donc permis aux Theologiens de mettre une exception à la défenſe de l'uſure? Les titres du *lucre ceſſant* & du

dommage naiſſant, dit Mr. de Sainte Beuve, ne ſont pas des exceptions à la défenſe de l'uſure : on convient que le prêt doit toûjours être purement gratuit. Mais s'enſuit-il pour cela, que quand on prête pour faire plaiſir, ſans y être obligè, & en ſouffrant du dommage, on ne puiſſe pas exiger un dédommagement?

Pour ce qui regarde le ſecond point de la déciſion, on diſoit qu'on ne comprenoit pas, comment les Docteurs conſultez pouvoient exempter de la reſtitution un homme qui a perçû & conſommé de bonne foy des interêts uſuraires, ſans s'en être enrichi. Et voici comme on raiſonnoit. L'uſure eſt défenduë par le Droit divin & naturel, *dont l'ignorance, même invincible, n'excuſe point du peché ceux qui la commettent : parce que l'ignorance invincible du Droit naturel vient de la cupidité & qu'elle eſt une ſuite du peché originel.* Que ſi l'ignorance même invincible n'excuſe point l'uſure du peché, il ſemble qu'à plus forte raiſon, elle ne ſçauroit exempter de la reſtitution. A cela Mr. de Sainte Beuve répond,

que cette derniere conſequence n'eſt pas bonne, & qu'il peut y avoir quelquefois du peché ſelon Dieu, ſans que pour cela il y ait obligation de reſtituer : Il eût été bien plus naturel de répondre, que c'eſt une erreur de dire que *l'ignorance invincible du Droit naturel n'excuſe pas du peché.* Auſſi voyons-nous que cette opinion a depuis été condamnée par le Pape Alexandre VIII.

On ajoûtoit, que ce qui exempte un Beneficier poſſeſſeur de bonne foy de reſtituer les fruits qu'il a perçûs & conſommez de bonne foy, c'eſt qu'il a deſervi le benefice : de même que ce qui exempte une perſonne de reſtituer les fruits d'une terre qu'il avoit de bonne foy, c'eſt qu'il a eu la peine de la faire valoir. Si cela étoit, réprend Mr. de Sainte Beuve, le poſſeſſeur de bonne foy devroit reſtituer la meilleure partie des fruits qu'il auroit perçûs du benefice ou de la terre, puiſque pour avoir deſervi un benefice, ou fait valoir une terre, on n'a pas pour cela droit à tous les fruits de la terre.

On objectoit encore à Mr. de Sainte Beuve plusieurs autres choses qu'on ne raporte point; parce qu'elles sont moins considerables.

Article VI.

ORATIO HISTORICO-Dogmatico-Moralis de secunda filii Dei Nativitate, &c. à R. P. Joanne Baptista Conventati Congregationis Oratorii Romani Presbytero. C'est-à-dire, *Discours Historique, Dogmatique & Moral sur la seconde Naissance du fils de Dieu. Par le R. P. Jean Baptiste Conventati Prêtre de l'Oratoire.* A Rome 1703. *in* 8°. *pages* 420.

LE bruit s'étant répandu qu'on alloit faire à Venise une seconde édition de la *Bibliotheque de Morale* du R. P. Joseph Mansi Prêtre de la Congregation de l'Oratoire de Rome: diverses personnes prierent le P. Conventati de faire quelques Additions aux divers Traitez, qui composent cette *Bibliotheque.* Pour l'y engager, on l'assura que cela étoit

conforme aux intentions de l'Auteur, qui avoit lui-même reconnu que ces Additions étoient neceſſaires. Le P. Conventati ſe laiſſa perſuader; mais il n'eût pas ſoin de faire avertir le Libraire des Additions qu'il preparoit. Il ne les avoit point encore achevées, lorſqu'il apprit que le premier Tome de la *Bibliotheque* paroiſſoit, & que le ſecond étoit ſous la preſſe.

Ce contre-tems le fit reſoudre à aſſembler les diverſes piéces qu'il avoit preparées, & à en faire un corps d'ouvrage ſeparé. Il doit intituler cet Ouvrage *Diſſertation Dogmatique & Hiſtorique ſur l'amour de Dieu*. Ce titre lui a paru propre pour ſon recüeil; parce qu'il lui donnoit lieu de parler de toutes les vertus & de tous les vices, & de publier ce qu'il a preparé ſur toutes ces choſes. Le Cardinal des Urſins, dont le P. Conventati a l'honneur d'être connu & eſtimé, le pria de lui envoyer le plan de ſon Ouvrage avec un morceau, qui en fût comme un eſſai. Ce Prelat en fut ſi content, qu'il a deſiré que l'Auteur fit prompte-

ment imprimer l'un & l'autre. Et c'eſt là proprement ce que contient ce volume.

On y voit d'abord un long diſcours ſur la ſeconde Naiſſance du fils de Dieu. Ce diſcours n'eſt, comme nous l'avons déja inſinué, qu'un très-petit morceau du Traité de l'Amour de Dieu : & on ne le publie que comme un Eſſai d'un grand Ouvrage dont nous parlerons dans la ſuite.

Il y a deux Naiſſances du Fils de Dieu, l'une éternelle dans le ſein de ſon Pere, l'autre arrivée dans le tems. Le P. Conventati ne parle qu'en paſſant de la premiere : mais il entreprend de traiter à fonds, ce qui regarde la ſeconde. Après avoir raporté le Texte de Saint Luc ſur la Naiſſance de Jesus-Christ à Bethléem. Il fait voir la neceſſité que les hommes avoient d'un Redempteur qui reparât le deſordre cauſé par le péché de nôtre premier Pere. Dieu voulut bien dès le commencement du Monde promettre aux Hommes un ſi grand bien-fait, le leur faire annoncer par les Prophetes, le leur re-

presenter sous differentes figures, & executer enfin ce qu'il avoit promis. L'Auteur venant ensuite à la Naissance de Jesus-Christ en parcourt toutes les circonstances, & en develope les mysteres. Il se répand avec effusion de cœur sur les loüanges de ce divin Enfant : & le soin qu'il a de ramasser tout ce qui peut contribuër à nous le faire paroître digne d'amour & de respect, ne lui fait pas pour cela oublier ce qui est dû aussi à la Mere.

La Naissance du Fils de Dieu fut accompagnée d'une infinité de merveilles : la Sainte Vierge & les Anges mêmes ne la considererent qu'avec étonnement. Peu de personnes en connurent d'abord tous les mysteres : & si dans la suite ils ont été annoncez à toute la terre, cela n'a pas empêché qu'il ne se soit trouvé des Herétiques qui ont eu la temerité de les contredire. L'Auteur prend delà occasion de parler en peu de mots des principales Herésies qui regardent l'Incarnation & de la maniere dont elles ont été condamnées.

C'est

C'eſt là l'Abregé du diſcours du P. Conventati. Ce Pere y fait paroître de l'érudition : mais ſa pieté y éclate ſur toutes choſes : & il ſeroit à ſouhaiter que tous ceux qui compoſent des Traittez Hiſtoriques & Dogmatiques le fiſſent avec la même onction.

Après le diſcours dont nous venons de parler, on trouve un plan fort détaillé de la *Diſſertation Dogmatique & Morale ſur l'amour de Dieu.* Cette diſſertation doit contenir juſqu'à 45. chapitres, & chaque chapitre un grand nombre d'articles. On y traite generalement de tout ce qui peut nous porter à l'amour de Dieu ou nous en detourner. L'Ouvrage ſera plein de pieté & très-inſtructif, comme on doit le preſumer, ſi tout le reſte reſſemble à l'eſſay que l'Auteur en a publié.

ARTICLE VII.

IMAGO PONTIFICIÆ Dignitatis penicillo ſacrarum Scripturarum ac Traditionis nativè delineata. Autore Deſiderio Paleæo-

philo. Conſtantiæ apud Æneam Sylvium 1704 C'eſt à-dire, *l'Image de la dignité des Souverains Pontifes peinte au naturel avec le pinceau de l'Ecriture & de la Tradition. Par Didier Paleophile.* A Conſtance chez Enée Sylvius 1704. *in* 4° *pages.* 69.

CEt écrit n'eſt qu'un libelle contre le ſaint Siege composé en faveur de Mr. de Sebaſte par une de ces perſonnes, qui ſous le ſpecieux pretexte de s'attacher inviolablement à l'Antiquité, font tous leurs efforts pour ruiner l'Egliſe d'à-preſent & pour en décrier la diſcipline & les maximes. Mr. de Sebaſte, comme tout le monde le ſçait, n'eſt point Evêque titulaire de Hollande : il n'en étoit que le Vicaire Apoſtolique; d'où il s'enſuit qu'ayant été interdit de ſon miniſtère par le ſaint Siege, qui l'avoit fait ſon Vicaire, il ne peut avoir aucune Juriſdiction. Après un interdit de cette nature, les Catholiques de Hollande n'avoient point d'autre parti à prendre que celui de l'obeïſſance & de la ſoumiſſion. Quand un Evêque a

établi un grand Vicaire dans ſon Diocéſe, il peut lui ôter ſes pouvoirs & les revoquer, quand il lui plaît. Les Vicaires Apoſtoliques ne dépendent pas moins du ſaint Siege de qui ils tiennent uniquement leur Juriſdiction.

Cependant on voit aujourd'huy au ſcandale de toute l'Egliſe, les partiſans de Mr. de Sebaſte s'obſtiner à vouloir le reconnoître pour Vicaire Apoſtolique, malgré les ordres reiterez du Pape qu'ils ne peuvent plus ignorer. C'eſt pour excuſer cette revolte qu'ils ont publié l'Ecrit dont nous venons de marquer le titre. Ils ne parlent neanmoins de Mr. de Sebaſte que dans la concluſion. Ils employent donc l'écrit tout entier à prouver que le Pape n'eſt point infaillible, qu'il n'eſt point au-deſſus des Conciles ni des Canons, & qu'il n'a aucun droit ſur le temporel des Princes & des Etats Chrêtiens. Mais que font toutes ces propoſitions à l'affaire dont il s'agit? Les Evêques particuliers ne ſont point infaillibles: ils ne ſont ni au-deſſus des Conciles, ni au deſſus des Ca-

nons : donc ils n'ont pas droit de deſtituer, quand ils le jugent à propos, un Vicaire general qu'ils ont établi. Que diroit-on d'un homme qui raiſonneroit de la ſorte?

Il y a neanmoins ici quelque choſe de plus, non ſeulement à cauſe de la primauté du ſaint Siege qui eſt de Droit divin : mais encore parcequ'il eſt notoire, que Mr. de Sebaſte n'a été deſtitué qu'après avoir été cité à Rome & y avoir été entendu, & qu'après que la Congregation de la *Propagande* a examiné les accuſations qu'on lui auroit intentées.

ARTICLE VIII.

PARALLELE DU CARDINAL Ximenés & du Cardinal de Richelieu par Mr. l'Abbé Richard. Imprimé à Trevoux & ſe vend chez la Veuve Barbin, Guillaume Cavellier & Claude Cellier. 1704. *in* 12. *pages* 222.

MOnſieur l'Abbé Richard ſçait mettre à profit juſqu'aux heures de ſon loiſir. C'eſt à une partie

de campagne que nous ſommes redevables à l'agréable Parallele qu'il vient de faire, entre le Cardinal Ximenés & le Cardinal de Richelieu. Plutarque nous a donné la premiere idée de ces ſortes de comparaiſons entre deux Héros. On peut dire que ceux qui ont entrepris le même deſſein aprés lui, l'ont preſque toujours fait avec ſuccés. Varillas n'a peut-être point donné au public d'Ouvrages plus applaudis, que les Paralleles de Charle quint avec François premier, & de Louïs onze Roi de France, avec Ferdinand Roi d'Eſpagne. L'Hiſtoire des deux Miniſtres, que Mr. Richard oppoſe l'un à l'autre n'a rien de moins intéreſſant, que l'Hiſtoire de deux grands Rois.

On connoît aujourd'huy le Cardinal Ximenés en France preſque autant que le Cardinal de Richelieu. Mr. l'Evêque de Nîmes nous l'a peint auſſi homme de bien, qu'il l'étoit en effet, & Mr. l'Abbé Marſollier nous le repréſente comme le plus grand Politique de ſon tems. L'Auteur du Parallele avoüe de

bonne foy, qu'il s'est servi des recherches, & souvent même des expressions de ces deux illustres Ecrivains. Il s'attend bien que le public lui sçaura gré, d'avoir emprunté leurs pensées, & la noblesse de leur style. Il n'est donc pas étonnant que le Cardinal de Richelieu ne brille pas dans le Parallele à l'égal du Cardinal Ximenés. Le Ministre de Louïs le juste n'a point encore trouvé dans sa patrie, de Panégyristes, qui fussent comparables à ceux, que la France vient de donner au Ministre de Ferdinand & d'Isabelle. D'ailleurs le tems n'a point encore adouci certains traits, que la satire & que l'envie ont répandu sur la mémoire du Cardinal de Richelieu. Peut-être que dans quelques années, nos voisins au moins, feront autant de justice au Ministre François, que trois bons Ecrivains de France viennent d'en faire au Ministre Espagnol. Il faut de l'éloignement pour voir les portraits des grands hommes sans leurs défauts.

Ce seroit être injuste que de ne pardonner pas à Mr. Richard quel-

ques reſtes de préjugez contre un des plus grands & des plus vertueux Miniſtres, que la France ait vû naître. Certainement l'Auteur, lors même qu'il déprime le Cardinal de Richelieu, ne parle point en homme paſſionné. Il n'a nulle raiſon qui l'oblige à s'intereſſer plus pour un parti que pour l'autre. Seulement on peut conjecturer qu'il eſt encore plein de ces Memoires ſatyriques, par leſquels certains Ecrivains étrangers, auſſi-bien que des François, ont tâché de donner atteinte à la gloire du Cardinal de Richelieu.

Si nous avions à la main tous les diſcours ſecrets, que la malignité fit ſans doute en ſon tems, contre le Cardinal Ximenés, peut-être aurions-nous de quoi faire le Parallele plus juſte. Mais ce n'eſt pas le génie de la Nation Eſpagnolle de diffamer après leur mort les grands hommes qu'elle a produits, ou d'écrire même contre-eux pendant leur vie. On enfle en Eſpagne les vertus des perſonnes diſtinguées par leur mérite, & l'on exagere leurs défauts en France. C'eſt une réflexion qui poura

avoir lieu lorſqu'on lira le Paralle-le dont nous allons donner le précis.

La Nobleſſe de Ximenés fut douteuſe, & celle d'Armand du Pleſſis fut inconteſtable. L'un nâquit d'un pere Commis à une recette des Décimes du Clergé, l'autre fut fils d'un grand Prévôt de France, Chevalier de l'Ordre du St. Eſprit. Leur jeuneſſe fut également employée à l'étude des belles Lettres & des Sciences les plus profondes. Mais Richelieu étudia pour ſe cultiver l'eſprit, & Ximenés pour ſe tirer de la mendicité. Après leurs études ils firent l'un & l'autre le voyage de Rome. L'Eſpagnol y obtint une Bulle expectative pour le premier Bénéfice qui viendroit à vacquer. Le François en rapporta des Bulles pour l'Evêché de Luçon.

Ximenés, devenu Grand Vicaire de Siguença, trouva un protecteur dans le Cardinal de Mendoze, qui dans la ſuite le fit connoître à la Cour; & Richelieu dût ſon avancement au P. Joſeph Capucin, auſſi-bien qu'au Maréchal & à la Maréchale d'Ancre. Le grand Vicaire ſe

fit Cordelier & brilla dans ſon Ordre par ſon éloquence & par ſa Sageſſe : L'Evêque de Luçon s'aſſocia un enfant de St. François dans la direction des ames & dans les travaux des Miſſions. Le Cordelier fut d'abord un rigide obſervateur de ſes regles : le jeune Evêque s'acquitta de ſes devoirs juſqu'à faire la viſite de ſon Diocéſe à pied. L'un & l'autre eûrent des préſages & des prédictions de leur grandeur future.

La Reine Iſabelle de Caſtille prit Ximenés pour ſon Confeſſeur, & Marie de Médicis choiſit Richelieu pour ſon grand Aumônier. Les deux Reines donnérent également toute leur confiance, celle-ci à ſon grand Aumônier, celle-là à ſon Confeſſeur. Ximenés & Richelieu avoient l'air agréable, la taille deliée & aſſez haute, l'eſprit grand & élevé, une pénétration extraordinaire, & un jugement ſolide pour les affaires. Ximenés, dit-on, préféra toûjours la juſtice à ſes interêts, & Richelieu, ſi l'on en croit les bruits, donna plus à la vengeance qu'à l'équité.

Les grands revenus de l'Arche-

vêché de Tolede, & le premier rang de l'état Ecclesiastique en Espagne, ne produisirent d'abord aucun changement dans le train, dans la nourriture, dans les meubles & , ce semble, dans le cœur de Ximenés. Il s'apprivoisa dans la suite avec la grandeur, & personne ne porta plus loin la magnificence de sa dignité. Richelieu dans sa retraite d'Avignon, eût beaucoup de régularité. Il s'y rendit l'exemple des Prélats. Point d'équipages, une table frugale, une application continuelle à l'étude. Il changea bien lorsqu'il reparut à la Cour. Il porta la splendeur jusqu'à l'éclat, & la magnificence jusqu'au luxe.

L'Archevêque de Tolede eût long tems des Religieux de son Ordre dans son Palais. Il entra bien avant dans les intrigues du Cloître & vint à bout de le réformer. Le grand Aumônier de la Reine, retint le P. Joseph auprès de lui. Il se servit utilement des Ecclesiastiques pendant son Ministére. Il mit le Cardinal de la Valette à la tête des armées, & le Capucin à la tête des

affaires. Ce fut Ximenés qui par le Mariage du Prince d'Espagne, avec l'Archiducheſſe Marguerite, éleva la Maiſon d'Autriche au comble de ſa grandeur. Ce fut le Cardinal de Richelieu qui médita la perte de la Maiſon d'Autriche, & qui traça les voyes de l'abaiſſer.

Ximenés ſignala les commencemens de ſon Miniſtére par une taxe ſur les comptables. Il s'efforça enſuite d'humilier les Grands d'Eſpagne. Rien que la fermeté de la Reine ne peut le ſauver de la haine des Ducs d'Alve & de l'Infantade. Auſſi le premier ſoin de Richelieu, lorſqu'il fut en place, fut de ſe rendre agréable au peuple en taxant les gens d'affaires. Delà le grand nombre des ennemis qu'il s'attira. On le croyoit perdu : mais il s'affermit dans l'eſprit du Roi à la journée *des Duppes.*

La Converſion des Maures de Grenade fut l'Ouvrage de Ximenés. La réduction des Calviniſtes de France eſt la gloire de Richelieu. L'un & l'autre ſçûrent mêler, avec ſageſſe, la ſévérité à la douceur, & la voye des armes à la perſuaſion.

Zegri détrompé de ſes erreurs abjura le Mahometiſme & demeura fidelle à ſon Roi. Le Duc de Rohan & Soubize, rentrerent dans leur devoir & demeurerent obéïſſans. On brûla les Alcorans à Grenade, on mit au feu les Bibles Huguenotes en Xaintonge & dans le Poitou. Ximenés penſa perdre la vie par la révolte des Grenadins ; Chalais attenta ſur la vie de Richelieu à Fleury, & quatre aſſaſſins furent gagez pour le faire perir à Amiens. L'Archevêque de Tolede promit l'Amniſtie à tous les Maures qui renonceroient Mahomet, & le Cardinal donna la vie à tous les Rebelles de Cévenes & du Languedoc qui ſe convertiroient.

L'Univerſité d'Alcala ſervit de retraite à Ximenés après les fatigues de Grenade. Il ne la fonda pas, mais il la bâtit, il l'enrichit, & il en augmenta les privileges. La Sorbonne doit ſans doute beaucoup plus à Richelieu qu'à ſon Fondateur. En relevant ce fameux College, il a rendu ſervice à la Religion & à l'Etat. L'Edition d'une Bible Polyglote

eſt le fruit de la protection que Ximenés donna aux gens de Lettres. Il en forma le deſſein & il le fit exécuter. Richelieu, déja Autheur de tant de livres de Controverſe & de Pieté, auroit bien voulu voir ſon nom à la tête de la Polyglote de Mr. le Jay. Il offrit à ce Sçavant homme le rembourſement de ſa dépenſe & vingt mille écus de profit. Mr. le Jay préféra la gloire à l'interêt.

Le Miniſtre de France & celui d'Eſpagne ſe ſont immortaliſez l'un & l'autre par de magnifiques bâtimens. La Cathédrale de Tolede reédifiée en partie, & deux Monaſtéres de filles érigez & fondez à Alcala, rendent la mémoire de Ximenés éternelle dans la Caſtille. Le Cardinal de Richelieu l'a beaucoup ſurpaſſé en cela. Le Château & la Ville de Richelieu, le Palais Royal, la Sorbonne, le College du Pleſſis, le Calvaire du Marais, Ouvrages de la libéralité de Richelieu, ont un air de Magnificence, qu'on ne trouve point dans les fondations de l'Eſpagnol.

Les deux Miniſtres ont terminé

des differens entre des Souverains. Ximenés fut choisi Arbitre entre l'Archiduc d'Autriche & le Roi d'Arragon au sujet de leurs prétentions sur le Roiaume de Grenade nouvellement conquis. Il les accommoda sans les aliener. Richelieu finit, les armes à la main, les differens du Duc de Nevers & de César de Gonzague sur le Duché de Mantoüe. Il y employa la force & la négociation. L'un & l'autre Ministre ont eu un Empire absolu sur l'esprit & sur les Etats de leurs Maîtres. L'Archiduc Philippe, dès qu'il fut Roi de Castille, se livra sans reserve à Ximenés. Louïs XIII. déclara Richelieu son principal Ministre, & ne vît plus que par ses yeux. Tous deux mirent de l'ordre dans les Finances & en punirent les malversations.

Le Chapeau de Cardinal fut donné à l'un & à l'autre comme une récompense de leurs services. Ximenés fit nommer Ferdinand d'Arragon à la Régence de Castille, & Ferdinand, par reconnoissance, fit nommer Ximenés au Cardinalat. Au contraire l'Evêque de Luçon

n'obtint la nomination du Roy, dit Mr. Richard ſans citer d'Autheur, que pour avoir trompé la Reine ſa Maîtreſſe. Elle s'intéreſſa cependant ſi fort pour ſon grand Aumônier, qu'elle obtint, après bien des traverſes, ce qu'elle demandoit pour lui.

Ximenés joignit la qualité de grand Inquiſiteur, à l'Archevêché de Tolede & au Chapeau de Cardinal. Richelieu ſans avoir le nom d'Inquiſiteur en eût toute l'autorité. Il en exerça les fonctions au grand bien de la Religion. La Baſtille fut pleine de Novateurs. Les illuminez furent punis & exterminez. *Si de nos jours*, dit l'Auteur du Parallele, *on avoit uſé de la même ſévérité, on n'auroit pas le chagrin de voir encore les reſtes funeſtes de ces héréſies qui alloient infecter le troupeau de* JESUS-CHRIST; *Cependant l'un & l'autre, malgré leur zele pour la Religion, ſçûrent diſtinguer les interêts du Pape, d'avec les interêts du Saint Siége.*

La Conquête d'Oran eſt un des traits les plus marquez dans l'Hiſtoire de Ximenés. La priſe de la Ro-

chelle eſt un des monumens les plus illuſtres de la gloire de Richelieu. Ces deux Villes Maritimes, toutes deux rebelles à Dieu, virent, l'une ſes Moſquées, l'autre ſes Temples renverſez. Les deux Cardinaux furent les Chefs & les Conducteurs de l'une & de l'autre entrepriſe.

La maxime du Miniſtre d'Eſpagne étoit, que l'authorité des Rois croît à proportion de l'abaiſſement des Grands. La conduite du Miniſtre de France fut de ravaller les Princes & les Seigneurs du Roiaume, & de diminuer l'autorité des Parlemens. Le Cardinal Ximenés ſoûtint l'uſurpation que le Roi Ferdinand avoit faite de la Navarre. Le Cardinal de Richelieu favoriſa la révolte des Catalans, & fit la conquête de la Catalogne & du Rouſſillon.

Il eſt vrai que Ximenés declaré Régent du Roiaume le gouverna avec une autorité ſans borne. Richelieu ne fut pas moins Maître en France que le Régent l'étoit en Eſpagne. *L'un regna, pour ainſi dire, le Roi préſent.* L'autre gouverna pen-

dant l'abſence de l'Archiduc. C'eſt toute la différence que M. Richard trouve entre eux. L'Eſpagnol fit ſentir les effets de ſa puiſſance à la Reine Germaine & à Ferdinand frere de l'Archiduc Charles. Le François ne ménagea ni Marie de Médicis, ni le Duc d'Orleans. Les deux Miniſtres avoient en cela, des intentions droites par rapport au bien de l'état.

L'un & l'autre furent les Protecteurs du Clergé regulier & ſeculier. L'un & l'autre penſérent pour cela ſe broüiller avec Rome. Tous deux étoient inexorables ſur les attentats commis contre l'autorité Roiale ; mais Ximenés, dit-on, pardonnoit aiſément les injures perſonnelles, & Richelieu aimoit à s'en venger. Ximenés repara les pertes de la flotte Eſpagnole battuë devant Alger. Richelieu chaſſa les Eſpagnols déja Maîtres de Corbie.

On dit que le Régent d'Eſpagne fut empriſonné à Bozéguillas. On ſoupçonna Cinq Mars d'avoir empoiſonné le Miniſtre de France à Narbonne. L'un & l'autre languit

long-tems de la maladie qui les consuma. Les derniers jours de Richelieu furent plus fortunez que ceux de Ximenés. Celui-ci mourut dans la disgrace de son Roi, cherchant une audiance & ne pouvant l'obtenir ; Celui-là, honoré des visites de son Maître pendant sa maladie, retint l'autorité jusqu'au dernier soûpir.

Comme ils avoient l'un & l'autre un grand fonds de Religion, il se préparent à la mort en veritables Chrétiens. Le Cardinal Ximenés, muni des Sacremens de l'Eglise, expira en prononçant ces paroles, *Seigneur j'ai esperé en vous je ne serai point confondu !* Le Cardinal de Richelieu, lorsqu'on lui apporta le Viatique, *Voilà mon Juge*, dit-il, *je le prie de me condamner, si dans mon Ministére, je me suis proposé autre chose que le bien de la Religion & de l'Etat.* Puis en prononçant ces paroles, *Seigneur je remets mon ame entre vos mains !* Il rendit son esprit à Dieu. L'un vécut 81. ans & l'autre 58. Tous deux dignes de l'immortalité qu'ils auront sans doute dans le cœur des

vrays François, & des véritables Espagnols.

Selon Mr. Richard si le Cardinal de Richelieu a surpassé en politique le Cardinal Ximenés; Ximenés s'est rendu beaucoup plus illustre en pieté que le Cardinal de Richelieu. On peut dire encore, que si l'un a servi utilement l'Espagne pendant sa vie, l'autre a perpetué pour ainsi dire ses bons offices à la France, par le Testament Politique qu'il lui a laissé.

ARTICLE IX.

EPISTOLA PETRI CODDÆI Archiepiscopi Sebasteni ad Catholicos incolas fœderati Belgii &c. C'est à dire, *Lettre de Mr. Pierre Codde Archevêque de Sebaste aux Catholiques de Hollande, sur son voyage à Rome & sur son interdit.* A Utrecht chez Theodore d'Einden 1704. *in* 4°. *pages* 11.

CEtte Lettre qui est dattée du 19. Mars 1704. est le premier écrit que Mr. de Sebaste ait publié en son nom: mais ses amis en auroient

déja fait courir un très grand nombre d'autres plains d'invectives contre le saint Siege & contre ceux qui ne sont point de leur parti. En quoy Mr. de Sebaste n'a pas cru les devoir imiter, sa Lettre étant écrite avec moderation.

Il y dit qu'après avoir travaillé en Hollande pendant l'espace de trente ans, soit comme Curé, soit comme Evêque, il a été appellé, ou plûtôt invité à Rome par la Congregation de la *Propagande* : qu'y étant arrivé, la Congregation lui fit remettre un papier qui contenoit plusieurs chefs d'accusation contre son Clergé & quelques uns contre lui : qu'il y a répondu volontiers & avec sincerité, qu'il est vray qu'on l'a ensuite interdit de ses fonctions mais qu'on auroit grand tort de juger de-là qu'on l'a trouvé coupable de quelque crime ou de quelque erreur; & qu'il défie qu'on lui marque aucun point en quoy il ait jamais blessé la foy : que si aprés ce défi qu'il fait, on ne lui en marque aucun en particulier il prendra, dit-il, ce silence pour un aveu public de son innocence.

ARTICLE X.

NOTÆ BREVES AC MODESTÆ in doctrinam Archiepiſcopi Sebaſteni,&c. a R.P. Adriano Wickio. C'eſt-à-dire, *Remarques courtes & modeſtes ſur la doctrine de Mr. l'Archevêque de Sebaſte, touchant la mort de Jeſus-Chriſt pour tous les hommes, preſentées à ce Prelat par Mr. Adrien Vvick* 1704. in 4°. pages. 32.

CEs remarques ſont une réponſe à la Lettre precedente & au defi qu'avoit fait Mr. de Sebaſte. Après avoir dit que pour eſtre convaincu que ce Prelat eſt coupable, il ſuffit de ſçavoir qu'il a été cité à Rome, qu'il y a été entendu, & interdit de ſon miniſtere: la preſomption devant toûjours être en faveur des Juge contre ceux qui ont été condamnés Mais il y a quelque choſe de plus; puiſque le ſaint Pere qui occupe aujourd'huy ſi dignement le Siége Apoſtolique dit expreſſément dans le Bref qu'il envoya aux Catholiques

de Hollande le 7. d'Avril 1703. *Qu'il n'a pas jugé Mr. de Sebaste selon la severité des canons: mais qu'il a voulu le traiter avec indulgence.*

Mr. Wick outre cette réponse generale, entreprend de satisfaire au défi de Mr. de Sebaste, & pour cela il s'attache à l'article VIII. de la declaration que ce Prelat donna à Rome. Il s'agit dans cét article de la *mort de Jesus Christ pour tous les hommes*. L'Auteur prétend donc faire voir que la doctrine de Mr de Sebaste sur cet article de Foy n'est point differente de celle de Jansenius & il défie à son tour le Prelat de marquer en quoy son explication differe de celle de l'Evêque d'Ypres.

ARTICLE XI.

RECUEIL DES ORAISONS *Funebres prononcées par Messire Jules Mascaron Evêque & Comte d'Agen Predicateur Ordinaire du Roy.* A Paris chez Gregoire du Puis, ruë St. Jacques à la Fontaine d'Or 1704. *in 12. pages* 412.

On commence ce recüeil par la vie de l'Auteur. Il étoit né à

Marſeille l'an 1634. & mourut dans ſon Dioceſe en 1703. Il avoit herité de ſon Pere le plus fameux Avocat du Parlement d'Aix, le rare talent d'éloquence qui le diſtingua. *Les Grecs*, dit-on ici, *pour cultiver l'Eloquence alloient à Athenes. Maſcaron fit quelque, choſe de ſemblable; il entra dans la Congregation de l'Oratoire.* Cultivé ainſi il enſeigna dès l'âge de 22. ans la Rhetorique au Mans, où il devint ami du celébre Coſtar. Il paſſa bien-tôt après à l'exercice de la Chaire; & prêchant dans l'Egliſe de St. Pierre à Saumur qui avoit paru juſqu'à lors étenduë, on l'a trouva trop reſſerrée; de maniere qu'on y dreſſa des échaffauts pour entendre le jeune Predicateur. Les Herétiques mêmes acouroient pour l'entendre & le fameux Tannequ'il le Févre fit ſon éloge.

M. l'Evêque du Mans voulant attacher à ſon Egliſe un ſi habile Prédicateur l'en nomma Théologal; tandis que les Villes s'empreſſoient à l'envi de lui offrir leur chaire. Dès qu'on l'eût entendu prêcher l'Avent à l'Oratoire de Paris, la Paroiſſe de

St. André des Arts *l'enleva pour le Carême ſuivant* ſe contentant d'un 4e. Sermon par ſemaine avec les trois qu'il devoit prêcher à l'Oratoire. Les principaux de l'Academie Françoiſe qui avoient eu commerce avec ſon Pere *furent autant de trompettes qui publierent la gloire d'un fils dont ils avoient honoré le pere, perſuadez* ajoûte l'Auteur que

Non imbellem feroces
Progenerant aquilæ Columbam.

Le P. Maſcaron étant nommé pour faire en 1666. l'Oraiſon Funébre de la Reine Mere fut entendu de Mr. de Harlay pour lors Archevêque de Roüen qui fit connoître ſon merite à la Cour. Le Pere par reconnoiſſance lui a dit ſouvent depuis *aperuiſti januam famæ*. La Cour fut extrêmement ſatisfaite de ſes Sermons, auſſi y prit-il, dit-on, ce tour, *ſi particulier pour la morale de la Cour dont perſonne n'avoit encore donné l'exemple*; ne diſſimulant point les veritez, mais les annonçant avec toutes les meſures de reſpect & de circonſpection que doivent garder ceux

ceux qui parlent devant des têtes Couronnées.

Dans un parallele, que l'Auteur fait de Demosthenes avec M. Mascaron, il remarque que Demosthenes força la nature pour devenir Orateur, & que Mascaron concourut avec elle. *Ils chercherent tous deux la retraite, celle du premier fut plus affreuse, le second en choisit une plus agreable. Celui-là ne vit personne dans sa solitude, celui-ci se retira d'abord dans le Seminaire de St. Magloire.* Outre cette retraite, le P. Mascaron en faisoit une chaque Eté à Vandôme où il préparoit ses Sermons pour la Cour, & y ayant encore été applaudi cinq ou six ans, il fut nommé Evêque de Tulle en 1671.

Sa Majesté fit demander au nouvel Evêque deux Oraisons Funébres, l'une de Madame Henriette d'Angleterre, l'autre du Duc de Beaufort. On fit remarquer à S. M. qu'elles devoient se faire à deux jours, l'une de l'autre ce qui pourroit embarasser l'Orateur : à quoi le Roi répondit, *c'est l'Evêque de Tulle, à coup sûr il s'en tirera bien.* Le Sermon qu'il fit à

la Cour le jour des Rois, eût un ſuccès particulier. Il comparoit les Predicateurs à l'Etoile qui conduiſoit les Mages, & dit qu'ayant eu l'honneur de conduire S. M. au Berceau du Sauveur, il alloit ſe retirer où la Providence l'appelloit *& que puiſqu'il ne pourroit plus parler de Dieu à S. M. il ne ceſſeroit jamais de parler à Dieu de S. M.* Cependant il reçût ſes Bulles de Rome, S. S. lui remit avec diſtinction une partie de ſes droits. Il vint à Tulle & pour ſatisfaire à l'empreſſement que les Provinces d'alentour avoient de l'entendre, il prêcha à Toulouſe & à Bourdeaux.

L'Auteur obſerve que S. M. par la promotion de 1671. avoit enlevé à la Cour & à la Ville, les plus fameux Predicateurs. *Il n'en ſeroit point reſté du premier ordre*, dit-il, *ſi le P. Maſcaron avant ſa promotion n'avoit formé le fameux P. Hubert.* On ne s'eſt pas apparemment ſouvenu que Mr. l'Abbé Fléchier aujourd'hui Evêque de Nîmes & le P. Bourdaloüe prêchoient alors dans Paris.

Mr. l'Evêque de Tulle ayant pro-

noncé avec l'applaudiſſement ordinaire, l'Oraiſon Funebre de Mr. de Turenne en 1675. fut transferé à l'Evêché d'Agen qui étoit un plus grand champ à ſon zele & à ſes talens. Sa douceur y gagna le cœur des Herétiques & de trente mille qu'ils y étoient, il s'en convertit vingt-huit mille aprés la revocation de l'Edit de Nantes. Il fut encore appellé en 1694. pour prêcher le Carême à la Cour. L'année ſuivante il fit l'Ouverture de l'Aſſemblée du Clergé & retourna dans ſon Diocéſe où il s'occupa uniquement des ſoins de l'Epiſcopat juſqu'à ce qu'il mourut d'une Hidropiſie de poitrine & d'autres maux compliquez le 16. Decembre 1703. Ce fut avec les mêmes ſentimens de pieté qu'il avoit tant de fois inſpirez aux autres. Les pauvres qu'il avoit toûjours traitez comme ſes enfans, ont auſſi été ſes heritiers; il conſerva toûjours une tendre reconnoiſſance pour la Congregation de l'Oratoire à laquelle il ſe croyoit redevable de ſa reputation; on peut ajoûter à ceci qu'il montra toûjours une eſtime & une

bonté particuliere pour la Compagnie de JESUS dans laquelle il eût d'intimes amis, ayant voulu même être le Fondateur de la Philosophie dans leur College d'Agen : c'est de quoi les Peres de cette Compagnie ne peuvent se faire trop d'honneur, ni trop marquer leur reconnoissance.

Quant aux discours de Mr. Mascaron, on y trouve des pensées judicieuses & solides, des peintures vives & sensibles, des sentimens tendres & touchans, & une élocution fleurie & animée.

La plus grande partie du livre dont nous faisons l'extrait en fourniroit des exemples. En parlant des Impies. *On dit qu'ayant vécu avec autant d'assurance que s'ils n'avoient jamais dû mourir, ils meurent avec autant de lâcheté que s'ils n'avoient jamais sçû vivre. Les sentimens qu'ils ont de Dieu sont tous hors de leurs places. Ils l'ont cru uniquement misericordieux lorsqu'il le falloit croire juste, pour ne pas pécher ; ils le croyent uniquement juste lorsqu'il le faut croire misericordieux, pour ne pas entrer dans*

le desespoir, la confiance en la misericorde qui devoit faire la consolation de leur mort, fait le crime de leur vie : la crainte de la justice qui devoit faire la sainteté de leur vie, fait le desespoir de leur mort.

La dignité de Chancelier est décrite d'une maniere également noble, ingenieuse & spirituelle par les traits suivans. *L'Image du Dieu des Armées, que portent les Princes, se fait sentir à leurs ennemis par les mains de ceux qui portent ses foudres dans les emplois tumultueux de la guerre : mais l'image douce & brillante du Dieu de Paix & de Justice que portent les Princes à l'égard de leurs sujets, est imprimée dans la personne du Chancelier, par le caractere auguste de sa charge. Elle est comme un canal qui entretient un commerce de raison & d'intelligence entre le Prince & les sujets, par où la protection de la justice décend du Prince vers les Peuples & le respect & la fidelité des Peuples remonte vers le Souverain.*

Le neant des choses du monde se fait sentir d'une maniere pathetique par cette Apostrophe. *Parlez-donc sur ce sujet illustre mort, faites-vous un*

nouveau tribunal de voſtre tombeau & portant voſtre authorité plus loin après vêtre mort qu'elle n'a été pendant vôtre vie, prononcez dans cette aſſemblée non plus ſur les differents des particuliers, ou ſur les affaires publiques de cet état mais ſur le ſort & ſur la condition univerſelle du genre humain, dites-nous que vous a paru au moment de vôtre mort, cette belle vie qui joignoit un ſi grand poids de gloire aux poids de vos années? Que vous a paru l'éclat de tant d'actions héroïques, lorſque la mort vous a mis dans ce point de veüe d'où ſe découvre la veritable proportion de toutes les choſes qu'on ne voit ailleurs que dans un faux jour Quoy Mrs. ce grand homme ne peut répondre, ce premier Oracle de la juſtice eſt müet & la mort détruit tellement toutes choſes qu'elle ne laiſſe pas même une langue pour prononcer que tout n'eſt rien.

Le caractere de valeur de Mr. le Duc de Beaufort, eſt peint au naturel à l'endroit où l'on parle des premieres démarches qu'il fit pour aller à l'Armée. Mr. le Duc de Vandôme ſon pere ſe voyant à la veille de perdre ſes fils à qui l'amour de la

gloire faisoit oublier l'amour de la vie, obtint du Roi de ne permettre qu'à un des deux d'aller à l'Armée. *M. le Duc de Beaufort n'oublia rien pour être choisi, il fit valoir plus haut son rang de Cadet qui sembloit le destiner au hazard de la mort, que les autres ne font valoir leur droit d'ainesse. Il n'a jamais fait violence à la douceur de son ame ennemie des ruses & des artifices que pour obtenir cette glorieuse preference.*

Enfin pour donner une idée de la vivacité de l'expression de Mr. Mascaron, il ne faut que remarquer l'endroit de la Harangue Funébre de Mr. de Turenne, où l'on dit que si nous sommes trompez dans la noble idée que nous nous formons des Conquerans, c'est Dieu en quelque façon qui nous à trompez, car enfin *sous quelle image plus pompeuse les Saintes Ecritures qui doivent regler nos sentimens nous representent elles Dieu même, que sous celle d'un General qui marche en personne à la tête des legions innombrables d'esprits qui combattent sous ses Etendarts; Elles nous le font voir sur un Char tout brillant*

d'éclairs, la foudre à la main. La terreur & la mort marchent devant sa face renversant ses ennemis à ses pieds, & se faisant sentir aux choses mêmes insensibles, ébranlent jusqu'à leurs fondemens & ouvrent la terre jusqu'aux abîmes. Le plus auguste des titres que Dieu se donne à lui-même n'est-ce pas celui du Dieu des Armées, &c. On retrouve la même vivacité & la même noblesse d'expression, quelques pages après dans celle où l'on décrit le passage de Mr. de Turenne en Allemagne, *Il dit, il éxécute, il fait une marche de près de cent lieuës. Il conduit son Armée & son artillerie par des chemins que les montagnes, les precipices, les torrens, les neiges rendoient presque inaccessibles à des voyageurs libres & dechargez, la marche se fait avec un secret si prodigieux &c.*

Tous ces morceaux bien que détachez ici & hors de leur place, ne laissent pas de rappeller & de soûtenir l'idée d'un des premiers & des plus grands Orateurs de nôtre siécle, que la France a eu dans Mr. Mascaron; & à certaines choses près qu'il auroit vrai-semblablement changé

lui même, s'il eût imprimé ſes Ouvrages, nous en aurions trouvé toutes les parties capables d'être encore aujourd'hui goûtées par les eſprits les plus délicats & les plus judicieux. Mais il eſt vrai qu'on ne ſeroit pas ſi touché préſentement d'entendre certaines metaphores un peu fortes & certaines penſées ſubtiliſées ; effets d'une éloquence dont le goût à paſſé & où Mr. Maſcaron ſemble être le dernier qui ait excellé.

Les Oraiſons Funébres qui compoſent ce recüeil & dont nous venons de rapporter divers endroits ſont au nombre de cinq : ſçavoir d'Anne d'Autriche Reine de France, d'Henriette d'Angleterre Ducheſſe d'Orleans, de Mr. le Duc de Beaufort, de Mr. le Chancelier Seguier & de Mr. de Turenne. Il ne peut être qu'agréable de les comparer avec les piéces qu'ont fait ſur ces grands ſujets, d'autres Illuſtres Orateurs de nôtre ſiécle.

ARTICLE XII.

REPONSE DE *Mr. VARIGNON* *à la Lettre de Mr.*** à Mr.*** inserée dans les Memoires de Trevoux, Art.* 101. *page* 1147. *du mois de Juillet* 1704.

I. L'Auteur de cette Lettre trouve mauvais que j'aye dit que les viteſſes des liqueurs à leur ſortie des vaſes ou canaux d'où elles coulent, ſont comme les Racines des produits de leurs peſanteurs ſpecifiques par leurs hauteurs : il prétend que cette regle eſt fauſſe, & qu'il faut dire qu'elles ſont ſeulement comme les Racines de leurs hauteurs.

Il me permettra de lui dire qu'il va un peu trop vite, non-ſeulement en ce qu'il m'attaque ſur un ſimple oüi-dire, & avant que j'aye rien fait imprimer ſur cette matiere ; mais auſſi en ce que cette Regle eſt exactement vraye en prenant, comme j'ai fait, les maſſes des liquides en raiſon de leurs volumes : ce qui de-

vroit d'autant moins lui déplaire qu'il les confond lui-même, dans ses pages 1151. 1152. 1154. & 1157. de sa Lettre. Aussi ne se plaint-il pas de cette hypothese, mais seulement de ce que je multiplie les masses des corps par leurs vitesses pour avoir leurs quantitez de mouvement : il prétend (pag. 1158.) que pour cela *il faut multiplier les pesanteurs specifiques des masses par leurs vitesses, & non pas multiplier leurs maßes par les vitesses.* Et c'est en cela qu'il croit (pag. 1157.) que je me suis mépris : on verra dans la suite (art. 7.) que c'est au contraire lui qui s'y trompe.

II. Au lieu de ma Regle il en substituë une autre, par laquelle il prétend (pag. 1148.) *que les vitesses des liqueurs à leur sortie des vaisseaux sont en raison soudoublée des hauteurs de ces liqueurs dans les vases, quelle que puisse être leur pesanteur specifique;* & par consequent quelque disproportion qu'il y ait entre leurs pesanteurs specifiques & leurs densitez, c'est-à-dire entre leurs masses & leurs pesanteurs absoluës, ainsi qu'il le marque encore expresse-

ment dans la page 1157. de ſa Lettre, en n'admettant de peſanteurs en raiſon de maſſes que dans les corps homogénes. Ce qui rend ſa Regle abſolument fauſſe, les maſſes des liqueurs devant toûjours être comme leurs peſanteurs abſoluës, pour que les viteſſes à leur ſortie des vaiſſeaux ſoient en raiſon ſoudoublée de leurs hauteurs dans ces vaſes, comme on le verra auſſi dans la ſuite *art.* 4. *n.* 6.

III. La raiſon que j'ai euë de preferer l'autre hypotheſe à celle-ci, c'eſt qu'il m'a paru qu'évidament les maſſes ou quantitez de matiere ne ſont pas toûjours comme leurs peſanteurs, quand même il ſeroit vrai qu'elles ſuivent quelquefois ce rapport. Car on ſçait par experience qu'un même corps, ſans changer de maſſe, a des peſanteurs très-differentes dans des liquides ou fluides differens, & même dans un ſeul, par exemple dans l'air, ſelon que ce fluide devient lui-même plus ou moins peſant, plus ou moins groſſier, &c. Ajoutez à cela que la peſanteur des corps leur étant auſſi étrangere que

toute autre force qui les pousseroit de même qu'elle vers en bas, ils pourroient absolument être sans en avoir aucune ; outre qu'elle pourroit être variée (sans aucune variation de leurs masses) non seulement par la varieté des fluides, où l'on les peseroit, mais aussi par la variation de la cause, qui les rendroit pesans. Voilà ce qui m'a empêché de supposer les masses des corps en raison de leurs pesanteurs.

Au contraire ayant pris pour chaque liquide ou fluide total, non certaines parties, mais tout ce qu'il y en a d'agitées & d'intimement mêlées par le mouvement de fluidité dans l'espace que ce fluide occupe, de même que l'on prend pour corps dur, tout ce que l'espace qu'il occupe, comprend de parties qui en repos entre-elles, tiennent les unes aux autres par quelque cause que ce soit ; j'ai crû pouvoir supposer que les volumes des liquides ou fluides étoient comme leurs masses, & non ceux des corps durs qui peuvent contenir plusieurs parties de fluides, lesquelles ne tiennent ni aux leurs, ni

entre-elles. J'ai raiſonné juſte ſuivant cette hypotheſe ; & c'eſt (je croi) tout ce qu'on me pouvoit demander, n'étant pas poſſible d'en demontrer aucune. Auſſi oſai-je defier qui que ce ſoit, de demontrer l'autre : ſçavoir que les maſſes des corps, ou (ſi l'on veut) des liquides, ſoient comme leurs peſanteurs abſoluës. Et ſi l'Auteur de la Lettre, qui prétend ſa Regle générale pour toutes ſortes de liqueurs, quelle que puiſſe être leur peſanteur ſpecifique, s'aviſoit preſentement de la reduire à cette hypotheſe, pour rendre cette Regle vraye ; alors il ne s'agiroit tout au plus entre lui & moy, que de ſçavoir laquelle de nos deux hypotheſes ſeroit la plus vrai-ſemblable, la Phyſique ne pouvant nous aſſurer de rien de plus.

IV. quoi qu'il en ſoit, on évitera toutes ces chicanes de Phyſique, en univerſaliſant ma Regle par l'introduction des denſitez des liqueurs dans les produits de leurs hauteurs, par leurs peſanteurs ſpecifiques, bien loin d'y devoir ſuprimer ces peſanteurs, ainſi que le prétend

l'Auteur de la Lettre en question : on trouvera en general (tous frotemens & toutes agglutinations à part) que *les vitesses de toutes sortes de liqueurs, par exemple de l'eau, du vin, du vif argent, &c. à leur sortie des Reservoirs ou Canaux d'où elles s'écoulent par des ouvertures horizontales, ou qui peuvent passer pour telles, doivent toûjours être comme les Racines des produits faits des hauteurs directement prises de ces liqueurs au-dessus de ces ouvertures, par leurs pesanteurs specifiques prises de même, & par leurs densitez reciproquement prises.* D'où il suit :

1°. Que si les densitez des liqueurs sont égales, c'est-à-dire, si leurs masses sont comme leurs volumes, les vitesses à leurs sorties, doivent être comme les Racines des produits faits de leurs hauteurs par leurs pesanteurs specifiques.

2°. Lorsque leurs pesanteurs specifiques sont égales, leurs vitesses à leurs sorties doivent être comme les Racines des quotiens resultans des hauteurs de ces liqueurs, divisées par leurs densitez.

3°. Lorſque les hauteurs ſont égales, ces mêmes viteſſes doivent être auſſi comme les Racines des quotiens reſultans des peſanteurs ſpécifiques diviſées par les denſitez.

4°. Lorſque les hauteurs & les peſanteurs ſpécifiques ſont égales de part & d'autre, ou en raiſon reciproque les unes des autres, les viteſſes ſont en raiſon reciproque des Racines des denſitez.

5°. Lorſque les hauteurs & les denſitez ſont égales, ou en même raiſon de part & d'autre, les viteſſes ſont comme les Racines des peſanteurs ſpécifiques.

6°. Enfin ſi les peſanteurs ſpecifiques & les denſitez ſont égales, ou en même raiſon de part & d'autre, c'eſt-à-dire ſi les maſſes ſont comme les peſanteurs abſoluës, leurs viteſſes ſeront comme les Racines des hauteurs.

C'eſt preſentement au Phyſicien à examiner laquelle de ces hypotheſes & d'une infinité d'autres qu'on pourroit faire encore ſur l'inégalité de tous ces rapports, eſt la plus vrai-ſemblable. Mais qu'on

adopte celle qu'on voudra : quelle qu'elle ſoit, il eſt viſible que la précedente Regle generale donnera toûjours les rapports des viteſſes qui en doivent reſulter aux liqueurs à leurs ſorties, cette Regle convenant également à toutes ces hypotheſes.

V. Voilà ce que l'Auteur de la Lettre auroit vû s'il avoit eu la patience d'attendre que j'euſſe fait imprimer la Regle qu'il attaque, laquelle eſt la premiere de ces ſix particulieres. Il auroit vû par la ſixiéme que c'eſt une erreur de dire (comme il a fait pag. 1148)que les *viteſſes des liqueurs à leur ſortie des vaiſſeaux ſont en raiſon doublée des hauteurs de ces liqueurs dans les vaſes, quelle que puiſſe être leur peſanteur ſpécifique*, cela n'étant vrai que lorſque leurs peſanteurs ſpécifiques ſont comme leurs denſitez, ou (ce qui revient au même) lorſque leurs peſanteurs abſoluës ſont comme leurs maſſes.

Au contraire il auroit vû par la premiere de ces ſix Regles particulieres de l'art. 4. que j'ai eu raiſon de dire que les viteſſes des liqueurs à leurs ſorties des vaiſſeaux, ſont en

raiſon ſoudoublée des produits faits de leurs peſanteurs ſpecifiques par leurs hauteurs dans ces vaſes, en ſuppoſant (comme j'ai fait) leurs maſſes en même raiſon que leurs volumes : hypotheſe dont il paroît lui-même convenir lorſqu'il dit (pag. 1151.) *Il s'agit donc de ſçavoir ſi lorſque deux corps de differente peſanteur ſont en mouvement, il faut multiplier avec Mr. Varignon les maſſes ou volumes de ces corps par leurs viteſſes, pour avoir des quantitez de mouvement proportionelles aux forces mouvantes. Ou s'il faut multiplier, comme je le prétends, les peſanteurs ſpecifiques des mêmes maſſes par leurs viteſſes.*

On voit, dis-je, de-là qu'il ſuppoſe les maſſes en même raiſon que leurs volumes, & non pas en raiſon de leurs peſanteurs ; ce qui le jette dans deux erreurs. La premiere eſt de nier que les viteſſes des liqueurs à leurs ſorties, ſoient comme les Racines des produits faits de leurs peſanteurs ſpecifiques par leurs hauteurs en ſuppoſant (ainſi que je l'ai fait) que leurs maſſes ſoient en raiſon de leurs volumes. La ſeconde

est d'affirmer que ces mêmes vitesses sont seulement comme les Racines des hauteurs sans supposer les masses des liqueurs en même raison que leurs pesanteurs absoluës. La premiere & la derniere des six Regles particulieres de l'art. 4. le convaincront de ces deux erreurs.

VI. Tout ce que l'on peut faire en sa faveur, c'est de vouloir bien croire malgré tous les Dictionaires Philosophiques, 1°. qu'il appelle *masse* ce qu'on appelle ordinairement *volume*, & non pas la quantité de matiere qu'il renferme. 2°. Qu'il appelle *pesanteurs specifiques*, non (comme je fais avec tous les Philosophes) des pesanteurs de volumes égaux, mais ce qu'on appelle d'ordinaire *des pesanteurs absoluës*, ou totales. 3°. Enfin qu'il suppose ces pesanteurs des corps en raison de leurs quantitez de matiere, qui dans le langage ordinaire en sont les *masses*.

Voilà tout ce que j'ai pû imaginer pour justifier l'Auteur de la Lettre en question. S'il se sauve par-là, à la bonne heure : il me suffit que son attaque soit vaine. Mais s'il m'en

dedit, je ſerai obligé de lui faire voir encore d'autres erreurs que je lui paſſe, auſſi bien que pluſieurs défauts qui ſe trouvent dans ſes raiſonnemens.

VII. Quant à la prétention où il eſt (pag. 1158.) que *lorſqu'il s'agit de donner une Regle generale, de trouver des quantitez de mouvement proportionelles aux forces mouvantes, laquelle convienne & aux corps homogénes, & aux corps heterogenes, on doit dire qu'il faut multiplier les peſanteurs ſpétifiques des maſſes par leurs viteſſes, & non pas multiplier les maſſes par les viteſſes.* Il devoit bien nous demontrer cette propoſition, & nous dire ce que l'heterogenéité des corps fait ici, & ce d'autant plus qu'il croit (pag. 1157.) que c'eſt en cela que je me ſuis mépris.

Il me permettra de lui dire que c'eſt lui-même qui s'y méprend. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à conſiderer pour un moment, les corps mûs, comme ſans peſanteur; ainſi que le permet leur indifference à être peſants ou legers, ou à n'être ni l'un ni l'autre: car alors voyant

qu'à masses égales, les quantitez de mouvement de ces corps (homogenes ou heterogenes, de même ou de differens volumes, il n'importe) seroient comme leurs vitesses; & par consequent aussi qu'à vitesses égales, les quantitez de mouvement seroient comme les masses muës; il ne sera pas difficile d'en conclure en general par toutes sortes de corps sans pesanteur, que quelles que fussent leurs masses & leurs vitesses, leurs quantitez de mouvement seroient toûjours alors comme les produits de leurs masses par leurs vitesses. Or quelque pesanteur qu'il survienne à ces corps, il est visible que tant qu'ils iront de la même vitesse que lorsqu'ils étoient sans pesanteur, les quantitez de mouvement en seront les mêmes qu'elles étoient alors. Donc quelque pesanteur qu'il y ait effectivement dans les corps, & quels qu'ils soient eux-mêmes, leurs quantitez de mouvement seront toûjours comme les produits de leurs masses par leurs vitesses, ainsi que je l'ai toûjours supposé.

On voit de-là combien la préce-

dente Regle de l'Auteur eſt fauſſe, & que les peſanteurs qu'il ſubſtituë au lieu des maſſes dans les produits qui en doivent exprimer les quantitez de mouvement, n'y peuvent entrer que par accident, & ſeulement en cas que ces peſanteurs ſoient comme ces maſſes qu'on y voit entrer par elles mêmes. Tout ce que l'Auteur dit dans le reſte de ſa Lettre, roulant ſur cette erreur, je ne croi pas qu'il ſoit beſoin de s'y arrêter davantage.

VIII. Au reſte quand je dis que *la quantité de mouvement d'un corps quelconque ſe doit prendre de ſa maſſe multipliée par ſa viteſſe*, je ne parle que de ce qu'il en a à chaque inſtant (en prenant ces inſtants égaux) s'il ſe meut d'une viteſſe variée, c'eſt-à-dire, accelerée ou retardée comme l'on voudra; ou en tems égaux quelconques, ſi ſon mouvement eſt uniforme. Car je ferai voir quelque jour que c'eſt là le ſeul cas où les viteſſes des corps puiſſent entrer dans la meſure de leurs mouvemens. Je ferai voir auſſi que les maſſes n'y entrent non plus que lorſque les par-

ties de chaque corps peuvent être regardées comme allant toutes en même ſens & de même viteſſe, ainſi qu'il arrive lorſque ce corps ſe meut ſeulement en gliſſant ou en ligne droite, ou qu'il peut être regardé comme tel. D'où l'on verra encore que ſi les peſanteurs peuvent quelque fois entrer dans la meſure du mouvement, ce ne peut être qu'en les ſuppoſant proportionelles aux maſſes, & qu'en les rendant ainſi en état d'être ſubſtituées en leurs places, de même que tout ce qu'on peut ſuppoſer d'autres grandeurs proportionelles à ces maſſes. Tout cela ſuit de ce que *Dans toutes ſortes de mouvemens, ſoit qu'ils ſe faſſent en roulant, en gliſſant, ſoit en ligne droite ou en ligne courbe, ſoit que ces mouvemens ſoient uniformes ou accelerez ou retardez, en un mot variez dans toutes les proportions imaginables; tout ce qu'un corps en a pendant quelque tems que ce ſoit, eſt toûjours proportionel à la ſomme des chemins ou des lignes que tous les points de ce corps parcourent pendant ce tems-là.* Je demontrerai, dis-je, tout cela quelque

jour, n'ayant pas le tems de le faire presentement, à cause qu'il dépend d'une assez longue suite de propositions, laquelle seroit aussi trop longue pour un Journal; outre que ce que j'en viens de montrer dans l'art. 7. suffit pour ici.

IX. Cela étant, la Regle generale de l'art. 4. est tout ce qui reste ici à demontrer: mais si l'Auteur de la Lettre en question, veut bien avoir un peu de patience, il verra cette Regle demontrée en deux manieres differentes dans les Memoires de 1703. de l'Academie Roiale des Sciences, lesquels sont actuellement sous la presse. En attendant, je le prie de considerer que les masses des corps, étant comme les produits de leurs densitez par leurs volumes, & leurs quantitez de mouvement en question (art. 7.) comme les produits de leurs masses par leurs vitesses, leurs quantitez de mouvement en question seront aussi comme les produits de leurs densitez par leurs volumes & par leurs vitesses. Ainsi en fait de liqueurs, les volumes de ce qu'il s'en écoule à chaque instant par

par des ouvertures horizontales égales & également inclinées au fil de ces liqueurs, étant comme leurs vitesses, les quantitez de mouvement de ce qu'il s'en écoule par ces ouvertures à chaque instant, doivent être comme les produits de leurs densitez par les quarrez de leurs vitesses. Or selon l'Auteur lui-même (pag. 1150.) les forces mouvantes productrices de ces quantitez de mouvement, leur sont non-seulement proportionelles; mais aussi aux produits faits des pesanteurs specifiques de ces liqueurs par leurs hauteurs au-dessus des ouvertures par où on les suppose couler. Donc ces produits faits des pesanteurs specifiques de ces liqueurs par leurs hauteurs, sont aussi proportionels aux produits de leurs densitez par les quarrez de leurs vitesses: même en general, l'expression des inegalitez des ouvertures & de leurs inclinaisons avec le fil des liqueurs devant se trouver également dans ces deux produits, & par consequent s'y évanouïr. Donc aussi en géneral les vitesses de ces liqueurs à leurs sor-

ties par des ouvertures horizontales quelconques &c. ſeront toûjours (toute agglutination & tout frotement à part) comme les Racines des produits faits des hauteurs directement priſes de ces liqueurs au deſſus de ces ouvertures, par leurs peſanteurs ſpecifiques priſes de même & par leurs denſitez reciproquement priſes, ainſi que le porte la Regle generale de l'art. 4.

X. Telle eſt en abregé la raiſon de cette Regle, que l'Auteur verra encore plus exactement demontrée dans les Memoires de 1703. de l'Academie. Le calcul des demonſtrations, qui s'y trouvent, ne convenant point ici, outreque je n'ay point du tout le tems de m'y arreſter davantage, je ne m'y ſuis même déja que trop arrêté malgré mes affaires & mon goût, mais cet Auteur m'y a forcé. J'avois d'abord reſolu de ne lui point repondre, & de publier ſeulement cette Regle dans les Memoires de l'Academie, ſans faire mention de ſa Critique; de maniere pourtant qu'il y auroit trouvé réponſe à toutes ſes difficultez. Ce qui me paroiſſoit une

maniere honnête d'y ſatisfaire, & en même tems propre à éviter toutes ſortes de diſputes, pour leſquelles j'ai une grande averſion. Telle fut, dis-je, ma premiere reſolution, mais un de mes amis m'a pris par mon foible, en me diſant que ſi je ne répondois pas expreſſement à cet Auteur, je paroîtrois le mépriſer ou me rendre à ſa Critique. C'eſt ce qui m'a porté à lui faire cette réponſe-ci, étant également éloigné de l'un & de l'autre.

Il eſt encore bon que cet Auteur ſçache que ce qu'il a pris pour ma Regle générale du mouvement des eaux, &c. n'en étoit qu'un ſimple Lemme, lequel tout univerſaliſé qu'il eſt (*art.* 4.) par l'introduction des denſitez, n'eſt encore que pour ſervir à la demonſtration de cette Regle, dans laquelle il verra qu'on peut faire évanouir les denſitez ſans rien diminuer de ſa generalité, qui comprend infiniment plus que tout ce qui a été dit juſqu'ici ſur ce ſujet. Voilà, dis-je, ce que l'Auteur de la Lettre verra, s'il veut bien avoir la patience d'attendre que les Memoi-

res de 1703. de l'Academie ſoient publics, comme il paroît qu'il l'a devoit avoir avant que d'en rien attaquer, tant pour attaquer plus juſte s'il y avoit trouvé à redire, que parce qu'un Auteur n'eſt ſenſé avoir mis la derniere main à ſon Ouvrage que lorſqu'il eſt imprimé. Si l'Auteur de la Lettre en eût ainſi uſé, il ſe ſeroit épargné bien du tems perdu, & à moi auſſi.

ARTICLE XIII.

REPONCE A Mr. VARIGNON.

PUiſque Mr. Varignon a crû, (article 3.) pouvoir ſuppoſer que les Volumes des liquides ou des fluides étoient comme leurs maſſes, il ne doit point trouver mauvais que je me ſois ſervi des mêmes expreſſions pour mieux faire ſentir la fauſſeté de ſa regle & de ſon raiſonnement, & ſi cette maniere de parler n'eſt pas conforme aux Dictionnaires Philoſophiques qu'il s'en prenne à lui-même. J'ai montré que ſuivant ces expreſſions pour donner une regle generale de trouver des quantitez de mouvement propor-

tionelles aux forces mouvantes laquelle regle convienne & aux corps homogénes & aux heterogénes. Il falloit dire que les vitesses devoient être multipliées par les pesanteurs specifiques des masses & non par les masses. Si M. Varignon ne convient pas de ce principe, il auroit dû dans la réponse en montrer la fausseté, du moins dans un cas particulier, & c'est apparemment ce qu'il auroit souhaité faire, mais il n'a pû en venir à bout.

Mr. Varignon dans l'article 9. de la réponse ne se souvenant plus de ce qu'il avoit écrit dans l'article 3. des masses & des volumes, dit que les masses sont des produits des densitez par les volumes & quelques lignes après il conclud, ainsi en fait de liqueurs, les volumes de ce qu'il sort seront comme les vitesses, & les quantitez de mouvement de ce qui s'écoule seront comme les produits des densitez, par les quarrez des vitesses, il faut supléer de ce qu'il sort ou s'écoule en tems égaux. Or cet Auteur dans son livre de la pesanteur chapitre 2. article 21. dit

que les peſanteurs totales des corps ſont comme leurs maſſes, dont ſelon cet Auteur les peſanteurs ſpécifiques ſont comme les denſitez, puiſque les peſanteurs étant comme les maſſes, les peſanteurs de volumes égaux ſeront comme les denſitez. Mais ſelon Mr. Varignon article 5. ma regle eſt vraye, lorſque les denſitez ſont comme les peſanteurs ſpecifiques, donc ma regle eſt vraye dans tous les cas poſſibles ſelon Mr. Varignon même, cette conſequence eſt fâcheuſe & il y a apparence que ſi Mr. Varignon s'étoit imaginé qu'on l'eût dû tirer, il n'auroit pas accordé que ma regle étoit vraye, lorſque les peſanteurs ſpecifiques ſont comme les denſitez.

2°. Puiſque les peſanteurs ſpecifiques & les denſitez ſont en même raiſon, il eſt clair que les produits des denſitez par les quarrez des viteſſes, eſt la même choſe que les produits des peſanteurs ſpecifiques par les quarrez des viteſſes, qui eſt la regle que j'ai donnée dans ma Lettre page 1163. & qui eſt une ſuite de ma regle generale, Mr. Varignon eſt

donc obligé d'avoir recours à mes principes pour demontrer les ſix regles qu'il donne. Cet Auteur reconnoiſſant la fauſſeté de la regle propoſée dans le Journal du mois de Mars 1704. tâche d'en ſubſtituer une autre à la place. Voici comme il parle art. 4. on univerſaliſera ma regle en introduiſant les denſitez des liqueurs dans les produits de leurs hauteurs par leurs peſanteurs ſpecifiques, c'eſt-à-dire qu'au lieu que les viteſſes des liqueurs ſuivant ſa premiere regle devoient être les racines des produits des hauteurs par les peſanteurs ſpecifiques. Les viteſſes des mêmes liqueurs ſelon cette ſeconde regle doivent être comme les racines des produits des hauteurs par les quarrez des peſanteurs ſpecifiques, car puiſque les denſitez ſont comme les peſanteurs ſpecifiques, il eſt clair qu'on aura les mêmes produits, ſoit qu'on multiplie les hauteurs par les quarrez des peſanteurs ſpecifiques, ſoit qu'on multiplie les produits des hauteurs par les peſanteurs ſpecifiques, ſoit, dis-je, qu'on multiplie ces produits

par les densitez ; ainsi selon cette regle, lorsque le vif argent & l'eau se trouveroient à la même hauteur, le vif argent devroit sortir quatorze fois plus vîte à peu près, je fais précision du frottement. Il est difficile de concevoir comme M. Varignon a pû raisonner de la sorte.

Non seulement cette regle generale d'où l'on croyoit tirer toutes les autres, est fausse ; mais elle est contraire à quelques-unes des regles que Mr. Varignon donne ensuite. Je choisis pour exemple la quatriéme regle : lorsque, dit cet Auteur dans sa quatriéme regle, les hauteurs & les pesanteurs specifiques sont égales ou en raison reciproques, les vitesses sont en raison reciproques des racines des densitez, supposons les pesanteurs specifiques en raison quadruple & que les hauteurs soient reciproques aux pesanteurs specifiques. Les vitesses seront les racines des densitez qui sont en raison quadruple, c'est-à-dire, que les vitesses seront comme 1. & 2. ou ce qui est la même chose, en raison soudoublée des hauteurs.

Mais ſelon la regle que Mr. Varignon ſubſtituë, les produits des hauteurs par les quarrez des peſanteurs ſpecifiques ſeront comme 1. & 4. ou 4. & 16. donc les viteſſes ſeront comme 1. & 2. avec cette difference que ſuivant la regle ſubſtituée la liqueur la plus peſante ira deux fois plus vîte : au lieu que ſelon la quatriéme regle, la liqueur la moins peſante doit aller deux fois plus vîte. Une contradiction auſſi manifeſte ne previendra point le Lecteur en faveur de Mr. Varignon.

Venons maintenant aux ſixiémes Regles de cet Auteur qu'il a propoſées le plus obſcurement qu'il a pû. Les deux premieres & la ſixiéme qui ne ſignifient que la même choſe, diſent que lorſque deux tubes ſont remplis d'une même liqueur les viteſſes ſont en raiſon ſoudoublée des hauteurs. La troiſiéme dit que les viteſſes ſont égales, lorſque les hauteurs ſont égales, quelles que puiſſent être leurs peſanteurs ſpecifiques. La quatriéme dit que lorſque deux tubes ſont remplis à la même

hauteur d'une même liqueur, les vitesses sont égales, mais que si les liqueurs sont differentes & que les hauteurs soient en raison reciproques des densitez, les vitesses seront en raison soudoublée des hauteurs, en sorte que la moins pesante ait la plus grande vitesse. La premiere partie de la cinquiéme dit la même chose que les deux premieres, la seconde partie dit que si les pesanteurs specifiques sont en raison quadruple & que les hauteurs soient comme les pesanteurs specifiques, la vitesse de la plus pesante sera double de la vitesse de l'autre, c'est-à-dire, que les vitesses seront en raison soudoublée des hauteurs. Ainsi toutes ces regles aboutissent à dire que les vitesses seront toûjours en raison soudoublée des hauteurs, quelles que puissent être les pesanteurs specifiques qui est la regle que j'ai donnée, & que cet Auteur prétendoit être fausse.

Mr. Varignon dans sa 6e. Regle semble douter que les pesanteurs specifiques & les densitez soient toûjours en même raison. Je lui ai

cependant montré clairement que cela ſuivoit de ſes principes, outre que je l'ai pû ſuppoſer ſuivant les termes de l'Auteur art. 4. *qu'on adopte quelle hypotheſe on voudra.* Mais s'il veut encore varier ſur ce point, je ne m'y oppoſerai point : à la verité ſon livre de la peſanteur en ſoufrira auſſi-bien que les 6. Regles qu'il donne. La regle univerſaliſée n'en ſera pas moins fauſſe & les quantitez de mouvement ne ſeront plus comme les produits des danſitez par les quarrez des viteſſes, mais ma regle ſubſiſtera toûjours, & jamais dans cette matiere cet Auteur ne donnera de Regle juſte à moins qu'elle ne tire ſa force de la mienne. Il n'eſt donc pas neceſſaire pour me *ſauver*, de me ſervir de l'expedient de Mr. Varignon, *s'il ſe ſauve par là*, dit cet Auteur art. 6. *à la bonne heure, il me ſuffit que ſon attaque ſoit vaine.* S'il avoit crû mon attaque vaine il n'auroit pas employé à preparer une réponſe, un tems qu'il paroît regretter fort. *Cela nous épargneroit*, dit cet Auteur *bien du tems à l'un & à l'autre*, pour moi j'y en ai employé ſi

peu, que je n'ai pas sujet de le regretter. J'attendrai cependant tranquillement l'effet de ses menaces: *S'il me dedit* (art. 6.) *je serai obligé de faire voir d'autres erreurs que je lui passe, aussi-bien que d'autres défauts dans ses raisonnemens.*

ARTICLE XIV.

DISSERTATION EN FORME de Lettre sur une Agathe trouvée à Reims.

JE revins hier de Reims d'où je raportai trois choses qui ne sont pas tout-à-fait indignes de vôtre curiosité. La premiere est une Epitaphe qu'on voit sur la muraille exterieure de la parroisse de Saint Maurice. C'est une pierre d'environ deux piés en quarré, sur laquelle on voit une Croix pattée en relief, & sur la Croix ce vers gravé de la maniere qu'il est ici.

Hic jacet Armandi mater, matertera, neptis.

Je me souvins alors de l'Epitaphe

qui eſt propoſée au ſçavant Archevêque de Tarragone dans ſes Dialogues des Medailles, & qu'on lui diſoit avoir été trouvée dans l'Egliſe de Saint Paul à Rome.

Herſilus hîc jacet, mecum Mævilla quieſcit,
Quæ ſoror & genitrix, quæ mihi ſponſa fuit.

Et comme il ne jugea pas à propos de ſe caſſer la tête à l'expliquer, Je ne voulus pas non plus me tourmenter beaucoup à l'explication de celle-ci. Vous la pouvez propoſer à ceux de vôtre Canton qui ſe rendent celébres pour l'explication des Enigmes du Mercure Galant.

Pour moi je ne crois point que cette Epitaphe ſoit un Enigme : je penſe qu'effectivement près de cette pierre étoient enterrées trois perſonnes, dont l'une étoit la Mere, l'autre étoit la Tante, & l'autre la Niéce d'Armand, ou bien que la même perſonne lui étoit tout cela par alliance, c'eſt-à-dire ſa belle Mere, ſa belle Tante, & ſa belle Niéce :

Ce qui n'est pas impossible. Mais dans ces deux cas l'Epitaphe est defectueuse. Car dans le premier il faut *jacent* du moins il est mieux, & dans le second les noms de ***Mater***, *Matertera*, *&* *Neptis*, ne sont point propres. De vous dire quel étoit cet Armand, c'est ce qui est difficile. Car nous n'avons aucun homme celébre de ce nom dans toute l'Histoire de la ville de Reims. On peut s'assurer seulement que l'Epitaphe est ancienne. Car les lettres en sont Romaines, & ce nom d'*Armand* sans aucun surnom est une autre marque de l'Antiquité de ce Monument.

Voici une autre Epitaphe qu'on voit sur une grande lame de bronze attachée à la muraille dans le cloître de la Cathedrale.

Cy-devant gît homme de grandes lettres Monseigneur Jacques d'Attigny Docteur de Droit Canon & Civil, jadis Chanoine de cette Eglise de Reims, qui trepassa l'an 1438. *Priez Dieu pour lui.*

Tout cela aussi bien que son Epitaphe qui suit, est en lettres Gothiques.

Nuper eram Doctor legum , ſed lege coarctor
Naturæ : hic tumulor , indoctus doctior æquor :
Vermibus exponor , in terram terra reſolvor :
Et quia ſic ponor, cunctis oſtendere conor,
Quod nil proſit honor , quem pulvis ſinit & horror.
Judicio ſiſtor quod fruſtra evadere nitor:
De quibus accuſor, rationem reddere cogor :
Nulla lege levor, non jure nec arte reluctor :
Me ſuper eſt Doctor, ſcelerum juſtiſſimus ultor.
Nunc equidem experior , quod ut egi ſic modo tractor.

Avoüez , Monſieur, que le *Monſeigneur Jacques* , pour un payſan d'Attigny , ne manquoit pas de bon ſens , & que ſi tous les vers Leonins avoient été ſemblables à ceux-ci , ils n'auroient pas merité , comme ils ont fait , le mépris de tous les honnêtes gens.

Mais voici la piéce la plus conſi-

derable qui m'a été donnée par Mr. de Mailly, celébre Antiquaire, également estimable par les bonnes qualitez de son cœur & par celles de son esprit.

C'est une Agathe d'un pouce & demi de haut sur un pouce de large & deux lignes d'épaisseur d'une figure entre l'ovalle & l'octogone; sur laquelle est gravé en creux un Temple à deux Colonnes, au milieu duquel on voit une figure le foüet à la main, & à ses piés un Lapin, avec cette Inscription à l'entour, sur le fronton & au-dessus de la figure: IVNONI LVCINAE LVCILLA HON. LVP. S.

Ce Temple est celui de Junon surnommée *Lucine* par les raisons que vous verrez ci-après. Il étoit dans la cinquiéme region de Rome accompagné d'un bâtiment pour les Prêtres & d'un bois sacré.

La figure qu'on voit dans le Temple, & dont aucun monument ne nous étoit resté que dans les Livres, est celle d'un homme habillé de la peau d'un bouc; qui tient un foüet à la main fait avec des éguillettes de

çuir de bouc. C'eſt l'attitude d'un Luperque, c'eſt-à-dire d'un homme qui dans la penſée des Payens procuroit aux femmes ſteriles la fecondité, & aux femmes groſſes un heureux accouchement en les touchant de ce foüet.

L'Animal qu'on voit à ſes piés, eſt un Lapin le plus fecond de tous les animaux.

L'Inſcription porte *Lucilla Junoni Lucinæ honorem. Luperca libas ſacrum.*

Cette graveure dans ma penſée exprime la reconnoiſſance d'une femme appellée Lucille, qui pour avoir des enfans ou pour obtenir un heureux accouchement, s'étoit voüée à Junon Lucine (que les femmes reclamoient pour ce ſujet) & s'étoit addreſſée aux Luperques à la même intention.

J'aime mieux que vous apreniez d'Ovide * que de moi l'origine de cette infame ceremonie.

Junon préſidoit à la naiſſance des enfans, & c'eſt encore par cette raiſon que les ſourcils lui étoient ſpe-

* *Ovid. 2. Faſt.*

ciallement devoüez. *Lucina à luce.* *Lux* pour *Vita* eſt fort uſité parmi les Poëtes.

De tout tems l'amour du plaiſir a été le plus puiſſant reſſort qui ait remué le cœur de l'homme. Il a ſçû faire ſervir la Religion de prétexte à ſon malheureux penchant : Et ſi ce n'eſt pas cette paſſion qui a fondé l'Idolatrie, c'eſt elle au moins qui l'a étenduë & l'a rendu la maîtreſſe de la plus grande partie du monde.

Parmi les Payens les honnêtes gens avoient en horreur ce qu'il y avoit de groſſier dans les fêtes Lupercales : & les femmes qui avoient quelque pudeur, avoient bien de la peine à preſenter ſeulement leurs mains aux Luperques.

Mais tout le reſte, qui étoit le plus grand nombre, étoit ravi d'avoir un prétexte de Religion pour ſatisfaire ſa paſſion : & jamais fête ne fut ni ſi conſtamment, ni ſi religieuſement obſervée que les Lupercales. Ce n'étoit plus une fête d'un jour, mais d'un mois. Ce n'étoient plus ſeulement les Prêtres du Dieu Pan qui faiſoient les Luperques, c'étoit tous

les jeunes gens de Rome, & principalement les gens de qualité.

Enfin cette maudite ceremonie & cette damnable coûtume étoit si fortement établie, que ce ne fut qu'après quatre siécles que l'Eglise vint à bout de l'abolir. Car elle dura jusques sous Anastase.

Mais c'est peut-être m'étendre un peu trop sur les Lupercales. Revenons à nôtre Agathe.

Vous me demanderez, Monsieur, qu'elle est cette *Lucilla* dont il est parlé ici.

Monsieur Du-Choul, ou quelque autre Antiquaire aussi credule que lui, vous auroient dit que c'est l'Imperatrice Lucille femme de Verus, qui eût des enfans de son second Mary. On trouve en effet dans Du-Choul une Medaille de cette Princesse avec ce revers, *Junoni Lucinæ*; où l'on voit une femme assise qui tient de la main droite un foüet: mais personne n'a vû ce foüet que Du-Choul. Tous les autres, & moi en particulier, nous voyons sur cette Medaille une femme assise qui tient une plante ou une fleur à trois feüil-

les, qui peut être auſſi un ſymbole de fecondité comme il en eſt un de l'eſperance.

De plus, c'eſt que dans les Medailles de Lucille, la qualité d'*Auguſte* dont elle étoit ſi jalouſe n'y manque jamais, & elle n'eſt point ſur nôtre Agathe.

Une troiſiéme raiſon c'eſt que *Lucina* eſt écrit avec un A & un E liez enſemble, maniere d'écrire plus ancienne que l'Empire. Depuis ſon établiſſement on ſeparoit toûjours ces deux lettres.

Ces trois raiſons prouvent encore que ce n'eſt pas Lucille femme d'Ælius. Après quoi il eſt difficile, & il nous importe aſſez peu, de ſçavoir quelle elle eſt.

J'aimerois mieux trouver l'uſage de cette Agathe. Car puiſqu'elle eſt gravée pour être imprimée, il faut qu'elle ait été montée comme un ſceau qui ſervoit à cette Dame Lucille pour faire imprimer ſur de la cire, le monument de la faveur qu'elle avoit reçûë de Junon par le moyen des Luperques. Ces ſortes d'empreintes étoient comptées par-

mi les *Sigillaria* ou Etrennes de ce tems-là. Voilà ma conjecture. S'il vous vient dans l'eſprit quelque choſe de meilleur, faites moi la grace de me l'apprendre. Je ſuis, &c.

ARTICLE XV.

RELATION DE CE QUI S'EST paſſé dans la derniere Aſſemblée publique de l'Academie Roiale des Sciences, tenuë le 12. *Novembre* 1704. *Par Monſieur Blondel.*

L'Ouverture de la Seance ſe fit par une Diſſertation de Mr. de la Hire ſur un niveau d'une nouvelle conſtruction. Il donna d'abord la deſcription du niveau des Anciens, & en fit voir les incommoditez. Ce niveau étoit à eau, & avoit 20. pieds de longueur : ce qui le rendoit très-difficile à être tranſporté. Outre cela on ne pouvoit s'en ſervir qu'à niveller des diſtances de ſa longueur : en ſorte qu'il le falloit changer de ſtation de 20. pieds en 20. pieds : ce qui rendoit l'operation très-longue & très-rebutante.

Les niveaux qu'ont déja donné dans l'Academie Mrs. Picard, Hughens, Mr. de la Hire & même quelques autres, ſont bien plus commodes; Car, ſans avoir cette longueur importune, ils peuvent ſervir à niveller des diſtances de mille toiſes, ſans aucune erreur ſenſible.

Celui que Mr. de la Hire donne aujourdhui eſt conſtruit ſur un principe tout different de ceux ſur leſquels les autres le ſont ordinairement. Ceux-là tirent leur juſteſſe, ou de leur centre de gravité, ou de la ſurface de l'eau, qui ſe met toûjours de niveau, ou de la direction d'un plomb. Toutes ces ſortes de niveaux ſont ſujets à quelque inconvenient du côté de leur ſuſpenſion, qui n'étant pas fixe & immuable peut être derangée facilement : au lieu que celui de M. de la Hire n'étant pas ſuſpendu eſt toûjours ferme & inébranlable. La juſteſſe de ce niveau dépend donc de l'immobilité du point d'appui qui eſt inalterable. Il tire encore un grand avantage de la pinule oculaire, qui eſt auſſi d'une nouvelle conſtruction. Car au

lieu de se servir, comme on fait, d'une soye pour se déterminer l'objet qu'on a en vûë, ce qui ne peut pas manquer d'être sujet à quelques changemens; on se sert ici d'un simple trait marqué sur un verre avec la pointe d'un diamant : & ainsi cette pinule est inalterable à tous les changemens de l'air.

Le niveau de M. de la Hire est fait d'une regle de fer, aux extremitez de laquelle sont attachées les pinules : sçavoir d'un côté un verre objectif de lunette, & de l'autre la pinule oculaire, qui coule dans un chassis afin qu'on la puisse arrêter où l'on veut. Cette regle est soûtenuë sur une piéce de Léton soudée au milieu & mise de champ & à l'équerre. A cette piéce de Leton sont soudez les pivots, qui sont d'acier trempé & ont la forme d'une losange aiguë. Les appuis sont attachez sur une piéce particuliere qui est aussi d'acier trempé. Ce sont deux trous, dans lesquels les pivots joüent comme ceux du fleau d'une balance. Tout le niveau est enfermé dans une boëtte & à la figure d'un T. La boët-

te eſt percée aux deux boûts de deux ouvertures rondes à l'endroit des pinules. Vers l'oculaire il y a une vis, pour élever la regle par deſſous: & par deſſus il y a une lame de reſſort pour la retenir : en ſorte que la regle étant une fois arrêtée entre la vis & le reſſort reſte fixe & immuable.

Pour rectifier ce niveau, on prend garde premierement ſi la regle eſt également chargée des deux côtez, & ſi l'on remarque qu'elle ſoit plus legere d'un côté que de l'autre, on la corrige en chargeant ce côté-là avec de petits poids de plomb qu'on fait tenir avec de la cire molle. Pour faire exactement cette correction il faut avoir deux points qui ſoient parfaitement de niveau ; & en balançant voir ſi au point de l'équilibre ces deux points paſſent directement par les pinules. S'il arrive qu'ils n'y paſſent point, il faut charger la regle de part ou d'autre, juſqu'à ce qu'au point d'être en équilibre, on voye les deux points propoſez. Alors on eſt ſûr que toutes les fois que la regle ſera dans cet équilibre,

bre, elle donnera le niveau. Pour s'aſſurer maintenant de l'équilibre de la regle, quand on l'a élevée par le moyen de la vis, on renverſe le niveau & l'on retient le reſſort par un bouton afin que la regle étant ainſi ſuſpenduë, on voye ſi elle eſt parfaitement en équilibre. Quand on en eſt ainſi aſſuré, on la retient dans cet état en lâchant le reſſort: & c'eſt un avantage particulier de ce niveau de ce qu'il peut ſervir également dans les deux ſituations, droite & renverſée.

Monſieur de la Hire ne détermina point la grandeur de ſon niveau. Celui qu'il montra à la compagnie étoit fort petit, & cependant il s'en eſt ſervi à meſurer des diſtances aſſez conſiderables ſans aucune erreur ſenſible.

Monſieur l'Abbé Bignon qui préſidoit à l'Aſſemblée réprit fort nettement la deſcription du niveau de Mr. de la Hire, & dit que ce n'étoit point là un projet d'invention dont la réuſſite fut incertaine, mais que c'étoit une machine toute executée, & même déja éprouvée avec ſuccès;

& que M. de la Hire avoit la gloire non-ſeulement de l'invention, mais auſſi de l'execution, puiſqu'il avoit fait ce niveau de ſa propre main.

Mr. Mery parla le ſecond & lût une Diſſertation ſur l'Iris de l'œil & par occaſion ſur la maniere dont ſe fait la viſion.

L'Iris eſt un cercle membraneux qui prend ſon nom des differentes couleurs qu'on y remarque. Ce cercle eſt opaque, c'eſt pourquoi il eſt percé au milieu pour donner paſſage à la lumiere; c'eſt le trou qu'on nomme la *prunelle*; laquelle ſe dilate & ſe retrecit ſuivant de certaines diſpoſitions où l'œil ſe trouve. Quand l'œil eſt dans l'air & expoſé à la lumiere, la prunelle ſe retrecit: elle ſe dilate au contraire quand il eſt à l'ombre ou dans l'eau. L'Iris s'accourcit quand la prunelle ſe dilate, & s'allonge quand la prunelle ſe retrecit. Ce mouvement n'eſt point du tout volontaire. Il ne dépend pas non-plus immediatement de la lumiere, mais des eſprits à qui elle donne occaſion de couler dans les fibres de l'Iris, & ſelon qu'elle

eſt plus ou moins forte, la prunelle doit plus ou moins ſe retrecir. Mais ces deux cauſes ſeront encore inutiles, ſi la reſpiration n'eſt libre. Car comme c'eſt la reſpiration, & la circulation qui fournit les eſprits; dès que la reſpiration eſt ôtée, le cours des eſprits manque.

Ce raiſonnement eſt confirmé par les experiences qu'à faites M. Mery. Il a pris un Chat & lui a plongé la tête dans l'eau, les yeux tournez vers la lumiere: Il a remarqué que la prunelle ſe dilatoit, parceque l'animal ceſſant de reſpirer, la circulation étoit arrêtée, & les eſprits ne couloient plus dans les fibres de l'Iris. En retirant de l'eau la tête du Chat & expoſant ſes yeux à la lumiere, la prunelle ſe retreciſſoit alors: parceque l'animal reſpirant librement, le cours des eſprits étoit entierement libre. D'où M. Mery conclut deux choſes. 1°. Que ce n'eſt pas la lumiere qui eſt la cauſe immediate de ce retreciſſement de la prunelle, mais que ce ſont les eſprits. 2°. Que la dilatation de la prunelle, qui ſe fait par l'accourciſſe-

ment des fibres de l'Iris, ne dépend point des eſprits, mais du ſeul reſſort de ces mêmes fibres. Si la lumiere étoit cauſe immediate du retreciſſement de la prunelle, elle devroit cauſer cet effet dans l'eau beaucoup plus ſenſiblement que dans l'air, puiſqu'elle ſe répand dans l'œil plus abondamment lorſqu'elle eſt dans l'eau. Cependant l'experience montre que la prunelle bien loin de ſe retrecir dans l'eau, ſe dilate, parce qu'alors il n'y a point de reſpiration.

Ceci eſt encore fondé ſur une autre experience. Quand par la maladie il arrive quelque obſtruction au nerf optique, la prunelle eſt auſſitôt dilatée. Vous avez beau l'expoſer à la lumiere : elle reſte dans cet état juſqu'à ce que l'obſtruction ſoit levée : Ce n'eſt donc pas la lumiere qui fait le retreciſſement de la prunelle. Il faut plûtôt concevoir que la force des fibres de l'Iris étant en équilibre avec les eſprits, cet équilibre eſt rompu par une forte impreſſion de la lumiere, qui donne occaſion aux eſprits de couler plus

abondamment dans ces fibres, d'en ſurmonter le reſſort, & par conſequent de les allonger pour retrecir la prunelle.

Voici donc quatre choſes établies. 1°. Que ce ſont les eſprits qui ſont la cauſe immediate de ſon retreciſſement. 2°. Que la lumiere en eſt l'occaſion. 3°. Que la volonté n'a aucune part à ce mouvement. 4°. Que le reſſort des fibres de l'Iris eſt cauſe de la dilatation de la prunelle.

Monſieur Mery éclaircit enſuite les difficultez qui ſe peuvent rencontrer dans ſon ſyſtême. La premiere eſt de ſçavoir s'il eſt vrai, comme il le prétend, qu'il entre plus de lumiere, dans les yeux lorſqu'ils ſont dans l'eau, que lorſqu'ils ſont dans l'air. Il prouve ſon ſentiment, parce que la prunelle étant dilatée dans l'eau, donne paſſage à une plus grande quantité de raïons que quand elle eſt dans l'air, où elle eſt retrecie. D'ailleurs les inégalités de la cornée repouſſent encore un grand nombre de raïons lorſque l'œil eſt dans l'air, & lorſqu'il eſt dans l'eau elle ſe trouve au contrai-

re parfaitement applanie, & ne s'oppose plus à l'entrée de la lumiere. Aussi découvre-t-on par-là tout le globe de l'œil jusqu'au nerf optique, excepté les humeurs, parce qu'elles sont de la couleur de l'eau. Il est encore visible que les inégalitez de la cornée repoussent une grande quantité de raïons par ce qui arrive dans la goutte seraine. Car quoique la prunelle soit alors toute dilatée, on ne voit pas pourtant les tuniques de l'œil, comme on les voit lorsqu'il est dans l'eau. Une preuve encore plus forte, que l'œil étant dans l'eau reçoit beaucoup plus de lumiere, c'est qu'un homme qui est dans l'eau voit les objets qui y sont à une bien plus grande distance que quand il est hors de l'eau. De plus on ne découvre plus dans l'air la coroïde de l'œil du Chat après sa mort, quoique la prunelle soit dilatée. Tout cela prouve que les inégalitez de la cornée repoussent beaucoup de lumiere & qu'étant applanie par l'eau, presque toute la lumiere passe à travers.

La 2e. difficulté est de sçavoir si la

lumiere détermine ſeulement les eſprits, ou ſi elle les rarefie. Il n'y a pas d'apparence, ſelon les experiences qu'on vient de rapporter, que la lumiere agiſſe en rarefiant les eſprits : puiſqu'étant plus abondante dans l'œil lorſqu'il eſt dans l'eau, elle n'empêche pas la prunelle de ſe dilater; & que dans l'air au contraire, quoique l'œil reçoive moins de lumiere, la prunelle ſe retrecit. La lumiere ne fait donc que déterminer les eſprits : & il faut que l'Iris de l'œil ſoit d'une ſtructure contraire à celle des autres muſcles, qui s'accourciſſent lorſqu'ils ſont pleins; & qu'elle ſoit plûtôt ſemblable à celle des corps caverneux, dont les fibres s'allongent plus elles ſont pleines, & s'accourciſſent par leur reſſort.

La troiſiéme difficulté eſt de ſçavoir ſi la retine eſt le principal organe de la viſion, comme on la cru juſqu'apreſent. M. Mery apporta deux raiſons contre l'opinion ordinaire. Il dit premierement que la ratine étant une expanſion du nerf optique, il doit arriver la même

choſe à cette tunique qu'au nerf. Qu'ainſi, puiſque les rayons s'éteignent, lors qu'ils viennent à tomber ſur ce nerf, comme Mr. Mariotte l'avoit deja remarqué en rapportant quelques experiences ſur ce ſujet, ils doivent auſſi s'éteindre en tombant ſur la retine, & par conſequent il ne ſe doit point faire de viſion. La ſeconde raiſon que M. Mery aporta, c'eſt que la retine eſt tranſparente, & qu'ainſi les raions ne s'y arrêtent point pour exciter la viſion.

Il croit donc que le principal organe de cette ſenſation, eſt la coroïde, qui eſt opaque & où les raïons vont s'arrêter. Il eſt vrai que la retine y contribuë beaucoup parce qu'il faut qu'elle ſoit ébranlée, pour que la viſion s'acheve : mais ce n'eſt pas comme principal organe ; puiſque les raions ne ſe terminent pas à cette tunique, autrement ils ſeroient entierement éteints. La viſion ſe fait donc principalement dans la coroïde, qui étant opaque refléchit une ſeconde fois les raions : & ces rayons reflechis, en ébranlant la

retine & le nerf optique, produisent la sensation.

Ce n'est donc pas, comme on croyoit, parce que les raions s'arrêtent & s'impriment au fonds de l'œil, que se fait la vision : c'est au contraire parce qu'ils y sont réflechis.

Toutes ces nouvelles découvertes sur une matiere recherchée jusqu'ici avec tant de soin, & qui paroissoit épuisée, firent dire à Mr. l'Abbé Bignon que la piéce de M. Mery étoit d'un merite d'autant plus singulier qu'on ne s'attendoit plus à rien de nouveau là-dessus, & encore moins à voir detruire les opinions dejà reçûës. Que cependant M. Mery avoit si bien prouvé les paradoxes qu'il avoit avancez, qu'il les avoit rendus plausibles : qu'au reste c'étoit une chose bien capable d'humilier les Sçavans, qu'ils soient ainsi sujets à se meprendre sur ce qu'ils croient mieux sçavoir.

Mr. Amontons parla ensuite sur le Baromêtre, & donna des observations très-considerables. Il fit remarquer que les connoissances ne

venant que par degrez, ce qui eſt obſcur dans un tems, devient de la derniere évidence dans un autre. On eſt bien loin d'attribuer preſentement à l'horreur du vuide les effets de la peſanteur de l'air. Mais en ſe laiſſant entraîner à ce nouveau ſyſteme qu'on voyoit appuïé par tant d'experiences, on s'en eſt quelquefois ſervi à expliquer beaucoup de choſes qui n'en dependent pas entierement. C'eſt ce qu'on éprouve aujourd'hui ſur le Barométre. Comme on voit que la difference du poids de l'Atmoſphere apporte du changement à la ſuſpenſion du Mercure, on lui attribuë uniquement cet effet, & fort content d'avoir cette raiſon pour expliquer ce Phenoméne, on ne s'eſt point encore aviſé d'examiner s'il n'y avoit point quelque autre cauſe qui y concourut.

Mr. Amontons, voyant que la chaleur agiſſoit ſur la plûpart des corps, a obſervé de fort près de combien elle pourroit rarefier le Mercure dans le Barométre & il a trouvé que cela pouvoit aller juſ-

qu'à trois lignes ſur 24 que le Mercure parcourt par le changement du poids de l'Atmoſphere. Cette difference n'eſt pas fort conſiderable, puiſqu'elle va à un huitiéme ſur une petite quantité. Et ainſi il s'en faut beaucoup que les obſervations qu'on a faites juſqu'à preſent avec le Barométre pour determiner le changement du poids de l'Atmoſphere ſoient auſſi juſtes qu'il ſeroit à ſouhaiter.

Il ne faut non plus ſe fier davantage à celles qu'on a faites pour determiner les hauteurs de differens lieux. Car la chaleur peut cauſer une difference de plus d'une ligne & demie, entre le haut & le bas des lieux où l'on obſerve. Il s'agit donc de corriger les Barométres par le moien d'un bon Thermométre, pour retrancher les differens degrez où monte le Mercure, & que la chaleur lui fait parcourir par la rarefaction. C'eſt ce que M. Amontons a executé fort heureuſement. Comme il a porté le Thermométre à ſa perfection, en le reglant ſur la chaleur de l'eau boüillante, qui eſt la

plus grande qui ſoit poſſible, il a dreſſé ſur ſon Thermométre des Tables de reduction pour le Barométre. Il a donc établi que lorſque la liqueur du Thermométre eſt à 58. pouces, qui eſt le point de la plus grande chaleur de l'air, il faut retrancher trois lignes ſur le Barométre; que quand elle eſt de 50. pouces, qui eſt ordinairement le terme le plus bas, il n'y a rien à retrancher. Il a reglé ſur ce pied les diminutions qu'il faut faire ſur le Barométre pour avoir au juſte le vrai changement du poids de l'Atmoſphere.

Ces Tables de reduction ne ſont propres qu'au Barométre ſimple. Pour le Barométre double, voici ce qu'il a fait. Comme l'erreur étoit encore plus grande à cauſe de la liqueur, qui nage ſur le Mercure, pour montrer les degrez; & que d'ailleurs ceux qui ſe ſervent de cés Barométres, ne voudroient peut-être pas ſe donner la peine de conſulter des Tables, il a fait de Barométres doubles d'une nouvelle invention, qui ont cela de commode,

qu'ils se corrigent d'eux mêmes : en sorte qu'ils sont en même tems d'une grande precision & d'une grande sensibilité. Il a substitué dans ces Barométres l'esprit de vin à l'huile de Tartre, parce qu'il se rarefie plus aisement ; & par ce moyen, il a enté, pour ainsi dire, le Thermométre sur le Barométre. Il a mis à côté des degrez de son nouveau Barométre, des lignes qui expriment les grandeurs qu'il faut retrancher de ces degrez, par rapport à la quantité de la rarefaction du Mercure, & de la liqueur ensemble.

M. Amontons craignoit aussi que la rarefaction du verre n'apportât encore quelque changement considerable ; mais il s'est assuré par ses observations que cela ne pouvoit aller qu'à $\frac{1}{2658}$ ce qui est à negliger. Sa crainte n'étoit pourtant pas mal fondée, comme il le montra par une experience qu'il fit. Il prit une bouteille à bouchon de verre, l'emplit d'eau, & y adapta un petit tuyau, dans lequel il y avoit une liqueur colorée. Ayant fait remarquer où la liqueur étoit dans le tuyau, il

échaufa la bouteille avec ſes mains, & cette ſeule chaleur dilata aſſez conſiderablement la bouteille pour augmenter ſenſiblement ſa capacité : car alors on vit la liqueur deſcendre.

Mr. l'Abbé Bignon dit que la Phyſique alloit être redevable à M. Amontons de la ſûreté de ſes obſervations ſur le Barométre & le Thermométre : que cela ne contribueroit pas peu à rendre parfaitement exactes celles qu'un celebre Academicien s'eſt chargé de faire tous les ans, & qu'on pourroit dans la ſuite porter des jugemens certains ſur ces ſortes d'obſervations, & peut-être même faire des predictions fort ſûres.

M. Geoffroy termina la ſeance par la lecture d'une tres-belle diſſertation, où il donna une maniere de recompoſer le ſoufre commun par la réünion de ſes principes, & d'en faire de nouveau par le melange de ſemblables ſubſtances ; avec quelques conjectures ſur la compoſition des metaux.

L'Analiſe que la Chymie fait des

corps en les reduisant à leurs principes, est un excellent moyen de nous en developer la nature. Mais il s'y rencontre tant d'obstacles de la part du feu ou des autres dissolvans qu'on employe, qu'après s'être donné bien des soins, à peine ose-t'on se flatter d'avoir retiré exactement & sans alteration les principes du corps qu'on a decomposé. La recomposition des corps par la réünion de leurs principes, met le comble à la certitude de l'Analyse qu'on en avoit faite ; mais il est encore plus difficile & plus rare d'y arriver. Un des corps de la nature le moins aisé à decomposer, c'est le soufre commun. Ses principes s'élevent tous ensemble sans se desunir, si on le traite à feu clos : & s'ils se separent au feu ouvert, ils s'envelopent sans qu'on les puisse retenir.

Mr. Homberg est pourtant parvenu à une parfaite analyse du soufre par deux differentes suites d'operations qu'il donna à l'Academie dans l'assemblée publique du 18. Avril 1703. Ce celebre Academicien exposa si nettement pour lors la com-

position du souffre commun dans les entrailles de la terre, & fit si-bien voir qu'elle repondoit aux principes qu'il en avoit retirez, que Mr. Geoffroy se persuada aisement qu'il ne seroit pas impossible d'imiter en cela la nature. Se reposant sur l'Analyse de M. Homberg, qui porte toûjours ses operations à la derniere exactitude, il considera ce qui se pouvoit passer dans la terre pour la production de ce mineral. Ayant donc observé que l'acide vitriolique & le bitume de la terre, qui se rencontrent tres-abondamment dans les lieux d'où l'on tire le soufre, s'unissoient ensemble & avec l'alcali de la terre par une longue & forte digestion; il agit conformement à cette idée. Prenant donc l'esprit de soufre bien deflegmé, & du baume de soufre, tiré selon le procedé de Mr. Homberg de chacun parties égales, il fit digerer ce mélange, quelque tems: puis, après y avoir joint une partie d'huile de Tartre, il continua la digestion, & fit distiller le tout à un feu assez vif. La distillation finie, il s'est trouvé dans

la cornuë une matiere ſaline, jaune en quelques endroits & rouge en d'autres, rendant une odeur de ſoufre aſſez forte. Après la leſſive & la filtration de cette matiere, le vinaigre diſtillé en a fait precipiter une poudre blanche qui étoit du ſoufre brulant tout pur. Le ſel de Tartre a ſervi ici d'alcali terreux qui fait la baſe du ſoufre mineral.

Mr. Geoffroy eſt ainſi parvenu fort heureuſement à la compoſition du ſoufre; mais il n'en eſt pas demeuré-là. Il va plus loin que la nature qu'il s'étoit propoſé d'imiter; & fait de pluſieurs manieres ce qu'il nous paroît qu'elle ne fait que d'une ſeule. Il produit du ſoufre non ſeulement avec les principes de ce Mineral, mais avec toutes autres ſortes de matieres, pourvû qu'elles ayent quelque rapport à ces principes. D'un mélange de parties égales d'huile de Vitriol & d'huile de Terebentine avec de l'huile de Tartre, il a retiré une maſſe ſaline, jaune d'une odeur de ſoufre aſſez forte, qu'il a trouvé dans la cornuë aprés la diſtillation. Cette maſſe

ayant été diſſoute dans l'eau & precipitée avec du vinaigre diſtillé, eſt devenue une poudre griſe & inflammable ; en un mot du ſoufre pur.

Cette operation paroiſſant trop longue à Mr. Geoffroy par la diſtillation, il l'a faite avec le même ſuccè, au feu ouvert dans un creuſet. L'eſprit de ſoufre, & l'eſprit d'alun ſubſtitué à l'huile de vitriol ont produit le même effet. M. Geoffroy ayant fait reflexion que dans toutes ces operations il faiſoit un Tartre vitriolé par le melange du ſel de Tartre avec les eſprits acides, a auſſi employé, pour faire ſon ſoufre, le Tartre vitriolé, & les autres ſels qui en approchent : & tout a repondu à ſon attente. De tous ces ſels avec differentes ſortes d'huiles il a composé du ſoufre brulant. Il en a fait avec de l'eſprit de vin & du ſel fixe de vitriol. Voici de quelle maniere.

Il a mêlé une once de ſel de Colcotar avec deux gros de ſel de Tartre, dans un creuſet à grand feu : & dans le tems que le mélange commençoit à ſe fondre il y a verſé a di-

verſes repriſes une once d'eſprit de vin ; la matiere ayant ceſſé de ſe fondre, elle a commencé à rendre une odeur de ſoufre très-penetrante : & ayant été lavée & precipitée avec le vinaigre diſtillé, elle s'eſt trouvée du vray ſoufre brulant. Le ſel de Tartre ne ſert ici qu'à aider à la fuſion.

Ce qu'il y a de merveilleux dans cette operation, c'eſt qu'une ſubſtance ſulphureuſe auſſi volatile que l'eſprit de vin, qui ſe diſſipe même à l'air fort aiſement, ſe fixe ſi promptement à un feu ouvert avec un ſel tout embraſé. Toutes les ſubſtances ſulphureuſes & bitumineuſes comme le Petrole, l'huile diſtillée de ſuccin, les huiles fetides des animaux ſubſtituées à l'eſprit de vin, ont produit le même effet. Il n'y a pas juſqu'aux matieres inflâmables les plus groſſieres, comme le charbon de bois, le charbon de terre, que M. Geoffroy n'ait rendu auſſi traitables.

Boyle & Glauber rapportent chacun une operation par laquelle ils ont retiré du ſoufre. Le premier en a retiré aprés la diſtillation d'un

mélange d'huile de vitriol & d'huile de Terebentine. L'autre en a fait au feu ouvert, avec un mélange de ſel connu ſous le nom de *ſal mirabile Glauberi*, & de charbon de bois reduit en poudre. L'operation de Boyle eſt bornée à l'huile de Terebentine, & celle de Glauber à ſon ſel admirable. Mais M. Geoffroy a rendu les ſiennes generales, en les étendant à toutes ſortes de liqueurs & de matieres inflamables, & à toutes ſortes de ſels de la nature des vitrioliques. Boyle & Glauber étoient fort partagez ſur le raiſonnement où les conduiſoient leurs operations. Glauber pretendoit que le ſoufre étoit contenu dans le charbon: Boyle le mettoit dans le ſel, ſur ce qu'il eſt impoſſible que ſi peu de charbon contienne tant de ſoufre. Mais ils ſe trompoient tous deux. Il n'eſt ni dans l'une ni dans l'autre de ces matieres ſéparement, mais il ſe forme de l'union des deux enſemble: comme il eſt évident par l'analyſe de ce mineral, & par toutes les compoſitions que M. Geoffroy en a faites.

Le travail opiniatre de cet Academicien ſoutenu du ſuccés qu'il en attendoit, lui a fait porter ſes vûës encore plus loin : & de la compoſition du ſoufre, il ne pretend pas moins que d'arriver à celle des métaux. Ayant remarqué que le fer contient beaucoup de ſel vitriolique, comme on le decouvre au goût & à la facilité avec laquelle il ſe diſſoût à la moindre humidité; qu'il contient auſſi beaucoup de ſoufre, comme il paroît parce qu'il s'allume très-promptement en le jettant en limaille, ſur la flâme d'un flambeau, & que la vapeur de ſa diſſolution par les eſprits acides s'enflâme & brule aſſéz long-tems; il a tenté de faire ſur ces principes la reproduction de ce metal. Il a donc fait ſécher de l'argile dont on fait les briques; & a mêlé de cette terre pulveriſée avec une quantité d'huile de lin ſuffiſante pour en former une pâte, qu'il a reduit en petites boules. Il en a rempli une cornuë, & aprés une diſtillation pouſſée au feu gradué, il a retiré de la cornuë les boules toutes noires qu'il a reduites

en poudre. Il en a emporté toute la terre par un grand nombre de lotions & il lui est resté une poudre noire & pesante qui s'attache à l'aiman, comme le fer.

Il paroît dans cette experience que le fer a été composé de l'acide vitriolique contenu dans l'argile, & du soufre principe contenu dans l'huile de lin, unis ensemble par la violente cuisson qu'ils ont reçûë. Cependant M. Geoffroy doutoit de la certitude de ce raisonnement, sur ce que les parties metalliques pouvoient être toutes formées dans l'argile: lorsqu'il fit reflexion que si sa conjecture sur la formation de ce metal étoit vraye, il devoit pareillement retirer du fer du même mélange dont il avoit retiré du soufre. Et il trouva en effet dans le *caput mortuum* du melange de l'huile de vitriol & de l'huile de Terebentine aprés leur distillation, de petites parties semblables à celles qu'il avoit euës par l'operation precedente; & qui s'attachoient de même à l'aiman. Il promit encore de s'assurer de sa decouverte par de nouvelles

obſervations, & d'en rendre compte à la compagnie.

M. l'Abbé Bignon, aprés la lecture de ce diſcours, fit remarquer combien il avoit été agreable à l'aſſemblée, & par l'attention ſinguliere qu'on y avoit donnée, & par les applaudiſſemens qu'on entendoit de toutes parts. Il dit que M. Geoffroy les meritoit, non ſeulement parceque ſa piéce étoit fort curieuſe, mais auſſi parce qu'elle étoit écrite fort poliment, quoique ce ne fut point la principale choſe à quoi l'on s'attachât dans l'Academie. Il ajouta que juſqu'à preſent on n'avoit guere tenté la compoſition des corps mixtes; ſoit qu'on reſpectât trop la nature pour entreprendre de l'imiter ſoit qu'on deſeſperât d'y réüſſir, ſoit enfin qu'on en fût rebuté par les vaines tentatives de ceux qui ont travaillé à faire ce métal qu'on recherche tant. Mais que M. Geoffroy avoit eu raiſon de n'être point detourné par toutes ces conſiderations de ſon entrepriſe, puiſqu'elle lui avoit réüſſi ſi parfaitement: que ſi Boyle &

Glauber étoient parvenus à faire du ſoufre, ce n'étoit pour ainſi dire qu'à tâtons : encore s'étoient-ils trompez dans leurs conjectures. Au lieu que M. Geoffroy, auſſi ſeur dans ſes raiſonnemens que dans ſes operations, avoit conduit ſa decouverte où il avoit voulu ; & que l'ayant deja portée juſqu'à la production du fer, il pourroit bien la pouſſer juſqu'aux métaux precieux : ce qui ſeroit peut-être autant à craindre qu'à deſirer.

ARTICLE

ARTICLE XVI.

SUITE DES REMARQUES de Monsieur le Pelletier. Erreurs des Peintres dans la representation du Mystere de la Purification.

LEs Peintres qui dans l'Histoire de la Purification de la Vierge, répresentent le Vieillard Simeon en habit de Souverain Pontife, ne font pas une moindre faute que celle qu'ils font dans la répresentation du Mystere de la Circoncision ; puisqu'ils nous y donnent la peinture de ce que l'Histoire Sacrée ne dit pas. Saint Luc raporte simplement qu'il y avoit un homme à Jerusalem nommé Simeon, à qui Dieu avoit promis qu'il ne mourroit point qu'il n'eût vû le Sauveur : Que cet homme fut inspiré de venir au Temple, au moment que Joseph & Marie y entrerent pour offrir à Dieu le Saint Enfant, selon l'institution de la Loy. On ne voit point dans ce narré ni de Grand Prêtre, ni de simple Prêtre. Si Simeon avoit été Grand Prêtre, l'Evangeliste n'auroit pas oublié cette circonstance extraordinaire, puisque nous lisons dans le Levitique, que les femmes, le jour de leur Purification, se presentoient à la porte du Tabernacle, où elles portoient un Agneau avec un Pigeon ou une Tourterelle, ou deux Tourterelles, ou deux Pi-

geons , lorſqu'elles étoient pauvres ; & elles les donnoient au Prêtre qui les offroit & qui prioit pour elles, & non pas au grand Prêtre. Et s'il avoit été ſimple Prêtre , l'Evangeliſte n'auroit pas dit , qu'il auroit été inſpiré de venir au Temple au moment qu'on y avoit apporté le Saint Enfant : *Et venit in Spiritu in Templum , cum inducerent puerum.* Car les Prêtres n'y venoient pas par inſpiration ; mais ils y entroient tour à tour , & y demeuroient d'un Sabat à l'autre , c'eſt-à-dire , pendant huit jours : comme on le peut remarquer dans l'onziéme chapitre du ſecond Livre des Paralipomenes. Si Simeon , dis-je , avoit été Prêtre, l'Evangeliſte n'auroit pas dit qu'il vint au Temple , mais qu'on l'y auroit trouvé.

Une autre preuve que ce Simeon n'étoit pas Prêtre , & qu'il n'en devoit pas faire l'office dans la Purification de la Vierge , en offrant les Tourterelles ou les Pigeons, & en priant pour elle ; c'eſt que venant de la Ville & allant au Temple , il ne pouvoit pas faire ces ſortes de fonctions , avant que d'y entrer, de s'y laver, & d'y changer d'habits , comme la Loy l'ordonnoit. Cependant l'Evangeliſte ne marque aucun intervalle entre la venuë de ce Saint homme au Temple , & ſon action : mais il dit ſimplement, qu'il y vint , qu'il prit l'enfant JESUS entre ſes bras , & qu'il remercia Dieu du bonheur qu'il lui procuroit. Ce qui marque viſiblement, qu'il n'étoit ni grand Prê-

tre, ni ſimple Prêtre. Auſſi Theophilacte & Euthymius ſoûtiennent poſitivement que ce Simeon n'étoit pas Prêtre.

Mais quand on conviendroit avec Saint Cyrille & Saint Epiphane qu'il auroit été Prêtre ; il ne s'enſuivroit pas pour cela qu'on le dût vêtir d'habits Sacerdotaux, bien loin de le vêtir en Pontife. Car n'étant point de ſemaine, puiſque l'Evangeliſte nous marque qu'il vint au Temple par inſpiration, il ne pouvoit être vêtu qu'en ſeculier ; d'autant que les Prêtres Juifs, comme nous en aſſure [a] Joſephe, qui vivoit dans ce tems-là, ne ſe vêtoient jamais d'habits Sacerdotaux, que durant l'exercice de leur miniſtere ; hors de-là ils ne portoient que l'habit ſeculier. Soit donc qu'il ait été Prêtre ou qu'il ne l'ait pas été, l'Evangeliſte nous en dit aſſez pour nous déterminer à le vêtir à la maniere des Juifs ſeculiers.

Galatin dans ſes Myſteres de la Verité Catholique prétend que ce Simeon a été Simeon le Juſte, fils d'Hillel precepteur de ce Gamaliel, dont Saint Paul avoit été le Diſciple (lib. 1. c. 2. & 3.) Le fondement de ſa prétention eſt qu'entre les prodiges arrivez pendant les 40. années du Sacerdoce de ce Saint homme [b], dont les Rabins font mention dans le Thalmud. Ils marquent qu'il avoit prédit ſa mort, en cette ſorte,

a *Guerre des Juifs liv. 6. chap. 6.* b *Joma in cap. Bekalpi.*

Toutes les fois, dit-il, que j'entrois dans le Saint des Saints, & que j'en ſortois, un Vieillard vêtu de blanc, y entroit & en ſortoit avec moi : mais aujourd'hui, il m'a paru vêtu de noir, ce qui me fait prévoir que je mourrai cette année. D'où Galatin conclut que ce Vieillard n'avoit pas prévû ſa mort, pour avoir vû un Spectre en habit noir, comme le feignent les Rabins, mais pour avoir vû le Sauveur du Monde, comme le raporte Saint Luc. *Hæc traditio*, dit Galatin lib. 4. cap. 8. *ex qua magnum ſumitur veritatis argumentum, quod Simeon juſtus præſciverit ſe moriturum, ut refert Evangelium, quia vidit Chriſtum Domini. Hoc autem iſti in figmentum quoddam mendacii commutarunt.*

Eutychius Patriarche d'Alexandrie, qui vivoit dans le neuviéme ſiécle, remarque encore quelque choſe d'auſſi curieux dans ſes Annales. Il prétend que ce Simeon a été Simeon le Juſte, & l'un des ſeptante Interpretes. Pendant, dit-il, qu'il traduiſoit d'Hebreu en Grec la loy & les livres des Prophetes, toutes les fois qu'il rencontroit quelque verſet, qui contenoit quelque Prophetie de nôtre Seigneur, & qu'il l'expliquoit, il diſoit en lui-même ; comme n'en croïant rien, *cela ne ſe pourra pas faire.* C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, Dieu lui prolongea la vie juſques à trois cens cinquante ans, afin qu'il pût voir le Sauveur, & qu'il pût guérir de ſon incredulité. Auſſi ne l'eût-

il pas plûtôt apperçû qu'il s'écria : *Seigneur, laiſſez aller maintenant vôtre Serviteur dans le lieu du répos, comme vous lui avez promis.*

En voici les paroles que le ſçavant Poccokius nous a traduites de l'Arabe. *Iſtic dum legem & libros Prophetarum è lingua Hebraica in Græcam transferret ; quotieſcumque comma aliquod, in quo Prophetia eſſet de Domino Chriſto, interpretaretur, illi corde ſuo, non aſſentiens, dixerat, hoc fieri non poteſt. Deus ergo vitæ terminum ipſi auxit adeo ut annos trecentos quinquaginta viveret, donec Chriſtum Dominum videret : quem ubi vidiſſet, nunc, inquit, dimitte, ô Domine, ſervum tuum, ſecundum verbum tuum in pace.*

Si cette remarque étoit vraye, elle ſeroit un ſouverain remede contre les doutes de la longue vie de Jean des Tems Ecuyer de Charlemagne, & du Juif errant Cartaphilus : Nangis & Gaguin raportant que le premier avoit encore été vû du tems de Louïs le jeune ; & Mathieu Paris, dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, que le dernier auroit été reconnu, il n'y a guéres que quatre cent ans. Mais elle n'a pour fondement que les mépriſes groſſieres qu'on a faites de confondre pluſieurs perſonnes de même nom. Saint Luc donne l'epithete de *Juſte* à un particulier de Jeruſalem nommé Simeon ; Joſeph la donne à Simeon Grand Prêtre fils d'Onias ; les Rabins ont parlé

d'un Simeon fils d'Hillel chef du Sanhedrin : & l'on s'eſt allé imaginer que ces trois perſonnes n'ont été qu'un ſeul homme ; encore qu'il ayent vêcu dans des tems très-differens.

L'Evangile nous apprend que le Simeon dont parle Saint Luc, étoit ſur ſon retour lors de la Naiſſance du Sauveur. On peut recüeillir des paroles de Joſephe *, que Simeon le Juſte ſucceda à Onias ſon Pere, au commencement du regne de Philadelphe. Et Ganz dans ſon *Tzemach David* (ad ann. 768.) reconnoît qu'il ignoroit le tems que commença le gouvernement d'Hillel chef de la Sinagogue : qu'il étoit clair neanmoins par les choſes qu'il rapporte, qu'il avoit gouverné Iſraël pendant 40. ans ; & que le commencement de ſa Magiſtrature avoit été 100. ans avant la deſtruction du Temple, c'eſt-à dire 30. ans avant JESUS CHRIST. Car nos habiles Chronographes ne diſconviennent pas que le Temple n'ait été renverſé l'an 70. de l'Ere Chrétienne. D'où il s'en ſuivroit que Simeon ſon fils, n'auroit commencé de preſider que l'an 10e. de JESUS-CHRIST.

Saint Jerôme dans ſon Commentaire ſur le 8e. Chapitre d'Iſaïe, remarque la naiſſance de cet Hillel & la met peu avant la Naiſſance de JESUS-CHRIST : ce qui prouveroit que ce Simeon auroit commencé à gouverner encore plus tard que ne le marque Ganz. De ſorte qu'il étoit contempo-

* *Ant. lib.* 12. *cap.* 2.

rain du Sauveur, ou qu'il le ſurvécut de peu d'années.

Si donc ce Simeon fils d'Hillel, n'a commencé de gouverner que l'an 10e. de Jesus-Christ ſelon Ganz, ou même plus-tard ſelon Saint Jerôme ; il eſt clair contre Galatin qu'il n'a pû être le Simeon dont parle Saint Luc. Et comme Joſeph, qui eſt un excellent témoin dans ces ſortes de choſes, nous dit dans l'endroit que nous en venons de raporter, qu'Eleazar, que l'on a crû qui avoit envoyé les 72. Interpretes à Philadelphe, n'avoit été élevé au Pontificat, qu'après la mort de ſon frere Simeon le Juſte fils d'Onias ; il eſt tout viſible contre Eutychius, que le Simeon de Saint Luc n'a point été le Simeon le Juſte dont parle Joſephe : & que puiſque le dernier étoit mort avant qu'Eleazar fût Grand-Prêtre, il ne pouvoit pas être l'un des Interpretes, ni vivre juſqu'à Jesus-Christ.

Ajoûtons encore contre Galatin, qu'il eſt ſans apparence que le Simeon de l'Evangile, ait été le Simeon fils d'Hillel. Car ce dernier étant Chef du Sanhedrin, n'auroit pas manqué de declarer aux Juifs la Naiſſance de Jesus-Christ, & de les porter par ſon credit & par ſon autorité, à le reconnoître pour leur Roi & pour leur Meſſie.

Les Rabins ont fait de pareilles mépriſes au ſujet de ce Simeon le Juſte. Maimonides dans ſa Preface ſur la ſomme du Thalmud, veut qu'il ait été le dernier de ceux qui

composoient la grande Sinagogue, & qu'il ait été Pontife après Esdras. On lit de même dans la Mischna au 8e. chapitre du Pirke Aboth, qu'il étoit des derniers de la grande Sinagogue : Ganz dans le Tzemach David appuié de l'autorité de plusieurs Rabbins, prétend qu'il a été le même qui fut au-devant d'Alexandre le Grand : & pour affermir son opinion, qui ne s'accorde pas à ce qu'en rapporte Josephe Ben-Gorion, qui marque que ce fut Jaddus, il produit le témoignage d'Abrabanel, qui porte qu'en ce tems-là on donnoit plusieurs noms aux personnes distinguées : d'où il conclut que c'est la raison pourquoi Josephe l'a appellé Jaddus. *Apud Josephum cognominatur Simeon Justus : alio nomine vocatur, nimirum Jaddus ; quippe ut ait R. Isaac Abrabanel, in Mischna Schekalim cap. 5. solebant tempore Templi secundi sic cognominare viros perfectos pluribus nominibus, secundum diversas rationes.*

Cependant il est clair sur le témoignage même des Rabins, que Simeon le Juste, n'étant venu que huit generations après Esdras, n'a pû lui succeder, ni être membre de la grande Sinagogue. Ganz appuié des Auteurs du Meorenaiim, du Juchasin & de la Tradition, soûtient cette affirmative. Car le premier de ces Rabins fondé sur un endroit de Nehemie, ayant dit que Simeon le Juste n'étoit venu que huit generations après Josué fils de Josedek ; Ganz en con-

clut, que du tems de Simeon le Juste, il n'y avoit plus de membres de la grande Sinagogue, puisqu'il s'étoit écoulé huit generations depuis ce Josué jusqu'à Simeon. *Itaque non fuerunt secundum hanc sententiam, viri Sinagogæ magnæ eodem tempore & ætate, sed saltem discrimen intercessit octo generationum.* Tzemach David ad Ann. 448. mill. 4.

De même, si ce Simeon le Juste fils d'Onias avoit été au-devant d'Alexandre comme Ganz le prétendoit, il y auroit été avant que de naître. Car nôtre Josephe mieux instruit des choses peu éloignées de son tems, que ces Rabins venus plusieurs siécles après; nous dit dans le 8e. Chapitre de l'onziéme livre de ses Antiquitez, que ce fut Jaddus qui fut au-devant d'Alexandre, & que ce Jaddus étant mort dans le même tems que ce Prince mourut, son fils Onias lui succeda au Pontificat. Et dans le second Chapitre du 12e. livre du même Traitté, il marque qu'Onias étant mort Simeon son fils, qu'on appelloit Juste à cause de sa pieté envers Dieu & de sa bien-veillance envers les hommes, lui succeda au Pontificat. Jaddus n'étoit donc pas Simeon le Juste, & Simeon le Juste n'avoit point été au-devant d'Alexandre, n'avoit point été membre de la grande Sinagogue, ni le Successeur d'Esdras comme l'ont imaginé ces Rabins.

Concluons. Le Simeon de l'Evangile n'aïant été que seculier ne doit être répresen-

té dans l'Histoire de son action qu'en habit de seculier. Outre qu'il faut encore prendre garde dans cette répresentation, que puisque la Vierge y étoit presente, elle dût se passer à l'entrée du Temple, sous l'une des Galleries du Portique de Salomon, qui étoit du côté d'Orient, où tout le monde pouvoit entrer. D'autant que n'étant point encore purifiée, elle n'avoit point selon la Loi, mis son offrande entre les mains du Prêtre à la porte du Tabernacle. Car l'Evangeliste remarque après la narration qu'il nous a faite de ce qui s'étoit passé entre Simeon, Anne la Propheteſſe, Joseph & Marie; que ces derniers acheverent ce que la Loy leur ordonnoit. *Et ut perfecerunt omnia secundum legem Domini.*

ARTICLE XVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

LE Pape à qui tant de soins importans ne font point perdre de vûë les belles Lettres, à nommé Mr. l'Abbé Fontanini Bibliothecaire du Cardinal Imperiali, professeur d'éloquence au College de la Sapience; en même-tems il a donné une Abbaye au nouveau Professeur. Sa Sainteté ne pouvoit donner des preuves plus écla-

cantes du discernement avec lequel elle répand ses bien-faits, & du dessein qu'elle a de rétablir le College de la Sapience dans son ancienne splendeur.

DE PADOUE.

Je ne sçai pourquoi on feint que le nouveau livre du Pere Serry Jacobin, est imprimé à Cologne. C'est ici que l'impression s'est faite. Il est écrit contre l'Ouvrage Posthume de Launoy condamné par le Pape, & refuté par le Pere Daniel Jesuite. Voici le titre de la nouvelle refutation que le P. Serry a publiée.

Divus Augustinus summus prædestinationis & gratiæ Doctor à calumnia vindicatus, adversus Joannis Launoii traditionem fœtu Posthumo recens editam, & peculiari Clementis XI. Pontif. Max. decreto nuper inustam. Autore P. Jacobo Hyacintho Serry Ordinis Prædicatorum, Doctore Sorbonico, & in Serenissimæ Reipublicæ Venetæ Academia Patavina Theologo primario. Coloniæ apud Nicolaum Schouten 1704. in 8°. pages 424. Le P. Serry avoüe page 245. qu'il est l'Auteur de la derniere *Histoire de la Congregation de Auxiliis*, & qu'il s'étoit caché sous le nom d'*Augustin le Blanc*.

DE HOLLANDE.

Mr. Jurieu reparoît sur la scéne où l'on ne s'appercevoit gueres de son absence. Il

vient de publier un in 4° ſous le titre : *l'Hiſtoire critique des dogmes & des cultes bons & mauvais, qui ont été dans l'Egliſe depuis Adam juſqu'à Jeſus-Chriſt.*

Mr. Jaquelot Miniſtre à Berlin a travaillé ſur une matiere plus intereſſante. On imprime de lui la *Conformité de la foy avec la raiſon, ou la Défenſe de la Religion contre les principales difficultez répanduës dans le Dictionaire hiſtorique & critique de M. Bayle.*

Il paroît deux Ouvrages conſiderables : *Theſaurus antiquitatum & hiſtoriarum Italiæ mari Liguſtico & Alpibus vicinæ, collectus cura & ſtudio Jo. Georgii Grævii* in folio ſix volumes.

Ce recüeil eſtimable par la rareté de pluſieurs pieces qu'il contient ſur l'Hiſtoire des Provinces d'Italie voiſines des Alpes & de la Mer de Gennes, l'eſt encore plus par l'élegance & la delicateſſe du ſtyle de la plû-part de ces curieux morceaux d'hiſtoire.

L'autre Ouvrage important qui vient de paroître, eſt *le grand Theatre hiſtorique, ou nouvelle Hiſtoire univerſelle tant ſacrée que prophane depuis la creation du monde juſqu'au commencement du* 18. *ſiecle : in folio, cinq volumes, figur.*

Le deſſein eſt vaſte & demande plus de critique, de methode & de deſintereſſement que l'Auteur n'en a.

Il paroît beaucoup de livres ſur les differens du Clergé de Hollande.

Une Lettre d'un Gentilhomme Polonois sur l'état present de la Pologne.

Une Traduction de l'Histoire des guerres civiles d'Angleterre jusqu'au rétablissement de Charles second : par Edoüard Comte de Clarendon, in 12. 2. *volumes.* Ce Seigneur, Republicain outré, a rempli cette Histoire de maximes opposées à l'autorité Royale. Elles ont paru dans sa conduite comme dans son Ouvrage. On la vû également opposé au Roy legitime & à l'usurpatur, à Jacques second & à Guillaume III. quoi qu'il fût beaufrere de l'un & oncle de l'autre.

Les vrais Portraits des Professeurs de l'Université de Leyde in 4°.

Une nouvelle Introduction à l'Histoire d'Espagne en plusieurs Cartes, qui expliquent la Chronologie de ses Rois, la Geographie ancienne & moderne, le gouvernement Ecclesiastique & Politique de ses Royaumes. fol.

Une Histoire de la Cour de Rome & de la part qu'elle a eu dans l'affaire de la succession d'Espagne ; la situation des autres Cours d'Italie, & beaucoup de particularitez de la derniere & de la presente guerre de ce païs-là.

Des Memoires de Mr. D. F. L. touchant ce qui s'est passé en Italie entre le Roy Très-Chrétien & le Duc de Savoye.

Tous ces livres se trouvent chez de Lorme à Amsterdam.

On avoit imprimé à Leyde toutes les

Oeuvres de M. Baglivi Medecin Romain du premier ordre. Cette édition vient d'être copiée à Lyon. L'édition de Lyon ſe vend chez Rigaut à Paris. Les Libraires d'Hollande auroient tort de s'en plaindre. On ſuit l'exemple qu'ils ont donné, & les Ouvrages de Mr. Baglivi ne ſçauroient être trop communs.

Le fils de Mr. Berkelius connu entre autres Ouvrages par ſon Commentaire ſur Eſtienne de Byzance, vient de publier une Apologie de Lucain contre Scaliger. L'Auteur de cette Apologie eſt Mr. Paulmier de Grentemenil, il la compoſa l'an *1629.* Scaliger avoit reproché à l'Auteur de la Pharſale d'avoir parlé de la Sphere ignoramment. L'Apologiſte le juſtifie, & fait tomber ſur Scaliger ſa cenſure imprudente. Quand Lucain auroit été un mediocre Aſtronome, ce ne ſeroit pas un defaut inexcuſable. On lui fait des reproches plus ſenſibles aux admirateurs de ce Poëte. Mais ne pouſſe-t-on pas trop loin ces reproches, & ne doit on pas convenir qu'il y a dans Lucain des ſentimens élevez, des deſcriptions vives, une expreſſion toûjours ingenieuſe & de grands traits d'éloquence? ces beautez doivent lui faire pardonner quelques penſées plus brillantes que vrayes, & la verſification un peu negligée en quelques endroits.

Le jeune Berkelius a joint à cette Apologie d'autres pieces de même goût : *la*

comparaiſon d'Homere & de Virgile par le Pere Rapin, celle de Pindare & d'Horace par M. Blondel traduites en Latin : les comparaiſons de Pindare & d'Horace, d'Apollonius & d'Ovide, de Petrone & de Virgile, de Sophocle & de Seneque par feu Mr. Tollius. Apollonius & Ovide, Petrone & Virgile ne ſont-ils pas bien aſſortis ? Le titre de tout ce recüeil, eſt : *Jacobi Palmerii à Grentemeſnil* Κελτικὸν ἐπιχείρημα ; *ſive pro Lucano Apologia è ſcriniis Jani Berkelii, Abr. Fil. edita. Accedunt ſimilis argumenti nonnulla alia, Lugduni Batavorum apud Fredericum Haaringium* 1704. *Pages* 546. *in* 8o.

DE PARIS.

La querelle du Pere Lamy Benedictin & de M. Gibert Profeſſeur de Rhetorique au College des quatre Nations continuë. Le Pere l'Amy a repliqué, & le titre de ſa replique montre que la diſpute s'echauffe, Le voici. *La Rhetorique de College trahie par ſon Apologiſte.*

Le ſujet ne vaut pas la peine de tant diſputer ; il s'agit entre eux ſi l'étude de la Rhetorique eſt avantageuſe. Le P. Lamy s'eſt fait une idée fâcheuſe de la Rhetorique. Il raiſonne juſte contre ce fantome de Rhetorique, M. Gibert combat le P. Lamy comme s'il en vouloit à toute l'éloquence, comme s'il attaquoit le veritable art de perſuader. Les livres ſe multiplient,

la question échappe aux Lecteurs & même aux Auteurs : on s'aigrira peut-être, & cependant les choses iront toûjours leur train. Le P. Lamy n'enlevera pas un écolier au Professeur de Rhetorique.

Mr. Emmanuël de Gamma Avocat au Parlement, va donner au public l'Histoire du Droit dans deux Ouvrages, l'un Latin & l'autre François, qui n'est que la Traduction du premier. Le titre du livre Latin est *Historia, progressus juris Romani per synopses expositus.*

Il travaille à un recüeil Latin des remarques les plus sçavantes qu'on ait fait sur la coûtume de Paris.

Le Mercier imprime la vie de saint Estienne de Grandmont.

Mr. Droüet de Maupertuis, qui écrit avec tant d'élegance, tant de feu & tant d'onction, & dont vous avez loüé divers Ouvrages entre autres la belle Traduction de *Salvien*, en a fait une des *Actes les plus sinceres des Martyrs.* Guerin l'imprime. La lecture de ces Actes capable de toucher les cœurs les plus durs, ne fera pas de moindres effets dans la version Françoise que le Traducteur a eu soin de rendre exacte.

Il paroît un *abregé de la Bible par demandes & par reponses.* Il paroîtra bien-tôt *une Histoire abregée de l'Ancien Testament.* On ne voit qu'*abregez*, qu'*extraits* que *compilations de differente espéce.* Le goût

excessif pour ces Ouvrages ne nuira-t-il point aux belles Lettres ? C'est par-là qu'elles sont tombées dans la Grece & à Rome. Cette reflexion ne remediera point à un desordre où la foule des Auteurs mediocres & les Lecteurs paresseux trouvent leur compte.

Mr. l'Herminier a écrit à un jeune Abbé une longue lettre sur la distinction formelle des Attributs en Dieu. C'est la premiere fois que les formalités de Scot ayent osé se produire hors de l'Ecole.

M. Billet de Faniere, qui dans un âge peu avancé, a beaucoup d'ardeur pour l'érudition & pour la recherche des manuscrits qui n'ont point encore vû le jour, a recouvert un grand nombre d'Ouvrages de Papire Masson. Il nous a fait voir les Memoires que ce sçavant homme a fournis à Mr. du Chesne pour l'Histoire des Cardinaux François :

Son Histoire des Papes corrigée sur les avis du Cardinal Baronius & fort augmentée.

Un *fragment de l'Histoire des Evêques de Poitiers :*

Des disputes contre les heresies.

Une Histoire d'Espagne complete, en Latin aussi-bien que les ouvrages precedens.

M. de Faniere nous promet un Catalogues des Ouvrages de Papire Masson transcrit sur des Originaux de la main de l'Au-

teur & de ſon frere. Nous en ferons part au public.

Le même Mr. de Faniere travaille à un recüeil des ouvrages d'*Amolon* Archevêque de Lyon. Ce qui a paru de ce Pere fait ſouhaiter ce recüeil. *Amolon* joint à une moderation très - inſinuante, des penſées juſtes, des raiſonnemens ſolides, & un ſtyle qui ſe ſent aſſez peu du mauvais goût de ſon ſiecle.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, du Mois de Janvier 1705.

ARTICLE I. *Hiſtoire de l'Egliſe par Mr. l'Abbé Choiſy, tome* II. pag. 1

ART. II. *La Science parfaite des Notaires, par Mr. Claude Ferriere &c.* p. 40

ART. III. *La Souveraineté des Rois defenduë contre l'Hiſtoire Latine de Melchior Leydecker &c.* p. 42

ART. IV. *Les Lettres de Ciceron à ſes amis, &c.* p. 52

ART. V. *Reſolutions de pluſieurs Cas de conſcience touchant la Morale & la Diſcipline de l'Egliſe, par Mr. de Sainte Beuve.* pag. 55

ART. VI. Oratio Hiſtorico-dogmatico Moralis de ſecunda filii Dei Nativitate, &c. à R. P. Joanne Baptiſta conventati. *C'eſt-à-dire, Diſcours Hiſtorique, Dogmatique & Moral ſur la ſeconde naiſſance du fils de Dieu, &c.* p. 69

ART. VII. Imago Pontificiæ Dignitatis penicillo ſacrarum Scripturarum ac Traditionis nativè delineata &c. C'eſt-à-dire, *L'Image de la Dignité des Souverains Pontifes peinte au naturel &c.* p. 73

ART. VIII. *Parallele du Cardinal Ximenés*

& du Cardinal de Richelieu par Mr. l'Abbé Richard. p. 76

ART. IX. Epistola Petri Coddæi Archiepisc. Sebasteni ad Catholicos incolas fæderati Belgii &c. *C'est-à-dire Lettre de Mr. Pierre Codde Archevêque de Sebaste &c.* pag. 91

ART. X. Notæ Breves ac Modestæ in Doctrinam Archiep. Sebasteni. &c. *Remarques courtes & modestes sur la Doctrine de Mr. l'Archevêque de Sebaste &c.* p. 93

ART. XI. *Recüeil des Oraisons funebres prononcées par Messire Jules Mascaron, &c.* pag. 94

ART. XII. *Reponse de Mr. Varignon à la Lettre de Mr. ***. à Mr. ***.* p. 106

ART. XIII. *Reponse à Mr. Varignon.* p. 124

ART. XIV. *Dissertation en forme de Lettre sur une Agathe trouvée à Reims.* p. 132

ART. XV. *Relation de ce qui s'est passé dans la derniere assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences.* p. 141

ART. XVI. *Suite des Remarques de Mr. Le Pelletier sur les erreurs des Peintres.* pag. 169

XVII. *Nouvelles Litteraires.* p. 178

De Rome. ibid.

De Padouë. p. 179

De Hollande. ibid.

De Paris. p. 183

Fin de la Table.

AVIS.

On prie ceux qui voudront envoyer quelques Pieces pour mettre dans les Memoires des Arts & des Sciences, de vouloir bien les affranchir.

LIVRES IMPRIMEZ A TREVOUX.

Dictionnaire Universel de Furetiere, in fol. 3. vol.

Histoire de l'Isle de Ceylan, *avec figures*, in 12.

Nouveau Testament avec des Nottes Critiques & Litterales, 8o. 4. vol.

Les Caracteres d'Epictete par Monsieur l'Abbé de Bellegarde, in 12.

Lettres Philosophiques sur Divers Sujets importans, in 12.

Calendrier Ecclesiastique & Astronomique, pour l'Année 1705. 8°.

Dix Preuves de la Verité de la Religion Chrétienne traduit de Edmond Campian, in 12.

Scriptura Sacra in locos communes Mo-

rum & Exemplorum Novo Ordine Distributa. Auctore Antonio de Balinghem, in fol.

Memoires des Arts & des Sciences commencez en Janvier 1701. jusqu'à present, 44. vol. in 12.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1705.

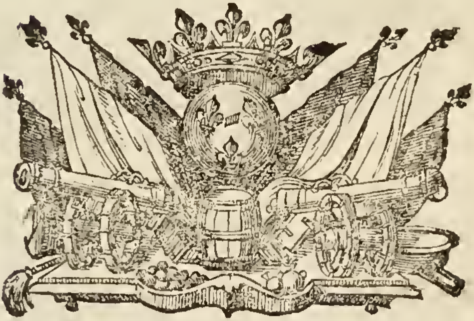

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCV.

Avec Privilege & Approbations.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1705.

ARTICLE XVIII.

RELATION HISTORIQUE d'un voyage nouvellement fait au Mont-Sinaï & à Jerusalem par le sieur A. *Morisson Chanoine de Bar-le-Duc, & Chevalier du saint Sepulchre divisée en trois Parties.* A Toul chez A. Laurent Imprimeur du Roy & de Monseigneur l'Evêque : & se vend chez A. Dezallier ruë S. Jacques à Paris 1704. *in* 4°. *pages* 750.

NOus avons ômis une partie du titre qui promet qu'on trouvera dans cette Relation un détail exact de ce que l'Auteur a vû en Italie, en

Egypte, en Arabie, dans la Terre Sainte, sur les côtes de Syrie, en Phenicie, dans les Isles de la Mer Mediterranée & de l'Archipel, dans l'Asie Mineure, dans la Thrace, sur la côte de Negrepont, dans l'Attique, la Morée & la Barbarie; l'origine, l'étenduë, la puissance, le gouvernement de l'Empire Othoman; une idée juste de la Religion, du genie, des mœurs & des coûtumes des Turcs. L'Auteur ne promet rien qu'il ne tienne. Il a rempli les engagemens du titre de son Livre; il écrit avec beaucoup de feu, peint vivement & attache le Lecteur. Il s'éleve quand il le faut. L'Epitre Dedicatoire au Roy est pleine de traits fort brillans. *Alexandre & Constantin*, dit l'Eloquent Voyageur, *se sont autrefois fait donner le titre de* GRAND *dans les lieux que j'ay parcourus. Le premier le merita par ses conquêtes, le second par sa Pieté. L'un se rendit celébre en forçant des Villes l'autre en élevant des Temples au vrai Dieu; Mais Sire, le nom de* GRAND, *est dû à Vôtre Majesté par les deux endroits qui font admirer en elle l'union*

de la Gloire la plus éclatante avec la Pieté la plus solide ; Vôtre reputation, ajoûte-t'il ensuite, *n'est pas bornée par les lieux que j'ay parcourus, elle remplit l'un & l'autre hemisphere. Le grand Empire de la Chine est déja redevable à Vôtre Majesté du progrès qu'il fait chaque jour dans la connoissance du vray Dieu. Celle de la veritable Eglise vient d'être portée sous vos Ordres dans le vaste Royaume d'Ethiopie par le zele inimitable des Religieux de cette Compagnie que Vôtre Majesté honore avec tant de justice de son estime.*

Nous ne nous arrêterons pas à ce que M. Morisson dit de l'Italie, d'Alexandrie & du Caire. Le premier objet de nôtre attention sera son voyage du Mont Sinaï.

Passage de la Mer rouge.

L'Auteur partit du Caire l'onziéme de Novembre l'an 1697. arriva le 14e. du même Mois, à 11. heures du matin sur le bord de la Mer Rouge, à une demie lieuë du port de Suez, vis-à-vis de l'endroit où la

Mer s'ouvrant miraculeusement, fit passage au Peuple de Dieu. Il s'avança jusqu'à l'endroit où Moïse entonna son Cantique d'action de graces, & il le chanta dans le même endroit. Il fait éclater son indignation contre l'extravagante idée des Libertins qui ont prétendu que Moïse s'étoit habilement servi du tems du flux de la Mer pour passer, & que le reflus avoit été fatal à Pharaon. Cette fiction impie se détruit par la seule inspection du lieu, la largeur de la Mer y est de trois lieuës & sa profondeur suffit pour porter de gros Vaisseaux chargez. Elle ne découvre pas plus de trois cens pas du bord, quand elle se retire. Mr. Bernier Auteur irreprochable avoit déja fait la même observation sur les lieux; comme il le témoigne dans une lettre à Monseigneur de Chaumont Evêque d'Aqs imprimée à la fin du second tome des reflexions de ce Prelat sur le Christianisme, qui parurent à Paris l'an 1693.

Les Impies veulent s'appuïer de Josephe : mais il ne faut que jet-

ter les yeux ſur la narration de l'Hiſtorien Juif pour être convaincu de leur mauvaiſe foy. Joſephe loin de marquer qu'il n'y a eu rien de miraculeux dans le paſſage des Iſraëlites, veut faire regarder comme un miracle le paſſage d'Alexandre par la Mer de Pamphylie. Il eſt vray qu'il laiſſe échaper cette reflexion, que la Mer s'ouvrit peut-être d'elle même au Peuple de Dieu : mais ce doute d'une ame incredule rend plus certaine une narration qu'il n'a oſé affoiblir, quelque penchant qu'il eût à rapporter cet évenement à des cauſes naturelles.

Lieu où la Manne tombe.

Mr. Moriſſon le 20e. de Novembre cotoia le Deſert de Sin où Dieu fit pleuvoir la Manne. Il aſſure qu'il y en tombe encore pendant les Mois de Juillet & d'Aouſt, qu'il en a vû manger & fait manger au Caire à quelques uns de ſes amis : qu'elle eſt de la groſſeur d'un poids, plus platte que ronde, blanche comme de la neige lorſqu'elle tombe : que

le ſoleil la fond & la mêle avec le ſable : ce qui oblige à la cüeillir avant la lueur de cet Aſtre. Quand on y a manqué, on met ſur le feu le ſable dont elle eſt mêlée ; on la fond de nouveau, on la paſſe par un linge, & on la mange ſur du pain comme le miel dont le feu lui donne la couleur. Quand elle eſt froide elle eſt dure comme la cire.

L'Auteur ne croit pas que la Manne miraculeuſe fut differente de celle dont il parle. En quoy donc conſiſtoit le miracle ? En deux choſes. 1°. La Manne miraculeuſe tomba pendant 40. ans tous les jours. 2°. Elle avoit tous les goûts ſelon le deſir des juſtes qui la mangeoient. Mr. Bernier dans la Lettre que nous avons déja citée, eſt directement opposé à nôtre Voyageur ſur la Manne. Il aſſûre ſur la foy de tous les Caloyers voiſins de ce deſert, qu'il n'y tombe rien de ſemblable à la Manne.

Mont Sinaï.

Mr. Moriſſon arriva le même Jour 20. de Novembre au Mont

Sinaï, cette sainte Montagne respectée également des Juifs, des Chrétiens & des Turcs, est d'une hauteur prodigieuse, & fait une agreable perspective avec une autre Montagne beaucoup plus basse & qui n'a point de nom dans l'Ecriture. A leur pied est le Mont Oreb, qui au régard d'une vallée très-profonde qu'il domine du côté de l'Orient & du Midi, est une haute Montagne: à l'égard du Sinaï, elle peut passer pour une vallée, si ce n'est à l'Orient du Sinaï où elle s'éleve un peu, & forme un demi cercle qui aboutit aux deux autres Montagnes plus élevées.

Le 23e. nôtre voyageur monta jusqu'au faiste de la Montagne de Sinaï, il faut six heures pour y parvenir & pour franchir avec une peine extrême trois Montagnes entassées l'une sur l'autre & dont la seconde ne se laisse voir qu'après qu'on a monté la premiere; & la troisiéme ne paroît qu'après qu'on a passé la seconde. Sept à huit cens degrez placez en differens endroits rendent pratiqua-

ble ce que la ſeule puiſſance de Dieu rendit poſſible à Moyſe. Vers le tiers de la Montagne on trouve deux rochers qui forment un paſſage ſi ſerré qu'on en a fait une porte ronde aſſez étroite en fermant le haut. Preſque au milieu de la montagne eſt une Plate-forme d'une étendue aſſez conſiderable, au milieu de laquelle on trouve un puits dont l'eau eſt très-bonne : & trois cens pas plus haut on entre dans la grotte où ſe retira le Prophete Elie.

A cinquante pas de cette grotte on voit un veſtige de Chameau mal formé. Les Turcs le reverent, & content que Mahomet monté ſur un Chameau, pouſſa juſques-là. Il eſt vrai que l'impoſteur a été valet du Monaſtere de Sinaï dont il conduiſoit les Chameaux : mais il ne les conduiſit jamais par une route ſi perilleuſe.

Sous la terrible maſſe du rocher qui fait la pointe de la Montagne, eſt un creux propre à renfermer un homme. C'eſt là que Moïſe vit Dieu paſſer. * *Ponam te in foramine petræ,*

* *Exode xxxiii.*

& videbis posteriora mea, faciem autem meam videre non poteris. C'est sur la pointe du rocher que Dieu donna la Loy à Moyse. Ce Sanctuaire est renfermé dans une Chapelle partagée en deux. Les Grecs ont le côté droit, l'autre partie est aux Latins. On descend par un ascalier de neuf marches dans l'endroit où Moyse jeûna. Le sommet de la Montagne a trente cinq pas de longueur de l'Orient au couchant, sur environ vingt de largeur du midy au Septentrion. On voit de-là la Mer Rouge éloignée de vingt lieuës.

Le 24e. l'Auteur descendit de la Montagne par un chemin plus rapide que le premier, la compagnie s'arrêta au Monastere des quarante Martyrs. Pour lui une sainte curiosité le porta vers la pierre dont Moyse tira de l'eau. Cette pierre éloignée du Monastere des quarante Martyrs d'une demie lieuë, est un rocher prodigieux detaché du Mont Sinaï & arrêté sur Oreb, dans un endroit où il y a assez de pente pour qu'il dût rouler jusqu'en bas, si la main du Tout-Puissant ne l'arrêtoit. Il

n'entre dans le ſable que d'un demi-pied, ſa figure eſt celle d'une boule, à laquelle on auroit donné une face en la retranchant d'un quart. Cette face a ſeize pieds de hauteur ſur un peu plus de largeur, & regarde le Mont de ſainte Catherine. La pierre du côté de Sinaï a toute ſa profondeur, mais elle diminuë de la groſſeur par le bout tourné du côté de la vallée qui ſepare Sinaï du mont de ſainte Catherine : à un pied du bord de la face ſont douze bouches de plus d'un demi pied de largeur, ouvertes du haut en bas perpendiculairement l'une ſur l'autre en diſtance inégale.

Outre ces bouches on voit ſur la pointe de ce rocher un trou rond & de trois doigts de diametre, duquel l'eau ſortoit & degorgeoit, partie devant, partie derriere, comme on le voit, l'eau ayant creuſé de ces deux côtez environ de l'épaiſſeur d'une piéce de trente ſols. L'Auteur fut ſurpris que ces bouches fuſſent ſi peu ouvertes qu'à peine pouvoit-il y faire entrer le bout du petit doigt. Cependant David

dit * que les eaux coulerent avec l'abondance & l'impetuosité des torrens. L'Auteur calma cette surprise par une reflexion fort raisonnable, que les bouches ont pû se refermer & ne laisser qu'autant d'ouverture qu'il en falloit pour conserver la memoire du miracle. La croute qui couvre la roche paroît delaiée d'eau, & l'on diroit que ces fontaines miraculeuses viennent de tarir.

Le 25e. iour de sainte Catherine Mr. Morisson dit la Messe sur son tombeau, que la nature avoit taillé dans la pierre sur une Montagne plus haute que le Sinaï duquel elle est separée par un vallon de quatre cens pas. Le 26e après avoir tourné une heure au tour du Sinaï il vint à l'endroit où Aaron fondit le veau d'or: C'est une espéce de fourneau fermé naturellement dans une roche élevée de terre environ un pied, & profonde de deux. Ce creux est fait en triangle, & un angle est distant de l'autre d'un pied & demi, & même un peu plus.

* *Psal. 77.*

Debordement du Nil.

La cruë du Nil eſt ſenſible à la fin de May, ou au commencement de Juin. Elle augmente juſqu'à la fin d'Août : alors elle eſt à ſon dernier periode. La hauteur de l'eau n'eſt pas tous les ans la même : elle a quelque fois près du Caire vingt trois à vingt quatre pieds; à proportion qu'on remonte vers l'Ethiopie la hauteur augmente. Quand le fleuve eſt debordé, l'Egypte eſt une eſpéce de Mer : on ne peut aller d'une maiſon à l'autre qu'en batteau. Pendant le Mois de Septembre, le Nil decroît : l'eau penetre, abreuve, engraiſſe les terres, & y laiſſe, ſur tout dans la baſſe Egypte, un limon ſi gras qu'on eſt contraint d'y mêler du ſable. Les eaux étant retirées on laboure la terre encore molle avec une charruë ſans roües, comme cette charruë ne fait qu'efleurer la terre un ſeul homme ſuffit pour tenir le ſoc & conduire le cheval ou le bœuf, qui ne travaille gueres. En ſuite on ſeme le

froment qui en deux Mois pourrit, germe, fleurit, meurit & se coupe.

Les Anciens Egyptiens, qui étoient laborieux, faisoient sur le même fond deux recoltes de bled. Aujourd'hui on se contente d'une, après la moisson du froment on seme l'orge dans le même fond : l'orge est suivi du ris, des mélons, des cocombres. La terre ne repose que quand une chaleur excessive vient à la dessecher. Les pâturages sont si gras que les Brebis portent deux fois l'an.

L'Auteur remarque ingenieusement que le Nil si liberal envers l'Egypte, a caché jusqu'ici la source des biens qu'il y repand. Plusieurs Auteurs ont parlé sur cet enigme avec esprit, mais la plûpart ont parlé au hazard & avancé des choses entierement contraires à la nature du pays. Les uns ont attribué ce debordement aux neiges fonduës : ils ne sçavoient pas que ce meteóre est si peu connu en Ethiopie que la langue Abissine n'a pas de nom pour l'exprimer. D'autres ont dit que le vent du Nord qui souffle or-

dinairement en Egypte s'opposant avec une extreme violence au cours du Nil le fait deborder. Mais ce vent n'est pas si impetueux qu'ils le supposent, & le Nil a trop de pente pour être arrêté par le vent. Enfin ce vent cesse souvent sans que le Nil decroisse d'une ligne. La cause du debordement ne peut non plus être, ni la Mer, qui ne remonte pas assez haut dans le Nil ni les sables qui s'écroulent aussi aisément qu'ils s'amassent. Le raisonnement plus subtil en apparence de certains Philosophes n'a aucune solidité. Ils attribuent au nitre caché dans la terre la fermentation qui dilate les eaux du Nil ; mais dans cette hypothese le debordement devroit durer toute l'année & il ne seroit pas universel : puisqu'il n'est pas croyable qu'il y ait par tout sous le Nil des couches de Nitre. Ce qu'on peut avancer de plus probable, c'est qu'il pleut en Ethiopie depuis le mois d'Avril jusqu'au mois de Septembre, à commencer dès sept heures du matin jusqu'au soleil couché sans discontinuation. Cette abon-

dance incroyable d'eaux s'écoulant dans le Nil suffit pour l'enfler.

M. Morisson paroît mal instruit sur l'origine du Nil. Ce n'est plus un mistere depuis que le Pere Jerôme de Lobo Jesuite Portugais a découvert la source de ce fleuve. On peut lire sur cette découverte le Dictionnaire Historique de Moreri de la derniere édition, & le quatriéme recüeil des Lettres de quelques Missionaires Jesuites qui vient de paroître.

Terre Sainte.

Nous ne suivrons pas M. Morisson dans tous les lieux de la Terre-Sainte où sa pieté la porté. Il n'en a negligé aucun marqué par quelque évenement de l'Histoire sainte. Il décrit exactement leur situation, & rappelle sçavamment leurs antiquitez. Les termes dont il se sert font passer dans le cœur des Lecteurs les saints mouvemens que lui a inspiré la vûë de ces sacrez monumens de nôtre Redemption. La briéveté qui nous est prescrite nous empêche de

profiter de ces deſcriptions vives & exactes : nous nous contenterons de quelques remarques dignes de l'attention même des Sçavans.

Le lieu où l'Ange annonça à la ſainte Vierge l'Incarnation du Verbe, n'eſt point tel que les Peintres feignent. C'eſt une grotte pratiquée dans la Montagne ſur le penchant de laquelle étoit la ville de Nazareth. Elle a environ dix pieds de longueur, huit ou neuf de largeur, & dix de hauteur. Avec une autre petite grotte qui la joint, elle faiſoit partie de la maiſon que Jeſus, Marie & Joſeph ont habitée, pluſieurs années. Le reſte de cette maiſon a été tranſporté à Lorette & cette partie repond exactement aux dimenſions des fondemens reſtez à Nazareth.

Les Montagnes de Gelboé ſont ſéches, arides, ſans verdure, tandis que les Montagnes voiſines ſont couvertes d'arbres, de bôcages, d'herbes, de fleurs. Les gens du païs aſſûrent qu'il n'y pleut jamais, & les appellent en langue vulgaire *Gebal Mebleon*, Montagnes maudi-

tes. Il faudroit être trop incredule pour ne pas reconnoître dans ce prodige l'effet de la priere de David : *Montes Gelboe, nec ros nec pluvia veniant super vos.*

Nous voudrions pouvoir excuser quelques méprises de l'Auteur. Page 295. Il fait loüer par S. Cyrille de Jerusalem un bâtiment, lequel, dit-il dans le même endroit, a l'Empereur Justinien pour fondateur. Il a pris le Moyne Cyrille Autheur de la vie de saint Euthymius pour S. Cyrille de Jerusalem. C'est par une semblable inattention qu'il avance page 473. que la prediction de Michée *ex te exiet dux*, regarde David dans le sens literal. Ces fautes sont avantageusement reparées par une observation singuliere qui répand beaucoup de jour dans l'Histoire du 5e. Concile. L'Auteur a découvert que les Eutychiens d'aujourd'hui ont adopté les erreurs d'Origene, avec lequel ils croyent que le Verbe est une creature. Ainsi ces Héretiques si jaloux de conserver au Fils de Dieu la nature divine toute pure, en sont venus jusqu'à lui ôter

la divinité. Ces contradictions ne sont pas fort rares parmi ceux qui ne reconnoissent plus l Autorité de l'Eglise. Ils passent souvent d'une erreur à l'erreur opposée : souvent ils retiennent ensemble les deux erreurs contraires. Ce mêlange des erreurs d'Eutyche & d'Origene avoit précedé le 5e. Concile.

Saint Jean de Damas nous apprend que le Sauveur élevé en Croix tournoit le dos à la perfide Jerusalem & les yeux vers l'Occident ; pour marquer que cette partie du monde auroit plus de part au bienfait de la Redemption. L'Auteur assure que la situation des lieux confirme la remarque du saint Docteur.

Caves de Salomon : Tombeaux des Rois de Judée.

Il ne reste du Palais de Salomon que les Caves : elles repondent à l'idée superbe que Josephe donne de cet édifice somptueux. Ces caves forment une espéce de Labyrinthe dont les allées sont d'une longueur prodigieuse & d'une largeur pro-

portionnée. Les voûtes ont une élevation extraordinaire : elles ſont appuïées par des piliers & des colonnes qui n'ont pas ſeulement toute la force neceſſaire pour en ſoûtenir le poids énorme, mais toute la beauté qui convient à l'Ouvrage du plus éclairé & du plus magnifique des Rois. La porte d'entrée eſt au pied de certaines murailles plus hautes & plus épaiſſes que celles de Jeruſalem.

Les Cercüeils des Rois de Judée ont conſervé une partie de leur beauté. Les portes qui les ferment ſont un prodige de l'Art. Ces portes ſont de ſix pieds de hauteur, de plus de deux de largeur, & de deux tiers de pied d'épaiſſeur. Elles ont leurs paneaux, leurs moulures, & tout ce que les Menuiſiers les plus habiles dans leur profeſſion pourroient donner d'agrément à de ſemblables Ouvrages. Elles ſont du roc même auſſi bien que les pivots ſur leſquels elles roulent : & elles ſont dreſſées & placées avec tant d'induſtrie, qu'il eſt très - difficile de comprendre comment ces portes, dont les deux

pivots ajoûtent chacun deux pouces à la hauteur de la porte, ont pû être emboëttez dans leurs portieres, qu'elles rempliſſent par tout ſans y laiſſer aucun vuide : ſur tout étant certain que ces portes ſont d'une ſeule piéce, & que les trous dans leſquels le pivot d'en haut & celui d'en bas ſont entrez & qu'ils rempliſſent entierement, ſont creuſez dans le roc qui eſt immobile.

Les plus habiles connoiſſeurs, après avoir eſſaïé de developper ce ſecret, ſe ſont vûs obligez de l'admirer, & leur étude s'eſt reduite à la ſurpriſe qu'une telle merveille leur cauſoit. Il s'en eſt trouvé qui ont ſoutenu que ces portes n'étoient point apportées d'ailleurs ; mais qu'elles étoient taillées dans le roc même & dans le même endroit où elles ſont placées. Mais c'eſt vouloir expliquer une choſe très-difficile par une manifeſtement impoſſible ; à moins que de ſuppoſer la grotte faite avant l'ouverture de la porte ; ce qui n'eſt pas aſsûrement ; chaque ſepulcre n'ayant que cette ſeule entrée. Une ſeule eſt entiere & en état de s'ou-

vrir & de ſe fermer. Le ſeul pivot d'une ſeconde eſt caſſé; mais les autres ſont briſées ou renverſées par terre.

Grote de Bethléem.

Ce Sanctuaire où un Dieu a voulu naître, eſt une grote de trente huit à trente neuf pieds dans la longueur qui ſe prend de l'Orient au couchant, ſur quinze dans ſa plus conſiderable largeur, qui eſt moindre de deux ou trois pieds dans le fond qui regarde l'Occident. La voûte qui eſt du roc même, peut être élevée de neuf à dix pieds. La multitude de lampes qui brûlent inceſſamment a noirci la Moſaïque dont cette voûte eſt ornée, & qu'on dit être excellente. On deſcend dans cet antre ſacré par deux eſcaliers chacun de douze marches de Jaſpe & de porphire. Les deux portes qui ſont de hauteur ordinaire ſont de bronze & ornées de très belles figures en bas relief, le pavé eſt tout de marbre gris blanc, orné de veines & d'ondes naturelles & les murailles

ſont revêtuës de longues tables d'un marbre de pareille beauté.

Etant arrivé au pied du premier eſcalier qui ſe preſente d'abord à ceux qui entrent dans l'Egliſe par le Monaſtere des PP. de Terre ſainte, on tourne à gauche en avançant de trois pas dans la largeur de la ſainte Grotte, & là on trouve au milieu des deux eſcaliers preſqu'en diſtance égale, un Autel un peu enfoncé dans la muraille en forme d'une niche fort large. Cet Autel a pour retable un excellent tableau de la naiſſance du Fils de Dieu; & le deſſous eſt revêtu d'un compartiment compoſé de pluſieurs piéces de marbre fort fin, & de couleurs differentes. Dans l'endroit qui repond au milieu de l'Autel, eſt une piéce de marbre diſtinguée des autres, par la beauté, & percée de rond, dans ce rond qui peut avoir un demi-pied de diametre, & qui eſt enfoncé de deux pouces, eſt enchaſſée une piéce d'un Jaſpe precieux très-proprement taillée, & environnée d'un cercle d'argent ouvragé; duquel, comme du corps d'un Soleil, ſortent des rayons d'argent,

gent, ſur leſquels brillent un très-grand nombre de pierres dont pluſieurs ſont précieuſes. Sur ce cercle d'argent qui eſt enrichi de même & qui eſt large de plus de deux doigts, ſont gravez ces mots : *Hìc de Virgine Maria Jeſus-Chriſtus natus eſt : Icy Jeſus-Chriſt eſt né de la Vierge Marie.*

Sur l'une des piéces de marbre qui ornent le deſſous de cet Autel, ſe voit une image de la ſainte Vierge formée des mains de la ſeule nature, qui ſemble avoir pris plaiſir à ſe ſurpaſſer dans cette ébauche, à laquelle il manque peu de choſe pour être un portrait achevé.

Le lieu de la grote où ſe trouva le berceau du Sauveur, eſt enfoncé, & on y deſcend de trois marches d'un marbre gris blanc. Il eſt rempli d'une autre crêche compoſée de pluſieurs piéces d'un très-beau marbre blanc ; mais elle eſt plus large que celle dans laquelle JESUS-CHRIST fut couché. Elle eſt élevée de terre d'un pied & demi : elle en a preſque quatre de longueur & deux de largeur. Elle a comme pour retable, une peinture de ſa lon-

gueur qui repreſente le myſtere d'une maniere très-naturelle.

Mais ce tableau quelque excellent qu'il ſoit, doit ceder à une figure en cire faite à Veniſe & envoyée à Bethléem comme un prodige de l'art, qu'on expoſe dans la Crêche de marbre dont je viens de parler, pendant toute l'Octave de la Nativité. Cette figure repreſente d'une maniere admirable JESUS enfant dans le maillot.

Sur la Crêche de marbre & du côté droit, ſe voit l'image d'un Vieillard venerable dont la barbe eſt fort longue, dont la tête eſt comme à demi enfoncée dans une maniere de Capuce, & dont le corps eſt en partie couvert d'un ſac de ſolitaire. Cette image eſt aſſez conforme à celle que les Peintres nous donnent de Saint Jerôme : & il ſemble que Dieu par une providence ſecrette, ait déterminé la nature à ébaucher dans ce marbre le Portrait de ce grand Saint & de cet admirable Docteur, qui goûta autrefois tant de douceurs dans cette Sacrée Caverne, qu'il préfera aux plus ſuperbes Palais de Ro-

me. C'est-là qu'il semble vouloir perpetuer par son Image la longue demeure, qu'il fit autrefois en personne près de la Crêche de son Sauveur, & continuer de lui faire amande honorable dans ce lieu si long-tems prophané par l'image de l'infame Adonis, que l'Empereur Adrien y dressa pour en éloigner les Chrétiens, & pour effacer de la memoire des hommes un lieu si venerable aux Anges.

Le Fils de Dieu n'étant pas venu au monde pour se dispenser des devoirs de la Loy, mais pour les remplir ; il voulut se soumettre à l'humiliante & douleureuse cerémonie de la Circoncision. Il la reçût donc le huitiéme jour d'après sa naissance, dans la Crêche qui servit d'Autel au premier Sacrifice qu'il offrit à Dieu son Pere, & dans lequel il ne voulut verser quelques goutes de son precieux Sang, que pour donner aux hommes des gages assurez de ces torrens de Sang dont il devoit un jour inonder le Calvaire. Saint Joseph à l'imitation d'Abraham qui circoncit lui-même son fils

Iſaac fut, dit l'Auteur, le Miniſtre de la Circonciſion du vrai Iſaac, dont il étoit le pere putatif & legal. Pour rélever l'humiliation du Verbe incarné, que cette Ceremonie mettoit au rang des pecheurs & des eſclaves, Joſeph lui impoſa l'adorable & myſterieux Nom de JESUS, dont Dieu ſeul étoit l'Auteur, & qui lui avoit été revelé.

Vis-à-vis du lieu où étoit la Crêche, & ſeulement à deux pas de-là vers l'Orient, eſt un Autel dreſſé ſur l'endroit où la ſainte Vierge & ſaint Joſeph avoient coûtume de s'aſſeoir, & où ils trouvoient dans la roche même un ſiége ou banc élevé de deux pieds, dans cet endroit de la grote qui étoit enfoncé d'autant. On tient par une tradition appuiée de l'autorité de ſaint Jerôme, que la très-Sainte Vierge ayant apris l'arrivée des Mages, s'aſſit dans ce même lieu tenant entre ſes bras ſon divin Fils, qui reçut là leurs adorations & leurs preſens.

Nourriture de Saint Jean Baptiſte.

Le paſſage de l'Evangile qui nous

aprend que Saint Jean vivoit de Sauterelles & de Miel ſauvage, a beaucoup tourmenté les Interpretes. Ce que l'Auteur a vû dans le Deſert du Saint Precurſeur finit la queſtion. Les Saûterelles abondent dans ce Deſert : elles y ſont groſſes comme le pouce, & Saint Jean s'en nourriſſoit aparemment, puiſque c'eſt la nourriture ordinaire des Païſans de la Judée. Ils les écraſent, leur coupent les jambes & les font ſecher au Soleil. Ces Sauterelles ainſi deſſechées ont un goût approchant de celui de la Noiſette.

Pour ce qui eſt du Miel ſauvage, il y a de l'apparence qu'il n'étoit autre que le fruit d'un arbre aſſez commun en Judée, qui ſe nomme *Caroubier* du nom de ſon fruit, appellé en langue du païs *Caroub*, qui ſignifie Miel ſauvage. Cet arbre eſt aſſez ſemblable au Noier, & ſon fruit reſſemble très-bien aux pois verds qui croiſſent dans nos Jardins, & qui ſont encore enfermez dans leurs écoſſes. La figure eſt la même, & la ſeule difference pour l'exterieur, conſiſte en ce que le Caroub

est plus long & plus large. Ce fruit étant verd a tant d'amertume, qu'on ne peut en goûter ; mais lorsqu'il est dans sa maturité, il tient beaucoup de la douceur du Miel. Dans l'écosse du Caroub est une espéce de petite feve, dont l'ecorce est de couleur rougeâtre, & qui étant cüeillie depuis long-tems, devient extrêmement dure & insipide ; mais l'écosse que le tems noircit est charnuë & bonne à manger. Et ce que j'en goûte actuellement en écrivant ce que j'en dis, (c'est l'Auteur qui parle) n'a encore presque rien perdu de ce goût de Miel qui lui est naturel : quoique ce fruit soit cüeilli il y a presque deux ans sur le Caroubier voisin de la grote de Saint Jean Baptiste, que la Tradition fait passer pour celui qui fournissoit à cet incomparable solitaire une partie de sa subsistence ; qui étoit si peu considerable, que JESUS-CHRIST parlant de lui aux Juifs, dit qu'il ne beuvoit ni ne mangeoit : c'est-à-dire qu'il prenoit si peu d'aliment, que son jeûne pouvoit passer pour continuel. Nous passons beaucoup de

choſes très-curieuſes, mais nous ne pouvons nous étendre davantage.

ARTICLE XIX.

LIBRORUM DE RE DIPLOMATICA Supplementum, in quo Archetypa in his Libris propoſita, ipſæque regulæ denuò confirmantur & illuſtrantur. C'eſt-à-dire, *Supplement des Livres de la* Diplomatique, *où les Originaux qu'on y a propoſez pour modeles, & les regles qu'on y a établies, ſont confirmées, éclaircies, & appuiées ſur de nouveaux titres & de nouvelles preuves. Par le R. P. Dom Jean Mabillon Benedictin de la Congregation de Saint Maur.* A Paris chez Robuſtel ruë St. Jacques, *in ſolio*, pages 116.

QUand la Diſſertation du P. Germon ſur les anciens Diplomes de nos Rois parut, tout le monde jugea que le P. Mabillon y répondroit, & qu'il devoit y répondre. L'évenement à fait voir qu'on ne s'étoit point trompé. L'Ecrit que ce celébre Benedictin donne au public

ſous le nom de *Supplement des Livres de la Diplomatique*, eſt en effet une reponſe aux Objections du P. Germon, & ne contient preſque autre choſe. Il eſt vrai que le P. Mabillon ne fait aucune mention du Livre qu'il combat, & qu'il ne marque pas le nom de ſon adverſaire. Mais cela n'empêche pas qu'il ne le ſuive de point en point, & qu'il ne lui addreſſe ſouvant la parole. Ce n'eſt pas à nous à dire de quel côté eſt la verité. Il ſuffit que nous mettions le Lecteur en état d'en juger, en lui expoſant les Objections & les Reponſes.

On convient de part & d'autre que tout le nouvel Art de la *Diplomatique* eſt établi ſur la foi des titres anciens, dont le P. Mabillon avoit donné le recüeil à la fin de ſon Ouvrage : en ſorte que ſi ces titres étoient faux ou douteux, les regles de la *Diplomatique* ſe trouveroient vaines & ſans fondement : au lieu qu'elles ſont ſolides & certaines, ſi ces titres ſont inconteſtables. Toute la queſtion eſt donc de ſçavoir ce qu'il faut penſer de ces titres. Le

P. Mabillon ſuppoſe qu'ils ſont tous veritables : & il ſoûtient qu'il n'eſt pas obligé de le prouver : ſa raiſon eſt que ce n'eſt point à celui qui produit une piéce, de faire voir qu'elle eſt veritable ; mais à celui qui s'inſcrit en faux d'en montrer la fauſſeté.

Le P. Germon avoit diſtingué deux ſortes de Chartres originales, les unes qui ont toûjours été gardées par l'autorité publique, les autres qui ne ſe trouvent qu'entre les mains des particuliers. Il reconnoît que les premieres ne ſçauroient être ſuſpectes, qu'elles font foi par elles-mêmes, & que c'eſt à celui qui les conteſteroit d'en demontrer la fauſſeté, non pas à celui qui les produit, de prouver qu'elles ſont veritables. Mais ce n'eſt pas ſur des Chartres de ce caractere, que ſont appuyées les regles de la *Diplomatique*, la plûpart ſon tirées de certaines Chartres Merovingiennes & Carlovingiennes beaucoup plus anciennes, que toutes les piéces qui ſont à la Chambre des Comptes, dans le Treſor Royal des Chartres, ou dans de ſemblables

Archives. C'eſt pour cela que le P. Germon prétend, que ces Chartres ne ſont pas auſſi ſûres qu'elles le ſeroient, ſi elles avoient été gardées par autorité publique : & qu'il ſoûtient dans la premiere partie de ſon Ouvrage, que le Pere Mabillon n'a pas dû les donner, comme des titres inconteſtables, ni en tirer les regles d'un nouvel Art, avant que d'en avoir demontré la verité.

Pour faire voir qu'on doit ſe defier de ces Chartres, le P. Germon avoit dit, qu'à la verité il n'étoit point impoſſible, que des Chartres écrites, ſous les Rois de la premiere & ſeconde race, euſſent été conſervées juſqu'apreſent : mais que cela étoit fort difficile, tant à cauſe de la fragilité de la matiere ſur laquelle elles étoient écrites, & des malheurs des guerres, qu'à cauſe de la negligence de ceux qui les ont eu en garde. Il avoit ajoûté, qu'au contraire il étoit aiſé qu'on eût inſeré dans les Archives les plus anciennes des faux titres, parce qu'il eſt conſtant du conſentement même du P. Mabillon, qu'il y a eu en di-

vers tems un grand nombre de fauſſaires de tout ſexe, de toute condition, qui ſe ſont appliquez à fabriquer d'anciens titres. Et il avoit en même tems donné une aſſez longue liſte de Chartres évidemment fauſſes, qui ſe trouvent dans les lieux mêmes, d'où le P. Mabillon a tiré les ſiennes. De toutes ces choſes priſes enſemble, il avoit conclu qu'on pouvoit craindre que les Chartres de la *Diplomatique* ne fuſſent peut-être du nombre de celles qui avoient été contrefaites & inſerées dans les Archives des lieux les plus Saints & les plus venerables : & que du moins il n'étoit pas de la prudence de recevoir ces piéces comme inconteſtables, avant que de ſçavoir à quoi on avoit reconnu que c'étoit de vrais Originaux faits dans le tems de leur datte.

Le P. Mabillon répond à cela, que les anciens titres des Egliſes & des Monaſteres ont toûjours été conſervés avec grand ſoin: que le lieu où ils étoient renfermez avoit ordinairement une voute de pierre, & une ou

deux portes de fer, & que l'entrée n'en étoit pas libre à toute sorte de personnes. Qu'il est vray qu'il est pû resté de titres des tems les plus reculez; mais que cependant il y en a quelques uns, & que les anciens Manuscrits de ces tems-là font voir qu'il n'est pas impossible qu'on ait des Chartres aussi anciennes. Pour ce qui regarde le grand nombre de faussaires qui ont été en divers siécles & la multitude des piéces contrefaites ou falsifiées qui se trouvent dans les Archives les plus anciennes, on se contente, sans entrer dans aucun détail, de nier en general que le nombre en ait été aussi grand qu'on le dit: ce qu'on appuye du témoignage du P. Chifflet Jesuite, qui assûre que quoi qu'il ait bien vû de ces sortes de piéces, il en a rarement trouvé de fausses. Au reste on ajoûte que la verité de ces piéces se reconnoît par un certain goût que l'usage seul peut donner.

On avoit encore objecté au P. Mabillon que l'écriture particuliere des Chartres Merovingiennes ne pou-

voit pas ſervir à en prouver la verité ; parce que d'un côté il étoit conſtant que l'écriture Romaine étoit en uſage parmi les François ſous les Rois Merovingiens ; & qu'il n'étoit pas ſûr que l'écriture qu'on appelle Merovingienne, ait été en uſage en ce tems-là : & que de l'autre il eſt certain que les fauſſaires ſe ſont ſervis de cette écriture Merovingienne dans les piéces qu'ils ont contrefaites. Le P. Mabillon traite cette Objection de ſottiſe : & avoüant que l'Ecriture Romaine étoit reçûë parmi les François ſous les Rois Merovingiens, & que les fauſſaires ont employé l'écriture Merovingienne dans les faux titres qu'ils ont fabriqués, il s'applique à prouver que l'écriture Merovingienne étoit en effet reçûë ſous les Rois de la premiere race. Il cite pour cela quatre Manuſcrits anciens, dont l'écriture a quelque choſe de celle des Chartres Merovingiennes. Mais il ne dit point s'il y a dans ces Manuſcrits quelque preuve du tems auquel ils ont été écrits : ce qui neanmoins donneroit

plus de force à la preuve qu'il en tire.

La Bizarrerie de l'ortographe & du ſtyle des Chartres produites par le P. Mabillon & la multitude des ſolécîſmes qui s'y trouvent, avoit paru au P. Germon une raiſon de les avoir pour ſuſpectes : parcequ'il ſuppoſoit que du moins les Chartres Roialles avoient dû être écrites par des perſonnes qui entendoient le Latin, & qui le ſçavoient ortographier. Le P. Mabillon répond qu'on trouve des anciennes Inſcriptions dont le Latin eſt auſſi corrompu, & auſſi mal ortographié que celui des Chartres. Les formules d'Anjou, qu'il a fait réimprimer à la fin de ſon ſupplement, paroiſſent une preuve bien forte, que ſous les Rois Merovingiens le Latin qu'on employoit dans les Contracts & dans les Actes ſemblables, étoit fort mauvais,

Le P. Germon avoit encore fait remarquer la difference qui ſe trouve entre les divers recüeils des titres de l'Abbaye de ſaint Denis ; & avoit dit que le P. Mabillon en

avoit donné au public un grand nombre, dont Doublet n'avoit point parlé ; & que Doublet en avoit publié plusieurs, dont il n'étoit point fait mention dans l'Anonyme. Quant à l'Anonyme, répond le P. Mabillon, il dit en termes formels, que pour ne point ennuier le Lecteur, il ne veut pas parler de toutes les donations de Dagobert, duquel seul il étoit question. Si cet endroit de l'Anonyme devoit s'entendre des donations faites par Dagobert au Monastere de saint Denis, il ne seroit pas aisé de comprendre, comment le P. Germon auroit pû en conscience se servir du silence de cet Auteur, pour faire douter de la verité des titres, dont il n'a pas parlé & dont même il n'a pas voulu parler. Mais il est évident par la suite du discours, & par les paroles mêmes du passage cité, qu'il ne doit point s'entendre des donations faites au Monastere de saint Denis, mais de celles que Dagobert avoit faites à d'autres Eglises. Le P. Mabillon semble en convenir. Aussi pour soudre l'argument tiré

du ſilence de cet Anonyme, il dit de plus, que peut-être cet Auteur n'avoit pû lire les anciens titres, que peut-être il n'avoit pû les voir, ou qu'il ſe ſera contenté de parler de ceux dont il ſe ſouvenoit, ou qui lui paroiſſoient plus conſiderables.

Pour ce qui regarde Doublet, ajoûte le P. Mabillon, il eſt certain qu'il n'a pas fait mention dans ſon Hiſtoire de la dixiéme partie des Titres de l'Abbaye de ſaint Denis. Et cependant oſeroit-on ſoupçonner, qu'ils ont été fabriquez depuis la mort de Doublet?

La ſeconde partie de l'écrit du P. Germon, eſt celle qui avoit paru la plus forte. On ne ſe contentoit plus d'y apporter des preuves generales pour rendre ſuſpectes les piéces produites dans la *Diplomatique*. On prétendoit trouver dans pluſieurs de ces piéces des marques de fauſſeté, ou du moins des raiſons de douter de leur verité.

La premiere qu'on attaquoit étoit celle que le P. Mabillon a fait graver la premiere, ſçavoir une Chartre

par laquelle Dagobert donne au Monaſtere de ſaint Denis, la terre d'Eſcoüian. Comme le P. Germon avoit dit peu de choſe de cette Chartre, le P. Mabillon a auſſi paſſé deſſus fort legerement. Mais il s'étend davantage ſur celle de Clovis ſecond qu'on a fait graver toute entiere dans le cinquiéme livre de la Diplomatique.

Cette ſeconde Chartre eſt celle que le P. Mabillon paroît avoir le plus eſtimé. 1. L'Anonyme en a parlé ; mais ce qu'il en dit ne s'accorde pas avec le texte de la *Diplomatique*. Le P. Mabillon répond que l'Anonyme s'eſt contenté de rapporter en Hiſtorien la ſubſtance de cet Acte, ſans s'attacher ſcrupuleuſement aux paroles. 2. On voit dans la ſignature de Clovis une autre ſignature inſerée en forme de Monogramme. Le P. Mabillon avoit conjecturé, que ce Monogramme ſignifioit *Sigebertus Rex ſubſcripſit*. De-là ſon adverſaire avoit prétendu tirer une preuve de faux contre la piéce : mais le P. Mabillon dit preſentement qu'on ne peut de-

viner ce que signifie ce Monogramme. 3. L'Anonyme & Aimoin avoient assuré que les Saints Oüen, Aubert & Palladius étoient du nombre des Saints Prelats, qui avoient signé cet ancien privilege: leurs signatures neanmoins ne se trouvent point dans la piéce du P. Mabillon. Ce Pere répond que l'Anonyme s'est trompé en d'autres points, & qu'il pourroit encore s'être trompé en celui-là, ou qu'en tout cas le nom de S. Oüen est peut-être du nombre de ceux qu'on n'a pû lire. 4. Dans la *Diplomatique* parmi les Seigneurs qui signent cette Chartre on y lit le nom de Radobert qui prend la qualité de Maire du Palais, quoi qu'il soit constant que Clovis n'ait point eu de Maire du Palais qui ait porté ce nom. Le P. Mabillon répond qu'il faut croire, que Radobert étoit Maire du Palais de la Reine, & non pas du Roy. Enfin selon l'Anonyme & Aimoin il étoit parlé dans ce Privilege de Clovis second, du Monastere de Saint Martin de Tours, dont il n'est fait aucune mention dans la Chartre de la *Diplomatique*.

Mais cette objection a échapé au P. Mabillon, ou il l'a jugée peu importante.

La troisiéme Chartre que le P. Germon avoit examinée, est encore de Clovis second, elle n'a pas de datte, elle n'a pas non plus de signature : mais on y lit ces mots au bas *propria subscriptione inserere non possumus nos & præclara genitrix nostra.* Surquoy le P. Germon avoit dit premierement, qu'il est certain que Clovis second la premiere année de son regne & la Reine Nantilde sa mere sçavoient écrire; puisqu'on voit dans la vie de Saint Babolen une Chartre signée de l'un & de l'autre, & dattée de la premiere année du regne de ce Prince. Il ajoûtoit que même il est constant que Clovis avoit souscrit à une Chartre un peu avant la mort de son pere. Il avoit dit en second lieu que quand ils n'auroient pû signer l'un & l'autre, on n'auroit point dû le marquer dans une Chartre; puisqu'il étoit alors ordinaire que les Chartres ne fussent point souscrites de la main du Roy. Le P. Mabillon répond

à cela, qu'on ne doit point s'étonner, ni qu'un Prince auſſi jeune que Clovis, ni que la Reine Nantilde ſa mere ne ſçuſſent point écrire ; puiſque Charlemagne ne le ſçavoit pas : & que lorſque Clovis a ſigné un peu avant la mort de ſon pere, il étoit très-jeune, & qu'apparemment quelque Officier de Dagobert lui conduiſoit la main.

Le P. Germon avoit crû voir dans la quatriéme piéce qu'il a attaquée, une marque de fauſſeté, en ce qu'elle étoit attribuée à Clovis ſecond, & que neanmoins on y parloit de la mort d'Erchinoald Maire du Palais, lequel a ſurvêcu à Clovis ſecond. Le P. Mabillon dit qu'en effet le nom de Clovis ne ſe trouve point dans l'original qui eſt mutilé, & qu'on ne l'avoit mis au haut de la piéce que par conjecture & que c'eſt pour cela qu'on l'avoit enfermé entre deux crochets ; mais que l'argument du P. Germon fait voir que la piéce ne devoit point être attribuée à Clovis ſecond ; mais à Clotaire III. ſon fils.

Il n'eſt pas poſſible de mettre ici

dans le détail tout ce que le P. Mabillon répond aux autres objections du P. Germon. Il suffit de dire en general qu'il n'y a pas une seule Chartre, de celles qui ont été attaquées, que ce sçavant Benedictin ne tâche de justifier ou directement, ou indirectement en établissant une Chronologie differente de celle que son adversaire avoit supposé. On trouve donc dans ce supplement plusieurs choses, qui regardent le tems du couronnement, ou de la mort de plusieurs de nos anciens Rois.

Le P. Mabillon neanmoins ne s'est pas borné à la Dissertation du P. Germon : il a inseré dans son Livre plusieurs autres choses. Il y a retouché plusieurs endroits des Livres de la *Diplomatique* : il y a fait graver de nouvelles piéces : & il s'est appliqué dans le dernier Chapitre à justifier la foy & l'autorité des anciens Manuscrits de Corbie, qu'on avoit voulu rendre suspecte, & à examiner, si les Livres publiez sous le nom de l'Eglise de Lion, sont effectivement de Florus, à qui

presque tous les sçavans les ont attribuez.

A la fin de l'Ouvrage on trouve. 1. Un recüeil des Formules Angevines. 2. Un autre recüeil de Titres & de Chartres. 3. Enfin une très-belle Chartre de Robert Senechal d'Ecosse, une autre de Robert second Roi d'Ecosse, & une troisiéme de Jean Comte de Carné, & Senéchal d'Ecosse. Ces piéces qui sont du 14. siécle établissent d'une maniere invincible l'illustre origine de la Maison Roiale des Stuarts, & par consequent les droits incontestables que le Roi Jacques III. a sur les Couronnes d'Angleterre & d'Ecosse.

ARTICLE XX.

ELOGE DU ROY PRONONCE' *dans l'Eglise des Capucins de Rochefort à la Cerémonie du* Te Deum *pour la Naissance de Monseigneur le Duc de Bretagne, le Dimanche 20. Juillet* 1704. *Par le R. P. Esprit de Blois Gardien des Capucins.* A la Rochelle chez Pierre Mesnier,

& à Rochefort chez C. Jacquard, *in 4°. pages* 20.

QUoique cette piéce veritablement éloquente nous soit tombée un peu tard entre les mains, nous ne pouvons en ômettre deux endroits qui entre plusieurs autres nous ont frappez. Le Roy n'a peut-être jamais été loüé d'une maniere plus Chrétienne. ,, *Celuy qui craint le Seigneur*, dit le Prophete, *mangera le fruit des travaux de ses mains, & le partagera avec ses enfans, qui rangez au tour de sa table comme de jeunes Oliviers feront sa gloire & sa felicité.* La benediction du Seigneur s'étendra dans sa famille jusqu'à la troisiéme & à la quatriéme génération, *il verra les enfans de ses enfans*, qui pleins d'amour & de respect pour luy feront que sa vie, quelque longue qu'elle puisse être, ne sera point sujette aux degouts & aux chagrins de la vieillesse. "

LOUIS LE GRAND est sans doute l'exemple de cette verité, le plus illustre qui ait jamais "

„ parû ſur la terre, à qui le Seigneur
„ donna-t-il jamais des marques ſi
„ éclatantes de ſa protection? Voit-
„ on rien de ſemblable dans l'Hiſ-
„ toire Eccleſiaſtique ou dans l'Hiſ-
„ toire prophane? La Fable même,
„ toute ingenieuſe qu'elle eſt à fein-
„ dre & à exaggerer, a-t'elle rien
„ imaginé qui approche de ce que
„ Dieu fait aujourd'hui pour nôtre
„ Religieux Monarque? Arrivé au
„ faiſte de la gloire, il voit ſon Trô-
„ ne affermi par une longue ſuite
„ de Neveux, qui aſſurent ſa Famil-
„ le, & l'Etat contre ces revolutions
„ ſi funeſtes à la tranquillité des Peu-
„ ples. Ce n'eſt point une lente &
„ debile vieilleſſe qui à pas chan-
„ celans l'a enfin conduit juſqu'à
„ voir la troiſiéme generation. Il ne
„ reçoit point ſur des genoux trem-
„ blans un arriere petit fils, qui ſem-
„ ble ne venir au monde que pour
„ l'avertir d'en ſortir. LOUIS a
„ tous les honneurs de la vieilleſſe
„ ſans en reſſentir les incommodi-
„ tez. Sa vie n'eſt longue que par
„ les grandes actions dont elle eſt
„ remplie, ſon âge ſe compte moins
„ par

par ſa durée que par la gloire de “
ſon regne.... “
LOUIS LE GRAND “
craint le Seigneur, voilà ſon point “
de vûë. C'eſt la regle de ſa con- “
duite ; rien ne ſera capable de l'en “
departir : l'exemple même de ſes “
voiſins ne pourra le corrompre. “

Il verra des Princes Catholiques “
mandier lâchement le ſecours des “
Proteſtans pour aller detrôner un “
grand Roy, dont le ſeul crime fut “
d'être inviolablement attaché à la “
Religion de ſes Peres. Il verra cent “
peuples divers, dont les mœurs “
ſont toutes differentes, faire une “
alliance monſtrueuſe, dont le ſeul “
but eſt le pillage & la deſolation “
de la France : il verra cette Hydre “
à cent têtes ſur le point de fon- “
dre ſur luy, ſans qu'il ſoit tenté “
de rien faire contre les interêts “
de Dieu & de ſon Egliſe. Il aime “
mieux être ſeul contre tous, que “
d'avoir pour amis ceux qui ne le “
ſont pas de JESUS CHRIST. Ce Roy “
pauvre, depoüillé de ſes Etats, “
exilé de ſa Patrie, perſecuté de ſes “
propres Sujets ; voilà celui qu'il “

„ reconnoît pour ſon Allié, pour ſon
„ ami ; parce qu'il eſt veritablement
„ Catholique. Quoique ſa pruden-
„ ce lui decouvre les ſuites fâcheu-
„ ſes d'un engagement qui lui attire
„ tant d'ennemis, il le contracte ;
„ parce que ſa conſcience le lui inſ-
„ pire. Il ferme les yeux à toutes
„ les lumieres de la Politique, pour
„ n'écouter que ſa pieté. Il croiroit
„ être criminel s'il abandonnoit un
„ Prince qui eſt fidelle à Dieu. Il
„ ſe regarde comme l'azile de ceux
„ qui n'en ont point ſur la terre :
„ trop content d'être le ſeul entre
„ tant de Rois qui ait oſé défendre
„ le Diadême opprimé. Voilà, Meſ-
„ ſieurs, ce que j'appelle craindre
„ le Seigneur, & le craindre veri-
„ tablement.

ARTICLE XXI.

CONDUITE CHRETIENNE, *ou Reglement des principales actions & des principaux devoirs de la vie Chrétienne par le R. P. François Nepveu de la Compagnie de Jesus* in 12 pages 407.

LE P. Nepveu eſt déja connu par beaucoup d'autres Ouvrages de pieté. *Sa Retraite ſelon l'eſprit de ſaint Ignace*, a été traduite en pluſieurs langues & imprimée pluſieurs fois : ſes *Reflexions Chrétiennes pour tous les jours de l'année en quatre tomes*, ont également plû aux ames Religieuſes & aux perſonnes du monde. On a encore de lui une *Retraite pour ſe preparer à la mort* , une *Retraite ſur nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt*. Cet aimable Sauveur eſt l'objet le plus tendre de ſa devotion. Son zele pour le faire honorer , la porté à établir à Nantes il y a pluſieurs années une Aſſociation , dont la fin eſt de procurer en toutes manieres la gloire de JESUS-CHRIST. Cette Aſſo-

ciation a été confirmée par le Pape Innocent X I. qui lui accorda diverſes Indulgences. L'Inſtituteur, d'une Aſſociation ſi chrétienne a contribué par plus d'un livre à la repandre, l'un eſt intitulé *de l'amour de N. Seigneur*, il contient tout ce qui regarde l'Aſſociation. L'autre intitulé *l'Eſprit du Chriſtianiſme* eſt une idée du Chrétien formé ſur JESUS-CHRIST. C'eſt un abregé pratique de l'Evangile, où ſur chaque vertu on trouve recueillis les inſtructions & les exemples que JESUS-CHRIST en a donnez. *Les Exercices interieurs* contiennent une explication touchante des principaux myſteres que l'Egliſe honore par des Fêtes. Enfin *ſa Methode d'Oraiſon* rend la Meditation aiſée aux perſonnes les plus groſſieres.

Dans ſon dernier Ouvrage, comme dans tous les autres, l'Auteur ſe diſtingue par la pureté du ſtyle, & la juſteſſe des penſées. Les pratiques qu'il preſcrit n'ont rien de guindé, rien de myſtique. Sa morale toûjours reglée par un jugement ſolide eſt exacte ſans être outrée; mais rien

n'est si propre des Ecrits du P. Nepveu qu'une certaine éloquence insinuante, une impression de douceur & de bonté qui se fait sentir & qui lui gagne les cœurs dans la lecture, aussi aisément que dans la conversation.

ARTICLE XXII.

CONSIDERAZIONI SOPRA un famoso Libro Francese intitolato *la Maniere de bien penser dans les Ouvrages d'esprit* : C'est-à-dire. *Considerations sur un fameux livre François, intitulé* La Maniere de bien penser , *Divisées en sept Dialogues , où l'on agite quelques questions de Rhetorique & de Poësie, & où l'on défend plusieurs passages de Poëtes & d'Orateurs Italiens que l'Auteur François a condamnés.* A Boulogne de l'Imprimerie de Constantin Pisarri. 1703. *in* 8°. *pp.* 832.

CE Livre-ci est un de ces Ouvrages qui sans porter le nom portent le caractere de leur Auteur. On connoît trop bien Mr. le Mar-

quis Orſi pour ne lui pas attribuer un Livre où l'eſprit & la politeſſe brillent également, & qui marque une connoiſſance très-profonde des Langues Italienne, Françoiſe & Latine, jointe à des reflexions judicieuſes ſur les Auteurs Anciens & Modernes. Cet homme de belles Lettres a été pouſſé à écrire par la gloire de ſa Nation. Il n'a pû voir les Auteurs de ſon païs maltraitez dans la *Maniere de bien penſer*, ſans prendre leur cauſe en main : Ainſi tout ſon Ouvrage ne tend directement qu'à la juſtification des Auteur Italiens, & à l'examen de la *Maniere de bien penſer*. C'eſt pour cela qu'il introduit dans ſes Dialogues quatre perſonnes que le hazard unit à une Maiſon de campagne. Ils y paſſent une ſemaine entiere, dont chaque jour fournit un Dialogue.

Dans le premier Dialogue, Eupiſte, (c'eſt un des quatre amis) ayant propoſé le deſſein qu'il a de traduire en Italien *la Maniere de bien penſer*, on donne à cette occaſion quelques regles pour bien traduire.

On détourne enſuite Eupiſte de

ſon deſſein, en tâchant de lui perſuader que *la Maniere de bien penſer* ne vaut pas la peine d'être traduite. Il n'y a, dit-on, point d'ordre, point d'arrangement. Les paſſages des Auteurs ſont à la verité bien choiſis, mais la Critique qu'en fait l'Auteur & les principes qu'il poſe gâte tout. Ces mêmes paſſages rengez par Alphabet ſeroient plus utiles que diſperſez çà & là, & placez ſans ordre. Quelle gloire, ajoûte-t'on, de ramaſſer les penſées de differens Auteurs? Il ne faut pour cela qu'une très-mediocre teinture des belles Lettres.

Quoi qu'Eupiſte ſoit un homme aſſès facile à perſuader, cependant, comme tout cela ſe dit ſans preuve, il n'en paroît pas convaincu. Il répond même avec Ciceron que ce n'eſt pas l'effet d'un goût mediocre & d'un Art ordinaire que de ſçavoir raſſembler ſous les mêmes Articles, les exemples qui appartiennent aux mêmes parties de l'éloquence, & qu'on ne trouve que répandus dans les Ouvrages des Poëtes & des Orateurs.

On tombe enſuite ſur les caracteres faux que donne aux meilleurs Auteurs celui de *la Maniere de bien penſer.* Seneque, ſi on l'en croit, ne peut reduire ſes penſées à la meſure du bon ſens : Lucain à force d'être guindé s'évapore & ſe perd en fumée : Ovide ne ſçauroit finir quand il tient une belle penſée : Pline d'un côté eſt raffiné & quinteſſencié, & de l'autre il eſt fade & inſipide : Ciceron même & Virgile repetent quelquefois hors de propos une même penſée. Mais ſur tout il ne rend juſtice à aucun bel eſprit d'Italie. En quoi ſans doute il eſt plus injuſte que le Tedeſque, qui prend tellement le parti des Allemans qu'il rend en même tems juſtice aux François.

Voilà une partie des reproches qu'on fait en general au P. B. auſquels ſans doute on peut auſſi répondre en general que le P. B. donne plûtôt ces epithetes à quelques penſées des Auteurs qu'on vient de nommer qu'aux Auteurs mêmes. Et comme on peut dire que certaines penſées ſont ou guindees, ou quin-

tessenciées, ou trop repetées; on peut dire aussi des Auteurs dans qui elles se trouvent, qu'ils sont dans ces endroits-là, ou guindez ou quintessenciez. On ne prétend point par-là répandre sur tous leurs Ouvrages ni même sur leur caractere d'esprit ces epithetes qu'on ne leur donne qu'à l'occasion de quelques-unes de leurs pensées: & alors il s'agit d'examiner si la Critique de ces pensées est juste. Pour ce qui est des Auteurs Italiens, il seroit à souhaiter qu'ils pensassent tous aussi juste & aussi naturellement que Mr. Orsi. Il n'auroit pas eû occasion d'écrire en leur faveur. Mais c'est ce qu'on examinera dans la suite.

Une autre plainte qu'on fait encore contre l'Auteur de *la Maniere de bien penser*, est qu'il ne parle point de beaucoup d'Auteurs Italiens: cependant on ne nomme que Petrarque & le Cavalier Marin. Il est vrai qu'il en parle assès peu, mais est-ce un crime? Et ces Auteurs sont-ils donc si riches en pensées justes, qu'ils doivent souvent reparoître sur la scene.

Voici quelque chose de mieux fondé. Le P. Bouhours attribuë à l'Arioste une pensée ridicule qui n'est point de lui. *Vous n'approuveriez pas*, dit-il dans la Maniere de bien penser, *ce que dit l'Arioste d'un de ses heros, que dans la chaleur du combat ne s'étant pas apperçû qu'on l'avoit tué, il combattit toûjours vaillamment tout mort qu'il étoit.* A la verité cette pensée n'est point de l'Arioste, elle est de François Berni Florentin: & pour le coup le P. Bouhours a pris le *Roland amoureux* pour le *Roland furieux*. Mais la méprise est elle si considerable? Je pense que l'Arioste qui feroit briser au Cheval Bayard une Montagne d'Airain d'un coup de pied, & qui fait entrer Roland avec sa barque une Ancre à la main dans la gueule d'un Monstre Marin, pourroit bien avoüer une telle pensée. Quoi qu'il en soit on trouve que le P. B. a tort en deux manieres. La premiere en mettant sur le compte de l'Arioste une pensée aussi ridicule: & secondement en la citant comme une pensée serieuse. Elle se trouve, dit l'Auteur

Italien, dans des vers burlesques. Si on avoit rapporté ce qui suit & ce qui précede, on ne la trouveroit point si ridicule: & c'est comme si quelqu'un alloit malicieusement mêler des vers burlesques de Mr. Scaron aux vers heroïques & pompeux de la Pucelle.

Toutes ces raisons déterminent enfin les quatre amis, non pas à traduire la *Maniere de bien penser*, mais à en faire la critique. Ils partagent entre eux les differens employs, d'accusateur, de défenseur, d'examinatur. Gelaste prend pour lui le meilleur parti, qui est de rire & d'égayer par d'agréables bons mots le trop grand serieux d'une conversation sçavante, & il n'y réüssit pas mal. Le partage qu'on fait ici d'accusateurs & de défenseurs pourroit paroître à bien des gens un peu contraire à la liberté qui fait le caractere de la conversation, dont les Dialogues sont l'image: outre que c'est s'exposer que de vouloir toûjours ou défendre ou blâmer, dans des matieres où on doit faire selon les rencontres l'un & l'autre.

On propoſe enſuite d'examiner d'abord le ſyſtême genéral de la *Maniere de bien penſer.* On ſeparera la penſée priſe en elle-même de la penſée ingenieuſe : on traitera des qualitez d'une penſée ingenieuſe, c'eſt-à-dire du vrai & du nouveau : & armez de toutes ces reflexions qu'on aura faites on emploïera les derniers jours à la défenſe des Auteurs Italiens. On finit ce premier Dialogue en prenant la reſolution d'employer le matin du jour ſuivant à lire les livres neceſſaires, & le ſoir à commencer l'examen de la *Maniere de bien penſer.*

Au reſte comme dans un extrait tel que celui-ci les noms de ceux qui parlent dans les Dialogues pourroient embarraſſer les Lecteurs, nous dirons, on *établit*, on *decide*, on *diſpute*, &c.

Deuxiéme Dialogue.

Dans ce deuxiéme Dialogue on ne fait preſque qu'établir des principes & des diviſions qui regardent les penſées ingenieuſes. On y appor-

te l'autorité d'Ariſtote, de Ciceron, de Quintilien, de Scaliger & de quelques Rheteurs Italiens, dont on prétend que les principes n'ont pas tout à fait été ſuivis par l'Auteur de la *Maniere de bien penſer.*

On commence d'abord par cenſurer le titre de ſon Livre qui devroit plûtôt s'appeller la *Maniere de bien parler* : puiſqu'il eſt tout plein de préceptes d'Eloquence, & que c'eſt même ce que l'Auteur inſinuë dès l'avertiſſement, quand il dit que *c'eſt une Rhetorique courte & facile.* Mais le P. B. a lui-même prévenu cette objection, quand il dit *qu'il ne s'agit proprement que de jugemens ingenieux, & qui s'appellent* PENSE'ES *en matiere d'Ouvrages d'eſprit : & que ce qu'il prétend n'eſt que de démêler un peu les bonnes & les mauvaiſes qualitez de ces Jugemens qui ſe rapportent à la ſeconde operation de l'ame.*

C'eſt ſur ces dernieres paroles qu'on lui fait enſuite un procès, en prouvant par un très-grand nombre d'autoritez que ce qui s'appelle *penſée* convient auſſi-bien à la troiſiéme operation de l'ame qu'à la ſeconde.

Ariſtote, dit-on, attribuë à la penſée l'office de prouver & d'émouvoir : ce qui ſans doute ne ſçauroit convenir qu'à la troiſiéme operation. Benius dit la même choſe, & Bernard Segni ne traduit point autrement le mot Grec *διάνοια* que par celui de *Diſcorſo* : ce qui paroît, ajoûte-t-on, encore plus manifeſtement dans cet exemple-ci : *le cœur d'un mortel ne doit point garder de haine immortelle.* Car c'eſt une penſée & en même tems un raiſonnement. Enfin Gelaſte qui ne croit pas que l'Auteur de la *Maniere de bien penſer* puiſſe ſe tirer d'un ſi mauvais pas, dit fort agréablement en ſa faveur, qu'apparemment le P. B. a entendu par ſeconde operation ce que les Juriſconſultes entendent par ſecondes nopces. Car c'eſt ainſi qu'ils appellent indifferemment un troiſiéme & quatriéme mariage.

Je doute fort que le P. B. eût voulu ſouſcrire à cette explication, quelque jolie qu'elle ſoit. Je penſe bien plûtôt qu'il eût répondu que quand il a dit en paſſant que la penſée ingenieuſe appartenoit à la ſeconde

operation de l'ame, il entendoit une pensée prise en elle-même, détachée de tout ce qui lui peut donner la force & la qualité de consequence; un jugement simple ou même, si vous le voulez composé, une proposition enfin propre à persuader & à émouvoir par les seules idées qu'elle renferme. On peut appliquer cette réponse à l'exemple qu'on a rapporté ci-dessus, dans lequel à la verité deux propositions sont en quelque façon renfermées : mais l'artifice a sçû en ramasser toute la force dans une seule : & cette force consiste dans les deux epithetes de *mortel* & *d'immortel*; en sorte que la proposition devient par ce moyen un simple jugement & appartient à la seconde operation de l'ame.

On examine ensuite les causes *efficiente*, *materielle*, *formelle* & *finale* de la pensée ingenieuse. C'est l'esprit qui en est la cause efficiente, & qui lui donne le nom de *pensée ingenieuse*. Le mot Italien *concetti* n'est pas si propre; quoique cependant il signifie quelque excellente production de l'esprit. Et à ce propos

on ne trouve pas bon que le P. B. entende par le mot de *concetti* des pointes & des ſophiſmes. On établit que tous les ſujets qui ſont propres de la Rhetorique, peuvent ſervir de matiere à la penſée ingenieuſe, qui tire ſouvent ſa principale beauté de la matiere : que neanmoins la pointe qui ſe rencontre dans une penſée, ne vient ni de la matiere, ni de l'objet, mais de l'artifice. De-là vient que les plus nobles ſujets perdent toute leur nobleſſe dans Theopompe, & que Claudien au contraire a donné à ſes matieres une grandeur qu'elles n'avoient pas.

On critique un endroit de la *Maniere de bien penſer* où l'Auteur a dit *que les penſées où la nature entre, ne ſçauroient manquer d'être naturelles, quelques ingenieuſes qu'elles ſoient.* C'eſt tout le contraire, ajoûte-t-on ; ordinairement on ne s'éloigne jamais plus de la nature que dans les choſes où la nature entre : & jamais on n'eſt dans un plus grand peril de parler peu naturellement, que quand on veut, ou expliquer, ou d'écrire quelque effet naturel, & en ti-

rer quelque penſée ingenieuſe. On pourroit répondre que cette remarque eſt fort bonne en Italie où les Auteurs ne ſçauroient parler naturellement des choſes où la nature entre : mais nous voyons que dans les meilleurs Auteurs rien ne nous touche, rien ne nous plaît davantage que les deſcriptions, où les bois, les prez, les fontaines, les tempêtes &c. s'offrent à nôtre imagination. Maintenant, s'il eſt ſi difficile comme on le prétend, d'attraper cette belle nature dont nous parlons, le P. B. n'a point dit le contraire en parlant *des penſées où la nature entre*; car elle n'entre point dans des penſées où on ne la reconnoît pas.

On definit avec beaucoup de ſubtilité une *penſée ingenieuſe* en diſant que c'eſt une penſée, où la matiere à moins de part, & que c'eſt là ce qui la diſtingue de toutes les autres penſées. En effet, ajoûte-t-on, l'éclat de la beauté qui y brille eſt infiniment au-deſſus de la matiere. C'eſt cette beauté qui eſt proprement l'Ouvrage entier de l'eſprit, plûtôt que ſon travail à tourner la

matiere. Il faut avoüer qu'il y a ici beaucoup de delicatesse, & qu'on ne sçauroit penser avec plus d'esprit sur la nature de la pensée ingenieuse.

Ceci posé, on fait voir que la fin de la pensée en general, est d'enseigner, de toucher, ou de plaire. Que celle de la pensée ingenieuse en particulier, est de plaire uniquement; & que quand elle enseigne, & qu'elle touche, ces deux fins sont alors subordonnées à celle de plaire. On découvre à cette occasion quelle est la nature du plaisir que donne une belle pensée. C'est un plaisir que produit la beauté d'un objet imprevû qui se presente à l'esprit étonné & lui donne la douce peine de le découvrir. Ce plaisir est aussi different de celui que cause une pensée ridicule, quel est le plaisir de voir une beauté parfaite de celui que donne la vûë d'un Grotesque.

On revient enfin au P. B. & on ne lui pardonne pas d'avoir avancé *qu'on ne peut gueres exprimer la charmante qualité qui doit regner dans la belle conversation que par le mot d'urbanité, qui est un assemblage de plusieurs*

manieres aiſées & delicates. On pretend qu'il a tort de ne donner lieu à l'urbanité que dans les converſations ; Cavalcanti aprés Ariſtote en a bien plus étendu l'uſage : ils ne la banniſſent pas des diſcours les plus ſerieux.

Mais en verité peut-on croire que le P. B. banniſſe l'urbanité des piéces ſerieuſes parce qu'il a dit qu'elle doit regner dans la belle converſation ? ne peut-on pas croire avec plus de raiſon qu'il prétend qu'elle ſoit repanduë dans la converſation, & menagée dans les diſcours graves & ſerieux ? mais quand il ſeroit vray qu'il ne lui donne place que dans la converſation, ne peut-on pas dire que par *urbanité* il n'entend pas la même choſe que Cavalcanti : puiſque ce dernier entend par *urbanité* une certaine grace, une certaine facilité qui convient même aux diſcours les plus majeſtueux : & que le P. B. entend par ce même mot *des manieres aiſées & delicates*, ce qu'on voit aiſément ne convenir qu'à la converſation. Ainſi toute la difficulté ſe doit reduire à ſçavoir ce

que les Romains entendoient & ce qu'on doit entendre precisément par *urbanité* : & c'est ce qu'il n'est pas aisé de decider dans la derniere justesse

On descend ensuite à *la cause formelle* de la pensée ingenieuse. Et on établit assez bien que la force de cette nouveauté, de ce merveilleux, ou pour mieux dire de ce plaisir qui est la fin de la pensée ingenieuse, procede de la liaison de plusieurs choses ensemble. On appelle ici cette liaison un *terme moyen.* En sorte qu'on ne peut mieux definir une pensée ingenieuse qu'en disant que c'est un heureux secret de lier adroitement ensemble plusieurs choses par ce *terme moyen.* Sans doute que les Logiciens ne s'attendoient pas à se voir enlever le mot de *terme moyen.* Aussi ne touche-t'on point à la signification qu'ils lui donnent : & on avertit même qu'on ne lui donne point ce sens trivial, mais un sens qu'un homme d'esprit peut aisément comprendre. C'est-à-dire que ce *terme moyen* est l'effet du raisonnement, soit qu'il soit exprimé,

ſoit qu'il ſoit ſous-entendu.

De là on paſſe à marquer les ſources principales des penſées ingenieuſes, qui ſont ou les metaphores & les images qui trompent agreablement l'ame ; ou les raiſonnemens vrais à la verité, mais tournez de ſorte qu'on y conclut tout le contraire de ce que l'eſprit attendoit. Et c'eſt ce qui fait le vrai-ſemblable & le nouveau. Ce qu'on dit enſuite merite qu'on y faſſe une refléxion particuliere. C'eſt que l'élocution fait quelquefois une partie de l'agrément & de la beauté d'une penſée : quelquefois elle ſemble ſuivre la penſée, ſans preſque paroître : mais ſouvent il arrive auſſi quelle eſt au-deſſus de la penſée : & alors c'eſt plûtôt une expreſſion ingenieuſe, qu'une penſée ingenieuſe. On en donne un exemple dans cette belle Epigramme d'Auſone :

Pauvre Didon, où ta reduite
De tes maris le triſte ſort !
L'un en mourant cauſe ta fuite,
L'autre en fuyant cauſe ta mort.

On pretend que la beauté de cette Epigramme vient de toute autre chose que de la pensée, quoi qu'en dise le P. B. qui la fait consister & dans la justesse avec laquelle on joint & on oppose ces deux avantures de Didon ; & dans la verité qu'on y remarque de tous côtez.

Pour voir encore plus clairement combien ce dernier sentiment est peu veritable, on n'a, dit-on, qu'à changer l'expression en laissant la même pensée : il n'y restera plus ni agrément ni rien qui pique. Qu'on dise par exemple : *O Didon toujours malheureuse dans vos mariages ; veuve du premier mari vous fûtes obligée de fuir vôtre patrie, & abandonnée du second vous vous donnâtes la mort.* La pensée, les points de l'Histoire & de la Fable, tout s'y trouve : la verité y est la même , & on n'y voit plus la même beauté. Il faut donc , contre le sentiment du P. B. qu'elle ne consistât que dans l'expression qui seule a été changée.

Il faut avoüer ici qu'une des plus grandes beautez de la pensée est dans l'expression & dans le jeu : mais

il ne s'ensuit pas qu'il ne lui reste plus de grace quand elle est depoüillée de l'un & de l'autre. Car elle ne laisse pas d'offrir encore à l'esprit d'une maniere simple à la verité, mais neanmoins très-belle & très-touchante, les deux grandes avantures de l'infortunée Didon.

M. Orsi remarque ensuite après Aristote qu'une pensée vraye, serieuse & solide, peut devenir une pensée ingenieuse en changeant l'élocution. L'exemple qu'il emprunte d'Aristote, est beau en Grec & en Italien, & le seroit aussi en Latin; mais il ne peut conserver sa beauté dans nôtre langue : ainsi on ne le traduit pas.

Enfin ce second Dialogue se termine par quelques exclamations sur la critique injuste du P. B. dans ce fameux passage de Lucain :

Les Dieux servent Cesar, mais Caton suit Pompée.

On pretend que c'est sur la coûtume établie parmi les Poëtes, & non pas sur Lucain que doit retomber l'im-

pieté de cette pensée : & c'est par où commence le Dialogue suivant.

Troisiéme Dialogue.

C'est dans ce Dialogue qu'on met tout en usage pour justifier Lucain. On dit d'abord que les Poëtes ont eu de tout tems leur Theologie à part : ils ont leur systeme & quand ils le suivent on n'a rien à leur reprocher. Lucain n'est pas le premier qui ait mis les hommes au-dessus des Dieux. Homere, le grand Homere, a bien fait plus, quand il a fait blesser des Dieux & des Deesses par ses Heros. On étale à ce propos un grand nombre de passages & d'autoritez : & on ajoute même fort chrétiennement qu'il eût été à souhaiter que les Poëtes Payens eussent encore dit pis de leurs Dieux, pour fournir aux saints Peres & aux Chrétiens des premiers siécles de plus fortes armes pour renverser l'idolatrie. Ensuite on examine grammaticalement le même vers.

Les Dieux ſervent Ceſar, mais Caton
ſuit Pompée.

On pretend que ce *mais*, qui choque tant l'Auteur de la *maniere de bien penſer*, & qui ſemble oppoſer & préferer Caton aux Dieux, n'eſt qu'une particule averſative, qui ſignifie *quoique*. On prouve même par un exemple tiré des entretiens d'Ariſte & d'Eugene que le ſens eſt le même que ſi l'on diſoit,

Les Dieux ſervent Ceſar & Caton
ſuit Pompée.

Et là-deſſus on diſtingue avec les Theologiens deux volontez dans Dieu. L'une que Dieu manifeſte aux hommes, mais qui ne s'éxecute pas toûjours : telle eſt celle qui eſt contenuë dans les Commandemens qu'il nous fait. L'autre eſt abſoluë, & s'exécute dans toutes ſes circonſtances. Et comme on pourroit dire fort Chrétiennement que Dieu a voulu de cette derniere volonté le Schiſme d'Angleterre, quoique tous

les bons Catholiques ſouhaitaſſent le contraire; on peut dire auſſi dans le même ſens que les Dieux ont voulu que le mechant parti prévalût au bon, quoique Caton ſouhaitât le contraire.

Il ne ſera pas hors de propos de repondre à ces raiſons & de faire voir que Lucain a été condamné legitimement par l'Auteur de la *Maniere de bien penſer*, d'autant plus que bièn des gens ne ſe rendent pas tout-à-fait ſur cet article.

Il eſt vray que les Poëtes Grecs ſe ſont donné d'étranges libertez à l'égard de leurs Dieux. Mais il s'eſt toûjours trouvé des Philoſophes, & des gens de bon ſens qui les en ont blâmez. Platon vouloit pour ce ſujet bannir Homere de ſa Republique; & Longin, auſſi-bien que Ciceron, a trouvé fort mauvais que ce Poëte mît ſes Heros au deſſus des Dieux. Dès le commencement de la Republique Romaine une Loi defendoit de croire tout ce que les Grecs attribuoient à leurs Dieux. Virgile ſe garde bien d'atribuër aucune injuſtice à Jupiter ni aux autres

Dieux:& si Junon persecute un homme plein de pieté, c'est une Déesse & une Déesse offensée ; ce qui ne tire point à consequence. Horace nous décrit Jupiter *qui gouverne les Dieux & les hommes avec Justice* : & Ovide dans ses Metamorphoses, ne fait que recueillir tout ce que les Grecs avoiēt inventé, sans rien ajoûter de nouveau. Ainsi ce n'étoit pas une coûtume, du moins chez les Romains, de faire commettre à leurs Dieux une nouvelle injustice. Mais quand c'en auroit été une, elle n'auroit été que pour les Poëtes. Or Lucain est sans contredit Historien & non pas Poëte, comme Petrone le lui reproche, & comme Scaliger le reconnoît. Est-il juste qu'un homme qui ne fait point agir les Dieux dans toute sa piéce, ait droit de ne se servir de leur ministere que pour les rendre injustes ? C'est ici une refléxion qui n'a point encore été faite & qui marque dans Lucain une impieté inexcusable. Car on peut voir qu'il ne parle jamais d'eux dans tout son poëme, que lorsqu'il s'agit

ou d'opprimer la vertu, ou de favoriſer le vice.

Les exemples qu'on apporte pour juſtifier Lucain, ne ſervent de rien. Quand Malherbe a dit de Henry le Grand, *plus Mars que le Mars de la Thrace*, cela veut dire que les actions de ce Monarque étoient plus heroïques, que celles qu'on attribuoit au Dieu Mars. Quant au rondeau qui finit ainſi,

Pauvre Hollande, appaiſez ſon courroux
Il vaut mieux voir tous les Dieux contre vous.
Que le Roi ſeul;

C'eſt la même penſée que celle d'un de nos meilleurs Poëtes, qui dit au Roi.

Et ton bras en dix jours a plus fait à nos yeux
Que la fable en dix ans n'a fait faire à ſes Dieux.

Les Scipions ne furent appellez, *Pro-*

tecteurs des Dieux que parce qu'ils avoient defendu la Ville & les Temples. C'eſt encore en vain qu'on cite M. Racine qui dans Iphigenie fait ainſi parler Agamemnon :

> *Faites rougir ces Dieux qui vous ont condamnée.*

Il y a bien de la difference entre Lucain & M. Racine. Ce dernier fait parler Agamemnon. Or il eſt permis à un Tragique de donner à ſes perſonnages le caractere qu'il veut : au lieu que c'eſt Lucain qui parle dans la Pharſale. D'ailleurs Agamemnon eſt un pere outré de douleur : il va voir expirer ſa fille par l'ordre des Dieux, qui pourroient ſe contenter d'une autre victime : au lieu que Lucain parle de ſang froid, & ſans être agité d'aucune paſſion. Ajoutez que le vers de Mr. Racine peut être rendu par ces paroles, *mourez, ma fille, & faites voir aux Dieux par vôtre grandeur d'ame qu'ils vous devoient une plus heureuſe deſtinée* : ce qui ſans doute dans un pere affligé eſt ſupportable : au lieu que le vers

de Lucain ne peut recevoir de ſemblable explication. En effet ſi on change le *mais* qui oppoſe Caton à tous les Dieux , & qui lui fait embraſſer le bon parti que tous les Dieux abandonnent , cette belle loüange de Caton, ce beau ſens dont les partiſans outrez de Lucain ſont ſi fort charmez , ne s'y trouvera plus. On ne repond point à cette diſtinction de deux volontez dans les Dieux , parce qu'on eſt perſuadé que jamais il n'eſt rien venu de ſemblable dans l'eſprit de Lucain.

Au reſte on avouë que ſi Lucain eſt blamable dans le paſſage qu'on vient d'examiner , il a d'ailleurs des beautez qui ſont au deſſus de tout ce qu'on trouve dans tous les autres Auteurs : & on ne refuſe pas de lui rendre la juſtice que Scaliger , Mr. de Saint Evremont & Mr.Corneille lui ont renduë.

L'Ecrivain Boulonnois fait remarquer , après avoir quitté Lucain , que le vray n'eſt pas quelquefois croyable , & que l'impoſſible l'eſt quelque fois. Cela paroît , ajoute-t'il , dans la poëſie , où il arrive

rarement que le vray-semblable se rencontre avec le possible & le vray. L'entendement donne deux sortes de consentement, l'un au necessaire comme vrai, & l'autre au contingent comme possible. Le premier est fondé sur la science, & le second sur l'opinion : le vrai-semblable est quelquefois vrai, & quelquefois aussi le vrai est en même-tems vrai-semblable : & il se peut dire par consequent que le vrai-semblable n'est pas toûjours vrai, & que le vrai n'est pas toûjours vrai-semblable.

On demande ensuite si le vrai-semblable est également éloigné du vrai & du faux, ou s'il approche plus de l'un que de l'autre. A cette occasion on établit que le vrai-semblable en general n'est ni vrai ni faux, mais il est l'un ou l'autre dès-lors qu'il est appliqué à un sujet qui est ou vrai ou faux. Delà vient que le vrai-semblable de la poësie est ordinairement faux, & ce n'est que par hazard quand il est vrai. Mais comme on demande de quelle maniere il se peut faire que le vrai-

ſemblable ſoit vrai, puiſque rien ne peut être ſemblable à ſoi même ; on repond en diſtinguant fort ſubtilement deux ſortes de vrai-ſemblable. L'un eſt univerſel, l'autre eſt particulier. Le vrai-ſemblable qui ſe trouve joint au vrai, eſt dit vrai-ſemblable, parce qu'il offre à nôtre eſprit toutes les proprietez qui ont coûtume d'accompagner le vrai : tout comme on dit d'un homme bien-fait, qu'il reſſemble veritablement à un homme, parce qu'il offre à nos yeux toutes les qualitez que l'idée de la nature humaine emporte avec elle.

Le vrai-ſemblable d'une penſée poëtique, eſt lorſqu'elle repreſente à l'imagination les objets comme s'ils étoient peints devant les yeux ; & qu'elle accompagne cette repreſentation des circonſtances propres d'un Poëte, que le vulgaire regarde comme un homme tranſporté d'une fureur divine. C'eſt en cela qu'Homere a excellé.

Le P. B. a dit que nos penſées ſont les images des choſes, comme les paroles le ſont de nos penſées. L'E-

crivain Boulonnois ajoûte que comme le vrai-ſemblable eſt l'image du vrai, il s'enſuit que ſouvent les penſées des Poëtes ſont les images des images du vrai. Mais on peut repondre que comme une copie d'un excellent portrait du Roi, ne s'appelle pas un portrait d'un portrait du Roi, il en eſt de même des penſées des Poëtes.

Parler n'eſt autre choſe que peindre dans l'eſprit des autres ce qui eſt peint dans le nôtre. Les penſées des choſes vraies ſont des images parfaites des choſes. La fiction a toûjours la fauſſeté avec elle, ſoit que cette fauſſeté paroiſſe, ſoit qu'elle ne paroiſſe pas, ſoit enfin qu'elle paroiſſe à demi : & par conſequent dit-on, l'Auteur de la *Maniere de bien penſer* a eu tort de dire que la fiction *imite & perfectionne en quelque façon la nature, & que la fauſſeté la gâte & la détruit entierement.* Il n'y a qu'à lire *la Maniere de bien penſer* pour être convaincu que par *fauſſeté* le P. B. n'a point entendu celle qui eſt adroitement revêtuë du vrai-ſemblable, mais celle qui ſe mon-

trant à découvert, blesse le bon sens & la raison. Ceci s'accorde avec ce que le Marquis Boulonnois établit, que quand la fausseté ressemble au vrai, elle s'appelle *fiction* : que quand elle n'est pas vrai-semblable, elle garde le nom de *fausseté*.

Il fait ensuite cette question, si le vrai a lieu dans les pensées ingenieuses : & il répond avec le P. B. que le vrai n'y entre que comme admirable, & non pas comme simplement vrai. Il faut donc necessairement du merveilleux, soit que ce merveilleux, soit un merveilleux faux, soit qu'il consiste dans ces paradoxes, qui quoique vrais dans le fonds, sont contraires aux sentimens vulgaires. C'est dans le merveilleux que consiste le nouveau. Car il n'y a rien de plus nouveau que ce qui est merveilleux. Nouveau en matiere de pensées n'est pas ce qui est précisément opposé à la vieillesse ; mais ce qui est opposé à l'attente de tout le monde. C'est pourquoi, ajoûte-t'on, le P. B. n'a pas bien entendu ce que c'est que la nouveauté, quand il la fait consister en ce qu'une pen-

ſée n'ait pas ſervi pluſieurs fois. Car s'il en alloit ainſi, les plus belles penſées n'auroient plus la grace de la nouveauté dans les Anciens, après que les Modernes, comme il arrive tous les jours, les ont tranſportées dans leurs Ouvrages.

On peut répondre à Mr. le Marquis Orſi qu'il n'a pas bien penetré le ſentiment du P. B. ſur la nouveauté. On en peut juger par les termes mêmes de ce Pere qui dit que *les penſées ingenieuſes doivent avoir le caractere de celles de Craſſus, & être non-ſeulement vrayes, mais encore nouvelles & peu communes : c'eſt-à-dire qu'outre la verité qui contente toûjours l'eſprit, il faut quelque choſe qui le frappe & qui le ſurprenne* La nouveauté, ſelon le P. B. conſiſte donc dans ce qui frappe & ce qui ſurprend l'eſprit. Il eſt vrai que les penſées à force d'être miſes en œuvre, n'ont plus rien qui pique, & perdent ainſi la fleur de la nouveauté, mais ce n'eſt que dans les Ouvrages de ceux qui s'en ſervent les derniers. Ainſi cette penſée d'Horace où il dit que *la mort renverſe égale-*

ment les Palais des Rois & les Cabanes des Pauvres, sera toûjours nouvelle dans cet Auteur parce qu'il s'en est servi le premier; si cependant il ne la point prise d'Homére où elle se trouve. Celle de Malherbe quelque belle & quelque noble qu'elle soit, n'est pas si nouvelle, parce qu'il avoit en vûë celle d'Horace quand il a dit:

Le Pauvre en sa Cabanne où le chaume le couvre,
Est sujet à ses Loix:
Et la garde qui veille aux barrieres du Louvre
N'en défend pas nos Rois.

Et si quelqu'un s'avisoit d'employer encore dans ses Ouvrages cette pensée, elle seroit bonne & vraie, mais elle n'auroit plus l'air de la nouveauté; parce qu'à force d'être repetée elle n'auroit plus rien qui frappât & qui surprit l'esprit.

Ensuite le bel esprit Italien après avoir dit quelque chose en passant du paradoxe, c'est-à-dire de ce merveilleux qui faux en apparence, cache neanmoins le vrai, ne trouve

pas bon que l'Auteur de la *Maniere de bien penser* ait apporté pour exemple en genre de delicatesse, ces vers de Corneille, où Sabine sœur des Curiaces, marque si-bien l'incertitude de ses souhaits.

Albe où j'ai commencé de respirer le jour :
Albe, mon cher Pais, & mon premier amour :
Lors qu'entre nous & toy, je vois la guerre ouverte,
Je crains nôtre Victoire autant que nôtre perte.

Ces Vers, ajoûte l'Auteur Italien, marquent assez que le P. B. confond la delicatesse avec la nouveauté où le Paradoxe : Car c'est à ce dernier que la pensée de Corneille doit toute sa beauté. On fait encore le même reproche au P. B. à l'occasion de la pensée du Panegyrique de Pline où il dit à Trajan, *Vous êtes le seul à qui il est arrivé d'être pere de la Patrie avant que de le devenir.*

Ceux qui auront une vraie idée de la delicatesse en fait de pensées

ne trouveront pas le reproche de Mr. le Marquis auſſi bien fondé qu'il s'imagine. Et certainement, ſi la delicateſſe n'eſt autre choſe que ce myſtere qui dans une penſée ingenieuſe ſe laiſſe dabord entrevoir, mais non pas découvrir tout entier; ce ſens voilé qui ne ſe laiſſe penetrer qu'aux perſonnes intelligentes & éclairées; on tombera aiſément d'accord que c'eſt juſtement dans ce myſtere qui donne à l'eſprit le plaiſir de le déveloper, que conſiſte tout l'agrément de cette penſée,

Je crains nôtre victoire, autant que nôtre perte,

Auſſi bien que de celle-ci: *Il vous eſt arrivé d'être Pere de la Patrie avant que de le devenir.*

Comme l'Auteur Italien a établi vers la fin du Dialogue les deux ſources des penſées ingenieuſes, dans le vrai-ſemblable & dans le nouveau, il marque ici les figures qui appartiennent à l'un & à l'autre. Les Metaphores, les Images, les Allegories, & les Hyperboles appartiennent au

vrai-ſemblable : & les Paradoxes, les Apophregmes, les Enigmes & les oppoſitions qui ſe trouvent dans le ſens, ſont miſes du côté du nouveau.

A l'occaſion d'une legere difficulté Mr. le Marquis Orſi diſtingue trois choſes dans la penſée. La premiere eſt le fonds de la penſée qui doit être vrai. La ſeconde le tour qu'on donne à la penſée, & la troiſiéme enfin eſt l'expreſſion. L'eſprit de celui qui compoſe a d'abord en vûë la verité de la penſée : enſuite, pour en faire une penſée ingenieuſe, il la tourne d'une façon capable de ſurprendre ; & enfin il choiſit des termes pour l'exprimer comme il l'a conçûë. L'Auditeur fait tout le contraire. L'expreſſion eſt la premiere choſe qui ſe preſente à ſon eſprit, & qui lui fait admirer le tour de la penſée, & enfin il monte à la verité qui en fait le fonds. On peut voir tout ceci dans la penſée d'Horace qu'on a déja citée. Le fonds de la penſée eſt que les grands & les petits ſont ſujets à la mort : le tour eſt *dans ces*

Palais & ces Cabanes qui sont également renversées : & enfin l'expression est dans les paroles dont on s'est servi.

Ce Dialogue finit par le départ d'Eupiste qui quitte brusquement ses trois amis, fâché d'avoir été obligé de reconnoître les fautes grossieres dans lesquelles est tombé l'Auteur de la *Maniere de bien penser.*

Nous avons crû que l'on verroit avec plaisir un long extrait du livre de Mr. le Marquis Orsi écrit dans une langue & imprimé dans un païs étranger; d'ailleurs, l'interêt que nous devons prendre à la memoire de l'Auteur qu'il attaque, ne nous a pas permis de raporter les Objections de l'Ecrivain Italien sans y répondre, ce qui nous oblige à partager en trois cet extrait.

Article XXIII.

BIBLIOTHEQUE CURIEUSE & instructive de divers Ouvrages anciens & modernes de Litterature, & des arts, ouverte pour les personnes qui aiment les Lettres. De l'Imprimerie de S. A. S. à Trevoux & se vend à Paris chez Boudot Imprimeur du Roi ruë S. Jacques au Soleil d'or.

C'Est encore ici une nouvelle espéce de ces Ouvrages qui sont si fort en vogue dans l'Europe depuis quelques années bien qu'ils ni soient pas tous également au goût de tout le monde. C'est un dessein où l'on se propose de parler de diverses sortes de Livres & de diverses sortes de choses ; mais en se renfermant en certaines bornes, dans l'Histoire, l'Eloquence, la Poëtique, la Peinture, l'Architecture, le Blason, les Medailles, les Devises, les Inscriptions, les Monnoyes curieuses, les Antiquitez nouvellement découvertes, les Spectacles : & semblables pareilles matieres

ſans toucher aux matieres profondes de Theologie, Philoſophie, Juriſprudence, Mathematique & Medecine; c'eſt-à-dire qu'on veut prendre ce qu'il y a de plus amuſant dans la Litterature pour laiſſer ce qu'il y a de plus épineux.

Auſſi diſtingue-t'on ici trois ordres de perſonnes dans la Republique des Lettres. Sçavoir des ſçavans de profeſſion reconnus pour tels univerſellement; des Docteurs avanturiers & ridicules tels que ſont les Pedans; enfin des honnêtes gens qui ſont dans une *raiſonnable mediocrité* de ſcience & qui ont du goût & de l'amour pour les beaux Arts ſans en faire profeſſion; ces derniers ſont les ſeuls, dit-on, pour qui cette Bibliotheque eſt faite, & c'eſt en leur faveur qu'on y rapportera des Queſtions curieuſes pour la converſation, de petites poëſies, des rencontres ingenieuſes, des traits d'eſprit Italiens, François &c. Le Plan peut avoir ſon utilité & ſon agrément le ſuccès fera juger de l'exécution.

Ces volumes devant ſe multiplier

les uns ſur les autres, il ſeroit impoſſible d'entrer dans le detail de ce qu'ils contiennent. Il paroît en genéral que l'Auteur a la tête remplie d'une grande quantité de choſes & qu'il a de quoi fournir à la curioſité ou à l'avidité des Lecteurs.

Comme il ne ſe propoſe de faire nuls extraits de Livres il veut rendre compte du titre qu'il donne à celui-ci l'appellant *Bibliotheque*, il laiſſe juger en parlant de divers Ouvrages qui ont porté le même titre que le ſien doit parler de toutes ſortes de Livres qu'il rapporte à certaines claſſes comme les *Livres d'uſage*, *Livres de ſecours*, *Livres de premiere inſtruction*, *Livres rares*, *Livres ſinguliers*, *Livres ſuppoſez*, *Livres dont peut être formée la Bibliotheque de cet honnête homme qui ſe contente d'une raiſonnable mediocrité.* On lui accorde ici les Livres de Phyſique & d'experience au lieu qu'on avoit excepté la Philoſophie du genre de Litterature dont on entreprenoit de traiter. Mais c'eſt qu'il y a diverſes eſpéces de ces honnêtes

gens, & diverſes eſpèces de mediocrité.

Le ſecond Tome de cet Ouvrage, qui nous eſt venu avec le premier nous laiſſe voir davantage quelle étenduë l'Auteur donne à ſon Ouvrage. A l'occaſion des Manuſcrits dont il pretend parler il raporte le diſcours de l'entrée du Roi Charles IX. fait en la ville de S. Malo & une Lettre touchant le ſacre de Charles VII. il y parle auſſi des conferences de gens ſçavans telles qu'il s'en faiſoit chez Mr. le Premier Preſident de Lamoignon tous les lundis, où l'on traitoit des matieres les plus engageantes des ſciences & des Arts. Il parle enſuite des Hiſtoriens Grecs qui ſont les Peres de l'Hiſtoire, des Recueils qui ſe font pour conſerver le fruit des études partagées, c'eſt-à-dire de celles qui ſe font par le moyen de pluſieurs hommes de Lettres, qui partagent entre eux le travail de certaines études pour en faciliter le ſuccès, dont un ſeul homme ne pourroit venir à bout; enfin des Principes des Sciences diſpoſez en forme de jeux, & l'on finit par

celui qu'inventa le Prince Thomas de Savoye ſur le Poëme de l'Arioſte. Toute l'œconomie de ce jeu étoit très-ſpirituelle & les regles heureuſement imaginées pour le but qu'on ſe propoſoit, c'eſt dommage qu'il ne s'agit pas d'apprendre quelque choſe de plus important & de plus utile que les avantures fabuleuſes de l'Arioſte.

ARTICLE XXIV.

CONFERENCES OU REFLEXIONS Eccleſiaſtiques de feu Meſſire Henry de Barillon Evêque de Luçon, ſur la II. Epître de ſaint Paul aux Corinthiens. Deux Tomes in 12. le premier pages 426. le ſecond pages 318. Sur l'Epître aux Galates. 1. Tome pages 386.

CEs trois Tomes ſont la ſuite de pluſieurs autres qui ont précedé, ſur les Sacremens, ſur les Epîtres de ſaint Paul aux Romains & ſur la premiere Epître aux Corinthiens. On reconnoît dans ceux-ci les mêmes principes & le même

art que dans les autres : ils auront le même ſuccès. Comme les deux Epîtres qu'on explique dans ces trois Tomes contiennent beaucoup de particularitez de la vie de ſaint Paul, elles fourniſſent une ample matiere à des refléxions propres pour former des Ouvriers Evangeliques ſur le plus excellent modele qu'on puiſſe leur propoſer. L'Auteur a mis cette matiere en œuvre avec habileté. On ne peut trop loüer la netteté de ſes explications. Auſſi a-t-il tiré de ſaint Jerôme, de Theodoret, & ſur tout de ſaint Chryſoſtome, la plus grande partie de ſon Ouvrage. Il a cependant des penſées & des opinions qui lui ſont propres, & qu'on n'attribuera pas aux Peres que nous venons de nommer.

ARTICLE XXV.

LETTRES EDIFIANTES *& curieuses, écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus.* A Paris chez Nicolas Le Clerc ruë St. Jacques 1704. *in 12. pages* 583.

CE recüeil est le quatriéme que le P. le Gobien ait donné au public. Les trois précedens ne contenoient que les Lettres des Missionnaires Jesuites de la Chine & des Indes. Ce nouveau Recüeil, regarde la Mission de Syrie & celle d'Egypte qui en dépend. Les Peres Gaspard Manilier & Jean Stella Jesuites François, qui commencerent la Mission de Syrie sous le Pontificat d'Urbain VIII. y eurent d'abord beaucoup à souffrir de la part des Herétiques & des Schismatiques. A peine y étoient-ils entrez, qu'on les fit bannir d'Alep, mais ils y furent bien-tôt rétablis par la protection du Roy Louïs XIII.

Alep est une des plus considera-

bles Villes de l'Empire Ottoman ; & on y compte juſqu'à cinquante mille Chrétiens, partagez en quatre Nations, la Greque, la Surienne, l'Armenienne & la Maronite. Ces Nations ont chacune leur Patriache & leurs Evêques. Les Maronites ſont Catholiques : Les autres ſont il y a long-tems engagez dans le Schiſme & dans l'Hereſie. Cependant depuis environ quarante ans quelques Evêques & même des Patriarches, ſur tout de la Nation Surienne ont commencé à ſe réünir à l'Egliſe Romaine.

Les Suriens qu'on appelle auſſi Jacobites, ſont infectez de l'Erreur des Monophyſites, & ne reconnoiſſent qu'une nature en Jesus-Christ. Quand on ne leur parle que du dogme, on n'a pas de peine à leur faire avoüer, que c'eſt une hereſie de croire qu'il n'y a qu'une nature en Jesus-Christ. Mais ſi-tôt qu'on vient à conclure qu'il faut donc dire Anatheme à Dioſcore, à Barſoume, & à leurs autres faux Docteurs, ils reviennent ſur leurs pas ; & ſoûtiennent qu'il n'y a pas deux natures en

Jesus-

JESUS-CHRIST, puiſque Dioſcore, Barſoume, & les autres ne l'ont pas crû.

Cette prévention des Suriens n'a pas empêché quelques-uns de leurs Prélats de ſe faire Catholiques : & André Archevêque d'Alep l'étoit déja en 1662. lorſqu'il fut élevé au Patriarchat d'Antioche pour la Nation Surienne. Il occupa le ſiége Patriarchal l'eſpace de quinze ans ; & pendant tout ce tems-là il s'appliqua efficacement à gagner ſes compatriotes, & à les réünir à l'Egliſe Romaine. Après ſa mort les Catholiques élûrent en ſa place Ignace Pierre, Evêque de Jeruſalem, dont le premier ſoin fut d'envoyer à Rome deux deputez, pour reconnoître l'authorité du Saint Siége, & demander le *Pallium*. Il avoit déja eû la conſolation de gagner à Dieu pluſieurs familles conſiderables de ſa Nation, lorſqu'on lui ſuſcita une nouvelle perſécution.

Cette perſécution fait le ſujet de la premiere Lettre de ce recüeil. La Lettre eſt écrite par le Pere Verzeau Superieur Genéral des Miſſionnai-

res de la Compagnie de Jeſus qui ſont en Syrie. On ne peut douter que ce Pere en qui le Patriarche avoit beaucoup de confiance, n'ait ſçû tout le détail de cette perſécution, & qu'il n'ait été en état de nous en inſtruire. Voici donc ce qu'il en dit.

En 1687. Quelques Evêques hérétiques de la Nation Surienne, fachez d'avoir un Catholique pour Patriarche, s'aſſemblerent à *Mardin* Ville de Meſopotamie, afin d'y faire un Patriarche qui fut de leur faction. Ils jetterent les yeux ſur un Moine nommé George natif de *Mouſſole*, Ville ſituée ſur la rive Occidentale du Tigre, vis-à-vis de l'ancienne Ville de Ninive. George s'étant excuſé ſur ſon incapacité, on élût d'une commune voix Iſaac Archevêque de *Diarbeck*, qui étoit fort eſtimé des Suriens. Ce Prélat étoit abſent, & ceux qui l'avoient élû, lui écrivirent une Lettre fort preſſante & fort ſoûmiſe, ne ſçachant pas encore qu'il étoit lui-même Catholique & plein de zele.

Sa réponſe fut très-ferme. Après

leur avoir declaré qu'il reconnoiſ-ſoit le Patriarche Ignace Pierre, & qu'il étoit Catholique comme lui, il les exhorta à ſuivre cet exemple; & les menaça de les faire punir, s'ils continuoient leurs Aſſemblées ſeditieuſes. Les Herétiques choquez de cette réponſe, jetterent la Lettre au feu, & firent mille imprécations contre l'Archevêque Iſaac & contre le Patriarche. Le Surien qui avoit apporté la Lettre, irrité de cet emportement, ſortit de l'Aſſemblée en colere, & de ſon propre mouvement il s'en alla trouver le Gouverneur de *Mardin*, pour ſe plaindre que quelques Evêques de la Nation Surienne tenoient à ſon inſçû des Aſſemblées ſeditieuſes. Le Gouverneur envoya ſur le champ ſignifier aux Prélats un ordre de ſortir de la Ville. Ils obeïrent, mais après avoir élû pour Patriarche le Moine George de *Mouſſole*, qui ne s'excuſa plus comme la premiere-fois d'accepter cette dignité.

Ce Moine artificieux ſe retira auſſi-tôt dans ſon Monaſtere; d'où il envoya à la *Porte* un de ſes confi-

dens, qui obtint du Grand Seigneur un commandement de mettre George de *Moussole* en possession du Patriarchat. Pour obtenir ce commandement, il avoit fallu faire entendre au Grand Vizir, que le Patriarche Ignace Pierre étoit mort. Les Magistrats *d'Alep* à qui le commandement s'addressoit s'apperçûrent qu'il avoit été obtenu sur un faux exposé, & refuserent d'abord de l'enregistrer. Mais le *Moufti*, & ensuite le *Cady* ayant été gagnez, le commandement passa sans que personne osât s'y opposer. On trouva même moyen de le faire confirmer quelques mois après par le Grand Seigneur : & George de *Moussole* fut mis en possession de l'Eglise Patriarchale.

Ce faux Pasteur tâcha dans les commencemens d'attirer les Catholiques par douceur. Mais sitôt qu'il se crut bien établi, il poussa les choses aux dernieres extremitez. Il fulmina contre les Catholiques une excommunication éclatante, qui fut cause que plusieurs furent chargés de fers par les Turcs & conduits en

priſon, dont ils ne ſortirent qu'après avoir payé une groſſe amende. Le Patriarche Ignace Pierre crut qu'il falloit pour quelque tems ceder à l'orage ; c'eſt ce qui le porta à ſe retirer chez le Patriarche des Maronites. Mais il laiſſa en ſa place Monſeigneur Denis Rez-kallah Archevêque d'*Alep*, Prelat plein de zele & de charité. La violence de la perſécution l'obligeant de ſe tenir caché pendant le jour, il alloit la nuit & deguiſé chez les Catholiques, pour les encourager à demeurer fermes.

Les Miſſionnaires Jeſuites n'avoient gueres plus de liberté. Quoique la protection du Roi les mit un peu plus à couvert de la fureur du faux Patriarche, ils ne laiſſoient pas cependant d'être obligez d'uſer de beaucoup de circonſpection. Pour ne point attirer d'avanie aux Catholiques qu'ils viſitoient, ils le faiſoient ſecretement & ſans bruit. Leur menagement & leur diſcretion n'empêchoit pas qu'on ne leur fit ſouvent des inſultes, & qu'on ne les maltraitât. Ce qui les conſoloit,

c'eſt que les fruits de leurs travaux ne furent jamais plus grands que pendant cette perſécution. Pluſieurs familles Suriennes, un grand nombre d'Armeniens, plus de trois cens Grecs Schiſmatiques ſe reünirent en fort peu de tems à l'Egliſe Romaine. La maniere extraordinaire dont le P. Verzeau raconte que quelques-unes de ces converſions ſe ſont faites, montrent combien la grace a de force ſur les cœurs de ceux mêmes qui paroiſſent les plus endurcis, & les plus éloignez de la verité.

On avoit eſperé que l'arrivée du Grand Viſir à *Alep* feroit ceſſer cette perſécution; mais les Hérétiques trouverent le moyen de le prevenir. Cependant Iſaac, cet Archevêque de Diarbeck, dont il a deja été parlé, ayant appris ce qui ſe paſſoit à *Alep*, ſe tranſporta à Andrinople pour y travailler au retabliſſement du Patriarche Catholique. Il en vint à bout par la protection de l'Ambaſſadeur de France, qui lui fit obtenir pour cela un *Catchetif*, c'eſt-à-dire un commandement ſigné de la main du Grand Seigneur & irrevo-

cable. Ainsi l'usurpateur fut chassé, & le Patriarche Catholique rétabli sur son siege. Ce Prelat pour marquer à l'Archevêque Isaac sa reconnoissance, le declara son Coadjuteur, & lui fit accepter cette nouvelle Dignité, quoi qu'il parut y avoir beaucoup de repugnance.

On voit par une seconde Lettre du P. Verzeau que le Grand Seigneur Mustapha ne laissa pas de donner vers la fin de l'année 1701. à l'instance du *Moufti* un Commandement à ceux des Suriens qui avoient embrassé la Religion Catholique, de la quitter. Le Patriarche, l'Archevêque d'Alep, & les principaux du Clergé ayant refusé de se soumettre à cet ordre, furent jettez dans une affreuse prison, après avoir reçû une rude bastonade. Il y avoit soixante & dix jours qu'ils étoient prisonniers à *Alep*, lorsqu'on les en fit sortir pour les enfermer dans le Château d'*Adané*, qui est une ville de *Caramanie* à six journées d'*Alep*. Une compagnie de soldats à cheval les y conduisit. On les faisoit marcher à pied & chargez de chaines.

Les infirmitez du Patriarche augmenterent si considerablement, qu'après trois jours de marche on fut obligé de le lier sur un méchant cheval. Mais l'Archevêque d'*Alep* & six de ses Prêtres firent à pied tout le chemin. On les traita avec tant de barbarie pendant le voyage, que l'Archevêque d'*Alep* mourut épuisé de fatigues, le jour même qu'on arriva à *Adané* : le Patriarche tomba aussi malade, & mourut quelque tems après. Il fit paroître pendant le cours de ses souffrances & de sa maladie une patience & une douceur admirable. Le Pape ayant appris la sainte mort de ces deux vertueux Prelats, leur fit faire un service solemnel & une Oraison funebre, dans l'Eglise du College de la Propagande : cette Oraison funebre a été traduite en François, & on la inserée dans ce recüeil.

Le P. Verzeau nous apprend encore dans sa seconde Lettre que les Chaldéens qui sont dans la *Mesopotamie* ont aussi depuis quelques années un Patriarche Catholique. Les Grecs depuis peu en ont aussi un

à *Alep*. Mais les Patriarches de la même Nation, qui ſont à Damas & à Jeruſalem ſont Schiſmatiques. Le Patriarche des Armeniens qui eſt à *Alep* n'a pas encore renoncé au Schiſme ; mais il y a lieu d'eſperer ſa converſion, & les Jeſuites qui y travaillent jugent qu'elle auroit de très-grandes ſuites pour le bien de la Religion.

Les Coptes demeurent en Egypte : & on aſſure qu'ils y ſont plus de la moitié des habitans. Leur Patriarche qui eſt celui d'Alexandrie fait ſa reſidence au Caire : & il eſt fort zelé pour la Religion Catholique. C'eſt lui qui fait le Patriarche d'Ethiopie, qu'il tire du fameux Monaſtere de S. Antoine.

L'heureux changement de tant de Prelats fait eſperer aux Miſſionnaires de nouveaux fruits de leurs travaux. C'eſt ce qui a depuis peu porté les Jeſuites à établir une nouvelle fête dans l'Egliſe de la maiſon Profeſſe de Paris, pour engager les Fidelles à prier le Seigneur de la moiſſon d'y envoyer des Ouvriers.

Les Jeſuites n'ont que ſix établiſ-

ſemens dans la Syrie & dans l'Egypte, à *Alep*, à *Damas*, à *Tripoli*, à *Seyde*, à *Antoura* & au *Caire*. Mais de-là ils font des courſes Apoſtoliques dans tous les païs des environs. Dans le Mont-Liban l'exercice de la Religion Catholique ſe fait auſſi publiquement & avec autant de liberté qu'en Europe. Dans les autres endroits on eſt obligé de garder beaucoup de menagemens. On fait une aſſemblée le matin deux heures avant le jour. Il n'y a que les hommes qui ayent permiſſion de s'y trouver. On y fait une inſtruction, & on y communie ceux qui s'y ſont preparez. Enſuite les Miſſionnaires vont faire la viſite des malades. Après quoi on fait une ſeconde aſſemblée ſans bruit & ſans éclat, on la fait les fètes & dimanches chez les Miſſionnaires mêmes: & les autres jours tantôt dans un endroit tantôt dans un autre. On y Prêche, & on y entend les Confeſſions, on y dit la Meſſe, & on finit par un Catéchiſme pour les plus ignorans. On fait ſur le ſoir une troiſiéme aſſemblée ſemblable à la ſe-

conde. Les Orientaux font quatre Carêmes par an : celui de Pâques, qui nous eſt commun avec eux, celui de Noël, celui de ſaint Pierre, & celui de l'Aſſomption de la ſainte Vierge. C'eſt pendant ce tems-là que ſe font ordinairement les Miſſions de la Campagne, qui ſont très-rudes & très-fatigantes.

Les Lettres du P. Verzeau ſont ſuivies d'une Lettre d'un Eccleſiaſtique Surien. Elle eſt addreſſée à Mr. Abdalla néveu de l'Archevêque d'Alep, & l'un des jeunes Orientaux que le Roi fait élever dans le College des Jeſuites. On voit dans cette Lettre un détail très-édifiant ſur les ſouffrances & la mort glorieuſe du Prelat. Les autres Lettres du recüeil ont été écrites les unes au Roi, les autres au R. P. de la Chaize, par le Patriarche des Suriens Ignace Pierre, par celui des Armeniens d'*Alep* & par l'Archevêque de Tyr & de Sidon. Le ſujet de ces Lettres eſt le nouveau Seminaire établi pour les Egliſes d'Orient dans le College de Loüis le Grand par la liberalité de ſa Majeſté. Les jeunes Orientaux

qu'on y éleve s'y diſtinguent beaucoup par leur pieté, leur eſprit, leur application, & par le progrès qu'ils font dans toutes les Sciences.

La piéce la plus curieuſe de ce recüeil eſt une relation d'un voyage d'Ethiopie. Le P. Brevedent Jeſuite diſtingué par ſon eſprit, & encore plus diſtingué par ſa haute vertu, ſe joignit en 1698. à Mr. Poncet Medecin François pour le voyage. Mr. Poncet y étoit invité par l'Empereur. Le P. de Brevedent qui voyoit que cette occaſion étoit très-favorable pour la Religion, le pria de ſouffrir qu'il l'accompagnât. Mais ce fervent Religieux, qui étoit regardé par tous les Orientaux qui le connoiſſoient, comme un Apôtre & un vrai Saint, mourut à la vûë de *Gondar* Capitale d'Ethiopie, en cela ſemblable à ſaint François Xavier, dont il portoit le nom, qui eſt mort auſſi à la vûë de la Chine.

Mr. Poncet & le P. de Brevedent partirent du *Caire* le 10. Juin 1698. avec *Hagi Ali* Officier de l'Empereur d'Ethiopie. Ils s'embarquerent ſur le Nil à *Boulak* qui eſt à

demi lieuë du *Caire*. Quand la Riviere eſt bonne, on arrive en cinq jours à *Manfelou* : mais ils furent quinze jours à s'y rendre. *Manfelou* eſt une ville de la haute Egypte, conſiderable par le commerce des toiles. Le Grand Seigneur y a une garniſon de ſept cens hommes tant *Spahis* que *Janiſſaires*, pour empêcher les courſes des Arabes. Une demi-lieuë au deſſus de cette Ville eſt un Village appellé *Ibnali* : c'eſt le rendez-vous des Caravannes de *Sennar* & d'*Ethiopie*. Il fallut camper dans ce village, & y attendre pendant trois mois, que la Caravanne fût toute aſſemblée. On n'en partit que le 24. Septembre ; & on alla coucher à *Cantara* qui eſt à une lieuë & demie delà ſur le bord du Nil ; il fallut encore y attendre quelque jours, parce que les Marchands de *Girgé* & de *Syout* n'étoient pas arrivez.

Syout n'eſt éloigné de *Cantara* que de quatre heures de cheval. Mr. Poncet voulut y aller, & paſſa le Nil ſur un pont de pierre fort large. Cette ville eſt environnée de beaux

Jardins & de Palmiers, qui portent les meilleures Dates d'Egypte. On y voit les reſtes d'un magnifique Amphiteatre, & quelques Mauſolées des Anciens Romains. La Caravanne partit de *Cantara* le 2. d'Octobre, & dès ce jour là on entra dans un Deſert affreux. Les ſables y ſont mouvans: & s'élevant au moindre vent, ils enſeveliſſent quelquefois les voyageurs, ou du moins leur font perdre leur route.

Chaque Caravanne a un Chef qui decide tous les differens qui ſurviennent: elle a des conducteurs qui marchent à la tête, & qui en frappant ſur une petite timbale, donnent le ſignal pour partir & pour s'arrêter. On part trois ou quatre heures avant le jour, & on marche juſqu'à trois ou quatre heures de nuit ſans ſe repoſer qu'une demi-heure vers midy. On ne ſçauroit perdre la Caravanne de vûë, ni s'en écarter, ſans ſe mettre en danger. On garde dans tous les campemens le rang qu'on a eu le jour du depart.

Le 6. d'Octobre on arriva à *Helaoüé* groſſe bourgade, & la derniere

qui depend du Grand Seigneur. Il y a une garnison de 500. *Janissaires* & de 300. *Spahis.* On y voit beaucoup de ruisseaux & des jardins : un grand nombre de Palmiers & de la Coloquinte. Les campagnes y sont remplies de Sené : qui y croît sur un arbrisseau d'environ trois pieds. Mais les Habitans du païs ne se servent point de cette drogue. Ils ont un autre remede tres-violent, mais à leur goût. C'est la racine d'un gros arbre, dont la fleur est bleuë, & qu'ils nomment *Ezula.*

On demeura quatre jours à *Helaoüé*, & aprés deux jours de marche on arriva à *Chabbé*, qui est un païs plein d'Alun, & delà à *Selyme* où il y a une excellente source. *Chabbé* & *Selyme* sont du Royaume de *Gondola*, qui depend de celui de *Sennar.* Mais ces lieux ne sont point habitez. On ne voit dans ces solitudes, ni oiseaux, ni bêtes sauvages, ni insectes. On ni trouve que des montagnes de sable, & des ossemens de Chameaux : on ne pourroit traverser ces Deserts sans le secours des Chameaux, qui sont six & sept jours

& quelquefois davantage ſans boire & ſans manger. Trois ou quatre heures de repos chaque nuit les ſoutiennent.

Le 26. Octobre on arriva à *Machou*, groſſe Bourgade ſur le bord Oriental du Nil, & le ſeul lieu habité qu'on trouve depuis *Helaoüé*. Cette Bourgade eſt de la Province de *Fungi*. C'eſt-là que commence le païs des *Barauras* que nous appellons *Barbarins*. Vis-à-vis *Machou* le Nil forme deux Iſles pleines de Palmiers, de Sené & de Coloquinte.

De l'autre côté du Nil eſt *Argos*, Bourgade où demeure l'*Erbab*; c'eſt ainſi qu'ils appellent le Gouverneur de la Province. Cet Officier ayant ſçû que M. Poncet étoit appellé par l'Empereur d'Ethiopie, l'invita de venir à *Argos*: il l'y reçût avec honneur, & l'y régala pendant deux jours. Le grand Douanier qui eſt fils du Roi de *Dongola* demeure auſſi à *Argos*. Ce Prince ne paroît en public que monté ſur un Cheval dont le harnois eſt chargé de deux cens clochetes de bronze, qui font un grand bruit. Il eſt toûjours accom-

pagné de 20. Mousquetaires & de deux cens Soldats armez de Lances & de Sabres. Il vint à *Machou* visiter les tentes, & recevoir les droits, qui consistent en savon & en toiles. Son Palais est grand & bâti de briques cuites au soleil : les murailles en sont élevées, & flanquées de grosses tours quarrées sans embrasures ; parce que l'usage du Canon n'a pas encore été introduit en ce païs-là.

On partit de *Machou* le 4. Novembre, & on arriva le 13. à *Dongola*, par un païs très-agreable, mais qui n'a qu'une lieuë de largeur. Le Nil passe au milieu de cette plaine, que l'industrie & le travail des habitans ont rendu très-fertile. Par le moyen de certaines rouës que des bœufs font tourner, ils élevent une prodigieuse quantité d'eau & la conduisent à travers les terres dans des reservoirs, d'où ils la tirent pour arroser leur campagne. Le commerce ne se fait-là que par échange. Les voyageurs achetent les vivres qui leur sont necessaires avec du poivre & de l'anny, du clou de girofle, des laines teintes en bleu & autres cho-

ſes ſemblables. Leur nourriture eſt fort groſſiere ; leurs maiſons baſſes, faites de terre & couvertes de Cannes de *Dora*. Les perſonnes de qualité ont la tête nuë, & les cheveux treſſez : Leur habit conſiſte dans une veſte ſans manches & aſſès mal propre. Le peuple s'envelope d'une piéce de toile. Ils ont de fort beaux Chevaux & très-bien dreſſez. Il n'y a pas long-tems qu'ils étoient Chrétiens : ils ſont maintenant profeſſion de Mahometiſme.

La Ville de *Dongola* eſt ſituée au bord Oriental du Nil ſur le penchant d'une Colline. Les maiſons en ſont très-mal bâties, & les ruës à moitié deſertes. Il y a au centre de la Ville un Château grand & ſpatieux, mais mal fortifié. La garde du Roy eſt aſſez nombreuſe : les Soldats qui la compoſent ſont armez les uns d'épées, les autres de demi-piques. Ce Roiaume eſt hereditaire : mais il paye tribut au Roi de *Sennar*. On ne partit de *Dongola* que le 6. Janvier de l'année 1699. & on arriva à *Sennar* cinq ou ſix ſemaines après.

Sennar a près d'une lieuë & demie de circuit : mais elle eſt fort mal propre. On y compte environ cent mille ames. Elle eſt ſituée ſur une hauteur à l'Occident du Nil à 13. degrez , 4. minutes de latitude Septentrionale , comme le P. de Brevedent l'obſerva. Les maiſons n'ont qu'un étage , & elles ont des terraſſes au lieu de toit. Le Palais n'a rien de regulier : mais les appartemens en ſont richement meublez. Le Roi qui n'eſt agé que de 19. ans eſt noir , mais bien fait & d'une taille majeſtueuſe. Il ne ſort jamais qu'il ne ſoit accompagné de ſix ou ſept cens Cavaliers & d'un grand nombre de ſoldats à pieds. Il ne paroît en public, que le viſage couvert d'une gaze de ſoie. Les vivres ſont à *Sennar* en abondance, & à bon marché. Les habitans y ſont fort attachez au Mahometiſme.

On partit de *Sennar* le 12. May. On vendit à quelques journées delà les Chameaux , qui ne ſont pas d'uſage en Ethiopie, où l'on ſe ſert de Chevaux & de Mulets. Et après avoir traverſé une partie de l'Ethiopie

on arriva à *Barko* le 3. de Juillet. *Barko* est une petite Ville fort jolie qui est à une demi journée de *Gondar* Capitale d'Ethiopie M. Poncet y fut fort malade, & le P. de Brevedent y mourut. M. Poncet ne se rendit à *Gondar* que le 21. de Juillet. On lui avoit preparé un apartement dans le Palais : & dès le lendemain il eut l'honneur de voir l'Empereur : mais on ne lui donna une audience publique que le 10. d'Août. Après avoir traversé plus de 20. apartemens il entra dans une salle où l'Empereur étoit assis sur son throne. Ce thrône est une espece de Canapé couvert d'un tapis de Damas rouge à fleur d'or : les pieds en sont d'or massif, & il est placé au fonds de la sale dans une Alcove couverte d'un dome tout brillant d'or & d'azur. Les Seigneurs étoient des deux côtez, hors l'alcove, de bout & en haye. Le jour de l'Assomption l'Empereur voulut communier, & paroître en public. M. Poncet nous represente cette cérémonie comme une chose fort édifiante, & en même-tems fort

magnifique. Après le ſervice l'Empereur donna audience pour accorder des graces, & enſuite il mangea en public. On ſert en vaiſſelle de Porcelaine, & plat à plat : & on ne ſert que du bœuf, du mouton & de la volaille ; & tout cela en ragoûts & mêlé de tant d'épiceries qu'un European a peine à en goûter. Quoiqu'il y ait en Ethiopie d'excellens raiſins, on y fait peu de vin, à cauſe qu'il ne ſe conſerve pas : tout le monde boit de l'Hydromel.

Le Palais de l'Empereur a environ une lieuë de circuit : les murailles en ſont de pierres de taille, & ſont flanquées de tours, ſur leſquelles on a élevé des croix de pierre. L'étenduë de la ville de *Gondar* eſt de trois ou quatre lieuës : mais les maiſons n'ont qu'un étage, & il n'y a point de boutiques. Les marchands expoſent leurs denrées dans une vaſte place où ils s'aſſemblent. L'or & le ſel ſont la monnoye, dont on ſe ſert en ce païs-là : l'or eſt en lingots, & le ſel en forme de tablettes, longues d'un pied, larges

& épaiſſes de trois pouces. Une de ces tablettes vaut ſix ſols de France.

Il y a environ cent Egliſes dans la Ville de *Gondar*. Toutes les Egliſes y ſont deſervies par les Moines : il n'y a point d'autres Prêtres en Ethiopie, comme il n'y a point d'autre Evêque que le Patriarche. Les Ethiopiens ont en horreur les Mahometans : & on ne les ſouffre à *Gondar* que dans le bas de la Ville & dans un quartier ſeparé.

L'Empire d'Ethiopie eſt compoſé de pluſieurs Royaumes, qui ont chacun leur Vice-Roi. Celui de *Tigré* a vingt quatre Principautez dans ſa dépendance. L'Empereur a toûjours deux armées, l'une ſur les frontieres du Royaume de *Nerea*, l'autre dans le Royaume de *Goyame*, où ſont les plus riches mines d'or. Quand le chef d'une famille meurt, tous ſes biens immeubles appartiennent à l'Empereur, qui en laiſſe ordinairement les deux tiers aux heritiers, & diſpoſe de l'autre tiers en faveur d'un autre, qui devient par là ſon Feudataire, & eſt obligé de le ſervir à ſes dépens.

En Ethiopie les pluyes commencent au mois d'Avril & durent pendant ſix mois. Ce ſont apparemment ces pluyes qui cauſent les debordemens du Nil. Tout le pays eſt peuplé & fertile, les Montagnes mêmes y ſont cultivées. Les rivieres y ſont en grand nombre ; & il y a de très-belles forêts pleines d'Orangers, de Citronniers, de Jaſmins & de Grenadiers.

L'Empereur fait preſentement la guerre aux Rois de *Galla* & de *Changalla* ſes plus puiſſans voiſins. Avant que de ſe mettre en campagne, il fait dreſſer ſa Tante dans une plaine à la veuë de *Gondar* : elle eſt de velours rouge brodée d'or. Le rendez-vous des troupes eſt à *Arringon*, où l'Empereur a un Palais auſſi magnifique que celui de *Gondar*. Ce Prince qui a un peu plus de quarante ans eſt très-bien fait, il aime les Sciences & les beaux Arts : mais ſa principalle paſſion eſt pour la guerre. Il eſt brave & intrepide dans les combats, & toûjours à la tête de ſes troupes. Il aime fort la juſti-

ce, & il a grand ſoin de la faire rendre à ſes ſujets.

De *Gondar* aux ſources du Nil, il n'y a gueres plus de ſoixante lieuës de France. Une incommodité empêcha M. Poncet d'y aller: mais il apprit que dans le Royaume de *Goyame* il y a une Montagne au haut de laquelle ſont deux ſources, qui forment deux ruiſſeaux leſquels ſe precipitent vers le milieu de la Montagne dans une terre ſpongieuſe, & ne reparoiſſent qu'à dix ou douze lieuës de-là, où ils forment en ſe reüniſſant la riviere du Nil qui ſe groſſit en peu de tems par les eaux de pluſieurs autres rivieres.

M. Poncet à ſon retour prit ſa route par la Mer rouge, ſur laquelle il s'embarqua. Il décrit fort exactement les Provinces d'Ethiopie qu'il traverſa, les Villes où il ſéjourna, celles d'Arabie où il aborda: & le celebre Monaſtere du Mont-Sinaï, où il demeura pendant un mois. Mais les bornes qu'on eſt obligé de ſe preſcrire dans un extrait ne permettent pas d'en faire ici un plus grand détail.

ART.

ARTICLE XXVI.

NOUVELLE LOGIQUE COURTE & facile. Par le sieur du Boisverd. A Bruxelles chez George de Backer aux trois Mores à l'entrée de Berghstract. *Et se vend.* A Paris chez Jean Boudot ruë S. Jacques au soleil d'or 1704. in 12. pages 207. sans la Table.

SI on croît Mr. du Boisverd, on negligera toute autre étude pour creuser la Logique *qui seule merite l'application des hommes.* Les nouvelles découvertes de la Physique ne sont selon lui que des amusemens. Descartes ne nous a donné qu'opinion pour opinion : & les causes naturelles sont encore aussi cachées qu'elles l'étoient il y a deux cens ans. Des Philosophes d'un grand nom pensent fort differemment : ils croyent que la Logique pour être utile ne doit pas être trop approfondie. C'est la nature qui fait raisonner juste, l'art n'y peut ajouter que certains raffinemens nulle-

ment neceſſaires ; ſans le ſecours des regles de Logique tant de gens vont droit au but dans leurs raiſonnemens, & avec ces regles tant de Philoſophes s'écartent du vrai pour ſuivre leurs idées.

Ce qu'Ariſtote a imaginé ſur la maniere de former une demonſtration, ſur les modes des Syllogiſmes qui concluent & ſur ceux qui ne concluent pas, eſt un Ouvrage extremement ingenieux. Mais étoit-il abſolument neceſſaire d'en venir à ce détail, qui contente la curioſité plus qu'il ne forme à la maniere de bien penſer ?

Il a deja paru pluſieurs Logiques eſtimées. Les *inſtitutions dialectiques de Pierre Fonſeca* Jeſuite Portugais écrites en Latin ſont d'une netteté, d'une ſolidité, & ce qui eſt rare dans ces ſortes d'Ouvrages, d'une élegance qui les fera toûjours rechercher. Le Pere Garnier fameux Theologien de la même Compagnie, a imprimé un *Organum Philoſophicum* où il a donné de la clarté aux preceptes d'Ariſtote. La Logique de Clauberge eſt juſtement eſtimée.

Le Pere Fabri Jesuite celébre, s'est servi de la grande connoissance qu'il avoit des Mathematiques pour pousser encore plus loin qu'Aristote, la demonstration des differens modes de sillogismes concluans. Un Professeur qui n'a pas imprimé, a corrigé Fabri & éclairci la matiere autant ce semble qu'elle peut l'être. L'Auteur de la nouvelle Logique, quelque goût qu'il ait pour ces profondeurs de la Logique, ne nous a pas donné sur cela autant de lumieres qu'on en trouve dans les Livres dont nous venons de parler; quoiqu'il en ait pris beaucoup de choses sans les citer. Il n'est pas content de la Logique de Port-Roial qu'il critique impitoiablement. Ce n'est point par prevention contre les Auteurs de cet Ouvrage. De sçavans Journalistes ont déja remarqué l'affectation de Mr. du Boisverd, à fourrer le Jansenisme dans sa nouvvelle Logique. L'ouvrage est par demandes & par réponses.

ARTICLE XXVII.

TRAITTE' DE LA VIE SPIRITUELLE *écrit en Latin par ſaint Vincent Ferrier; avec des exercices de pieté pour paſſer chrétiennement la journée.* A Paris chez Claude Allier ruë S. Jacques à la toiſon d'or 1704. *in 12. pages* 33.

POur relever davantage le merite de ce traitté, on met à la tête de ce Livre un précis de la Vie de ſaint Vincent Ferrier. Les traits qui en ſont les plus marquez, c'eſt qu'en conſequence d'une viſion celeſte qu'il avoit eüe, il refuſa de demeurer avec le Pape d'Avignon. Benoît XIII. qui vouloit le retenir auprès de lui & le gratifier de beaucoup d'avantages & d'honneurs même de celui du Cardinalat; le Saint aima mieux ſuivre ſa vocation & porter la parole de Dieu en diverſes contrées de l'Europe, où ſes Predications produiſirent des effets tout miraculeux. Sa reputation fut ſi grande que les Peres du Concile

de Conſtance lui députerent, un Cardinal & deux Théologiens pour le conſulter ; après quoi il mourut en 1419. à Vannes en Bretagne où il avoit été appellé par le Duc Jean V.

Il compoſa vrai-ſemblablement le Traitté, que l'on donne ici à la priere de quelques Religieux de l'Ordre de Saint Dominique dont il étoit lui-même, pour les former à la perfection & à la prédication de l'Evangile. Le ſtile en eſt ſimple, mais par tout édifiant. Les inſtructions qu'on y trouve entrent dans un grand détail ſur tout par rapport à la temperance & à la modeſtie extérieure, qui ſervent imperceptiblement à regler l'interieur. Les perſonnes qui n'ont pas l'uſage de la vie Reguliere traitteront de Minuties pluſieurs de ces pratiques ; mais elles n'en ont pas été moins eſtimées ni moins ſuivies par les Saints.

On a joint à la traduction de ſaint Vincent Ferrier dans un même volume un ſecond Livre intitulé *Exercices de pieté pour paſſer chrétienne-*

ment la Journée. C'eſt pour expoſer l'eſprit dont les Chrétiens doivent être animez dans toute la conduite de leur vie. Comme ſaint Vincent Ferrier inſiſte beaucoup ſur ce qui ſe pratique dans ſon Ordre ; l'on inſiſte ici ſur ce qui convient à toutes les Profeſſions du Chriſtianiſme ; Diverſes perſonnes pieuſes ont dreſſé de ces ſortes d'exercices. S'ils ſont les mêmes pour le fond ils ſont differens dans les manieres : ce qui peut accommoder les differentes diſpoſitions où l'on ſe trouve.

Comme chacun en matiere de pieté, ainſi qu'en toute autre choſe a ſon goût particulier, dont on ne peut pas toûjours découvrir la raiſon : l'Auteur a eû celui de mettre à la fin de ſon Livre une traduction des Prieres qui ſe font à la Profeſſion des Chanoineſſes Regulieres de S. Auguſtin.

ARTICLE XXVIII.

LES PSEAUMES DE DAVID & les Cantiques de l'Ancien & du Nouveau Testament, mis en vers François, sur les plus beaux airs des meilleurs Auteurs tant Anciens que Modernes notez pour en faciliter le chant, composez & dediez au Roi par M. l'Abbé Pellegrin. A Paris chez Nicolas le Clerc ruë saint Jacques proche saint Yves 1705. *in 8° pp. 600. & plus.*

ON est redevable de cet Ouvrage à la pieté & à la delicatesse de conscience de l'Auteur. Il se seroit jugé *aussi condamnable*, dit-il lui même, *que le mauvais serviteur de l'Evangile qui enfoüit le talent que son maître lui a mis entre les mains s'il ne mettoit pas à profit le talent que Dieu lui a donné pour la Poësie:* outre qu'il ne pouvoit sans une espéce d'ingratitude à l'égard du Public, qui a reçû *si favorablement les premiers essais de sa muse, lui refuser la continuation de son travail.*

Cependant l'Auteur ne ſçait encore s'il a réüſſi & il en laiſſe le jugement à ſes Lecteurs. La raiſon qui l'en fait douter, c'eſt la contrainte où ſa Muſe a été ; il lui a fallu accommoder ſes vers aux chants, ce qui *l'a reſtreint*, dit-il, *à un certain genre d'expreßion ſans lequel la Poëſie Lyrique eſt ſans agrément* ; on auroit craint plutôt qu'il n'eût été reduit à des *expreßions avec leſquelles la Poëſie Lyrique* eſt ſans agrément. Mais quelles que ſoient les ſiennes dont il lui eſt plus permis qu'à nous de juger, ſi elles rencontrent quelques gens qui n'en ſoient pas charmés parmi ceux qui ſe croiroient le plus verſez dans le goût de la Poëſie : elles trouveront toûjours beaucoup de perſonnes pieuſes qui les recevront avec plaiſir ; ne fut ce qu'en faveur du peuple. L'experience fait voir que rien n'eſt plus utile que de lui donner des cantiques de devotion en langue vulgaire, puiſqu'il apprend ainſi, comme en ſe divertiſſant, les veritez les plus ſaintes de l'Ecriture & de la Morale Chrétienne. M. l'Abbé Pellegrin en a

fourni depuis quelques années une provision abondante sur toute sorte de sujets, & ce dernier Ouvrage en est une augmentation considerable.

Du reste il répond à l'objection qu'on lui a faite ; sçavoir qu'il n'auroit point dû employer des chants qui eussent servi à des paroles purement mondaines : sur quoi il dit qu'il eût été impossible de trouver des airs qu'on n'eût jamais employez qu'à des usages pieux, puisque le chant même des Hymnes sacrez se trouve revétu par le libertinage des paroles les plus prophanes ; que d'ailleurs les airs sont indifferens d'eux-mêmes & que le seul usage qu'on en fait les determine ou au bien ou au mal ? Tel est le sentiment de l'Auteur dans un sujet sur lequel des personnes d'un caractere distingué & d'une grande regularité se sont encore partagez. Il semble qu'une illustre Congregation qui a suivi l'idée de M. Pellegrin dans les chants qu'on dit qu'y établit, Le P. Bourgoing, pourroit contrebalancer les scrupules que montrent les autres sur ce point.

M. l'Abbé Pellegrin a fait noter à la fin de ſon Livre les airs de pluſieurs des Cantiques, afin qu'on puiſſe les aprendre par tout avec le ſecours de ceux qui ſçavent la Muſique. Il auroit pû comme il le dit lui-même, faire compoſer ainſi des airs tout exprès pour tous ſes Pſeaumes, afin d'éviter les airs des chanſons prophanes ; mais comme peu de gens, dit-il, ſçavent la Muſique l'utilité de ſon travail auroit été bornée à un trop petit nombre.

Nous ne mettons point ici d'exemple de la verſification de M. l'Abbé Pellegrin ; car étant faite pour être chantée elle n'auroit pas dans nos Memoires un ſi grand agrément.

ARTICLE XXIX.

RELATION DE CE QUI S'EST paſſé dans la derniere Aſſemblée publique de l'Academie Royale des Inſcriptions le 14. *Novembre* 1704. *par Mr. l'Abbé Blondel.*

MOnſieur l'Abbé Boutard ouvrit la ſéance par la lecture

d'une Ode Latine addreſſée à Monſeigneur le Duc de Mantoüe, pour le prier de rétablir la ſtatuë de Virgile qu'on a fait jetter autrefois dans le fleuve du Pô.

Mr. Vaillant le Pere lût enſuite une Diſſertation ſur les Rois du Boſphore. Il avoit parlé dans l'Aſſemblée publique précedente de l'établiſſement du Royaume de Pont, par Darius fils d'Hiſtapes, qui en inveſtit un Prince de la race des Achemenides; & il avoit fait voir la ſuite de tous ces Rois juſqu'à Mithridate VI. qui ayant été depoüillé par les Romains, mourut dans le Boſphore, qui lui reſtoit ſeul de tous les Roiaumes qu'il avoit conquis. Dans cette derniere Aſſemblée publique M. Vaillant continua l'Hiſtoire de ce fameux Mithridate, & des Rois du Boſphore qui lui ont succedé, dont la ſuite ſeroit demeurée enſevelie dans les tenébres, ſans le ſoin que Mr. Vaillant a pris de les en retirer avec le ſecours des Medailles.

On ſçait qu'après la mort de Mithridate, Pharnace ſon fils, pour re-

compenſe du parricide qu'il commit en ſa perſonne, reçût des Romains le Roiaume du Boſphore. Ce Prince avoit alors 35. ans. Il regna d'abord aſſez paiſiblement: mais les guerres Civiles de Ceſar & de Pompée preſentant une occaſion favorable à ſon ambition, il ſe mit à faire la guerre à ſes voiſins avec tant de ſuccès, qu'il ſe rendit maître de la Colchide ; puis envahit l'Armenie Mineure que Pompée avoit donnée à Dejotarus. Ce Roi de Galatie eût recours auſſi-tôt à Domitius, que Ceſar avoit laiſſé avec des troupes pour garder l'Aſie Mineure. Domitius menaça Pharnace de la colere des Romains, s'il ne ſortoit des Etats de leurs Alliez, & ſe diſpoſa à marcher contre lui. Ce Roi ayant ſçû que de trois Legions qu'avoit ce Romain, il en envoyoit deux en Egypte, l'attendit de pied ferme & le defit à huit mille de Nicopolis.

Le bruit s'étant repandu que Ceſar étoit en quelque danger dans l'Egypte, Pharnace tout fier de ſa victoire ſe perſuada que la fortune

lui seroit plus favorable qu'à son Pere. Il passa à travers la Cappadoce, entra dans le Pont, & reconquit entierement le Roiaume de ses Ancestres. Comme il se preparoit à passer dans la Bithynie, Asander, à qui il avoit laissé la garde du Bosphore, se revolta contre lui. Il ne songeoit plus qu'à se venger de ce rebelle, lorsqu'il apprit que Cesar avoit pacifié l'Egypte & venoit à lui. Il lui envoia des Ambassadeurs pour s'excuser & lui proposer sa fille en mariage, avec promesse d'exécuter ses volontez. Il esperoit que Cesar partiroit aussi-tôt pour Rome, où ses affaires sembloient le demander : ainsi il differoit tous les jours sa sortie du Pont. Mais Cesar s'appercevant de ses détours, vint à lui pour le combattre. Pharnace rappellant alors tout son courage eût la hardiesse de lui presenter la bataille : mais il fut défait avec tant de rapidité par la valeur des Romains, que Cesar, pour mander sa victoire au Senat n'écrivit que ces trois mots, *veni*, *vidi*, *vici.*

Comme ce Romain étoit pressé

d'aller à Rome, il chargea Domitius de poursuivre Pharnace qui s'étoit retiré à Sinope. Ce Roi rendit la Ville à condition qu'on lui fourniroit des vaisseaux pour passer dans le Bosphore avec le reste de ses troupes, où en arrivant Asander le defit, le prit prisonnier & le fit mourir. Il avoit alors 50. ans & avoit regné 15. ans. Il laissa un fils nommé Darius, & une fille nommée Dynamis. Cesar donna ses Etats à Mithridate surnommé le Pergamenien, qu'on croyoit fils naturel du grand Mithridate; avec ordre de punir la perfidie d'Asander. Le Pergamenien leva aussi-tôt des troupes pour passer dans le Bosphore : mais Dynamis ayant épousé Asander pour se conserver le Roiaume de son Pere, l'engagea d'aller à la rencontre de la flotte du Pergamenien. Asander l'attaqua, la défit, tua ce Prince dans le combat, & retourna victorieux dans le Bosphore, où il ne porta que le nom d'Etnarque, parce qu'il n'étoit pas de famille Roiale; jusqu'à ce qu'Auguste lui donna celui de Roi, pour l'a-

voir ſervi contre Antoine à la bataille d'Actium.

Lucien rapporte qu'Aſander ayant paſſé 90 ans fut ſi touché de ce qu'Auguſte envoya un certain Scribonius pour garder le Boſphore , qu'il ſe laiſſa mourir de faim & donna par teſtament à la Reine Dynamis, dont il n'eut point d'enfans, le Roiaume qu'il croyoit lui appartenir. Scribonius profitant de l'occaſion feignit d'être fils du grand Mithridate, épouſa la Reyne & monta ſur le Trône. Mais la fourbe ayant été découverte, il fut tué par les Boſphorains. Agrippa gendre d'Auguſte donna le Roiaume à Polemon Roi de la partie du Pont voiſine de la petite Armenie, à la charge d'épouſer Dynamis; ce qui fut approuvé d'Auguſte, de la Reine & des Peuples. Cette Princeſſe ne vécut pas long-tems après ce troiſiéme Mariage. Il ne nous en reſte aucun monument : les Medailles des femmes illuſtres étant fort rares.

Pour ſçavoir la ſuite de la famille du grand Mithridate, il faut maintenant revenir à Darius fils de

Pharnace. Ce Prince ayant ſuivi le parti des Triumvirs contre Brutus & Caſſius, & s'étant ſignalé à la bataille de Philippes, reçût de Marc-Antoine pour prix de ſes ſervices le Royaume de Pont, ancien patrimoine des Achemenides. Darius laiſſa un fils nommé Mithridate, qui fut auſſi Roi de Pont, & eût un fils de même nom que lui. Après la mort de ce Mithridate fils de Darius, la Reine ſa veuve épouſa Cotis Roi de Thrace, dont elle eût pluſieurs enfans; & entre autres un qui porta auſſi le nom de Cotis. Ces deux freres uterins, Mithridate & Cotis devinrent ennemis mortels au ſujet de la Couronne du Boſphore. Mais avant que d'en venir-là, il faut retourner dans le Boſphore pour ſçavoir ce qui s'y paſſe après la mort de Dynamis.

Polemon mari de cette Princeſſe épouſa en ſeconde nopces Pithodoris, fille d'un Pithodorus fameux par ſes grandes richeſſes. Il fut tué dans une bataille en étendant les limites de ſes Etats qu'il avoit pouſſées juſqu'au Tanaïs. Il ſe trouve

des Medailles de ce Prince avec la tête d'Antoine au revers, & d'autres avec celle d'Auguſte. Il laiſſa trois enfans, Polemon, Zenon & Pithodoris la jeune, ſous la tutelle de la Reine Princeſſe vrayement digne de regner.

Polemon II. quoique majeur n'eut pas grande part aux affaires tant que ſa mere vêcut. Après la mort de cette Princeſſe, Caligula la confirma dans les Royaumes de Pont & du Boſphore, & Claude lui changea celui-ci, pour le donner à ce Mithridate dernier du ſang des des Achemenides, dont on va achever l'hiſtoire.

Ce Prince avoit perdu le Roiaume de Pont après la mort de ſon Pere, & tenoit celui du Boſphore de la liberalité de Claude. Mais cet Empereur voyant qu'au mépris de ſes ordres, il entreprenoit ſur les Rois ſes voiſins envoya de troupes pour le dépoüiller de ſes Etats. Ce Roi fit alliance avec Zorzines Prince des Siraques, qui ſont au bas du Mont-Caucaſe. Mais Cotis ſon frere uterin, qu'il avoit retiré depuis peu

à ſa Cour, le trahit, & ſe joignit à Didius qui commandoit les troupes Romaines. Zorzines fut contraint d'abandonner Mithridate, & Cotis eût pour recompenſe de ſa perfidie le Royaume du Boſphore.

Après le depart de Didius qui n'avoit laiſſé que quelques Cohortes ſous la conduite d'Aquila, Mithridate ſe remit à remuer. Il rappella ſes anciens ſoldats, debaucha ceux des ennemis, & fit ſi bien qu'il mit en peu de tems une armée ſur pied, & Zorzines encore une fois dans ſon parti. Cotis & les Romains ne ſe ſentant point aſſez forts pour lui reſiſter, ſe joignirent à un Roi de Scythie, puis marcherent contre Mithridate & le defirent. Zorzines voyant bien-tôt après ſa Capitale aſſiegée, demanda la paix & l'obtint. Mithridate entierement dépoüillé, & ne ſçachant où ſe refugier, ne voulut pas ſe remettre entre les mains d'un frere qui l'avoit trahi : il aima mieux ſe fier à un Roi des Scythes ami des Romains; qui obtint d'eux pour toute grace qu'en l'envoyant à Rome ils

ne triompheroient point de lui, ni ne le feroient point mourir. Ce Prince fut donc à Rome & y vécut le reste du regne de Claude, & tout celui de Neron; dont il semble avoir pris les interêts, en se raillant de la vieillesse de Galba, qui le fit tuer pour cela à son arrivée dans Rome. Ainsi finit la race des Achemenides depuis Darius fils d'Histapes, après avoir regné dans le Pont & dans le Bosphore.

Mr. Vaillant continua ensuite l'histoire des Rois du Bosphore, depuis ce Cotis dont on vient de parler, qui descendoit de Teres ancien Roi de Thrace, par la branche de Scuthes, dont les Rois ses descendans ont retenu l'Epoque. L'Histoire ne dit plus rien de ce Prince depuis qu'il eût chassé Mithridate son frere uterin hors du Bosphore. Il ne se trouve point non plus de ses Medailles; mais une de son fils de même nom que lui nous apprend que ce *Cotis II.* regnoit dans la dixiéme année de Trajan, dont l'image est au revers avec l'année de l'Epoque de Scuthes, que l'on

compte de l'an premier de la 89e. Olympiade, qui est le 330e. de la fondation de Rome.

Après la Medaille de ce Cotis II. il s'en trouve une du Roi *Ininthimerus*, portant encore l'image de Trajan, avec l'an 531. de l'Epoque des Rois de Thrace. Il paroît par ce monument antique qui ressuscite cet Ininthimerus, qu'il a succedé à Cotis II. du tems de Trajan; ne se trouvant que deux ans du regne de l'un à celui de l'autre. Ces Medailles nous representent Cotis fort jeune & Ininthimerus fort vieux, d'où l'on peut inferer que celui-ci étoit tuteur de Cotis II. & peut être frere de Cotis I. puisqu'il marque l'Epoque des Rois de Thrace; ce qu'il n'auroit pas fait s'il n'eût été de leur sang.

Comme aucun Historien ne parle des Rois du Bosphore de ce tems-là, la connoissance qu'on en peut avoir ne subsiste plus que sur les Medailles, que Mr. Vaillant develope avec beaucoup de succès. Il en a une qui porte la tête d'un jeune Prince & le nom de *Rhescyporis*, nom

aſſez commun parmi les Rois de Thrace, mais que les Auteurs ont défiguré ; & qui nous eſt reſtitué par ce monument. Au revers eſt marqué l'an 541. ce qui donne à connoître que ce jeune Roi a ſuccedé au vieil Ininthimerus. Il eſt vrai que voila un éloignement de dix années d'une Medaille à l'autre, qui empêche de dire préciſément quand le Regne de Rheſcyporis à commencé : mais cela n'empêche pas qu'on ne voye par ces monumens la ſuite des Rois du Boſphore.

L'anné 541. que porte la Medaille de Rheſcyporis tombe dans la ſeconde année de l'Empire d'Adrien. M. Vaillant a une ſeconde Medaille du même Roi qui porte 547. années ce qui répond à la huitiéme du regne de cet Empereur, qui eſt à peu près le tems que Rheſcyporis eſt mort, ſelon un fragment de l'hiſtoire du Boſphore. Car il ſemble que pour favoriſer le deſſein de Mr. Vaillant lorſque les Medailles ont ſuppléé aux Auteurs, les Auteurs à leur tour viennent ſuppléer aux Medailles. Sans cela on ne ſçauroit pas qui a regné

après Rheſcyporis. Le fragment dont il s'agit eſt un paſſage d'Arrien, qui inſtruit l'Empereur Adrien de la mort de Cotis Roi du Boſphore arrivée la 19e. année du regne de cet Empereur. Cela nous inſinuë que Rheſcyporis eût pour ſucceſſeur un *Cotis I I I.* & que ces deux Rois étant morts ſous le même Empereur étoient deux freres peu éloignez d'âge.

Après Cotis III. Si l'on s'en rapporte uniquement à l'Hiſtoire, il ſembleroit qu'on d'eût mettre *Rhemetalces*, qui ſelon Capitolin, vivoit ſous Antonin Pie. Mais une Medaille qu'a Monſieur Vaillant, qui porte le nom de Rheſciporis avec l'an 563. de l'Epoque de Thrace, nous apprend que ce Prince ſecond de ce nom a regné entre les deux. Car cette année tombe dans la quatriéme de l'Empire d'Antonin Pie : & ainſi Rhemetalces ne peut avoir regné que vers la fin du regne de cet Empereur.

Quelques Sçavans donnent à Rhemetalces un certain *Eupator* pour ſucceſſeur, ſur un paſſage de Lucien.

Mais cet Eupator eſt un Roi Sarmate : & ce qui les a trompez, c'eſt que Lucien parle à la maniere des Romains, qui appelloient du nom commun de Boſphore tous les pays du Nord au de-là du Pont Euxin, entre leſquels étoit auſſi la Sarmatie. Ceci eſt entierement décidé par pluſieurs Medailles d'or des Rois Sarmates, dont l'Epoque eſt differente de celle des Rois du Boſphore & plus recente de cent ans.

Il faut donc chercher à Rhetemalces un autre ſucceſſeur qu'Eupator : & au defaut des Hiſtoriens les Medailles en fourniſſent un à Mr. Vaillant, qui eſt *Rheſciporis* I I I. avec l'année 618. de l'Epoque de Thrace. On peut conjecturer qu'il étoit le fils de Rhemetalces, puiſque l'intervalle de 36. ans qui eſt entre le commencement du regne de Rhemetalces & l'année de Rheſcyporis I I I. que porte la Medaille, n'eſt pas un terme trop éloigné du regne d'un pere à celui d'un fils. Une ſeconde Medaille de ce Roi porte 620. Ce qui répond à la cinquiéme

année de l'Empereur Severe qui y eſt repreſenté au revers.

Depuis ce tems-là, ni l'Hiſtoire, ni les Medailles n'aprennent plus rien de la ſuite de ces Rois, qui ont pourtant duré encore 50. ans comme l'indique Zozime. Monſieur Vaillant ne pouvant la continuër, donne au moins des marques à l'aide deſquelles les curieux de Medailles pourront trouver à remplir ce vuide d'Hiſtoire. Ces marques ſont que les Medailles de ces Princes ont toûjours à leur revers l'image de l'Empereur ſous lequel ils regnoient, & qu'elles portent outre cela l'Epoque des Rois de Thrace dont ils tiroient leur origine.

Mr. l'Abbé Bignon dit en rapportant le précis de la Diſſertation de Mr. Vaillant, que l'Hiſtoire qu'il venoit de donner des Rois du Boſphore, étoit auſſi ſuivie que s'il l'avoit trouvée toute faite dans quelque Hiſtorien : qu'il falloit avoir un grand uſage des Monumens antiques, pour débroüiller ainſi des morceaux

morceaux d'Hiſtoire ſi obſcurs, qui ſont d'ailleurs fort importans, & pour reſſuſciter avec le ſecours des Medailles & des Auteurs, une longue ſuite de Rois qui ſeroient demeurez inconnus, ſi Mr. Vaillant n'avoit ſçû joindre, comme il a fait excellemment, la ſcience des unes & des autres. Il ajoûta en finiſſant que le travail aſſidu de ce ſçavant Academicien le rendoit capable de fournir à toutes les Aſſemblées publiques, & à un grand nombre de particuliers.

Mr. Henrion lût enſuite une critique contre une Diſſertation qui vient de paroître ſur *Magnia Urbica.* Il refuta ſon Auteur en montrant qu'il y avoit des raiſons pour faire *Magnia Urbica* épouſe des Empereurs à qui cette Diſſertation l'avoit ôtée, & qu'il n'y en avoit point au contraire pour la donner à Carus, & la faire mere de Carinus & de Numerien, comme l'a pretendu l'Auteur de la Diſſertation.

Monſieur Vaillant le fils termina la Séance par la lecture d'une Diſſertation ſur une Medaille Grecque

de Septime Severe, laquelle approche d'un Medaillon : cette rare Medaille fut frappée par les Cyziceniens en memoire de la premiere Victoire que cet Empereur remporta près de leur Ville ſur Peſcennius Niger ſon concurrent à l'Empire. Elle porte d'un côté la tête de Severe ornée d'une Couronne à rayons, avec le nom de cet Empereur, & au revers une Victoire en l'air qui apporte une Couronne à l'Empereur, repreſenté en Mars ſur le haut d'une colonne. Sur le devant à l'oppoſite de la Colonne une figure de fleuve qui a une grande barbe, eſt couchée à terre le bras appuïé ſur ſon urne. Derriere lui eſt un trophée, auquel eſt attaché un homme debout, les mains liées derriere le dos. La Legende porte que les Ciziceniens ont fait frapper cette Medaille par les ſoins d'Apollonius Modeſtus. Dans l'Exergue eſt le nom du fleuve qui eſt Aſopus.

Monſieur Vaillant, pour donner une parfaite intelligence du grand évenement conſervé par cette Me-

daille, s'étendit fort au long ſur les cauſes de la guerre entre Severe & Peſcennius. Il parla enſuite de la Ville qui a fait frapper la Medaille. Cyzique eſtoit une Ville de la Propontide. Son premier nom étoit *Arctonneſus*, derivé de deux noms Grecs qui ſignifient *Iſle des Ours*. Elle étoit en effet ſituée dans une Iſle, mais Alexandre le grand la joignit à la terre ferme. Le nom de Cyzique lui vient d'un de ſes Rois qui vivoit du tems des Argonautes. Cette Ville a été très-fameuſe par ſon antiquité, par ſon temple dedié à Dyndimene mere des Dieux ; & par pluſieurs grands évenemens que Mr. Vaillant rapporta.

Les Cyziceniens, après cette premiere Victoire de Severe, le reçûrent dans leur Ville, lui firent dreſſer une ſtatuë qu'ils éleverent ſur une colonne, & firent frapper cette Medaille, dont Mr. Vaillant donne aujourd'hui l'explication. Le trophée qui y paroît, eſt conforme à la coûtume qu'on avoit d'en élever au lieu même où s'étoit donné la bataille. Celui qu'on voit lié à ce

Trophée est Emilien General de Pescennius, qui avoit été vaincu. Le Fleuve qui y est representé, & dont le nom est dans l'Exergue est l'Asope fleuve de Mysie, qui prenant sa source du Mont Idan & passant par l'Hellespont, vient arroser Cyzique. Il est dépeint avec une grande barbe, selon la coutume qu'avoient les Anciens, de peindre ainsi dans leurs monnoyes les fleuves qui vont se jetter dans la mer; representant les autres sous la forme de jeunes hommes quand ils portoient batteau; & sous une forme de femmes, quand ils n'étoient pas navigables. Le nom d'Apollonius Modestus est celui du Preteur de Cyzique.

Severe remporta encore deux Victoires sur Pescennius; mais il ne s'en trouve point de Medailles aussi particularisées que celle de la premiere.

La seconde bataille fut donnée auprès de Nicée. Des Medailles frappées par ceux de Nicée & de Nicomedie marquent qu'on avoit institué dans ces deux Villes des Jeux à

l'honneur de Severe, en memoire de cette ſeconde Victoire.

La derniere bataille ſe donna en Cilicie au même lieu où Alexandre le Grand deffit Darius. Severe par la Victoire qu'il y remporta ſe vit maître abſolu de l'Empire. Il paroît par des Medailles de Tarſe Capitale de Cilicie, que cette Ville avoit auſſi fait celebrer des Jeux pour conſacrer la memoire de cette Victoire.

Mr. l'Abbé Bignon loüa fort Mr. Vaillant de l'ordre & de la netteté qu'on remarque dans ſa Diſſertation, & de l'érudition qu'il avoit fait paroître dans l'explication de ſa Medaille. Il ajouta que pour faire ſon éloge il ſuffit de dire qu'il étoit le fils d'un celebre Academicien, & qu'il s'efforçoit de marcher ſur ſes traces.

ARTICLE XXX.

REPONSE A Mr. L'ABBE' FAYDIT sur ce qu'il a écrit contre ces Memoires, pour l'usage prétendu de confondre les deux Epoques, ab Incarnatione *&* à Passione.

SI Mr. l'Abbé Faydit se fût contenté de soûtenir qu'on s'est trompé dans nos Memoires du mois d'Octobre 1702. [a] lorsqu'on a crû que l'Epoque du decès de St. Amable marquée dans le Manuscrit sur lequel il en a donné la vie, renfermoit une erreur de calcul ; on ne se fût peut-être pas mis en peine de lui répondre. Les Auteurs de ces Memoires ne se croient point infaillibles, & leur reputation ne seroit pas fort interessée, quand ils se trouveroient coupables de méprise dans un point si peu important. Mais il ne doit pas leur être indifferent qu'on croye qu'ils ayent voulu, par une pure malignité & même de mauvaise foy, faire une insulte à un homme de ce merite ; ainsi qu'il le leur réproche avec beaucoup d'amertume dans son *Nouveau Supplement aux Essais de Litterature* [b]. Il n'y a point d'ignorance dont ils n'aimassent mieux se voir convaincus, que d'être

[a] *Pag.* 255. [b] *Pag.* 244.

ſeulement ſuſpects d'un tel deſſein.

Il ſemble qu'il devoit en être deſabuſé par la maniere dont ils répondirent d'abord à une Lettre qu'il leur avoit addreſſée vers le Carême de 1703. Voici les termes d'un Memoire qu'ils joignirent à la réponſe de celui à qui il avoit écrit.

„ On n'a point diſſimulé que Mr. l'Abbé „ Faydit eût cité le P. Mabillon ſur l'Epo„ que *à Paſſione*, puiſqu'on l'a marqué ex„ preſſement *. Pour ce qui regarde le fond „ de la queſtion, ſi Mr. Faydit juge que „ la choſe en vaille la peine, il n'a qu'à „ envoyer un Memoire là-deſſus, comme „ il ſouhaitera qu'on le mette dans les Me„ moires de Trevoux. Car on n'a pas crû „ que ſon intention fût qu'on y mît ſa Let„ tre telle qu'il l'a écrite. On le prie ſeule„ ment qu'il n'y ait point de duretez dans „ ſon Memoire, parce qu'on ſeroit obligé „ de les retrancher. Il peut s'aſſurer qu'en „ le refutant, comme on tâchera de le fai„ re, on n'oubliera point le reſpect qu'on „ doit à un homme de ſa capacité & de ſa „ reputation.

Ce qu'on promettoit alors, on l'exécutera ici, puiſqu'on y eſt obligé : mais on le fera dans le même eſprit, & ſans rien prendre du ſtyle de Mr. Faydit.

La Theſe de ce ſçavant homme eſt que dans le 11. & le 12. ſiécles, en dattant par

* *Pag.* 254.

les années de Jesus-Christ, on mettoit indifferemment tantôt *à Passione Domini*, tantôt, *ab Incarnatione* : en sorte que ceux qui dattoient *à Passione*, ne laissoient pas de compter quelquefois autant d'années que ceux qui dattoient *ab Incarnatione* : & que reciproquement ceux qui mettoient *ab Incarnatione*, ne comptoient quelquefois pas plus d'années que s'ils eussent dit *à Passione* : ceux-là précomptant les 33. années de la vie de Jesus-Christ, & ceux-ci les retranchant de leur Epoque.

Mr. Faydit a eu recours à ce systême pour expliquer ce qui est dit dans la Vie de Saint Amable & dans son Epitaphe, que sa mort arriva *l'année* 475. *après la Passion du Sauveur, dans le tems que Childeric regnoit sur les François.* Il y a là un anachronisme visible, à moins que *post Passionem* n'y signifie la même chose que *post Incarnationem.* Car sans cela il faudroit joindre à ces 475. ans depuis la mort de Jesus-Christ les 33. années de sa vie : ce qui reculeroit la mort de Saint Amable jusqu'en 508. c'est-à-dire 25. ans après celle de Childeric, sous le regne duquel on a marqué son decès. Mais en prenant *post Passionem* pour la même chose que *post Incarnationem*, M. Faydit trouve son compte ; parce qu'il commence les 475. ans à la Naissance de Jesus-Christ.

C'est suivant la même methode qu'il a prétendu sauver l'anachronisme, qui faisoit

regarder comme fausse une Lettre attribuée à Saint Louïs. Ce saint Roy y parle comme étant déjà pere de plusieurs enfans : & neanmoins la Lettre est dattée du 6. Decembre de l'an 1220. *Incarnati Verbi*, auquel il n'avoit que * neuf ans. Le secret qu'a trouvé M. Faydit pour lever cette contradiction, est de dire que cette datte *Incarnati Verbi*, se prend-là pour *à Passione* : & qu'ainsi les 1220. années ne commençant qu'à la mort de Jesus-Christ, c'est-à-dire 33. ans plus tard, elles viennent jusques à 1253. de l'Ere commune ; auquel tems Saint Louïs étoit âgé de 42. ans dit M. Faydit. Tel est son systeme.

Par-là on voit assez que la question dont il s'agit ici n'est pas de sçavoir si depuis que l'on a commencé à datter par les années de Jesus Christ, il y a des Ecrivains qui ayent compté *à Passione*, tandis que les autres comptoient *ab Incarnatione*. Cela est notoire : mais il l'est aussi qu'aumoins jusques au onziéme siécle, tous ceux qui ont datté *à Passione* ont fait l'Ere de Jesus-Christ moins ancienne de 33. ans que ceux qui ont datté *ab Incarnatione*, les premiers ne commençant qu'à la Mort du

* *M. Faydit devoit dire* cinq à six ans, *& non pas* neuf; *S. Louïs étant né seulement en* 1215. *Et par la même raison, au lieu de* 42. *qu'il lui donne en* 1253. *il devoit lui en donner seulement* 38. *à* 39.

Sauveur, au lieu que les seconds commencent à sa Naissance. Car c'est ainsi par exemple que Gregoire de Tours comptant *à Passione*, met la mort de Saint Martin en l'année 362. au lieu que les autres comptant *ab Incarnatione*, c'est-à-dire 33. ans plûtôt, disent qu'il mourut en 395.

Ce qu'il s'agit donc ici de sçavoir c'est si dans le onziéme & dans le douxiéme siécles, ou certainement l'on comptoit les années de JESUS-CHRIST comme nous faisons aujourd'hui, c'est-à-dire en commençant à sa Naissance : si, dis-je, durant ces deux siécles c'étoit un usage & un usage *très-commun* dans les Actes publics & privez, de datter indifferemment *ab Incarnatione* ou *à Passione*; en sorte que de deux Actes faits la même année l'un fût datté *ab Incarnatione*, l'autre *à Passione*, sans que cette diversité y changeât rien dans le nombre des années de l'Ere Chrétienne, ou que personne les crût pour cela plus vieux l'un que l'autre. Mr. Faydit soûtient l'affirmative: & voici ses preuves.

„ J'ai cité, dit-il, sur ce sujet l'autorité „ du P. Mabillon, qui dit en termes ex„ près (*Diplom. l.2. c.23. & lib.6. Charta* „ 160.) qu'on confondoit autrefois les an„ nées de la Passion avec celles de l'Incar„ nation: *anni Passionis aliquando confusi* „ *cum annis Incarnationis*. Il en rapporte „ deux exemples très-convaincans aux„ quels il faut ajoûter deux autres que le

„ Sçavant Pierre Pithou rapporte tout au-
„ long dans ses Recherches sur les Ducs &
„ Comtes de Champagne dans son Traité
„ de la *Coûtume de Troye*, pages 781. 782.

M. Faydit ne pouvoit guéres donner de meilleurs garants que ces deux Sçavans hommes : mais par malheur pour lui, ils ne disent point ce qu'il leur attribuë, & ils en disent assez pour prouver tout le contraire.

Pour commencer par le plus Ancien des deux, ce seroit à Mr. Faydit de dire quels sont ces deux *exemples rapportez, tout au long par M. Pithou, pages* 781. *&* 782. & de marquer dans quelle Edition il les a trouvez. Car on n'en connoît point de plus ample que celle de 1628. & l'on y voit que dans ces deux pages qu'il cite, non plus que dans celles qui les précedent ou qui les suivent, il ne se trouve ni Chartre, ni quoi que ce soit qui ait le moindre rapport à ce qu'il prétend y avoir lû tout au long.

Bien plus : quoique dans le reste de l'Ouvrage depuis la page 680. jusqu'à la 800. M. Pithou rapporte un grand nombre de Chartres & de passages d'Historiens, avec la datte des années depuis le commencement du 10e. siécle jusques vers la fin du 13. on n'y voit nulle part *à Passione* : tant s'en faut que ces Chartres puissent être données pour exemple de ce que soûtient Mr. Faydit, que cette datte se mettoit alors *le plus souvent* pour *ab Incarnatione*.

Il seroit d'autant plus surprenant de n'y voir nulle part *à Passione*, qu'on y voit d'ailleurs des manieres de datter fort differentes. Car on y lit tantôt *anno Incarnationis Dominicæ*, tantôt *anno Incarnati Verbi*, tantôt *ab Incarnatione Dominica*, tantôt *anno Gratiæ*, tantôt *anno Domini &c.* Mais c'est toûjours la même Epoque, sçavoir celle dont on use encore aujourd'hui. N'y auroit-il que la datte *à Passione* qui ne s'y trouvât jamais, s'il étoit vrai que suivant un usage *très-commun*, & même *le plus souvent*, elle eût signifié la même chose en ces tems-là ? Ou plûtôt de ce qu'elle est la seule qui ne paroît point dans toutes les Recherches de M. Pithou, n'est-ce pas une preuve ou du moins un fort préjugé que cet usage, loin d'être alors *si commun*, n'étoit peut-être pas même connu, sur tout en Champagne ? Voyons si le suffrage du P. Mabillon sera plus decisif pour Mr. Faydit.

Il est vrai que ce Sçavant Benedictin dans le chap. 23. de son 2. livre, n. 16. prétend qu'on a quelquefois confondu l'Ere *depuis la Passion*, avec l'Ere *depuis l'Incarnation : Anni Passionis nonnunquam confusi cum annis Incarnationis* : & qu'il en donne pour preuve une Chartre de Thibauld Comte de Champagne, dattée du 2. de Janvier 1083. *depuis la Passion* : quoi qu'il soit certain par les autres marques Chronologiques jointes à cette datte, que c'étoit là l'année 1083. depuis l'Incarnation. Mais

c'eſt ſurquoi il y a quelques reflexions à faire.

1°. Cet exemple eſt le ſeul qu'ait apporté le P. Mabillon : & l'on ne voit pas ſur quoi fondé Mr. Faydit a pû avancer qu'il en *apporte deux très-convaincans.*

2°. Non-ſeulement Dom Mabillon n'en rapporte aucun autre, mais il marque expreſſément que cet exemple lui paroît ſingulier, *hic locus mihi ſingularis videtur*; c'eſt-à-dire l'unique qu'il ait vû.

3°. M. Faydit dans ſa Preface ſur la Vie de Saint Amable page 46. fait dire au P. Mabillon que la choſe *devint très-commune en ce tems-là* : & qui plus eſt, dans ſon *ſupplement aux Eſſais*, page 45. il ajoûte qu'on en uſoit ainſi *le plus ſouvent.* Mais ce Sçavant Benedictin dit plûtôt le contraire : non-ſeulement parce qu'il ne dit rien ſi-non que cela eſt arrivé *quelquefois*, NONNUNQUAM ; mais parce qu'il ajoûte, comme on vient de voir, que l'exemple qu'il en apporte lui paroît unique.

4°. Il ſeroit ſans doute bien ſurprenant que dans la multitude prodigieuſe de Chartres & d'Auteurs qu'il a citez dans ſa Diplomatique, tant ſur ces deux ſiécles que ſur les précedens & ſur les ſuivans, outre ce qu'en avoit cité M. Pithou : Il ſeroit, dis-je, bien ſurprenant que cette Chartre du Comte de Champagne fut la ſeule où l'on trouvât *à Paſſione* pour dire *ab Incarnatione*; s'il étoit vrai, comme l'aſſure Mr.

Faydit, que c'eût été dans ces tems-là un usage très-commun, & même le plus commun. Seroit-il possible que d'un si grand nombre de Monumens qu'il y en auroit eu, sans doute celui-là fût le seul qui eût passé jusqu'à nôtre siécle ; tandis que ceux de l'usage contraire subsistent en si grand nombre ?

5°. Pour justifier la prétention de M. Faydit, non-seulement il faudroit des exemples où il fût vrai que l'Epoque *à Passione* commençât à la Naissance du Sauveur ; mais il en faudroit aussi où l'Epoque *ab Incarnatione* ne commençat qu'à sa mort. Car c'est l'autre partie du systême de Mr. Faydit, & qui est une suite naturelle de la premiere. Aussi les soûtient-il toutes deux: & c'est de la seconde qu'il a prétendu trouver effectivement un exemple dans la Lettre attribuée à Saint Louïs. Mais on ne croit pas qu'il lui prenne envie desormais d'alleguer cette piéce, qui ne seroit propre qu'à decrediter encore son systême.

6o. On laisse aux Sçavans à examiner si cette maniere extraordinaire & sans exemple de datter *à Passione*, jointe à d'autres circonstances qu'on peut remarquer dans la Chartre du Comte de Champagne, ne doit point la rendre suspecte elle-même ; loin qu'elle puisse servir de preuve à Mr. Faydit. Ce qui est bien certain, c'est que même en la regardant comme vraye, elle ne suffit nullement pour prouver cette The-

ſe qu'il a voulu établir, qu'au onziéme ſiécle & au douziéme c'étoit une choſe *très-commune* de confondre les deux Epoques *ab Incarnatione*, & *à Paſſione.*

Il a été obligé d'avancer ce paradoxe, pour éviter de reconnoître un Anachroniſme dans ſon Manuſcrit de la Vie de Saint Amable. Mais combien ſeroit-il plus raiſonnable de ſuppoſer que c'eſt une mépriſe de l'Auteur ? Mr. Faydit lui-même y en a remarqué tant d'autres de la même eſpéce. On peut voir ſur cela les pages 57. 196. 197. 198. 199. où il l'accuſe d'avoir fait *en trois mots trois Anachroniſmes* : & la choſe n'eſt que trop claire, du moins au regard de deux ; malgré la peine que s'eſt donné Mr. Faydit pour l'excuſer par une interpretation que ſon Auteur détruit lui-même. N'eſt-il pas plus naturel de croire que cet Auteur s'eſt encore mépris ſur la mort de Saint Amable, que d'avoir recours, pour l'en défendre, à un uſage prétendu commun, qu'on ne doit point alleguer ſans preuves, & dont Mr. Faydit n'a pû en donner que de ſuppoſées ?

De tout cela on croit être en droit de conclure deux choſes. 1°. Que les Auteurs des Memoires de Trevoux n'ont pas été trop temeraires, lorſqu'ils ont trouvé de la difficulté dans le ſyſtême de Mr. Faydit ſur l'Epoque de la mort de Saint Amable. 2o. Que lui même il n'a pas été ſi-bien fondé pour dire d'eux : *Ils ſçavent mieux*

que perſonne que tout ce qu'ils diſent contre moy eſt faux, & n'a pas le moindre fondement. Si tout ce qu'on vient de voir ne fait pas une demonſtration, du moins y en a-t-il aſſez pour qu'ils ayent pû croire de bonne foy avoir raiſon. Il eſt permis à Mr. Faydit de croire, s'il veut, qu'ils ſe ſont trompez : mais lui étoit-il permis de croire & de prononcer ſi affirmativement, que ç'a été non par ignorance, mais de gayeté de cœur, contre leurs propres lumieres, & par un deſſein formé de l'inſulter, qu'ils ont propoſé leur objection contre ſon ſyſtême ? Fût-il auſſi vrai qu'il ſe l'imagine, ne peut-il être Critiqué que de mauvaiſe foy ?

Comme ils prétendent avoir trouvé une erreur de calcul dans ſa ſupputation, il prétend de ſon côté qu'il y en a dans leur Critique. Ils ſeroient bien fâchez d'avoir dit que c'eſt de mauvaiſe foy qu'il ſoûtient cela ; *qu'il ſçait mieux que perſonne, que tout ce qu'il dit eſt faux & n'a pas le moindre fondement.* Ils ſuppoſent au contraire qu'il ne ſoûtient que ce qu'il croit vrai. Que ne leur faiſoit-il la même juſtice ?

La maniere honnête dont ils avoient propoſé leur objection contre ſon ſentiment, ſuffiſoit ſeule pour lui faire juger qu'ils ne ſongeoient à rien moins qu'à lui faire inſulte. D'autres Journaliſtes, qui ont parlé avant eux de ſa Vie de Saint Amable, ne l'avoient nullement menagé. Il l'a vû, il

n'en a dit mot. Ceux de Trevoux ſont les ſeuls contre qui il s'éleve ; & cela en leur imputant ce qu'on peut reprocher de plus odieux à des perſonnes de leur profeſſion !

Mais ces reflexions pourroient être priſes pour des reproches, & nous n'en voulons point faire à Mr. Faydit. Il nous ſuffit de nous être juſtifiez de celui qu'il nous a fait : & quoi qu'il puiſſe écrire à l'avenir, c'eſt ici la derniere fois que nous entrerons avec lui dans de pareils éclairciſſemens.

ARTICLE XXXI.

DE LA PERCUSSION DES LIQUEURS & de leur viteſſe à la ſortie des vaiſſeaux, par le Pere de la Maugeraye.

APrès avoir montré que l'équilibre des liqueurs conſiſtoit en ce que les parties d'un même liquide qui ſe trouvoient de niveau, ou dans la même ſuperficie horizontale, étoient toutes également comprimées. Je vais montrer quelle doit être la viteſſe des liqueurs à leur ſortie des vaiſſeaux quelles que puiſſent être leurs peſanteurs ſpecifiques, & quelle doit être la force de la percuſſion de ces mêmes liqueurs.

Proposition generale touchant la vitesse des liqueurs.

Les vitesses des liqueurs à leur sortie des vaisseaux seront toûjours comme les racines des hauteurs, soit que les pesanteurs specifiques soient égales, soit qu'elles soient differentes.

Cette proposition generale se reduit aux quatre cas suivans : le premier, lorsque les pesanteurs specifiques seront égales, & les hauteurs égales. Le second lorsque les pesenteurs specifiques seront inégales & les hauteurs égales. Le troisiéme lorsque les pesanteurs specifiques seront égales & les hauteurs inégales. Le quatriéme enfin lorsque & les pesanteurs specifiques & les hauteurs seront inégales. Nous supposerons toûjours les ouvertures proportionnelles aux grosseurs des tubes & beaucoup plus petites que les grosseurs des tubes ; & nous ferons toûjours précision de la resistance du milieu.

Premier Cas.

Lorsque les pesanteurs specifiques & les hauteurs seront égales, les vitesses seront égales.

1°. Si les grosseurs & les ouvertures sont égales, il est clair que les vitesses seront égales. 2°. Si les grosseurs sont inégales

mais proportionnelles aux ouvertures, les forces mouvantes ou les colonnes qui répondent aux ouvertures, seront comme les ouvertures, dont elles seront comme les volumes qui répondent aux ouvertures; c'est-à-dire comme les volumes qu'elles remuent; puis qu'elles remuent les volumes qui répondent aux ouvertures; mais les pesanteurs specifiques étant égales, les pesanteurs des volumes qui répondent aux ouvertures seront comme les volumes: donc les forces mouvantes seront comme les pesanteurs des volumes qu'elles remuent: donc les vitesses seront égales, puisqu'une force comme cent doit remuer avec la même vitesse le poids de cent livres, qu'une force comme dix remuë le poids de dix livres.

Second Cas.

Lorsque les pesanteurs specifiques seront inégales & les hauteurs égales, les vitesses seront égales: supposons deux tubes égaux semblables & remplis de differentes liqueurs, au bas desquels soient des ouvertures égales beaucoup plus petites que les grosseurs des tubes, il faut montrer que dans cette supposition les vitesses seront égales.

1°. Les hauteurs étant égales, les ouvertures égales, les forces mouvantes ou les colonnes qui répondent perpendiculai-

rement aux ouvertures ſeront comme les peſanteurs ſpecifiques des liqueurs.

2o. Les ouvertures étant égales, les volumes qui répondent aux ouvertures ſeront égaux, donc les peſanteurs de ces volumes ſeront comme les peſanteurs ſpecifiques des liqueurs : donc les forces mouvantes, ſeront comme les peſanteurs des volumes qui répondent aux ouvertures : donc les forces mouvantes ſeront comme les peſanteurs des volumes qu'elles remuent : donc les viteſſes ſeront égales.

Troiſiéme Cas.

Lorſque les peſanteurs ſpecifiques ſeront égales, & les hauteurs inégales, les viteſſes ſeront comme les racines des hauteurs. Suppoſons deux tubes de differentes longueurs, mais d'égale groſſeur & remplis d'une même liqueur, au bas deſquels ſoient des ouvertures égales, mais beaucoup plus petites que les groſſeurs des tubes, il s'agit de montrer que les viteſſes ſeront comme les racines des hauteurs.

1°. La liqueur étant la même & les ouvertures égales, les forces mouvantes ou les colonnes qui répondent aux ouvertures ſeront comme les hauteurs : donc les quantitez de mouvement de ce qui s'écoulera en tems égaux ſeront comme les hauteurs, puiſque ces quantitez de mouvement doivent être comme les forces mouvantes, les

effets devant être proportionnels à leur cause.

2°. Les ouvertures étant égales les volumes de ce qui s'écoulera en tems égaux seront comme les viteſſes ; & la liqueur étant la même, les peſanteurs de ces volumes seront comme ces volumes ou les viteſſes. Donc les produits de ce qui s'écoulera en tems égaux mutipliez par les viteſſes seront comme les produits des peſanteurs de ce qui ſort en tems égaux multipliez par les viteſſes & par conſequent ſeront des quantitez de mouvement proportionnelles aux forces mouvantes & par une ſuite neceſſaire devront être comme les hauteurs. Mais ſi les volumes de ce qui s'écoule en tems égaux ſont comme les viteſſes, les produits de ce qui s'écoule en tems égaux multipliez par les viteſſes ſeront comme les quarrés des viteſſes. Donc les quarrés des viteſſes devront être comme les hauteurs & par conſequent les viteſſes comme les racines des hauteurs.

Quatriéme Cas.

Lorſque les peſanteurs ſpecifiques & les hauteurs ſeront inégales, les viteſſes ſeront comme les racines des hauteurs. Au bas des trois tubes A, B, C, ſont des ouvertures égales beaucoup plus petites que les groſſeurs des tubes. A B d'égale longueur ſont remplis de differente liqueur. A C

d'inégale longueur ſont remplis d'une même liqueur. Je dis que les viteſſes dans B C ſeront comme les racines des hauteurs quoique les liqueurs ſoient differentes.

1°. Dans les tubes A C les viteſſes ſeront comme les racines des hauteurs (3. Cas) 2°. dans les tubes A B les viteſſes ſeront égales (2. Cas) donc dans B C les viteſſes ſeront comme les racines.

On peut donc établir pour regle generale que la viteſſe des liqueurs à leur ſortie des vaiſſeaux ſeront toûjours comme les racines des hauteurs quelle que puiſſe être leur peſanteur ſpecifique.

Les viteſſes des liqueurs à leur ſortie des vaiſſeaux étant comme les racines des hauteurs, ſi l'on partage en parties égales le tems dans lequel un Cylindre plein d'eau ſe vuide par une ouverture faite à ſa baſe inferieure & beaucoup plus petite que la groſſeur du Cylindre. Si par exemple le Cylindre ſe vuide en une minute, & qu'on la partage en quatre parties égales dont chacune contiendra quinze ſecondes pour trouver la proportion dans laquelle le Cylindre ſe vuidera: prenez autant de nombres impairs en commençant par l'unité que vous avez de parties égales de tems. C'eſt-à-dire dans l'exemple propoſé quatre, leur ſomme 16. donnera le nombre des parties égales dans leſquelles la hauteur du Cylindre doit être diviſée & pendant la premiere partie du tems, ſept de ces parties s'écoule-

ront cinq dans la ſeconde, trois dans la troiſiéme & une dans la derniere, car puiſque les viteſſes ſont comme les racines des hauteurs ſi la viteſſe avec laquelle l'eau commence à ſortir eſt comme 4. la viteſſe au commencement de la neuviéme diviſion ſera comme 3. au commencement de la quatriéme comme 2. & au commencement de la derniere comme 1. ainſi joignant les viteſſes extrêmes des ſept premieres diviſions, des cinq ſuivantes, enſuite des trois & enfin de la derniere diviſion leurs ſommes 7, 5, 3, ou leurs moitiés ſeront en même raiſon que les nombres des diviſions 7, 5, 3, 1: donc ces nombres doivent s'écouler en tems égaux.

Et puis qu'une viteſſe qui diminuë de telle maniere qu'en tems égaux des parties égales de viteſſes ſe perdent, ne donne que la moitié de l'eſpace qu'avoit donné dans un tems égal la même viteſſe, ſi elle n'étoit point diminuée le tems dans lequel un Cylindre plein ſe vuidera ſera égal au tems dans lequel le même Cylindre demeurant toûjours plein donneroit par la même ouverture une quantité double de celle qu'il contient.

Si l'on compare des Cylindres au bas deſquels ſe trouvent des ouvertures égales, mais beaucoup plus petites, que les groſſeurs des Cylindres lorſque les baſes ſeront égales & les hauteurs inégales, les tems dans leſquels ils ſe vuideront ſeront com-

me les racines des hauteurs. Si les hauteurs ſont égales & les baſes inégales, les tems ſeront comme les baſes, enfin ſi les hauteurs & les baſes ſont inégales, les tems ſeront comme les produits des baſes par les racines des hauteurs, donc ſi les baſes & les racines des hauteurs ſont reciproques les tems ſeront égaux.

Et generalement de quelque figure que ſoient les reſervoirs ſi les ouvertures ſont ſemblables & beaucoup plus petites que les groſſeurs des reſervoirs, les produits des ouvertures multipliez par les racines des hauteurs ſeront en même raiſon que les dépenſes des eaux puiſque les viteſſes ſeront toûjours comme les racines des hauteurs. Ainſi connoiſſant qu'une hauteur de quatre pieds donne par une ouverture de quatre lignes de diametre un pouce d'eau, ou 200. muids en 72. heures, ou 13. pintes à peu près dans une minute, ſi on reduit en ligne les hauteurs des reſervoirs & les diametres des ouvertures qu'on ſuppoſe être rondes, & qu'on diviſe les produits des quarrez des diametres multipliez par les racines des hauteurs par 4604. les quotiens donneront les nombres des pouces d'eau, & ſi l'on multiplie ces quotiens par 200. ou par 13. les produits donneront le nombre des muids en 72. heures & les nombres des pintes à peu près dans une minute.

Pour trouver un vaſe tel que ſa hauteur perpendiculaire étant diviſée en parties égales

égales les diviſions s'écoulent en des tems égaux, il faut trouver un vaſe tel que toutes ſes ſuperficies horizontales ſoient comme les racines des hauteurs, c'eſt-à-dire en même raiſon que les viteſſes, prenant donc une parabole telle que toutes les appliquées à l'axe ſoient comme les racines des racines des hauteurs, en faiſant tourner cette parabole au tour de ſon axe, on aura un vaſe tel qu'on demande, puiſque les appliquées étant comme les racines des racines des hauteurs, les ſuperficies horizontales ou les cercles décrits par le mouvement de ces appliquées ſeront comme les racines des hauteurs ou comme les viteſſes des liqueurs, ainſi faiſant au ſommet de cette parabole qu'on appelle quarre quarre une ouverture petite, des parties égales de la hauteur perpendiculaire paſſeront en des tems égaux.

Il faut maintenant examiner qu'elle doit être la force de percuſſion de ces mêmes liqueurs.

Propoſition Generale.

Lorſque les percuſſions ſe font dans les mêmes circonſtances, les forces de percuſſion ou les poids que les liqueurs peuvent ſoûtenir par leur choq ſont toûjours en même raiſon que les forces mouvantes ou que les quantitez de mouvement de ce qui s'écoule en tems égaux, puiſque les

effets sont toûjours proportionnels à leur cause & que les forces de percussion sont les effets des quantitez de mouvement de ce qui s'écoule en tems égaux.

Cette proposition generale se reduit à deux cas generaux qui renferment chacun quatre cas particuliers. Le premier cas general lorsque les pesanteurs specifiques sont égales, le second lorsque les pesanteurs specifiques sont inégales.

Lorsque les pesanteurs specifiques sont égales.

1°. Si les hauteurs sont égales & les ouvertures égales, les forces de percussion seront égales.

2°. Si les hauteurs sont égales & les ouvertures inégales ; les forces de percussion seront comme les ouvertures.

3°. Si les ouvertures sont égales & les hauteurs inégales, les forces de percussion seront comme les hauteurs ou comme les quarrez des vitesses.

4°. Si les ouvertures & les hauteurs sont inégales, les forces de percussion seront comme les produits des ouvertures par les hauteurs ou par les quarrés des vitesses, donc si les ouvertures sont reciproques aux hauteurs ou aux quarrez des vitesses, les forces de percussion seront égales.

Lorsque les pesanteurs specifiques sont inégales.

1°. Si les hauteurs sont égales, & les ouvertures égales, les forces de percussion seront comme les pesanteurs specifiques.

2°. Si les hauteurs sont égales & les ouvertures inégales les forces de percussion seront comme les produits des ouvertures par les pesanteurs specifiques : donc si les ouvertures sont reciproques aux pesanteurs specifiques, les forces de percussion seront égales.

3°. Si les ouvertures sont égales & les hauteurs inégales, les forces de percussion seront comme les produits des pesanteurs specifiques multipliez par les hauteurs ou par les quarrez des vitesses : donc si les pesanteurs specifiques sont reciproques aux hauteurs ou aux quarrez des vitesses, les percussions seront égales.

4°. Si les ouvertures & les hauteurs sont inégales, les forces de percussion seront comme les produits des pesanteurs specifiques des ouvertures & des hauteurs ou des quarrés des vitesses : donc si l'une de ces trois choses est reciproque au produit des deux autres, les forces de percussion seront égales.

Ainsi on peut donner pour regle generale que les forces de percussion ou les poids que les liqueurs peuvent soûtenir par leur

choq lorſque les percuſſions ſe font dans les mêmes circonſtances ſont toûjours comme les produits des peſanteurs ſpecifiques des ouvertures & des hauteurs ou quarrés des viteſſes.

Il eſt ſi aiſé de voir la liaiſon de ces regles avec ce qui à précedé que je n'ai pas crû m'y devoir arrêter de peur d'ennuyer en repetant ſouvent la même choſe.

Si lorſque la liqueur eſt la même, les forces de percuſſion croiſſent comme les quarrés des viteſſes, ainſi que nous avons dit auparavant , lorſqu'un corps ſera en mouvement dans un liquide , la reſiſtance qu'il faudra ſurmonter à ce corps du côté du liquide croîtra comme les quarrés des viteſſes.

Quoique cette ſeconde propoſition ſuive naturellement de la premiere ; cependant pour la rendre ſenſible, ſuppoſons deux corps A & B égaux ſemblables & qui ſe meuvent dans un même milieu, A avec une viteſſe comme 1. & B. avec une viteſſe comme 2. Je dis que les reſiſtances du côté du milieu ſeront comme les quarrés des viteſſes.

Puiſque la viteſſe de B eſt double de la viteſſe de A. Si A dans une minute déplace cent parties du liquide, B dans une minute deplacera deux cens parties du liquide. Mais ſi B déplace deux cens parties du liquide dans le tems que A en déplace cent, B remuera chaque partie du liquide avec

une viteſſe double de celle avec laquelle A remuera chaque partie du liquide. Donc dans le tems que A remuera cent parties du liquide chacune avec une viteſſe comme 1, B remuera deux cens parties du même liquide chacune avec une viteſſe comme 2 : mais pour remuer deux cens parties d'un liquide chacune avec une viteſſe comme 2, il faut une force quadruple de celle qui remueroit cent parties du même liquide chacune avec la viteſſe comme 1. Car ſi pour remuer cent parties chacune avec une viteſſe comme 1, il faut une force comme 1., pour en remuer deux cens chacune avec une viteſſe 1. il faudra une force comme 2. Mais s'il faut une force comme 2, pour remuer deux cens parties chacune avec une viteſſe 1, il faudra une force comme 4, pour remuer deux cens parties chacune avec une viteſſe comme 2. Donc s'il faut une force comme 1, pour remuer cent parties d'un liquide, chacune avec une viteſſe comme 1, il faudra une force comme 4, pour remuer deux cens parties chacune avec la viteſſe comme 2. Donc dans la ſuppoſition que nous avons fait, ſi la reſiſtance qu'il faut ſurmonter au corps A, du côte du milieu eſt comme 1, la reſiſtance qu'il faudra ſurmonter au corps B du côté du même milieu ſera comme 4. & comme on peut appliquer le même raiſonnement quelles que puiſſent être les viteſſes, il eſt

clair que les resistances seront comme les quarrés des vitesses.

Il faut maintenant examiner si les resistances du côté du milieu croissant comme les quarrés des vitesses, les corps en tombant doivent toûjours accelerer leur vitesse où si cette vitesse doit se reduire à l'égalité.

Il est constant qu'un corps tombant dans un milieu qui resiste, parcourt un espace plus petit que celui qu'il parcouroit dans le même tems si le milieu ne resistoit point. Donc le milieu lui fait perdre une partie de la vitesse qu'il acqueroit dans un tems égal en descendant, & quelque petite que puisse être cette partie de vitesse, on la peut comparer à la vitesse que le corps auroit acquis dans un tems égal, si le milieu ne resistoit point, l'une & l'autre étant finie.

Supposons qu'un corps en tombant parcoure dans la premiere seconde l'espace de quatorze pieds & que la vitesse que lui fait perdre le milieu soit à celle qu'il auroit acquise pendant cette seconde comme 1 est à un million, je dis que la vitesse de ce corps doit se reduire à l'égalité.

La vitesse de ce corps ne doit plus s'accelerer quand la vitesse que le milieu lui fera perdre pendant une seconde, sera égale à celle qu'il recevroit dans une seconde de la pesanteur, si le milieu ne resistoit point, c'est-à-dire, lorsque la vitesse que le milieu

lui fera perdre, sera à la vitesse que le milieu lui a fait perdre pendant la premiere seconde, comme un milion est à l'unité ; puisqu'alors la vitesse que le milieu lui fera perdre pendant une seconde, sera égale à la vitesse qu'il recevoit dans cette même seconde de la pesanteur, si le milieu ne resistoit point à un corps qui descend recevant en tems égaux des vitesses égales.

Or quand la vitesse sera mille fois plus grande qu'elle n'étoit à la fin de la premiere seconde, la resistance du milieu sera pour le moins un million de fois plus grande qu'elle n'étoit pendant la premiere seconde, puisque les resistances croissent comme les quarrés des vitesses & qu'un million est le quarré de mille : donc la vitesse qui lui fera perdre le milieu doit être un million de fois plus grande que la vitesse que lui a fait perdre le même milieu pendant la premiere seconde, les vitesses perduës étant proportionnelles aux resistances. Donc quand la vitesse sera mille fois plus grande qu'elle n'étoit à la fin de la premiere seconde, la vitesse ne doit plus s'accelerer, puisque le milieu lui fera autant perdre de vitesse qu'il en pourroit recevoir de la pesanteur ; donc la vitesse ne peut croître au-plus dans nôtre supposition que jusqu'à ce qu'elle soit mille fois plus grande qu'elle n'étoit à la fin de la premiere seconde & comme dans toute autre supposition on peut raisonner de la même maniere, il est

clair que les vitesses des corps qui tombent doivent se reduire à l'égalité.

ARTICLE XXXII.

COPIE D'UNE LETTRE *écrite par le P. Albaret Jesuite au R. P. Hardoüin, touchant plusieurs Medailles qu'il a découvertes depuis peu.*

MOn R. P. vous serez bien aise d'apprendre une découverte, qui s'est faite ici depuis peu en deça du Rhône, proche le vieux chemin qui mene de Lyon à Narbonne, & qu'Agrippa avoit fait faire autrefois. Un paysan y trouva à deux pieds en terre un vase de cuivre rouge dans lequel il y avoit environ neuf cens Medailles d'argent, ou pour mieux dire de billon, comme sont presque toutes celles de ce tems-là. Il m'en est venu sept à huit cens, avec le vase qui a dix pouces de haut. Pour les Medailles elles sont presque toutes depuis Balbin jusqu'à Posthume, & il n'y en a que trois de Posthume ; ce qui fait croire que ces Medailles furent cachées au commencement de son gouvernement, & qu'elles sont demeurées en terre plus de 1450. ans.

Vous jugez bien, Mon R. P. que parmi tant de Medailles dont les revers sont très-

differens, il doit y en avoir de fort singulieres. Voici les principales.

1. L'Empereur Severe à Cheval avec la Legende P. M. TRP. XIIII. COS. III.

2. Antonin son fils avec la Legende ADVENTVS AVGG. *Adventus Augustorum duorum*, & une Galere.

3. Alexandre Severe, PERPETVITATI AVG. *Perpetuitati Augusti.*

4. Pupien avec la Legende, PATRES SENATVS.

5. Gordien Troisiéme IOVIS STATOR. Le même Empereur à Cheval avec la Legende, P. M. TRP. III. COS. P. P.

6. Philippe le Pere avec ces differentes Inscriptions : AETERN. IMP. *Æternitas imperii* FELICITAS IMPP. *Felicitas Imperatorum* : NOBILITAS AVGG. TRANQVILLITAS AVGG. VICTORIA CARPICA & PAX FUNDATA CVM PERSIS.

7. Valerien le Pere avec la Legende, FELICITAS SAECLI. Diane ayant le croissant sur la tête, & tenant des deux mains un flambeau allumé.

Le même Empereur, LIBERALITAS AVGG. *Liberalitas Augustorum duorum*, a trois figures assises.

8. Gallien avec la legende IOVI VICTORI, & sur la face du pied-destal IMP. CES. ce qui signifie si je ne me trompe *Imperator cum exercitu suo.* Cela me persuade que Mr. le Comte Mezzabarba & Morel après lui se sont trompez en rapportant

cette Medaille avec l'Inscription IMP. CAES.

Le même Gallien, VICTORIA PARTH. *Victoria Parthica.* Mr. Vaillant marque quelque part qu'il n'a jamais vû cette Medaille, mais qu'il ne doutoit pas qu'elle ne pût se trouver, parce que la même Legende se lit sur la Medaille de Valerien Pere de Gallien, & sur celle de Salonin.

9. Salonine femme de Gallien, avec ces differens revers : AVGVSTA IN PACE : DEAE SEGETIAE : & PVDICITIA AVGG. *Pudicitia Augustarum.*

C'est ce que je trouve de plus curieux dans les Medailles de cette découverte. J'en avois auparavant trouvé quelques autres de moyen bronze, qui vous interesseront peut-être davantage. La plus rare, & que je crois unique, est un *Maximianus Junior* aussi beau que les deux que j'eus l'honneur de vous faire voir à Paris. La Legende du côté de la tête est, IMP. MAXIMIANVS IVN. AVG. *Imperator Maximianus Junior Augustus* : & celle du revers CONCORDIA FELIX D D. N N. *Concordia felix Dominorum nostrorum* : deux Empereurs de bout, qui se donnent la main. A l'exergue il y a comme dans les deux autres, PLC.

J'ai aussi trois Medailles de Constantin Cesar. La Legende du côté de la tête est CONSTANTINVS NOB. CAES. *Constantinus Nobilissimus Cæsar* : au revers on lit

ſur la premiere PERPETVA VIRTVS : au bas PT.

Sur la ſeconde, VIRTVS AVGG. ET CAES. NN. *Virtus Auguſtorum & Cæſarum noſtrorum.* Dans l'exergue il y a A Q Γ. ſur la troiſiéme VIRTVS CONSTANTINI CAES. Ce Prince à cheval foulant deux vaincus, dont l'un paroît être déja mort, & l'autre lui demander la vie à genoux. Au bas de même A Q Γ.

Il y en a encore cinq de Conſtantin Auguſte. La Legende du côté de la tête eſt la même ſur ces cinq : ſçavoir IMP. C. CONSTANTINVS PF AVG. Celle du revers de la premiere eſt, PRINCIPI IVVENT BRPNAT. *Principi juventutis bono Reipublicæ nato.* Car c'eſt ainſi que vous expliquez ces dernieres lettres. Dans le champ de la Medaille il y a CI $\frac{H}{S}$, & dans l'exergue PLC. Au revers de la ſeconde on lit CONCORDIA PERPET. DD. N. N. *Concordia perpetua Dominorum noſtrorum.* On y voit deux Princes qui ſe donnent la main. La Legende de la troiſiéme eſt, MARTI PATR. SEMP. VICTORI *Marti Patri ſemper victori.* Celle de la quatriéme eſt, VIRTVS PERP. CONSTANTINI AVG. *Virtus perpetua Conſtantini Auguſti* : & dans le champ, CI $\frac{H}{S}$ comme dans la premiere. La cinquiéme a SECVRITAS PERP. DD. NN. *Securitas perpe-*

tua Dominorum nostrorum. Toutes celles-là sont de moyen bronze.

En voici quelques-unes d'Aurelien, de celles qu'on appelle Medailles saucées, & que je n'ai vû nulle part ailleurs.

La premiere a au revers ADVENTVS AVG. *Adventus Augusti* : Aurelien à cheval foulant deux Vaincus.

La seconde a LAETITIA FVND. *Lætitia fundata* : dans le champ il y a XII.

La troisiéme a MARS INVICTVS, un Soldat présentant un globe à l'Empereur, qui foule aux pieds un vaincu. Dans l'exergue il y a XXS.

La quatriéme RESTITVT. ORIENTIS. *Restitutor Orientis* : l'Empereur relevant un captif qui a un genoüil en terre. Dans l'exergue il y a A.

La cinquiéme SAECVLI FELICITAS.

Enfin une des plus rares est celle de Julien le Tyran, la Legende du côté de la tête est, IMP. C. M. AVR. IVLIANVS PF. AVG. & celle du revers FELICITAS TEMPORVM. Dans le champ de cette Medaille il y a SB. & dans l'exergue XXI.

Je ne parle point de quelques autres de ce bas Empire qui sont assez curieuses, & dont je rendrai compte à V.R. dans quelque occasion. Je suis, &c.

ARTICLE XXXIII.

NOUVELLES LITTERAIRES, DE FLORENCE.

VOus lirez avec plaiſir les poëſies du *ſignor* Aleſſandro Marchetti dediées à ſon Alteſſe Roiale Monſeigneur le Prince de Toſcane. Vous y trouverez les loüanges du Roi Très-Chrétien touchées d'une maniere noble & proportionnée au ſujet. Le Grand Duc & les Princes de ſa Maiſon, les hommes illuſtres qui ornent l'Italie, & entre-autres le fameux Magliabechi, ont tour à tour occupé la muſe de nôtre excellent Poëte. Il pouvoit joindre aux éloges qu'il fait de Mr. Magliabechi celui de ſa memoire prodigieuſe à laquelle rien n'échape, qui s'étend à toutes les ſciences, tous les Auteurs. Sa nombreuſe Bibliotheque lui eſt ſi connuë & ſi preſente que ſur chaque matiere il indique le livre, la page, & même la ligne dont on a beſoin. Les témoignages que nous ſuivons en parlant ainſi ſont de plus grand poids que ceux que nous avions ſuivis dans une autre rencontre : & nous ſerions fachez de rien diminuer des loüanges qui ſont dûës à un ſi grand homme, dont les connoiſſances ſont une ſource ouverte à tous les Auteurs de

nôtre siécle où les plus estimez ont puisé avec succès. Le titre du livre qui a donné occasion à cet article, est *Saggio delle rime eroiche, morali e sacre di Alessandro Marchetti Academico della Crusca.*

D'ANVERS.

On voit tous les jours ici beaucoup d'écrits touchant l'affaire de Mr. de Sebaste. Celui qui est intitulé *Defensio Petri Coddæi Archiepiscopi Sebasteni adversus decretum Inquisitionis &c.* est court : mais il est rempli d'aigreur & d'invectives contre ceux qui composent la Congregation du Saint Office. Leur censure, à entendre cet Ecrivain, est vaine, captieuse, frivole, nulle : & tout ce qu'on a fait à Rome contre Mr. de Sebaste, continue-t-il, est directement opposé au Droit naturel & divin, civil & Ecclesiastique. D'où il conclut que Mr. de Sebaste est en droit de continuer dans son emploi, & d'en exercer la jurisdiction, malgré toutes les défenses du Saint Siége. Comme s'il pouvoit être permis, sous quelque prétexte que ce puisse être, à un Prélat qui n'a jamais eu que la qualité de Vicaire Apostolique en Hollande, d'y continuer ses fonctions contre la volonté de celui dont il reconnoît lui-même qu'il n'est que le Vicaire. Outre que c'est ouvrir la porte à toutes les revoltes des inferieurs contre ceux que Dieu leur a donné pour supe-

rieurs ; si, parce qu'ils jugent eux que le procedé qu'on tient est injuste, ils peuvent se dispenser d'obeïr & de se soumettre aux jugemens rendus contre eux.

L'écrit intitulé, *Nota in decretum quod sub Inquisitionis nomine circumfertur* .... n'est pas si violent que celui dont on vient de parler : mais cela n'empêche pas qu'il ne soit plein d'artifice, de déguisement & de faussetez.

DE HOLLANDE.

Les Lits & les Litieres des Anciens ont fourni à Mr. Alstorphius la matiere d'un Livre curieux intitulé *Dissertatio Philologica de lectis veterum : subjicitur de lecticis veterum diatriba.*

On devroit faire un recüeil de tous les traitez particuliers sur les usages anciens. Nous les recherchons aujourd'hui avec beaucoup de travail & nous n'en parlons qu'avec incertitude. Les coûtumes de nôtre siécle occuperont à leur tour la posterité sçavante. On épargneroit aux curieux futurs bien de la peine, si on publioit de nos jours des traitez sur tous les Arts, sur la maniere de s'habiller, de manger &c. mais tel est le goût de l'homme,

Transvolat in medio posita, & fugientia captat : *

* *Horace satire 2. du livre premier.*

DE PARIS.

Il va bien-tôt paroître une Geographie Historique en plusieurs tomes in 8°. par Mr. Gourgon. On espere qu'elle sera plus exacte que celles qui ont paru jusqu'ici : parce que l'Auteur a lui-même beaucoup voyagé, & qu'il n'a rien negligé pour rendre son Ouvrage parfait. C'est Quillau qui l'imprime. Le même acheve aussi d'imprimer un volume in 12. dont le titre est, *Methode abregée pour apprendre la Geographie.*

Mr. Guinée de l'Academie Roiale des Sciences fait aussi imprimer au même endroit un volume in 4o. intitulé, *Application de l'Algebre à la Geometrie.*

Mr. Polynier a aussi fait imprimer depuis peu chez le même Quillau des *Elemens des Mathematiques.* On y trouve ce qu'il y a d'essentiel dans l'Arithmetique, les principaux fondemens de l'Algebre, la Theorie & la pratique de la Geometrie : & toutes ces choses y sont exposées avec une netteté qui n'est pas ordinaire dans ces sortes d'Ouvrages.

Mr. Theru vient de donner au public une *Instruction des jeunes gens tirée de l'Ecriture Sainte & des Peres de l'Eglise.* Il y a joint *les devoirs des Peres & des Meres à l'égard de leurs Enfans.* C'est un excellent abregé de la Morale, composé des paroles même de l'Ecriture citées exactement &

dans un bel ordre. Les ſommaires des articles mettent devant les yeux en peu de mots les préceptes répandus dans les paſſages: & on cite à la fin des articles les endroits des Peres où l'on trouvera la matiere traitée avec plus d'étenduë. Les paroles de l'Ecriture ſont traduites avec beaucoup de fidelité & d'élegance. Ce livre ſi utile à la jeuneſſe & ſi propre à lui inſpirer la Religion ſe vend chez Pierre Auboin à l'entrée du Quay des Auguſtins.

Il paroît une Ode de Mr. l'Abbé de Viliers imprimée chez Jacques Colombat. Il l'a faite, dit-on, dans le loiſir de la campagne. C'eſt bien mettre à profit ſon loiſir. Le ſujet eſt la ſolitude, mais une ſolitude Chrétienne, & qui prend occaſion du ſilence des hommes, pour écouter davantage les creatures inanimées parler du Createur. On connoît depuis long-tems le talent de l'Auteur pour la Poëſie: cette piece en eſt une nouvelle preuve, comme on peut voir par ces traits.

Dans le ſein d'une paix profonde,
Ici ſe ranime ma foy,
Ici ſe repreſente à moy,
La vaine image de ce monde;
La fragile felicité,
Dont l'homme aveugle eſt enchanté,
Les honneurs où ſon cœur aſpire,
Les charmes de ces vains plaiſirs,
Ces biens, ces faux biens qu'il deſire,
Sans qu'ils rempliſſent ſes deſirs.

Ce que l'on ajoûte une Stance après, n'est ni moins moral ni moins noble. C'est en parlant de ceux qui ont rempli les premiers postes du monde.

Tantôt dans ces chênes superbes
Par l'Automne déja fletris,
Et dont mes pas dans leurs debris
Foülent la feüille avec les herbes ;
Je lis le sort de ces heros
Que la vieillesse ou le repos
Fait survivre obscurs à leur gloire.
Je vois ces Ministres mourans &c.

DE CAEN.

Le Pere Hebert Jesuite a fait imprimer un Poëme elegiaque, d'un goût fort delicat. C'est une comparaison des quatre âges de la vie avec les quatres Saisons de l'année.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, du Mois de Février 1705.

ART. XVIII. R*Elation Historique d'un voyage nouvellement fait au Mont-Sinaï & à Jerusalem par le sieur Morisson.* Pag. 187

ART. XIX. Librorum de Re Diplomatica supplementum, in quo Archetypa in his Libris proposita, ipsæquæ regulæ denuò confirmantur & illustrantur. C'est-à-dire, *Supplement des Livres de la* Diplomatique, *où les Originaux qu'on y a proposez pour modeles, & les regles qu'on y a établies, sont confirmées &c. par le R. P. D. Mabillon.* p. 215

ART. XX. *Eloge du Roy prononcé dans l'Eglise des Capucins de Rochefort, par le R. P. Esprit de Blois.* p. 230

ART. XXI. *Conduite Chrétienne ou Reglement des Principales actions & des Principaux devoirs de la vie Chrétienne, par le P. Neveu.* p. 235

ART. XXII. Considerazioni Sopra un famoso Libro francese intitolato, *La maniere de bien penser dans les Ouvrages d'esprit:* C'est à-dire, *Considerations sur un fameux Livre françois, intitulé.* La maniere de bien penser. p. 237

ART. XXIII. *Bibliotheque curieuse & instructive de divers Ouvrages Anciens & Modernes de Litterature.* p. 273

ART. XXIV. *Conferences ou Reflexions Ecclesiastiques de feu Messire Henry de Barillon Evêque de Luçon, sur la II. Epître de S. Paul aux Corinthiens.* p. 277

ART. XXV. *Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions étrangeres &c.* p. 279

ART. XXVI. *Nouvelle Logique courte & facile, par le sieur du Boisverd.* p. 305

ART. XXVII. *Traité de la Vie Spirituelle écrit en Latin par St. Vincent Ferrier avec des Exercices de Pieté &c.* p. 308

ART. XXVIII. *Les Pseaumes de David & les Cantiques de l'Ancien & du Nouveau Testament, mis en vers François, par Mr. l'Abbé Pellegrin.* p. 311

ART. XXIX. *Relation de ce qui s'est passé dans la derniere Assemblée Publique de l'Academie Royale des Inscriptions, le* 14. *Novembre* 1704. *par Mr. Blondel.* pag. 314

ART. XXX. *Réponse à Mr. l'Abbé Faydit sur ce qu'il a écrit contre ces Memoires, pour l'usage prétendu de confondre les deux Epoques, ab* Incarnatione *&* à Passione. p. 334

ART. XXXI. *De la Percussion des Liqueurs & de leur vitesse à la sortie des vaisseaux, par le P. De la Maugeraye.* p. 345

ART. XXXII. *Copie d'une Lettre écrite par le P. Albaret Jesuite au R. P. Hardouin,*

touchant plusieurs Medailles qu'il a découvertes depuis peu. p. 360
ART. XXXIII. *Nouvelles Litteraires.* pag. 365
De Florence. ibid.
D'Anvers. p. 366
De Hollande. p. 367
De Paris. p. 368
De Caen. p. 370

Fin de la Table.

AVIS

ON prie ceux qui voudront envoyer quelques Pieces pour mettre dans les Memoires des Arts & des Sciences, de vouloir bien les affranchir.

LIVRES IMPRIMEZ A TREVOUX.

DIctionnaire Universel de Furetiere, in fol. 3. vol.

Histoire de l'Isle de Ceylan, *avec figures*, in 12.

Nouveau Testament avec des Nottes Critiques & Litterales, 8. 4. vol.

Les Caracteres d'Epictete par Monsieur l'Abbé de Bellegarde, in 12.

Lettres Philosophiques sur Divers Sujets importans, in 12.

Calendrier Ecclesiastique & Astronomique, pour l'Année 1705. in 8o.

Dix Preuves de la Verité de la Religion Chrétienne traduit de Edmond Campian, in 12.

Scriptura Sacra in locos communes Morum & Exemplorum Novo Ordine Distributa. Auctore Antonio de Balinghem, in fol.

Memoires des Arts & des Sciences commencez en Janvier 1701. jusqu'à present, 45. vol. in 12.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1705.

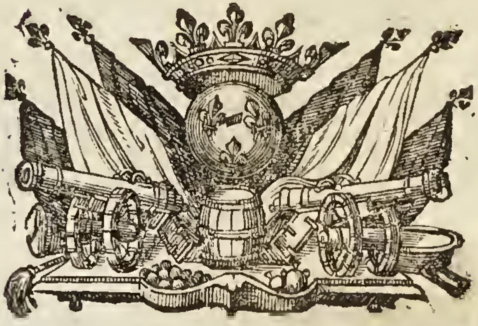

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCV.

Avec Privilege & Approbations.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1705.

ARTICLE XXXIV.

A SCHORT AND EASIE Method &c. C'eſt-à-dire, *Methode courte & facile dans laquelle on demontre la Verité de la Religion Chrétienne &c. Nouvelle édition.* A Londres chez Georges Strahan. *in* 8°. *pages* 102.

LE Déiſme n'eſt pas une de ces Sectes qui demeurent cachées en Angleterre. On y en fait depuis quelques années une profeſſion aſſez ouverte. Les myſteres les plus Saints de la Religion y paſſent pour des fables: Moïſe, les Prophetes, JESUS-CHRIST même, ni ſont regardez que comme

des Impoſteurs. Les miracles, dit-on, ne ſont inventez que pour ſurprendre la credulité des ſimples: un ſeul Apollonius en a plus fait que tous les Prophetes enſemble. Ch. Blount homme d'un eſprit mediocre, mais impie & debauché, fit imprimer il y a quelque années la vie de cet impoſteur. Les gens de bien en furent étrangement ſcandaliſez: les Déiſtes en triompherent, & ne parlerent par tout que des pretendus miracles de leur Heros. Les railleries qu'ils faiſoient de la Religion alloient ſouvent juſqu'au blaſpheme. C'eſt ce Livre abominable qui a donné occaſion au traité dont nous parlons.

La Preface contient une aſſez ample Diſſertation ſur l'Ouvrage de Mr. Blount. Nôtre Auteur y examine la créance que merite ce qu'on y raconte d'Appollonius.

Philoſtrate, dit-on, eſt le premier qui en ait écrit la vie: mais d'où Philoſtrate a-t'il tiré les faits qu'il y avance. Cet Auteur vivoit plus de cent ans aprés la mort d'Apollonius. Mr. Blount répond que Da-

mis témoin oculaire de la vie & des actions d'Apollonius, les avoit mises par écrit, & qu'un ami de Damis presenta ces Memoires à l'Imperatrice Julie. (Ce sont les propres termes de Mr. Blount.) La Princesse qui avoit de l'esprit ne pût goûter un Livre aussi mal écrit ; elle pria Philostrate de le retoucher. Il est probable qu'entre les mains de ce Rheteur le Livre changea de forme. En effet Philostrate avoüe qu'il ne s'attacha point aux seuls Memoires de Damis. Il composa, dit-il, une nouvelle vie d'Apollonius tirée de differentes relations. Il ne voulut pas cependant se servir des quatre Livres qu'en avoit écrit Mœragene. Cet Auteur y parloit avec trop de sincerité de la vie de l'imposteur: il falloit quelque chose de plus surprenant pour contenter la curiosité de l'Imperatrice Julie.

Il faut remarquer, dit ici nôtre Auteur, que Philostrate vivoit dans un siécle où les Romans étoient fort à la mode. Les amours de Clitiphon & de Leucippe &c. faisoient tout l'entretien de la Cour. Il n'est donc

pas ſurprenant que Philoſtrate ait accommodé la Relation qu'il preſenta à l'Imperatrice au goût depravé du ſiécle.

Mais, quand même il auroit eu deſſein de compoſer un pur Roman, pouvoit - il s'y mieux prendre & appuïer les faits qu'il avance ſur des authoritez plus foibles & plus incertaines ? Il y a des Sçavans qui revoquent en doute juſqu'à la moindre circonſtance de la Vie d'Apollonius. Il y en a qui croyent que tout ce qu'on en raconte ſont des fables inventées à plaiſir. Quelques-uns même ſont perſuadez qu'il n'y a jamais eu un tel impoſteur.

Il eſt vrai qu'Origene & quelques autres en parlent : mais que s'enſuit-il de-là, ſi ce n'eſt que les Sçavans ſont hommes, & par conſequent ſe peuvent tromper? Le même Origene a crû que ſaint Clement avoit écrit les *Recognitions* qui aujourd'hui paſſent univerſellement pour un Livre apocryphe.

Mais ſans nous arrêter à des conjectures, venons à des preuves plus ſolides, que nôtre Auteur avance

contre la vie d'Apollonius.

I. Eſt-il vrai-ſemblable, dit-il, que des faits publics, des merveilles faites à la vûë de tout le monde; comme l'écrit Philoſtrate, ayent été enſevelies dans un long oubli de cent ans? Il délivra Epheſe de la peſte : il diſparut en un inſtant de devant les yeux de Domitien : les conferences qu'il eût avec les Princes, la haute eſtime où il étoit par tout & qui alloit juſqu'à l'adoration, meritoient ſans doute d'être conſervées dans la memoire de tous les ſiécles. Et cependant ſon Panegyriſte ſe plaint amerement de l'injuſtice des hommes qui parloient avec éloge de Pythagore & de quelques anciens Philoſophes, tandis qu'Apollonius paroiſſoit enſeveli dans un éternel oubli.

II. Eſt-il croïable qu'on ait été inſenſible à la mort de ce grand homme? Son ſepulchre a-t-il reſté ſans honneur? Le lieu de ſa mort, dit Philoſtrate, eſt incertain : les uns ont crû qu'il étoit mort à Epheſe, les autres à Rhodes ou à Crete. Pour ce qui eſt du lieu de ſa ſepulture,

c'eſt un miſtere juſqu'à preſent impenétrable. L'Auteur de ſa vie avoüe de bonne foi qu'ayant voyagé exprès pour s'en informer, il n'en avoit jamais pû rien découvrir.

III. Suppoſons qu'Apollonius ait été auſſi celebre que Philoſtrate nous le repreſente : Mœragene Auteur preſque contemporain pouvoit-il ignorer la Reputation où il étoit ? Pouvoit-il ne pas rendre juſtice à ſa memoire ? Et cependant les quatre Livres qu'il en a compoſez en parlent avec tant de ſincerité, que cela ſeul ſuffit à Philoſtrate pour le rejetter.

IV. Mais quand même tout ce que Philoſtrate a écrit d'Apollonius ſeroit vrai, je maintiens, dit nôtre Auteur, que cela ne prejudicieroit en rien aux raiſons que j'avance contre le Déiſme. Car en premier lieu Apollonius n'a pas prêché de nouvelle Religion : il n'a point établi de culte nouveau : les merveilles qu'on raconte de cet impoſteur, n'ont pas été faites pour confirmer une doctrine contraire à celle de l'Evangile. Le parallele donc que les Deiſtes font de Jesus-Christ

& d'Apollonius, eſt tout à fait impertinent, & montre en même-tems l'impieté & la malice de ceux qui l'ont propoſé.

Ce n'eſt pas au reſte le ſeul Livre de M. Blount qu'on pretend refuter dans ce traité: c'eſt le Déiſme en general, Secte d'autant plus dangereuſe que le libertinage & le déreglement des mœurs y conduiſent naturellement.

On auroit de la peine à croire, dit nôtre Auteur, en commençant cet Ouvrage, *que dans un païs où on fait profeſſion du Chriſtianiſme, on ſouffrît impunément qu'une troupe de ſcelerats repandît ſon fiel & ſon venin ſur tout ce que la Religion a de plus ſacré. Auſſi peut-on dire qu'il n'y a qu'en Angleterre où on laiſſe un tel ſcandale impuni.*

L'Ecriture Sainte tournée en ridicule, Moïſe & les Prophetes traitez de Fourbes & d'Impoſteurs, JESUS-CHRIST *comparé à Apollonius, & la Religion revelée, aux ſuperſtitions des Payens, ce ſont des blaſphemes que les Celſes, les Porphyres, les Hierocles & les Juliens ont autrefois proferez, & que nous voyons aujourd'hui*

renouvellez avec la même fureur en Angleterre.

Il eſt vrai, continue-t'il, que pluſieurs ont écrit avant moi pour la défenſe de la Religion : mais perſonne ne l'a fait d'une maniere qui fût également à la portée de tout le monde. Les preuves tirées des Peres & de la Tradition, ne ſont point du goût de nos Déiſtes : ils s'imaginent que toute l'Antiquité a été corrompuë. C'eſt diſent-ils, la raiſon ſeule qui doit regler en matiere de Religion : toute autre preuve, ſelon eux, eſt inutile & hors d'œuvre.

C'eſt donc pour s'accommoder au genie de ces Impies, & pour affermir les gens de bien dans leur créance, que nôtre Auteur a entrepris cet Ouvrage.

Il ſuppoſe que, pour prouver ſolidement la verité de la Religion Chrétienne, il ſuffit de faire voir la certitude des miracles que les Evangeliſtes attribuent à JESUS-CHRIST. Les Déiſtes même en conviennent. Si donc ces miracles ſont inconteſtablement vrays, il

s'ensuivra necessairement que la doctrine qu'ils ont attestée est divine.

La même chose se peut dire de Moïse, s'il est vrai qu'il ait conduit les enfans d'Israël par la Mer rouge & qu'il ait operé toutes les merveilles que nous lisons de lui dans l'Ecriture Sainte ; il faut conclure qu'il a été envoyé de Dieu. Or, continuë nôtre Auteur, je prétends 1°. Etablir ici quatre regles si certaines, que lorsqu'elles conviennent à un fait, ce fait ne peut être supposé. 2°. Je ferai voir qu'elles conviennent parfaitement aux miracles de Moïse & de Jesus-Christ ; & qu'il est impossible qu'elles puissent être appliquées aux impostures qu'on raconte de Mahomet & des Divinitez payennes.

Ces quatre regles sont. 1°. Que les Miracles soient palpables, qu'ils tombent sous les sens, que les yeux & les oreilles en puissent juger. 2°. Qu'ils soient publics, & faits à la vûë de tout le monde. 3°. Qu'il y ait des monumens publics & des ceremonies instituées en memoire de ces faits. 4°. Enfin que ces Monu-

mens & ces Ceremonies ayent commencé dès le tems-même que les miracles ont été faits.

I. Les deux premieres regles montrent qu'il est impossible d'imposer aux hommes, & de leur faire croire de faux miracles dans le tems-même qu'on les suppose faits. Il est difficile de tromper les sens jusqu'à ce point. Si un fourbe nous disoit aujourd'hui qu'il a divisé depuis peu les eaux de la Tamise & qu'il a fait passer à sec une multitude infinie de peuples de l'autre côté de la Riviere; est-il vrai-semblable qu'une telle imposture pût trouver créance? Ne croiroit-on pas ses propres yeux préferablement à toutes les raisons que ce fourbe pourroit alleguer? Il est donc hors de doute que les deux premieres regles nous garantissent de toutes sortes d'impostures en matiere de miracles, dans le tems qu'on les suppose faits.

Rien n'empéche, diront les Déistes, de faire croire des faits fabuleux comme de vrais miracles, à ceux qui vivent quelques siécles après la

ſuppoſition de ces faits. Mais je maintiens, dit nôtre Auteur, que les deux dernieres regles nous raſſurent là-deſſus. Car dès-lors qu'on voit des Monumens inſtituez & des ceremonies conſtamment pratiquées depuis le tems d'un tel fait, ce ſera une marque infaillible que le fait ne peut être ſuſceptible d'illuſion & d'impoſture. Suppoſons, par exemple, que j'invente aujourd'hui une Hiſtoire comme étant arrivée il y a mille ans. Il ſe peut faire qu'il y ait des gens aſſez ſimples pour y ajoûter foi. Mais ſi je diſois que non ſeulement telle choſe s'eſt paſſée ; mais que depuis ce tems-là juſqu'à preſent nous voyons qu'on obſerve par tout de telles cerémonies, qui ſont partie de l'évenement même ; y a t-il quelqu'un aſſez ſimple qui ne trouvant pas ces cerémonies, ne pût me convaincre de faux, & découvrir l'impoſture d'une telle fable ?

II. L'Auteur de cet Ouvrage fait voir enſuite que tous ces caracteres de verité conviennent parfaitement aux miracles de Moïſe &

à ceux de JESUS-CHRIST. Pour ce qui est de Moïse, il est certain qu'il n'auroit jamais pû persuader à six cens mille hommes qu'il les avoit tirez d'Egypte, conduits par la Mer rouge & nourris l'espace de quarante ans de cette manne miraculeuse ; si tous ces faits avoient été supposez. Car le moyen de tromper les sens dans des faits si palpables & si publics?

Il lui auroit été aussi impossible de faire accepter les Livres qui contiennent ces faits, & qui en parlent comme de choses arrivées à la vûë de tout le peuple, si les faits avoient été supposez. D'où il faut conclure que dans le tems même que Moïse écrivoit ces Livres, il lui auroit été impossible d'imposer à tant de milliers d'hommes, qu'il supposoit dans les Livres mêmes, avoir été les témoins oculaires des faits qui y sont racontez.

Je sçai bien, dit nôtre Auteur, que les Déistes prétendront ici que ces Livres ont été attribuez à Moïse quelques siécles après la mort de ce Legislateur : Mais quelle apparence

que tout un peuple reçoive, sur la simple parole d'un Imposteur des Livres qui parlent d'eux mêmes, non pas comme d'une Histoire, ou d'une Relation de quelque faits particuliers, mais comme de la seule & constante Loy reçûë depuis un tems immemorial de toute la Nation Juifve? Ajoutez à cela que les Livres de Moïse ne contiennent pas un simple recit de ces merveilles. On y trouve une longue suite de cérémonies que toute la Nation a depuis constamment pratiquées, & de monumens érigez pour en conserver la Memoire. La Pâque, la Consecration des Premiers nez, l'Institution des Levites, la Verge d'Aaron, la Manne, le Serpent d'airain &c. sont autant de monumens indubitables de la verité de ces faits. Or il est impossible, dans quelque tems qu'on suppose ces Livres forgez, que les Juifs sur la parole d'un fourbe, les ayent reçûs comme veritables.

L'Auteur répond ensuite à une autre objection des Déistes, qui prétendent que ces cérémonies ont

été instituées avant que les Livres de Moïse ayent paru, & que l'adresse de l'Imposteur qui les avoit inventés, n'a consisté qu'à faire accroire aux Juifs qu'ils observoient telle & telle cérémonie en memoire des faits qui sont rapportez dans ces Livres.

Pour répondre donc à cette objection, nôtre Auteur demande s'il est vrai-semblable que tout un grand Peuple auroit observé pendant un tems considerable tant de cérémonies si diverses & si gênantes en elles-mêmes, sans en avoir jamais sçû l'origine? Mais supposons même, continue-t'il, qu'il les ait pratiquées sans en avoir jamais sçû la raison; peut-on croire avec quelque vrai-semblance qu'on eût pû persuader aux Juifs qu'ils gardoient ces cérémonies en memoire de certains faits dont ils n'avoient jamais entendu parler?

Il est donc évident, conclut nôtre Auteur, que les quatre regles proposées conviennent aux Miracles de Moïse.

III. Il seroit facile de faire voir

ici que les miracles de JESUS-CHRIST ont les mêmes caracteres de verité. Ils étoient ſenſibles & publics. *J'ai parlé*, dit le Sauveur, *ouvertement, j'ai toûjours enſeigné dans la Sinagogue & le Temple.* D'ailleurs nous liſons dans les Actes qu'un nombre infini de toute ſorte de perſonnes fut converti au Chriſtianiſme par la vûë des miracles de JESUS-CHRIST. On ne peut donc pas nier que les deux premieres regles ne leur conviennent : mais les deux dernieres y conviennent-elles? C'eſt ce que nôtre Auteur prouve par les Memoriaux qui nous en reſtent depuis le tems-même que les miracles ont été faits. L'Inſtitution des Sacremens, la Miſſion des Apôtres, l'Ordination des Prêtres, &c. ſon des monumens non moins certains de la doctrine & des miracles de JESUS-CHRIST, que la Pâque & l'Inſtitution des Levites &c. l'étoient de ceux de Moïſe.

IV. L'Auteur de ce Traité montre enfin que les quatre regles qu'il a propoſées ne peuvent convenir aux faits miraculeux qu'on attribuë

à Mahomet & aux Divinitez payennes. Les fables qu'on raconte du premier étoient ſecretes, & ne ſont que de pures inventions de cet Impoſteur. Le voyage qu'il fit de la Mecque à Jeruſalem & de-là au ciel, la conference qu'il eût avec la Lune, & tant d'autres faits ſurprenans qu'on lui a attribuez, ſont regardez par les Mahometans mêmes comme des contes faits à plaiſir. Pour ce qui eſt des fables que les Hiſtoriens prophanes ont écrit des Divinitez païennes, quoi qu'il y ait eu des monumens inſtituez en leur memoire, il ſeroit cependant facile de faire voir que ces monumens n'ont commencé que long-tems après la ſuppoſition de faits.

Que les Déiſtes repondent maintenant à ces raiſons: qu'ils produiſent un ſeul fait ſuppoſé qui ait tous ces caracteres de verité: & alors, dit nôtre Auteur, je leur permettrai d'inſulter à la Religion. Je ne dis pas au reſte que tous les faits qui n'ont pas ces caracteres ſoient faux. On n'a jamais douté qu'il n'y ait eu un homme appellé Ceſar, qu'il

n'ait gagné la bataille de Pharſale, qu'il n'ait été tué dans le Senat &c. Mais ce que je pretends c'eſt que les faits rapportez dans l'Ecriture ſainte ſont mieux atteſtez, ont plus de caracteres de verité, & ſont venus juſqu'à nous d'une maniere plus authentique, que tous les faits de l'Hiſtoire prophane.

Nous ne parlerons pas des autres preuves de la verité de la Religion que nôtre Auteur avance contre les Déiſtes. Elles ſe trouvent dans la plûpart des Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere. Emporté par les prejugés de ſa Secte, il a mêlé à des raiſonnemens ſi ſolides une digreſſion pitoïable contre la Tranſubſtantiation. C'eſt-là qu'il fait ſentir qu'un eſprit juſte ne trouve point dans ſoi de reſſources, quand il faut combatre la verité, & qu'il fait paroître autant de foibleſſe quand il l'attaque, que de force quand il s'agit de la défendre.

ARTICLE XXXV.

LA VIE DE LA BIEN-HEUREUSE Françoiſe d'Amboiſe, Ducheſſe de Bretagne, fondatrice des Carmelites, par Mr. l'Abbé Barrin Prêtre, grand Chantre, Chanoine & grand Vicaire du Dioceſe de Nantes. A Rennes chez la veuve Garnier à la Bible d'or 1704. in 12. pages 311.

DIeu a declaré la ſainteté de Françoiſe d'Amboiſe par un grand nombre de miracles : mais l'Egliſe n'a point encore prononcé. C'eſt elle ſeule qui doit decider du culte que l'on rend aux amis de Dieu. Un grand Pape témoigna en plein Conſiſtoire qu'il regardoit la vertueuſe Ducheſſe comme l'honneur de ſon Pontificat. Il y a lieu d'eſperer que quand l'Europe ſera tranquille, Clement XI. prononcera juridiquement ce que Pie II. a penſé de Françoiſe d'Amboiſe.

Elle naquit l'an 1427. de Loüis d'Amboiſe Seigneur de Toüars, & de Marie de Rieux fille de Jean de

Rieux troisiéme du nom, Maréchal de France. Dès l'âge de quatre ans son pere craignant de ne pouvoir resister à la faveur du Seigneur de la Trimoüille, qui vouloit marier à son fils cette riche heritiere, la fit passer à la Cour du Duc de Bretagne. Les Sermons de saint Vincent Ferrier & l'exemple du Duc y avoient établi l'usage de la frequente Communion. La petite Sainte ne pouvoit sans une très-vive douleur se voir privée de cet aliment celeste. Elle passoit en larmes le tems des grandes fêtes. *Je suis Chrétienne s'écrioit-elle, & l'on ne veut pas que je reçoive le corps de Jesus-Christ qui fait toute la felicité du vray Chrétien.* Quand elle fut plus avancée en âge, le Duc lui laissa le choix d'un mari. On ne doutoit pas qu'elle ne se determinât en faveur de l'heritier de la Souveraineté de Bretagne. On se trompa. Le second des trois Princes fut choisi; les excès de l'aveugle jalousie où le Prince s'abandonna, la patience heroïque de la Princesse, le repentir du mari & la vie sainte & austere qu'il em-

braſſa, ſont depeints avec tant d'art & des couleurs ſi vives, qu'on ſe ſent penetré tour à tour de crainte, & de compaſſion, de ſurpriſe & de joye : & que la ſimple lecture ait preſque le même effet qu'auroit produit la vûë de ces tragiques évenemens.

Quand la Sainte n'eût plus à ſouffrir ſes propres malheurs, elle fut obligée de prendre part à la funeſte deſtinée de ſes beaux freres. François premier Duc de Bretagne auroit vécu auſſi heureux qu'il rendoit heureux ſes ſujets, ſi le crime d'un favori n'eût terni la gloire du Souverain le plus aimable & le plus aimé qu'ait eu ce beau Duché. Artur de Montauban reſolut de perdre le Prince Gilles frere du Duc, dans la vûë d'épouſer Françoiſe de Dinan femme de ce Prince dont il étoit amoureux. L'artificieux favori, par une calomnie adroitement concertée, engagea le Duc à faire arrêter ſon frere, & rompit par une nouvelle fourbe les méſures que le Roi de France Charles VII. avoit priſes pour reconcilier ſes neveux. La

crainte que le bon naturel du Duc ne l'emportât ſur ſes artifices, determina le favori à conſommer ſon crime. Il y employa d'abord le poiſon. Le temperament du Prince Gilles rendit ce moyen inutile. La charité d'une pauvre femme, ou plutôt la Providence, empêcha le deſſein qu'on avoit de faire perir par la faim le malheureux Prince. Enfin les complices d'Artur l'étranglerent peu après qu'il ſe fut confeſſé à un Religieux que la pauvre femme avoit conduit à une fenêtre grillée de ſa priſon, par où elle lui donnoit chaque jour un peu de pain. Il mourut en vrai Chrétien, comme ſaint Vincent l'avoit predit. Le Duc fut au deſeſpoir d'une mort qu'il regardoit comme ſon ouvrage, quoiqu'il ne l'eût pas ordonnée. Il languit peu de tems, & laiſſa ſon frere Pierre, mari de la Sainte, heritier de la Souveraineté; les conſeils de ſa femme lui furent utiles. Auſſi la conſultoit-il ſur tout. Aidé de la ſageſſe celeſte dont Dieu rempliſſoit cette ame choiſie, il ſortit avec gloire de deux affaires delicates qui

pouvoient le commettre avec le Roi de France ; l'hommage que le Roi pretendoit lui être dû, & l'enlevement du meurtrier du Prince Gilles refugié à Marcouſſis. Ce fut encore par les conſeils de la Sainte que le Duc envoya de belles troupes au Roi, qui acheverent la conquête de la Guyenne, & qui par la Victoire de Caſtillon, affranchirent pour toûjours la France du joug des Anglois. Ces morceaux d'Hiſtoire ſont traitez ici dans toute leur étenduë. La Sainte Ducheſſe procura le bonheur des ſujets autant que la gloire du Prince. Elle rendit la Bretagne fortunée & vertueuſe. Frappée d'un Sermon contre le luxe, elle reforma par la modeſtie de ſes habits toute la Province : & l'exemple de ſa vertu devint une mode que tout le monde s'empreſſa de ſuivre. La mort de ſon mari lui fut l'occaſion de plus d'un ſacrifice. Dans le tranſport d'une douleur extrême, elle eût la fermeté de s'oppoſer à un moyen ſuperſtitieux de lui rendre la ſanté.

Le Comte de Richemont Con-

nétable

nétable de France,un des plus grands Capitaines de ſon ſiécle , ſucceda au Duc Pierre ſon neveu. L'accés qu'il donna à un flateur rendit ſon gouvernement auſſi odieux qu'il fut court. La Ducheſſe fut la plus expoſée à ſes violences. On la depoüilla de ſes biens ſans aucun ménagement.

Le Duc François ſecond ſuivit une conduite toute differente. Le premier uſage que fit la Sainte de ſon credit , fut de ſauver la vie à ſon perſecuteur , favori du dernier Duc. Elle étoit vierge : ſon mari le declara en mourant. Elle réſolut de conſacrer à Dieu ſa virginité : mais elle eût de rudes combats à eſſuier. Son pere , Mr. de Montauban ſon oncle , le Duc de Bretagne, le Roi de France , formerent une eſpéce de conſpiration pour lui faire épouſer le Prince de Savoye frere de la Reine. L'ambition devoit être contente d'un tel parti , & le merite du Prince égaloit ſon rang. La reſolution de la ſainte Ducheſſe ne fut point ébranlée par l'offre d'un époux ſi convenable. Elle eût à ſou-

tenir les violences de Montauban; la tendresse de son Pere & toute la politique de Louïs X I. Sa droiture la degagea des détours de la politique du Roi: sa vertu la rendit insensible aux larmes de son Pere: sa fermeté resista aux menaces du guerrier Montauban.

On voit dans nôtre Auteur toute la suite de cette intrigue: des personnages si differens y paroissent chacun selon son caractere: & les meilleurs modelles que l'Antiquité nous a laissez, ne nous fournissent point de narration plus achevée & plus interessante. Le brusque Montauban tantôt veut enlever la Duchesse, tantôt noyer le Directeur. Le Roi desaprouve ces emportemens: mais d'un côté il chicane la Duchesse sur l'hommage: de l'autre il la comble d'honneurs: il fait succeder l'autorité à la confiance, & la confiance à l'autorité. Le Pere porte au cœur de la Duchesse les plus rudes coups par ses caresses & par ses reproches. Le Duc protege nôtre Sainte: mais la reconnoissance où ce secours l'engage tourne

contre elle, par les pressantes instances de ce Prince pour la determiner à un mariage approuvé de tout le monde. La grace triomphe, l'orage se calme.

Françoise d'Amboise, loin de s'en orgueillir d'une victoire si difficile & si glorieuse, songe à faire encore plus pour Dieu, à se sacrifier entierement à lui par les vœux de la Religion. On s'oppose inutilement à ce dessein, sa santé ne lui permettant pas de supporter la regle de sainte Claire, elle fit venir de Liege des Carmelites.

Le desir ardent qu'elle avoit de se retirer parmi elles, fut retardé par un procès contre son pere qu'elle se vit obligée d'entreprendre. Loüis XI. profitant du ressentiment de Mr. d'Amboise contre Madame de la Trimoüille sa seconde fille, s'étoit fait donner les grandes terres de ce Seigneur. Nôtre Sainte fléchit son Pere & fit casser la Donation par le Parlement de Paris, où l'autorité du plus craint de tous les Rois de France, ne rendit pas sa cause meilleure.

La mort de Madame d'Amboise fut un nouvel obstacle au dessein de sa Sainte fille; Elle l'exécuta enfin & fut d'abord rudement éprouvée par l'indiscretion d'une Superieure grossiere. A peine eût elle fait profession, qu'elle fut contrainte de rentrer dans les affaires du monde. Il s'agissoit du salut du Duc & du repos de la Province. Le Duc François second, pour tout fruit de son entreprise sur la Normandie où il avoit voulu établir Charles frere de Loüis XI. en avoit amené une Dame dont il étoit devenu la conquête.

Le grand Tanneguy du Chastel, qui avoit dissuadé cette expedition, souffrit encore plus impatiemment la Domination de la Dame Normande, & les mauvais traitemens que recevoit la Duchesse Marguerite de Bretagne. Son peu de complaisance pour la belle Agnès maitresse de Charles VII. avoit déja renversé sa fortune. Il ne craignit pas de l'exposer une seconde fois; plus attentif à servir ses maîtres qu'à s'établir, plus soigneux de me-

riter leur faveur que d'en profiter. Son zele fut mal recompensé. Le Duc sacrifia ce fidelle serviteur à son indigne maîtresse. Du-Chastel, en partant écrivit à la nouvelle Religieuse. Elle aimoit le Duc comme son neveu, comme son Souverain, comme son bien-facteur. Elle n'oublia rien pour sa conversion; prieres, avis: le tems n'étoit pas venu.

La mort de la Duchesse Marguerite de Bretagne donna lieu à la Duchesse Religieuse, de menager le mariage du Duc avec la Princesse de Foix. Ce mariage fit revenir le Duc de son infame passion. Sa nouvelle épouse & lui, obtinrent du Pape que le Prieuré des Coüets de l'Ordre de saint Benoît, situé proche de Nantes, fût réüni à l'Ordre des Carmes; & que Françoise d'Amboise y vint demeurer plus près d'eux. Elle y mourut l'an 1485. âgée de 58. ans.

Mr. l'Abbé Barrin a pour garant un Manuscrit Gothique de la Vie de nôtre Sainte. Il assure qu'il n'y a rien ajoûté que le tour & l'expres-

ſion. Ce tour eſt noble & plein d'onction tout enſemble : l'expreſſion eſt pure & ingenieuſe. Les reflexions Chrétiennes & ſolides, dont l'Ouvrage eſt plein, y ſont enchaſſées avec beaucoup d'art. C'eſt dans la bouche des differens Acteurs qu'on les met : elles en font mieux leur effet. Quand M. l'Abbé Barrin ne donneroit au public que ce ſeul Ouvrage, il ſuffit pour lui aſſurer un rang honorable parmi nos Ecrivains du premier Ordre. On eſpere qu'il n'enfoüira pas un talent ſi pretieux, & que d'autres grands exemples de vertu recevront de ſon excellente plume les ornemens qu'elle peut leur donner.

ARTICLE XXXVI.

TRADUCTION NOUVELLE *des Odes d'Horace & de ſes autres Oeuvres, par le Reverend Pere Tarteron de la Compagnie de Jeſus.* A Paris chez André Pralard ruë S. Jacques 1704. *in* 8°. *pages* 659.

HOrace eſt auſſi gouté à la Cour de Loüis le Grand qu'à la Cour d'Auguſte. Les autres Chef-

d'œuvres de l'Antiquité, Ciceron, Virgile, ſe ſentent un peu du chagrin qu'on a eu en les apprenant par cœur. La jeuneſſe degoutée par de penibles eſſais, revient rarement à ces Auteurs. Horace eſt privilegié: on l'a lû au College, on le lit dans le monde. Une diſtinction ſi avantageuſe pour le Poëte Latin vient ſans doute de la varieté & du choix des ſujets qu'il a traitez. Elle vient encore plus de ce qu'il a donné à tant de ſujets differens la beauté propre de chacun. Sublime ſans emphaſe, dans la plûpart de ſes Odes, delicat dans celles qui ne demandent point d'élevation, tendre quand il ſe plaint, vehement quand il blame, adroit quand il loüe, ſage lors même qu'il s'emporte, admirable lors même qu'il ne fait que badiner; il penſe toûjours finement, & ſon expreſſion par tout ingenieuſe, égale toûjours la fineſſe de ſes penſées. Combien trouve-t'on de Poëtes excellens dans un ſeul homme? Croiroit-on que ce même eſprit ſi grand, ſi tendre, ſi vehement dans ſes Odes pût ſe rabaiſſer au

ſtile naturel des Satyres, ſimple, mais inimitable dans la ſimplicité ? Quelle netteté dans les inſtructions ! Quel enjoüement dans les railleries ! Qu'il peint noblement dans les Odes ! Qu'il conte agréablement dans les Satyres ! Il eſt rare de voir des caracteres ſi differens raſſemblez dans un ſeul homme. Il étoit auſſi difficile de trouver un Traducteur qui exprimât également des beautez ſi differentes. Le P. Tarteron en avoit le talent ſans s'en être d'abord aperçû. Il ne ſe crût propre qu'à traduire les Satyres, & n'oſa toucher aux Odes. Le ſuccès qu'eût la Traduction des Satyres, l'a engagé malgré lui à entreprendre celle des Odes. Le Public vouloit une Traduction entiere des Ouvrages d'Horace. On avoit joint à ſa Traduction des Satyres, une verſion des Odes qui eſt de bonne main, il eſt vray, mais travaillée un peu à la hâte, & dont on n'avoit pas eu ſoin de retrancher ce qui pouvoit nuire aux mœurs : ſoin que le P. Tarteron avoit pris à l'égard des Satyres. Le Traducteur Jeſuite ne pût ſouffrir un tel allia-

ge : il crut devoir tenter, la version des Odes, & l'on peut dire sans flaterie qu'Horace entre ses mains n'a rien perdu de la beauté, ni de l'élévation de ses pensées : que la prose n'ôte rien à la Poësie, & qu'Horace devenu François ne seroit point méconnu des Courtisans d'Auguste. Nôtre Traducteur a pris cette occasion de retoucher les Satyres : il s'est étudié à rendre encore plus fidellement le Latin : & les changemens qu'il a faits en assez grand nombre dans cette partie de son Ouvrage, paye avec usure les applaudissemens qu'il a déja reçûs du public.

Cette traduction est faite sur l'édition Latine d'Horace que le Pere de Jouvency a publiée avec une paraphrase & des Notes.

ARTICLE XXXVII.

SUITE DE L'EXTRAIT DU Livre de Mr. Orsi sur la maniere de bien penser.

Quatriéme Dialogue.

CE Dialogue est tout plein d'observations, de préceptes & de divisions, qui regardent l'Eloquence & les differens genres d'écrire. Il n'y manque que des exemples, qui par leurs varietez instruiroient peut-être, & soulageroient sans doute l'esprit du Lecteur, qui se lasse de ne trouver que des préceptes, sur tout dans une matiere, où les exemples font tant de plaisir.

La grandeur est accidentelle à la pensée ingenieuse, dit l'Auteur Italien; & c'est pour cela que Ciceron en loüant les pensées de Crassus, n'a point parlé de la grandeur, mais qu'il s'est contenté de dire qu'elles étoient si entieres & si vraies, si nouvelles & si surprenantes, & enfin si naturelles & si

éloignées de tous ces brillans, qui n'ont rien que de frivole & de pueril. A l'occasion de cette premiere loüange, que Ciceron donne aux pensées de Crassus en les appellant entieres, l'Auteur Italien prétend qu'elle consiste en ce que les pensées de Crassus n'étoient ni abondantes ni defectueuses, mais qu'elles avoient cette suffisance, qui consiste à être également éloigné de ces deux vices.

Il distingue avec Ciceron trois genres d'écrire dans lesquels se partage le style pris en genéral. Ces trois genres ont bien des espéces au dessous d'eux, & comme de tous les vents qui sont soûmis aux quatre principaux, il n'y en a aucun qui ne soit necessaire à ceux qui tiennent certaine route; aussi chacun de ces genres d'écrire est affecté à certaine matiere & à certains sujets : en sorte qu'on ne peut dire quel est le meilleur genre d'écrire, qu'on ne sçache en même-tems quel est le sujet qu'on veut traiter. Et c'est justement dans le choix des

ſujets que conſiſte le *Decorum* dont parle Ciceron.

Les ſujets propres pour la Poëſie ſont fort differens de ceux qui conviennent aux Orateurs : & dans les matieres qui conviennent à la poëſie , il y a encore un grand choix à faire , parce que toutes ne ſont pas propres pour toutes les eſpéces de vers. M. le Marquis Orſi loüeroit le P. B. d'avoir dit que *les équivoques ſe ſouffrent & plaiſent même dans les Epigrammes, dans les Madrigaux, dans les recits de balet &c. où l'eſprit ſe joüe :* s'il ne s'étoit contredit enſuite en aſſurant *que ces petits Ouvrages , quand ils ſont graves & ſerieux , doivent être auſſi exacts que les grands Poëmes pour ce qui regarde les penſées.* Et comme on répond à Mr. le Marquis que cette exactitude n'eſt requiſe que quand ces petits Ouvrages ſont *graves & ſerieux* ; mais que quand l'eſprit s'y joüe & ſemble badiner , on y ſouffre les équivoques & les penſées moins exactes , ce qui n'eſt point contraire l'un à l'autre : Voilà ſans doute une belle grace ;

replique-t'il, sur tout pour l'Italie, où les bouffonneries & les équivoques n'entrent que dans les chansons de la populace.

Je pense que peu de gens goûteront la replique de l'Auteur Italien ; car en France les honnêtes gens distinguent fort bien une équivoque fine & bien placée, d'une bouffonnerie ; & une Epigramme enjoüée & badine, d'une chanson du Pont neuf.

Mr. le Marquis remarque fort à propos que la même matiere & le sujet peut convenir à differens genres de Poësies : mais comme alors ce sujet est traité de differente maniere, on n'est point assujetti aux mêmes loix, soit dans l'invention soit dans le tour des pensées.

Les differences de la Poësie se prennent ou des personnes & des actions qu'on imite, ou de la maniere dont on les imite, ou enfin de la mesure des vers dont on se sert.

Mr. le Marquis ne sçait pas pourquoi le P. B. a dit que *l'Elegie & la Tragedie demandent une verité plus exacte que l'Epigramme & le Madri-*

gal. Quel rapport, ajoute-t-il, ſe peut trouver entre l'Elegie & la Tragedie pour les avoir ici jointes enſemble? On répond que comme la Tragedie admet les plaintes, les douleurs, le deſeſpoir, auſſi ces mêmes paſſions ſont ordinairement toute la beauté de l'Elegie, qui n'a été trouvée que pour ſe plaindre, comme le remarque Mr. Deſpreaux après Ovide. Ainſi elles ſont aſſujetties à cet égard aux mêmes loix.

Mais comme on veut abſolument que l'Auteur de la *Maniere de bien penſer*, ait tort au moins en quelque choſe: on prétend qu'il n'a pas eu raiſon de dire, *que les pieces Comiques dont le but eſt de faire rire le peuple, doivent être comme ces tableaux que l'on voit de loin & où les figures ſont plus grandes que le naturel.* Il ne veut pas, ajoûte Mr. le Marquis, qu'on outre la nature dans la Tragedie; & dans la Comedie il le permet: & la raiſon qu'il en apporte, eſt fondée ſur la comparaiſon de ces tableaux qu'on voit de loin & dont les figures doivent être plus grandes que le naturel. Cependant,

pourſuit-il fort plaiſamment, Vitruve n'enſeigne nulle part que le Theatre où les Comedies ſe repreſentent, ſoit plus éloigné du parterre que celui qui ſert à la repreſentation des Tragedies. Ainſi la comparaiſon du P. B. ne pouvant ſubſiſter, la difference qu'il met entre la Comedie & la Tragedie ne peut ſubſiſter non plus.

Il faut remarquer pour entendre le vrai ſentiment du P. B. & pour ne ſe laiſſer pas entraîner à la force de ce raiſonnement : il faut, dis-je, remarquer qu'il s'agit ici d'une diſtance morale. Voici comme je m'explique. La Comedie n'eſt autre choſe que la repreſentation des actions ordinaires de la vie, dont un certain aſſemblage nous marque nettement le caractere ridicule de certains vices. Comme donc ce ſont des actions ordinaires & des caracteres qu'on voit tous les jours dans les familles, il faut les dépeindre avec des traits vifs & bien marquez. Il faut que ces traits ſoient en grand nombre : il faut que les effets de ces vices ſoient multipliez & develo-

pent entierement le caractere dont il s'agit. C'est pour cela que nous voions dans l'Avare de Molliere, tout ce que peut faire & dire un parfait avare ; parceque Moliere a formé ce personnage des traits qu'il a pris de chaque avare en particulier : & c'est dans ce sens qu'il a outré la nature, & que la figure de ce tableau est plus grande que le naturel. Mais comme la Tragedie est la representation des grandes & extraordinaires actions des Rois, ou des Heros, ces actions ont assez de grandeur en elles-mêmes pour frapper & pour étonner le spectateur. Ajoûtez qu'on ne sçauroit outrer quand on attribuë aux Heros toute la grandeur dont la nature humaine est capable.

Enfin le P. B. a dit *qu'Agamemnon sur le Theatre, a droit d'être plus emporté que Quintilien dans son Cabinet.* L'Auteur Italien prouve par un très-grand nombre de passages & d'autoritez que la narration tout au contraire souffre ce que le Theatre ne souffre pas : qu'une piece Dramatique n'admet pas ce que le Poëme

Epique admet : & qu'enfin ce *merveilleux deraiſonnable* dont parle Ariſtote, trouve dans l'Epopée une place que la Tragedie lui refuſe.

Il eſt vrai que bien des choſes entrent dans le Poëme Epique, qui ne peuvent avoir lieu dans une piéce Dramatique : mais c'eſt pour les actions & non pas pour les ſentimens que cette regle eſt établie. Horace ne veut pas que les yeux des ſpectateurs ſoient les témoins de la cruauté de Medée : mais il permet qu'elle découvre ſur le Theatre par les expreſſions les plus vives, les ſentimens que la rage lui inſpire. On voit Didon mourir dans l'Eneïde; mais on ne voit pas Camille expirer ſur le Theatre : & M. Corneille même ſe ſçait mauvais gré d'avoir laiſſé entendre aux ſpectateurs les cris qu'elle jette quand on la tuë derriere la Scéne ; quoi qu'en cela il n'ait fait que ſuivre l'exemple de Sophocle dans l'Electre. Quoi qu'il en ſoit, pour juſtifier le P. B. on n'a qu'à dire que Quintilien ne doit point écrire ſes emportemens, au lieu qu'Agamemnon a droit de faire

paroître les ſiens. Ce dernier eſt dans l'occaſion préciſe où il doit être emporté; & Quintilien a eu le tems de faire bien des reflexions & doit avoir aſſez de ſang froid pour ne point écrire ſes emportemens, puiſqu'il en a aſſez pour les écrire.

L'Auteur Italien donne à la France la gloire d'avoir produit des Poëtes Tragiques qui ne lui permettent pas de porter envie à la Gréce. Ils ont pouſſé la Tragedie juſqu'au degré de perfection où elle pouvoit monter : mais il ſeroit à ſouhaiter, pourſuit-il, qu'à l'imitation des Grecs on eût en France une eſpéce de vers plus propres pour la Tragedie que les vers Alexandrins.

Il donne enſuite des avertiſſemens & des regles pour les vers Italiens : après quoi il établit avec Longin cinq ſources du ſublime, qui ſont, l'élevation d'eſprit & l'enthouſiaſme, les figures & la phraſe, & enfin la periode ou le tour. Les deux derniers regardent preciſément l'Elocution : la troiſiéme appartient d'un côté à l'Elocution & de l'autre à la penſée. Les deux pre-

mieres à la verité conviennent à la pensée ; mais à la pensée prise en general dans l'ordre du sublime, & non pas à la pensée qui en particulier est ingenieuse & en même tems sublime.

Il apporte pour exemple la réponse que fit Alexandre à Parmenion qui l'exhortoit à recevoir les propositions avantageuses que lui faisoit Darius. *Quant à moi*, disoit Parmenion, *si j'étois Alexandre j'accepterois ces conditions. Et moi aussi*, reprit sur le champ Alexandre, *si j'étois Parmenion.* Ce qui rend cette pensée ingenieuse, poursuit toûjours l'Auteur Italien, c'est le merveilleux. Ce dernier vient de la nouveauté, & celle-ci consiste dans le paradoxe. On a dit de Cesar qu'il *ne vainquoit que pour pardonner.* Cette pensée a de la grandeur, & cette grandeur vient de la matiere. Cette pensée est ingenieuse & c'est la nouveauté qui la rend telle.

Mr. le Marquis ajoûte après Aristote, que les hyperboles n'ont nulle grace dans la bouche d'un vieillard, mais que les jeunes gens peuvent s'en servir pour rendre leur dis-

cours plus fleuri & plus agréable. La vraie regle pour juger de la bonté des hyperboles, est le bon sens. Apparemment ce bon sens manquoit à M. Perault, ajoûte l'Auteur, quand il a condamné celle dont Homere se sert pour peindre la Discorde *qui marche sur la terre & dont la tête est dans les Cieux.* On rejette aussi la distinction que le P. Rapin a faite du stile froid, & du pueril. Selon ce Pere le stile froid consiste à traiter les petites choses d'une maniere trop élevée, & le pueril à traiter les grandes choses d'une maniere basse & rampante.

On distingue deux sortes de froideurs: l'une absoluë, l'autre relative. Celle-là se trouve tantôt dans la pensée, tantôt dans l'élocution, & quelquefois dans la structure. Celle-ci se rencontre quand une hyperbole détruit l'autre, ou lui ôte sa force. On remarque fort judicieusement que l'excès de l'hyperbole est plus supportable quand il s'agit des choses qui regardent l'esprit, que de celles qui appartiennent au corps. Ainsi on doit plutôt se servir de l'hyperbole pour grossir une ver-

tu ou un vice, que pour nous peindre un Geant de la taille d'un Mont. L'hiperbole eſt encore ſupportable quand elle va un peu au delà de la verité dans une choſe qu'on ne ſçauroit marquer au juſte. C'eſt ainſi que des chevaux dans Homere, & Camille dans Virgile auroient pû courir ſur la mer ſans ſe moüiller les pieds, & ſur la pointe des épics de bled ſans les faire plier.

A l'occaſion du pathetique, ſeconde ſource du ſublime, M. Orſi fait une queſtion, ſçavoir ſi les penſées ingenieuſes peuvent trouver lieu dans le pathetique : & il répond que les penſées ingenieuſes ne ſervent pas moins à émouvoir les paſſions qu'à les repreſenter. Il ne faut pas craindre, ajoûte-t'il, que ce qui fait paroître de l'eſprit, ôte la force au diſcours, & diminuë la vehemence des paſſions qu'on veut exprimer. Car la même cauſe qui fait paroître le tems beau & fleuri, donne de la vigueur & de la force à tout le corps. Croire que l'eſprit qui paroît dans un diſcours paſſionné l'empêche d'être naturel, c'eſt ne

pas connoître ce que c'eſt que la belle nature ; ou pour mieux dire c'eſt la confondre avec la baſſeſſe. Il eſt naturel à un Orateur de parler poliment & de penſer avec eſprit : & on ſe ſert pour exprimer ſa paſſion de tous les ſecours que peut fournir l'entendement. C'eſt pour cela qu'on n'eſt jamais plus éloquent que quand on eſt paſſionné. Les tours ſont alors extraordinaires, les metaphores & les hyperboles plus frequentes, les images plus touchantes & plus vives,& les paradoxes plus marquez. C'eſt pour cela qu'Achille dans Homere jure *qu'il ne voudroit pas épouſer la fille d'Agamemnon quand elle auroit autant de richeſſes qu'il y en a dans la Mer & ſur la Terre, & quand elle joindroit à l'addreſſe de Minerve les charmes & la beauté de Venus.* C'eſt encore par cette même raiſon qu'Andromaque, pour exprimer ſes propres malheurs, s'écrie que Polyxene *eſt heureuſe, elle qui fut condamnée à mourir à la vûë des murailles de Troye ſur le tombeau d'Achille nôtre plus grand ennemi.* En effet cela paroît

d'abord un paradoxe : neanmoins c'eſt ainſi que s'exprime la paſſion. C'eſt ainſi qu'Andromaque, en trouvant heureux le ſort de Polyxene, fera mieux comprendre combien le ſien eſt malheureux.

Enfin l'Auteur Italien fait ſur l'Elocution ſublime à peu près les mêmes refléxions que nous liſons dans le traité *du Sublime* de Longin. Il en fait encore quelques unes ſur la briéveté propre du ſublime. Il établit cette briéveté en ce que peu de mots renferment un grand ſens, à peu près comme la Monnoie la plus précieuſe eſt celle qui a le plus de valeur & le moins de maſſe. Et puis il conclut en diſant que tout ce qui a fait la matiere des premiers Dialogues ſervira dans la ſuite à l'Examen des penſées qu'on propoſera.

Cinquiéme Dialogue.

C'eſt dans ces trois derniers Dialogues qu'on attaque veritablement le P. B. On commence celui - ci

par examiner ſi les penſées jolies & agreables peuvent faire une eſpéce particuliere de penſées ingenieuſes, ainſi que le P. B. le pretend, & on conclut que non. En voici les raiſons. Ariſtote & quelques autres prétendent qu'il n'y a point en particulier de ſtile fleuri & agreable, mais que ces deux qualitez doivent regner dans tous les ſtiles. Ne doit-on pas dire auſſi la même choſe des penſées ? D'ailleurs, ajoûte l'Auteur Italien, ſi ce qu'on appelle agreable eſt ce qui donne préciſément du plaiſir, on a fait voir dans le deuxiéme Dialogue que toutes les penſées ingenieuſes ont le plaiſir pour fin. On devroit donc conclurre qu'elles ſont toutes agréables. Mais ſi on entend par penſées agréables, celles dont la matiere a je ne ſçai quel agrément, & je ne ſçai quelle amenité ; il eſt aiſé de faire voir par l'autorité d'Ariſtote & par le ſentiment même du P. B. que l'agrément ne vient pas de l'objet, mais d'une belle imitation, & d'une repreſentation naïve de l'objet.

jet. Ainſi il eſt évident que toutes les penſées ingenieuſes ſont agréables.

Puiſque celui des quatre amis qui avoit entrepris la défenſe du P. B. n'oppoſe ſelon ſa coûtume que de très-foibles raiſons ; il nous faudra un peu l'aider à juſtifier ici, & peut-être dans bien d'autres endroits comme on a déjà fait, la *Maniere de bien penſer.*

J'avoüe donc avec Mr. Orſi que toutes les penſées ingenieuſes ſont agréables, en tant qu'elles donnent du plaiſir à l'eſprit. J'avoüe encore que le plaiſir qu'elles donnent ne vient pas préciſement de l'objet, mais plûtôt d'une imitation naïve de l'objet. Mais je ne penſe pas que Mr. le Marquis refuſe d'avoüer à ſon tour qu'il y a de la difference entre les impreſſions que fait ce plaiſir ſur nos eſprits.

Une comparaiſon fera entendre ma penſée. Deux tableaux d'un excellent Maître, dont l'un repréſente ou quelque combat affreux ou une tempête, & l'autre quelque lieu agréable & charmant, un jardin de-

licieux, une belle perſpective ; ne ne nous plaiſent-ils pas ? Ne produiſent-ils pas dans nous je ne ſçai quel plaiſir par le rapport que nôtre imagination trouve entre ces objets & leur repreſentation ? Oüi ſans doute : cependant l'impreſſion que font ces deux tableaux eſt differente. Le premier nous plaît parcequ'il offre à nos yeux des images terribles & effrayantes : l'autre au contraire n'en preſente que de charmantes & de delicieuſes. Il en eſt de même des penſées ingenieuſes. Les penſées ſublimes & les penſées agréables nous plaiſent, mais d'une maniere differente : les premieres en rempliſſant nôtre eſprit d'idées nobles & majeſtueuſes : les dernieres en ne nous donnant que des idées agréables & pleines d'attraits. Et c'eſt préciſement dans ces deux ſortes d'impreſſion que conſiſte la difference que met le P. B. entre les penſées ſublimes & les penſées agréables.

L'Auteur Italien fait voir enſuite que ce qui fait la beauté d'une penſée vient quelquefois du ſujet, ainſi

qu'on le voit dans la Deſcription que fait Stace de la beauté d'Achille : quelquefois auſſi elle vient & du ſujet même & du raiſonnement. Ovide en fournit un exemple dans la Lettre de Sappho, où cette ſçavante fille louë avec tant d'eſprit la beauté de Phaon. Il y a encore une troiſiéme eſpece d'agrément qui ne ſe rencontre que dans les penſées ingenieuſes où il entre des alluſions & d'autres figures. Pour rendre la choſe plus claire on ſe ſert de la penſées de Pericles citée dans la maniere de bien penſer. *Tant de brave jeuneſſe perie à la derniere bataille, étoit une perte ſi conſiderable pour l'Etat qu'on pouvoit aſſurer que l'année n'en feroit pas une plus grande ſi on lui ôtoit le printems.* Deux autres exemples pris de Mr. Voiture & rapportez dans la *Maniere de bien penſer*, ſervent à prouver la même choſe.

L'Auteur Italien paroît un peu ſcandaliſé de ce que le P. B. ayant dit dans la *Maniere de bien penſer* qu'il *ne parle que des penſées qui entrent dans les ouvrages d'eſprit & qui ſont d'ordinaire ſerieuſes, ou dont l'enjoüe-*

ment ne va pas à faire rire ; il rapporte néanmoins une très-grande quantité d'Epigrammes & d'autres piéces de vers qui tiennent beaucoup du burlesque. Nous laissons ce procès à juger aux honnêtes gens. C'est à eux à nous dire si les Epigrammes qu'on trouve dans *La Maniere de bien penser*, ont été jusqu'à les faire rire : si celle-ci, par exemple, que rapporte l'Auteur Italien avec beaucoup d'autres, excite quelque chose de plus qu'une certaine joye qui se termine à l'esprit sans passer jusqu'aux levres. C'est celle du Chevalier Daceilly à Mr. Colbert.

Quand je vous donne vers ou prose,
Grand Ministre, je le sçai bien,
Je ne vous donne pas grand chose,
Mais je ne vous demande rien.

D'ailleurs quand il seroit vrai que quelques piéces burlesques, quelques plaisanteries, quelques bons mots se trouveroient dans la *Maniere de bien penser*, faudroit-il conclurre que le P. B. en a traité à

fonds contre la promesse qu'il avoit faite de ne parler *que des pensées qui sont ordinairement serieuses ou dont l'enjoüement ne va pas à faire rire.*

Le P. B. après avoir trouvé peu naturelles les pensées d'un Sonnet François, composé sur le miroir par le Comte d'Etelan, leur préfere celles d'une Enigme Italienne sur le même sujet. Qui le croiroit? Mr. le Marquis ne le trouve pas bon: il se plaint que l'Enigme Italienne est de celles qui font l'entretien de la populace: que le P. B. eût pû choisir parmi les bons Auteurs Italiens quelque chose de meilleur: que ce choix vient d'une pure malignité, qui tend à tourner en ridicule & la Nation Italienne & la Piéce Françoise. Il semble que Mr. le Marquis auroit pû conclurre tout le contraire, c'est-à-dire que les Italiens l'emportent de beaucoup sur les François; puisque leurs moindres piéces surpassent les nôtres. Mais pour repondre serieusement, il ne laisse pas de se trouver souvent dans les piéces les plus communes des pensées assez bon-

nes & qui d'ailleurs ſont propres à prouver ce qu'on veut. C'eſt pour cela que le P. B. s'eſt ſervi de l'Enigme Italienne.

L'Auteur Italien paſſe à une queſtion d'une plus grande importance. Il demande comme il peut ſe trouver de l'excès dans la beauté des penſées. Le P. B. pourſuit-il, a traitté cette queſtion : mais au lieu d'apporter des raiſons , il n'a apporté que des exemples, ainſi qu'il le dit lui-même. Il eſt vrai que le P. B. traitte cette queſtion *par les exemples qui inſtruiſent mieux que tous les raiſonnemens*. Mais il ne faut que lire les reflèxions qu'il a faites ſur les differens exemples qu'il apporte, pour ſçavoir juger quand une penſée péche par trop de beauté.

Le bel eſprit Italien, qui prend une route toute differente, n'apporte aucun exemple , & ſe ſert de raiſonnemens. Il avoüe d'abord qu'il eſt extremement difficile de décider ce que c'eſt que la beauté en fait de penſées ingenieuſes. Cependant voici comme il arrange ſes raiſonnemens. La beauté d'une pen-

ſée ingenieuſe conſiſte en ce qu'elle donne en un inſtant à l'eſprit quelque connoiſſance. Mais comme on pourroit dire qu'il ne peut y avoir en cela de l'excès, il repond que l'excès ne conſiſte pas preciſément en ce que la penſée enſeigne, mais dans le plaiſir qu'elle donne en enſeignant. La Rhetorique, pourſuit-il, a trois fins qui ſont d'enſeigner, d'émouvoir & de plaire. Ces trois fins ont une telle communication qu'on n'arrive à l'une que par le moyen des deux autres. Les penſées ingenieuſes ont pour premiere fin le plaiſir, mais ſans exclurre les deux autres fins : puiſque le plaiſir ne vient que des connoiſſances qu'elles donnent. Les penſées qui enſeignent préciſément tendent à une eſpece de plaiſir, & contiennent une ſorte de beauté, qui n'eſt guere ſujette à l'excès : parce que la beauté des connoiſſances utiles ne peut-être ſans la bonté. Il n'en eſt pas ainſi des penſées agréables. Il eſt vrai qu'elles plaiſent en enſeignant : mais comme les connoiſſances qu'elles donnent ne ſont pas toûjours

utiles, leur beauté n'est pas toûjours inseparable de leur bonté: & plus elle peut en être separée, plus elle est capable d'excès. Ajoûtez que la maniere dont les pensées ingenieuses donnent des connoissances, & dans laquelle consiste leur beauté, peut être sujette à bien des défauts: quand, par exemple, ainsi que l'a remarqué M. de saint Evremont, elle demande une attention trop continuelle, ou quand elle est trop au dessous de nous, & ne merite pas que nous y aions égard. L'un se rencontre dans l'excès du nouveau merveilleux, & l'autre dans l'excès du merveilleux vrai-semblable.

Voilà les raisonnemens de l'Auteur Italien sur l'excès qui se peut rencontrer dans la beauté des pensées ingenieuses: & voici ceux qu'on trouve non pas à la verité en termes formels, dans les exemples & dans les refléxions du P. B. sur la même matiere.

Le fonds de la pensée doit toûjours être une verité: de quelque

eſpéce qu'elle ſoit, ſa beauté eſt d'être vraye. Ainſi de ce côté-là il n'y a point d'excès à craindre. Il faut donc que l'excès ſe trouve dans la maniere dont on ſe ſert pour preſenter cette verité à l'eſprit : & je trouve que l'excès s'y peut rencontrer en deux ſortes. L'une quand l'image ſous laquelle on veut repreſenter une verité, eſt belle, mais n'a pas aſſez de quoi reſſembler à cette même verité. C'eſt ainſi que quand on dit d'une belle chanſon, que c'eſt *un air qui vole avec des aîles de miel* ; ou de la queüe d'un Paon, que c'eſt *une prairie de plumes* : on preſente à nôtre eſprit de belles images, mais qui n'ont pas aſſez de rapport ni avec une chanſon, ni avec la queuë d'un Paon. C'eſt comme ſi on faiſoit un beau portrait ; mais qui ne reſſembleroit pas. L'autre ſorte eſt quand l'image ſous laquelle on veut preſenter une verité à l'eſprit, a plus qu'il ne faut pour être reſſamblante. Ainſi quand on dit d'une fontaine que c'eſt *un Criſtal liquide* qui fait de tous ſes voiſins une peinture mouvante ſur ſon *inconſ-*

tante glace. Cette image a plus qu'il ne faut pour ressembler. On devroit s'en tenir *à un liquide Christal* : tout le reste est superflu : c'est un portrait trop beau pour ressembler à l'original. C'est un tableau dans lequel il n'y a que des couleurs vives & éclatantes, tout y est lumiere, tout y brille : il ne peut plaire à des gens de bon goût. Voilà quelle est la doctrine du P. B. les Lecteurs en pourront faire la comparaison avec celle de l'Auteur Italien.

Après avoir fait encore quelques remarques sur la maniere dont le P. B. auroit dû s'exprimer afin de parler plus correctement en fait de pensées agréables, le bel esprit Italien passe à ce qui regarde la delicatesse. Comme elle est plus aisée à définir dans le propre que dans le figuré, le P. B. apporte des comparaisons de la delicatesse prise dans le propre, pour servir à faire entendre ce que c'est que la delicatesse dans le figuré. C'est-à-dire en matiere de pensées. *Une viande delicate*, dit ce P. *est celle qui ayant peu de masse, & beaucoup de suc, flate le goût, &*

ne charge point l'estomach. Une musique delicate est un concert de voix & d'instrumens qui ne font que chatoüiller les oreilles, & qui n'excitent que des mouvemens doux dans le cœur.

Ces deux exemples ne paroissent à l'Auteur Italien ni bien choisis, ni bien expliquez. Il n'y a point de viande, poursuit-il, dans lesquelles flater le goût & ne point charger l'estomach, viennent d'avoir beaucoup de suc & peu de masse. Il faudroit bien plutôt, ajoûte-t'il, appeller delicats certains mets qui legerement assaisonnez, ont un goût qui tient un certain milieu. Alors quelque quantité qu'on en mange, ils ne dégoutent point le Palais, & ne chargent point l'estomach. Pour ce qui est de la comparaison prise de la Musique, elle n'est pas plus juste que l'autre : & *delicat* en fait de concert, ce n'est point au jugement de l'Auteur Italien, cet accord des quatre parties qui chatoüille les oreilles : ce sont les deux voix qui tiennent le milieu entre la basse & le dessus. C'est à-dire il n'y a proprement de delicat dans un

concert que la taille & la haute-contre, & il pretend que Ciceron est de son avis.

Il tombe d'accord que les tableaux dont les figures sont grossieres ne peuvent être appellez delicats, quelque vivacité & quelque noblesse qu'ils ayent d'ailleurs. Mais on peut appeller delicates les peintures de l'Albani si connuës en France, où l'or & la curiosité des François les ont fait passer presque toutes, en les ôtant à l'Italie.

On fait ensuite quantité de réfléxions pour découvrir au vrai quel est le sentiment du P. B. sur les pensées où la beauté & la delicatesse se trouvent ; & tout ce qu'il dit sur ce sujet paroît impenétrable. On ne sçait si dans une pensée belle & delicate il pretend que la beauté soit comme entée sur la delicatesse, ou si elle lui sert de fondement. Il pretend que la delicatesse & la force peuvent se trouver ensemble ; & néanmoins il avertit que la langueur dans un discours est un vice qui n'est pas éloigné de la delicatesse. Une pensée forte selon lui,

eſt une penſée pleine qui renferme un grand ſens en peu de paroles. Si on lui demande ce que c'eſt qu'une penſée delicate, il répond qu'une penſée, où il y a de la delicateſſe, a cela de propre qu'elle eſt renfermée en peu de paroles. Le miſtere eſt l'ame d'une penſée delicate : & il dit ailleurs qu'il eſt ridicule de faire un miſtere de ſes penſées. Enfin toute ſa doctrine à lui-même eſt étrangement miſterieuſe, & on n'y peut rien concevoir. Il faut, dit-on, en uſer à ſon égard, comme on fait à l'égard de ces femmes qui affectant de ſe cacher le viſage, ne meritent pas auſſi d'exciter la curioſité des honnêtes gens. C'eſt ainſi qu'on doit ſe ſervir de ſes comparaiſons contre lui-même.

Voilà ſans doute de fortes accuſations, ſans parler des railleries qui y ſont mêlées. Voions ſi dans les ſentimens du P. B. on pourroit répondre à celles-là.

Selon ce Pere, toute penſée belle, n'eſt pas delicate, mais toute penſée delicate eſt belle. Par conſequent la délicateſſe fait une des eſpeces

de la beauté ; c'eſt-à-dire, que la delicateſſe fait elle-même tout l'agrément & toute la beauté de certaines penſées. La delicateſſe dans les penſées n'eſt pas plus contraire à la force, que dans un homme la beauté l'eſt à la vigueur ; mais il eſt à craindre que voulant trop donner à la delicateſſe on n'affoibliſſe la force du diſcours : comme le trop grand ſoin d'entretenir ſa beauté dans un jeune homme l'effemine inſenſiblement. Une penſée forte & une penſée delicate renferment l'une & l'autre beaucoup de choſes en peu de paroles : mais il y a cette difference que celle-la frappe vivement l'eſprit, & lui découvre aiſément un grand ſens : l'autre le frappe avec plus de douceur, & attend pour ainſi dire, qu'il ait la peine de la devoiler. Quant à la derniere difficulté tout le monde conçoit aiſément comme un Auteur peut être plein de penſées delicates, ſans faire un miſtere de ſes penſées.

Mr. le Marquis pour ſe preparer à traiter à fonds de la delicateſſe, commence par en chercher la vraie

ſignification. Pour cet effet il apporte toutes celles que les meilleurs Dictionnaires François donnent à ce mot, excepté en fait d'Ouvrages d'eſprit : & neanmoins c'eſt préciſément ce qu'il falloit. Il va même juſqu'à creuſer dans l'Hebreu pour nous apprendre que délicat eſt opposé à groſſier, & ſignifie, *foible, mince, délié.* Il ajoûte à toute cette érudition deux ou trois paſſages du P. Rapin qui donne la delicateſſe en partage aux petites piéces. Enfin il nous découvre la nature de la délicateſſe qui ſelon lui n'eſt autre choſe que *cette beauté qui eſt propre du ſtyle naïf & ſimple.*

Voici ſur-quoi il appuie ſon ſentiment. Nous voyons, dit-il, que ce qu'on appelle *joli, delicat, gracieux,* ſont les qualitez qui font la douceur du ſtyle, & forment une eſpéce particuliere de beauté. Le P. B. l'a reconnu lui-même quand il établit une troiſiéme eſpéce de penſées delicates pour correſpondre au troiſiéme genre d'écrire qui eſt le ſtyle naïf & ſimple. C'eſt pour quoi Menandre & Anacreon parmi les

Grecs, & Tibulle parmi les Latins, ont toûjours paſſé pour des Auteurs pleins de delicateſſe à cauſe de la naïveté & de la ſimplicité de leur ſtyle. D'ailleurs les Auteurs delicats ont cela de propre qu'ils attachent ſi agréablement leurs Lecteurs qu'on ne peut les quitter : au lieu que les Ouvrages en genre ſublime frappent ſi fortement l'eſprit qu'on eſt obligé d'en interrompre la lecture. Tout cela fait voir que la delicateſſe & le ſublime ne ſe rencontrent point enſemble, & ce qu'on doit penſer de la delicateſſe.

Quand tout cela ſeroit vrai, M. le Marquis ne nous auroit pas encore appris, ce que c'eſt que la délicateſſe. C'eſt, dit-il, *cette beauté qui eſt propre du ſtile ſimple* : Mais en quoi conſiſte cette beauté? Quel eſt ſon effet? Quel eſt ce qui la diſtingue du gracieux, du joli? c'eſt ce qu'on ne nous apprend point en nous diſant ſeulement que c'eſt elle qui diſtingue Simonide, Lyſias, Xenophon, & Herodote de tous les autres Auteurs. Quand le P. B. dit que la delicateſſe eſt ce petit myſtere

qui ſe trouve dans une penſée ; voilà une marque à quoi on peut connoître une penſée delicate. Mais quand l'Auteur Italien, dit que la delicateſſe eſt la *beauté propre du ſtyle ſimple* ; cela ne donne à mon eſprit nulle idée claire & diſtincte.

M. le Marquis ajoûte enſuite qu'il ſe trouve dans la delicateſſe du myſtere : mais de peur qu'on ne croye qu'il penſe comme le P. B. voici comme il s'explique. Ce myſtere ne conſiſte pas, dit-il, dans le plaiſir que trouve l'eſprit à deviner ce qu'une penſée delicate ſemble cacher en partie : mais il conſiſte en ce qu'on s'imagine, lors qu'on lit un Ouvrage delicat, qu'il ſeroit très-aiſé d'entrer dans le même tour, quoi qu'en effet il n'y ait rien de plus difficile que de s'exprimer avec le même bonheur, & avec la même ſimplicité.

Comme on n'établit point un nouveau ſyſtême ſans s'expoſer à bien des difficultez, en voici deux qu'on propoſe contre celui de l'Auteur Italien. *Si la delicateſſe n'eſt autre choſe que la beauté qui eſt propre*

du ſtyle ſimple. 1°. En quoi le caractere delicat ſera-t-il different du caractere naturel ? 2°. De quelle maniere la delicateſſe pourra-t'elle s'accommoder du paradoxe & du vrai-ſemblable, qu'on a établis pour les deux fondemens de toutes les penſées ingenieuſes ? & comment pourra-t-elle ſubſiſter avec les figures fortes & vehementes, qui ſuivent le paradoxe & le vrai-ſemblable ? Il faut avoir bien de l'eſprit pour ſortir d'un ſi dangereux pas. Voici comme l'Auteur Italien s'en tire. Le caractere delicat, dit-il, & le naturel ont tant de rapport l'un avec l'autre, que le P. B. s'y eſt mépris. Voici cependant ce qui les diſtingue. *Le caractere delicat eſt celui qui paroît aiſé, naturel, facile à attraper, mais qui ne l'eſt pas.* Le caractere naturel au contraire *n'eſt pas moins aiſé qu'il le paroît.* Il faut avoüer que ſi ce ſont-là de juſtes definitions, on en peut tirer d'étranges conſequences.

Car il ſemble qu'on peut raiſonner ainſi. Tout le prix *du caractere delicat eſt de paroître naturel.* Hé le

caractere naturel eſt ſi aiſé à attraper ; d'où viendra donc la difficulté d'attraper le caractere delicat ; d'ailleurs quelque eſprit qu'ait un honnête homme qui ne voudra pas compoſer, il ne pourra jamais diſtinguer le caractere naturel du caractere delicat : puiſque toute leur difference conſiſte dans la peine qu'on trouve quand on veut écrire délicatement. Voilà deux objections que l'Auteur Italien ne s'étoit point propoſées.

Pour ce qui eſt du paradoxe du vrai-ſemblable & des figures qui paroiſſent dans ſon ſyſtême incompatibles avec la delicateſſe ; il répond que ces figures ne ſont point contraires, pourveu qu'elles ne ſoient point trop marquées, mais qu'elles ne ſoient que touchées legerement.

Enfin, ſelon ſes principes, il ſoûtient que l'excès en fait de delicateſſe rend le ſtyle ſec, aride, languiſſant : que ce ſont là les marques auxquelles on peut le reconnoître : au lieu que le P. B. prétend que l'excès en fait de delicateſſe, fait le rafinement, & que de ce dernier au ga-

limatias il n'y a qu'un pas à faire.

Enfin dit l'Auteur Italien en finissant ce Dialogue, si penser & parler délicatement est voiler ses pensées, il faut avoüer que le P. B. a parlé bien délicatement sur le chapitre de la delicatesse. Sans doute que cette raillerie plaît bien à l'Auteur Italien, puisque c'est ici la seconde fois qu'il la repete dans le même Dialogue.

ARTICLE XXXVIII.

HOMILIA SS. D. N. CLEMENTIS Papæ XI. habita in Nativitate Domini 1704.

INeffabile divinum verbum, quod in principio erat, & apud [a] Deum erat, & Deus erat, è Patris sinu prodiens, patri coexistens. Patri coæternum, in ipsa Patris substantia semper manens, & ex ipsa semper effulgens. Verbum, per quod facta sunt omnia, & sine quo [b] factum est nihil: Per quod perfecta est creatio initio

[a] *Joan cap.* 1. *v.* 1. [b] *Joan. cap.* 1. *v.* 3.

temporis : per quod perfecta est redemptio in plenitudine temporis : hoc ſane *Verbum*, ut nuper audiſtis, *caro factum*[a] *eſt, & habitavit in nobis*. In nobis, quos verbi ſibi divinitas coaptavit : cujus[b] caro de utero Virginis ſumpta nos ſumus. Gemina nimirum in unam perſonam conveniente natura, verus Deus, & verus homo natus eſt, ut illi vera ineſſet Deitas admiracula[c] operum, nec vera deeſſet humanitas ad tolerantiam paſſionum. Mirabile hoc, ac ſupernum Dominicæ nativitatis myſterium non alio profectò melius explicari nobis poterat eloquio, quam diſcipuli illius, qui fluenta Evangelii de ſacro Dominici pectoris fonte in cœna potaverat. Sed quia[d] adhuc homo erat, qui de Deo dixit, non totum dixit quod eſt, dixit quod potuit. Excedit ſi[e] quidem, longèque ſupergreditur humani ſermonis facultatem divini

[a] *Joan. cap.1. v.14.* [b] *S. Leo ſerm.10. in ſolemnitate Nativitatis Domini.* [c] *S. Leo ſerm. 8. in ead. ſolemnitate.* [d] *S. Auguſt. in Joan. tract.1. num.2.* [e] *S.Leo ſerm.9. in ead. ſolemnitate in princ.*

operis magnitudo, & indè oritur difficultas loquendi, unde adest ratio non tacendi. Gaudeamus tamen, Venerabiles Fratres, dilecti filii, gaudeamus, quod ad éloquendam salutis nostræ altitudinem impares sumus; gaudeamus, probè agnoscentes bonum nobis esse, quod vincimur; ac quoniam infirmitatis nostræ præpedimur angustiis, quo minus tantæ misericordiæ sacramentum dignè promere valeamus, veneremur obsequio, quod eloquio explicare non possumus. Verùm [a] ut Nativitatem Domini qua verbum Caro factum est, non tam præteritam recolamus, quam præsentem quodam modo inspiciamus, piæ cogitationis gressibus sacrum adeamus puerperæ Virginis Diversorium, ac Bethlemicum antrum in quo agnovit [b] bos possessorem suum mente lustrantes, vagientem filium, orantem matrem, nutritium sedulum, canentes Angelos, pastores vigiles contemplemur. Mixtisque gaudio flentibus dicamus : salve [c] Bethleem

[a] *S. Leo serm. 9.* [b] *Isai. cap. 1. v. 3.* [c] *S. Hieron. ad Eustochium epitaph. Paulæ matris epist. 27. v. 22.*

domus panis, in qua natus eſt ille panis, qui de [a] cælo deſcendit: ſalve Ephrata Regio uberrima, cujus fertilitas Deus eſt: ſalve felix terra Juda, nequaquam minima [b] in Principibus Judæ ex te [c] enim ortus eſt dominator in Iſraël, cujus egreſſus ab initio, a diebus æternitatis. Sed cur jam quærimus animo, quæ oculis cernimus? gratulemur, dilectiſſimi, felicitati noſtræ; nobis quippe datum eſt hodie in hoc ſacratiſſimo templo, in hac ipſa ad quam litamus arâ, prope intueri, ac venerari ſacra cunabula Salvatoris. Hoc in præſepi reclinatus æterni patris unigenitus filius in ſimilitudinem [d] hominum factus apparuit, & habitu inventus ut homo. Hic gelidas inter tenebras brumalis noctis frigore obriguit parvulus [e] qui natus eſt nobis, & filius, qui datus eſt nobis. Hic reciprocantis ſpiritus calidis vicibus è brutarum pectore animantium olentem animam reflantibus

[a] *Joan. cap. 6. v. 33. & 51.* [b] *Matth. cap. 2. v 6.* [c] *Michae cap. 5. v 2.* [d] *Philipp. cap. 2. v. 7.* [e] *Iſai. cap. 9. v. 6.*

incaluit. Hic pannis [a] involutus à matre : hic visus à pastoribus : hic demonstratus à stella, hic adoratus à Magis. Hic tenere substrata capiti pungentia gramina asperioribus adultam frontem coronaturis vepribus prolusere. Hic uberes effudit lacrymas divinus infans, sui olim pro redemptione nostrâ fundendi sanguinis tirocinia. Hic virgineis exceptus ulnis tremulus puer castissimæ genetricis amplexibus ventura lenivit vincula crudelitatis, quæ sibi parari noverat ab osculo proditoris. Verum, ut beatus ait Hieronimus, diuturnus olim, dum in humanis ageret Bethlehemici specus incola, nunc verò prope Bethlehemicum præsepe in hac basilica conditus: *Præsepe* [b] *illud in quo infantulus vagiit, silentio magis quam infirmo sermone honorandum est.* Igitur taceamus; priùs tamen æternæ pacis principem [c] qui humanum genus æterno patri reconciliaturus, præsepe hoc non abhorruit, suppliciter deprecemur

[a] *S. Hier. ad Marcellam epist. 78. v. 13.*
[b] *S. Hieron. ad Marc. ubi supra.* [c] *Isai. c. 9. v. 6.*

cemur ut quemadmodum nascens olim in terris [a] pacem hominibus per cælites annunciari voluit, pacem hodie itidem loquatur gentibus, quæ [b] conflantes gladios suos in vomeres & lancæas suas in falces, non ultra exerceantur ad prælium, ac regem pacificum, cujus est terrena bella restinguere, verè advenisse lætentur.

[a] *Zachar. cap.* 9. *v.* 10. [b] *Isai. cap.* 2. *v.* 4.

ARTICLE XXXIX.

HOMELIE DE NOSTRE S. PERE *le Pape Clement XI. prononcée le jour de la Nativité de Nôtre Seigneur Jesus-Christ.* 1704.

LE Verbe divin, ce Verbe ineffable, qui étoit dès le commencement, qui étoit dans Dieu, & qui étoit Dieu, ce Verbe sorti du sein de son Pere, éternel comme son Pere, habitant toûjours dans la substance de son Pere, resplendissant de la gloire de cette même substance : ce Verbe par qui toutes choses ont

été faites, ſans qui rien n'a été fait, par qui la Création s'eſt accomplie au commencement des tems, & par qui la Redemption s'eſt conſommée dans la plenitude des tems. Ce Verbe, comme vous l'avez entendu il n'y a pas long-tems, s'eſt fait chair, & a demeuré parmi nous. Parmi nous, dis-je, que la Divinité du Verbe a unis à ſoi; Nous qui ſommes de cette chair qu'il a priſe du ſein d'une Vierge: Car joignant les deux natures dans une ſeule perſonne, Jesus-Christ eſt né vrai Dieu & vrai homme, Tout-puiſſant pour operer des miracles par la force de ſa Divinité, capable de douleur & de ſouffrance par la condition de ſon Humanité? Quelle bouche plus capable de nous expliquer cet admirable & ſublime miſtere de l'Incarnation d'un Dieu, que celle du Diſciple bien aimé qui le ſoir de la Céne avoit puiſé les ſources de l'Evangile dans le ſein de ſon Divin Maître. Mais parce qu'il étoit homme, il nous a dit de Dieu tout ce qu'un homme en peut dire, bien éloigné cependant de nous dire tout

ce qu'il eſt. La grandeur des Ouvrages d'un Dieu eſt toûjours infiniment au deſſus des plus ſublimes expreſſions d'un homme : & la difficulté de parler vient de la raiſon même qui nous défend de nous taire. Rejoüiſſons-nous cependant, mes venérables Freres & mes chers enfans : rejoüiſſons-nous de l'impuiſſance où nous ſommes reduits, quand il nous faut parler du grand Ouvrage de nôtre Redemption. Reconnoiſſons avec joie combien il nous eſt avantageux d'être vaincus en ce point. Et puiſque nôtre foibleſſe nous empêche de nous exprimer dignement ſur le miſtere ineffable de la grande miſericorde d'un Dieu , adorons par nos ſoûmiſſions & nôtre reconnoiſſance ce que nous ne pouvons expliquer par nos paroles. Mais ne nous contentons pas de rappeler le ſouvenir de ces tems éloignez de la Nativité d'un Dieu où le Verbe s'eſt fait chair ; Rendons nous-la preſente en quelque ſorte. Entrons par le moyen d'une pieuſe & ſalutaire Meditation dans la retraite ſacrée de la Vier-

ge, & paſſons juſqu'à l'étable de Bethléem où le Bœuf reconnut ſon maître & ſon Seigneur. Contemplons-y avec les yeux de la Foi les larmes de l'Enfant, les prieres de la Mere, les ſoins d'un fidelle Nourricier, le chant des Anges, la vigilance des Bergers. Ecrions-nous à cette vûë avec des larmes de joie! heureuſe Bethléem, maiſon de Pain, dans laquelle eſt né le vrai pain deſcendu du Ciel! heureuſe Ephrata, terre feconde, dont le ſein fertile a fait naître un Dieu! heureuſe terre de Juda! Non Bethléem, vous n'êtes pas la moindre entre les principales Villes de Juda. C'eſt de vous qu'eſt ſorti le Dominateur d'Iſraël, dont l'origine eſt avant tous les ſiécles dans les jours de l'éternité. Mais pourquoi chercher en eſprit ce qui ſe preſente ici ſous nos yeux? felicitons-nous, mes chers enfans de nôtre bonheur. Nous pouvons, ſans ſortir de ce Temple, à cet autel même où nous celebrons, regarder de nos propres yeux & adorer la crêche ſacrée de nôtre Sauveur, le Fils unique du Pere Eternel s'é-

tant fait ſemblable aux hommes, &
s'étant trouvé dans la condition des
hommes, a repoſé dans cette crêche.
C'eſt dans cette crêche que l'enfant qui nous eſt né, le fils qui nous
a été donné, a reſſenti toutes les
incommoditez du froid dans la ſaiſon la plus rigoureuſe; & n'a voulu
recevoir de ſoulagement que de
l'haleine de deux vils animaux. C'eſt
là que ſa mere l'a enveloppé de langes: c'eſt là qu'il s'eſt fait voir aux
Paſteurs: c'eſt-là qu'une étoile à
conduit les Mages pour l'adorer.
C'eſt là que pour eſſai de la couronne d'épines dont il devoit un
jour être couronné, on lui a donné des herbes piquantes pour appuïer ſa tête encore ſi delicate.
C'eſt là que ce Divin enfant a repandu des larmes en abondance
pour gages & pour prémices de tout
ſon ſang, qu'il devoit répandre dans
la ſuite pour nôtre Redemption.
C'eſt là enfin que reçû entre les bras
de ſa chaſte Mere, tout tremblant
de froid, il l'a tendrement embraſſée,
pour adoucir par avance les cruelles chaînes qu'il ſçavoit que devoit

lui attirer le ſacrilege baiſer d'un perfide. Servons-nous en finiſſant, de ces paroles de ſaint Jerôme, qui pendant ſa vie voulut vivre dans l'étable de Bethléem où JESUS-CHRIST étoit né, & qui repoſe aujourd'hui dans cette Baſilique à côté de la crêche de Bethléem. *Contentons nous*, diſoit-il, *d'honorer par nôtre ſilence la crêche où un Divin enfant a pleuré, ne pouvant l'honorer aſſez par nos paroles.* Reduiſons-nous donc au ſilence. Prions cependant ardemment, avant que de finir, le Dieu de la paix qui n'a pas eu honte de naître dans une crêche pour reconcilier le monde avec ſon Pere : prions-le que comme il fit à ſa naiſſance annoncer par les Anges la paix aux hommes, il faſſe prendre aujourd'hui des ſentimens de paix aux Nations; qu'elles changent les épées & les lances dont elles ſe ſont armées pour arroſer la terre de ſang, en inſtrumens propres à la cultiver : qu'elles ceſſent de ſe détruire par la guerre & par les combats : qu'elles participent enfin à la joie que doit donner aux hommes la venuë de ce Roi paci-

fique, à qui seul il appartient de délivrer la terre des guerres que les hommes y ont allumées.

ARTICLE XL.

ODE AD CHRISTUM VICTOREM.

Ode de Monseigneur Huet ancien Evêque d'Avranches sur la Resurrection de nôtre Seigneur.

CE n'est pas nôtre coûtume que d'inserer dans nos Memoires des piéces de vers : mais nous nous reprocherions d'avoir privé le public de celle que nous lui communiquons. Tout la distingue : le rang & encore plus le merite extraordinaire de l'Auteur : le rapport du sujet aux fêtes que nous celebrons : la difficulté de la mesure des vers, dont on n'a qu'un exemple dans Horace : le goût veritablement antique de la piéce, où la justesse des pensées, la pureté d'une latinité exquise semblent se disputer le prix. Tel autrefois saint Gregoire de Nazianze degagé du poids de l'Episcopat employoit l'intervalle d'u-

ne penible étude de l'Ecriture, à égaler Homere & Pindare, & à donner aux Poëtes Chrétiens des modelles des divers genres de Poësie.

Quis opacam novus horror tenet æthram?
Quid Eoâ refugus Sol latet umbrâ?
Et amicam trepidanti negat orbi dare lucem?

Deus, eheu, Deus altâ trabe pendes:
Venerandum rubus asper caput ambit:
Tibi circum laniatos rigat ater cruor artus.

Fera cernens patientem mala natum,
Oculos in media morte natantes;
Veteres corde remittit miseratus Pater iras.

Tibi nigræ patuerunt loca Lethes:
Tenebrosus venientem tremit Orcus.
Ita mundi domitorem moriendo domuisti.

Nova lux en redivivi micat ore ;
Super alas Aquilonum gradienti.
Tibi plaudit, tibi cantat ſuperorum
Chorus omnis.

Perituræ reparator bone gentis,
Patefac exulibus limen Olympi :
Patriam nos repetentes tua cœlo
vehat aura.

ARTICLE XLI.

ABREGE' DE L'HISTOIRE d'Eſpagne par demandes & par réponſes. A Paris chez Jean Mariette ruë S. Jacques aux Colomnes d'Hercule 1704. *in 12. pp.* 348.

SI pour faire les extraits des livres, nous nous contentions de jetter les yeux ſur l'Avertiſſement & d'en rapporter quelques lignes mal couſuës : nous ferions en moins de huit lignes l'extrait de celui-ci. Mais nous devons ce reſpect au Public qu'il s'apperçoive du moins que ſans nous arrêter aux apparences nous avons lû les livres dont nous parlons pour lui rendre

compte de ce qui s'y trouve de particulier & d'utile & même, quand il nous l'eſt permis (comme nous croïons que du moins il nous le ſera au regard de celui - ci) ce qui s'y trouve de défectueux.

Un abregé de l'Hiſtoire d'Eſpagne eſt plus difficile que celui d'aucune autre Hiſtoire parce que celle-là ſemble s'interrompre elle-même à cauſe de la pluralité des Monarchies qui en font le ſujet, leſquelles ſe ſont diviſées & ſe ſont reünies ſouvent. C'eſt vrai-ſemblablement ce qui a obligé Mariana à écrire ſon excellente Hiſtoire par Chapitres chacun deſquels s'étend en même-tems aux évenemens de ces differentes Monarchies : mais avec cela il ſemble que ce ne ſoit pas la maniére la plus commode de faire retenir aiſément la ſuite de cette Hiſtoire, parce que le commencement & la fin des regnes des Rois de ces divers Royaumes, ne paroiſſent pas aſſez demêlez pour fixer la memoire. Comme nous ſommes accoûtumez en France à retenir nôtre Hiſtoire en rapportant à

chacun des regnes de nos Rois les évenemens qui la composent, l'Auteur a voulu suivre ici cette methode : prenant le parti de rapporter moins d'évenemens pourveu qu'ils parussent avoir plus de liaison ensemble. Mais dans la pluralité des Monarchies d'Espagne à laquelle falloit-il s'attacher ? Sans doute à celle qui étoit la plus considerable, & qui avoit aux autres le rapport le plus étendu ; c'est ce qu'on observe dans les quatre Parties, dans lesquelles on divise ici toute l'Histoire d'Espagne.

La premiere partie depuis l'an 412. jusqu'en 715. comprend les Rois Wisigoths qui commencérent cette Monarchie aux dépens de l'Empire Romain & qui regnérent jusqu'à l'irruption des Maures. La seconde partie depuis cette irruption en 726. comprend les Rois de Léon & des Asturies, dont le premier fut Pélage qui apprit aux siens par son éxemple à reconquerir leur propre Païs sur les Infidelles, ce qu'ils firent de plus en plus jusqu'à ce que vers l'an 1000. San-

che surnommé le Grand & dit Empereur des Espagnes, en reünit les divers Etats Chrétiens dans sa seule famille. La troisiéme partie depuis environ l'an 1000. jusqu'en 1474. comprend les Rois de Castille, dont le premier fut Ferdinand le Grand, qui pour son partage reçût de Sanche le Grand son Pere, la Castille à titre de Royaume, auquel fut attaché aussi alors le Royaume de Leon & des Asturies. Cette partie s'étend jusqu'au tems de la reünion de la Castille & de l'Arragon les deux plus puissantes Monarchies de l'Espagne & qui en avoient absorbé toutes les autres hormis le Portugal. La quatriéme partie jusqu'à present contient les Rois d'Espagne depuis cette reünion, laquelle comme chacun sçait, se fit en 1474. par le mariage de Ferdinand fils du Roi d'Arragon avec Isabelle de Castille ayeuls de Charles Quint; & c'est ce qui a mis cette puissante Monarchie à peu près dans l'état où nous la voïons & où l'a trouvée Philippe cinquiéme fils de France qui y a été appellé depuis quatre ans.

Pour en retracer les principales revolutions que l'on ne peut trop ſçavoir aujourd'hui, mais qui échappent aiſément de l'eſprit, quand on les a lûës ſans ordre, il ni a qu'à reprendre celui qui eſt gardé dans l'Hiſtoire abregée dont nous parlons, laquelle par cet endroit merite d'être plus conſiderée que le commun des Abregez.

On y rapporte à la ſeule ſuite des Rois Wiſigoths dont le premier fut Ataulphe en 412. tous les mouvemens des Barbares qui ſe jettérent aux même tems en Eſpagne; Sçavoir les Vandales, les Alains & les Süéves. Ataulphe ayant épouſé Galla Placidia, ſœur de l'Empereur Honorius, fit un traité par lequel on lui cédoit avec le titre de Roi les terres de l'Empire au tour des Pyrenées. Son troiſiéme ſucceſſeur Vallia renvoyant cette Princeſſe à Rome, s'engagea de faire la guerre aux autres Barbares qui étoient en Eſpagne; il le fit avec tant de ſuccès qu'il détruiſit (418) les Alains; ce qui en reſta fut incorporé avec les Goths; c'eſt pourquoi le nom de Goth-

Alania & depuis par corruption *Catalaunia* en demeura à la Catalogne.

Vallia avoit aussi reprimé les Vandales autres Barbares qui étoient en Espagne. Leur Roi Genséric passant avec les siens en Afrique, où ils furent appellez par le Comte Boniface, le Roi des Wisigoths fut delivré (422) du voisinage de cette Nation. Il ne resta de peuples Barbares en Espagne que les Süeves dont la domination pût balancer celle des Wisigoths.

Les Süeves eurent des Rois particuliers dans la Galice & le Portugal environ cent quatre vings ans, jusqu'à ce que Leovigilde 18. Roi des Wisigoths s'empara de leur Royaume vers l'an 585. Ainsi dans la suite de la seule Monarchie de ceux-ci, on voit les principaux évenemens des autres Monarchies qui s'étoient établies de leur tems en Espagne. On voit le même ordre dans la seconde partie qui comprend la suite des Rois de Léon & des Asturies.

Le premier fut Pélage l'année d'après l'irruption & la conqueste des Maures (716), il se retira dans les

Montagnes des Afturies, puis fe mit à la tête de ce petit nombre de Chrétiens qui n'avoient pû fe refoudre à fubir le joug des Infidelles & qui le fecoüérent fous fa conduite. Alphonfe premier furnommé le chafte fon troifiéme fucceffeur & fon gendre fit de grandes conquêtes fur les Maures par la divifion qui fe trouva entre-eux, mais qui ceffa au tems de Froila fucceffeur d'Alphonfe, car Abderaman *(759)* un de leurs Chefs ayant pris le deffus, fe rendit maître de tout ce que les Sarrazins poffedoient en Efpagne, fit Cordoüe fa capitale & devint independant du Miramolin d'Afrique, dont jufqu'alors l'autorité avoit été reconnuë parmi les Maures d'Efpagne.

La puiffance de ces Infidelles fut alors fi redoutable que pour les ménager deux des Rois de Leon Aurelio le fratricide *(768)* & Mauregat *(775)* s'engagerent à leur livrer chacun cent jeunes filles; tribut infame que refufa dans la fuite Alphonfe fecond dit le chafte *(791)* & dont fe délivra entierement Ramir fon fucceffeur, après la Victoi-

re miraculeuſe qu'il remporta ſur les Sarraſins & dont il marqua ſa reconnoiſſance au Ciel en faiſant ſon Royaume tributaire de l'Egliſe de S. Jacques en Galice. Le dernier des Rois de Leon ſucceſſeur de Pelage fut Veremond troiſiéme : & cet endroit de l'Hiſtoire abregée dont nous parlons eſt remarquable.

L'Auteur y reünit comme dans un ſeul point de vûë les differentes parties de l'Hiſtoire d'Eſpagne, leſquelles n'ayant point eu juſqu'alors de rapport particulier à la Monarchie des Rois de Leon, n'auroient gueres pû être traittées ſans confondre les idées du Lecteur, au lieu qu'il les ramaſſe ici d'une maniere qui attache naturellement la memoire, en montrant la ſituation où étoit l'Eſpagne un peu avant que les divers Etats Catholiques ſe reüniſſent tous dans la famille de Sanche ſurnommé le Grand, dit Empereur des Eſpagnes.

Vers le commencement de l'onziéme ſiécle, outre le Royaume des Maures qui occupoient la Grenade, l'Andalouſie & une partie du Por-

tugal. Il y avoit en Eſpagne trois Etats principaux de Princes Chrétiens ; le Royaume de Léon poſſedé par Véremond dernier des ſucceſſeurs de Pelage , la Comté de Caſtille ſoumiſe au Comte Garſias & le Royaume de Navarre où regnoit Sanche le Grand.

Celui-ci n'avoit par héritage que la Navarre établie en Royaume depuis le milieu du neuviéme ſiécle. Environ le même tems l'Arragon s'étoit tiré du joug des Sarraſins ſous un Prince qui eût le titre de Comte : & cette Comté avoit été reünie au Royaume de Navarre vers l'an 869. par le mariage d'Urraque héritiere d'Arragon, avec l'ayeul de Sanche le Grand. Ce dernier par ſon mariage avec Nugna de Caſtille mit encore la Caſtille dans ſa maiſon.

Il ne reſtoit plus aucun Etat Chrétien en Eſpagne qui fut hors de ſa famille que celui de Léon , il y fut mis par une guerre qu'il eût avec Véremond III^e. Roi de Leon, beau-frere comme lui du dernier Comte de Caſtille au ſujet de la ſucceſſion ; car Véremond pour terminer cette

guerre qu'il ne pouvoit soutenir maria sa sœur Sancha son héritiere unique à Ferdinand fils de Sanche le Grand. Vérémond quelques années après renouvellant la guerre contre Ferdinand, y fut tué & le mit par sa mort en possession du droit qu'il lui avoit donné sur le Leon & les Asturies, en lui faisant épouser sa sœur.

Tant d'Etats réunis dans la famille de Sanche y furent partagez par son Testament en cette maniere; il ne laissa que la Navarre à Garcias son fils ainé. Il laissa l'Arragon avec le titre de Roi à Ramir son fils naturel qui lui avoit rendu des services signalés, il donna le même titre avec le petit Etat de Soprarbe & de Biparboca à un autre de ses fils nommé Gonzales; enfin à celui d'entre-eux qu'il estimoit le plus sçavoir Ferdinand, il lui donna le bel Etat de Castille qu'il érigea encore en Royaume, auquel se trouva joint, comme nous le venons de dire le Leon avec les Asturies. Tel est le point le plus marqué de l'Histoire Générale d'Espagne, c'en est com-

me le centre où toutes les parties vont aboutir & doù elles sortent aussi.

Mais pour revenir à la methode de nôtre Abregé qui rappelle à une seule Monarchie principale les differentes parties de l'Histoire d'Espagne, il étoit naturel de s'attacher à la Monarchie de Castille depuis Ferdinand (qui fut surnommé le Grand aussi - bien que son Pere) comme à celle où depuis a paru particulierement le Sceptre de la Monarchie Universelle d'Espagne, dont nous voyons par la seule Histoire des Rois de Castille, les évenemens les plus marquez comme vers 1097. sous le regne d'Alphonse V I. dit le Vaillant. Ce Monarque ayant enlevé le Portugal aux Maures avec le secours des Princes François, donna à ceux-ci pour recompense ses filles en mariage avec des établissemens considerables.Le mieux partagé fut Henri qui eût la Comté de Portugal & & qui est la tige des Rois de Portugal.

Vers la fin de ce regne l'Abregé

expoſe un point aſſez embroüillé. Après Alphonſe V I. quelques Hiſtoriens mettent pour ſon ſucceſſeur Alphonſe V I I I. d'autres Urraque, d'autres Alphonſe d'Arragon ſous le nom d'Alphonſe VII. Voici comment cela doit s'entendre. Urraque fille & ſeule heritiére d'Alphonſe V I. avoit épouſé en premieres nôces Raimond de Bourgogne de qui elle avoit un fils nommé Alphonſe. En ſecondes nôces, elle épouſa Alphonſe d'Arragon qui prit la qualité de Roi de Caſtille du chef de ſa femme; mais l'ayant repudiée, Alphonſe fils d'Urraque monta ſur le Trône, aidé de ceux de Galice & à cauſe d'Alphonſe d'Arragon qui avoit été quelque tems reconnu ſous le nom d'Alphonſe V I I. le fils d'Urraque a été nommé Alphonſe V I I I. pour elle avec le droit de regner, elle n'a point proprement regné. En parlant d'Alphonſe V III. de Caſtille le P. Buffier amene naturellement les revolutions arrivées dans les Royaumes d'Arragon & de Navarre, qui avoient été réünis en 1074.

Le Roi de Caſtille Alphonſe VIII. & le Roi d'Arragon Alphonſe ſon beaupere mari d'Urraque, s'étant reconciliez agiſſoient de concert contre les Maures quand leur ſuccès fut interrompu par les troubles de la Navarre & de l'Arragon, que cauſa la mort d'Alphonſe Roi d'Arragon & de Navarre, tué dans une embuſcade ſans laiſſer d'enfans; car les Etats d'Arragon & ceux de Navarre s'aſſemblerent ſéparément; les premiers tirerent du cloître Ramir dit le Moine déjà Prêtre frere du feu Roi Alphonſe pour en faire ſon ſucceſſeur; & les Navarrois prirent pour leur Roi Garcie V. néveu de Sanche IV. Roi de Navarre, ſur le trône duquel Sanche Roi d'Arragon pere d'Alphonſe & de Ramir s'étoit placé.

Peu de tems après cette diviſion de l'Arragon & de la Navarre il s'en fit une ſemblable de la Caſtille & du Leon: Alphonſe VIII. qui les poſſedoit les partagea *(* 1157 *)* à ſes deux fils, donnant le Royaume de Caſtille à Sanche III. dit le Regretté & le Royaume de Leon à Ferdi-

nand II. mais ces deux Roiaumes ſe réunirent pour toûjours, par le mariage d'Alphonſe IX. fils de ce dernier avec Bérengére fille & héritiére de Sanche le regretté. Leur fils Ferdinand II. dit le ſaint, eût d'abord la Caſtille après la mort de Berengére, & après la mort de ſon pere Roi de Leon, il joignit pour toûjours le Leon à la Caſtille.

Les évenemens principaux des divers Roiaumes d'Eſpagne au treiziéme ſiécle, ſont encore attachez dans l'Abregé au regne du ſeul Roi de Caſtille. Ainſi en parlant d'Alphonſe X. ſurnommé le Sage ou l'Aſtrologue, on lui compare Jacques d'Arragon qui eût moins de reputation que lui du côté des ſciences, mais beaucoup plus du côté de la guerre & de la Politique; car après avoir conquis les Iſles Baléares il fit ſi bien que Pierre ſon fils épouſa Conſtance fille de Mainfroi fils naturel de l'Empereur Frederic II. Roi de Sicile & de Naples, à condition que s'il venoit à mourir ſans héritiers les Royaumes de Sicile & de Naples paſſeroient aux Rois d'Ar-

ragon , ce qui eſt arrivé depuis.

Les Victoires d'Alphonſe XI. le butin qu'il fit ſur les Maures & qui fit baiſſer de la moitié le prix de l'or en Eſpagne; les violences de Pierre le cruel qui aboutirent à faire mettre en ſa place Henri II. ſon frere naturel, emportent encore les faits communs à toute l'Hiſtoire d'Eſpagne ; car ce qui regarde les excès du Roi de Navarre Charles le mauvais, ſemble appartenir à l'Hiſtoire de France où il demeuroit étant petit fils de Louïs Hutin dans le tems même de Pierre le Cruel.

Enfin dans le régne du Roi de Caſtille Henry IV. qui n'eût point d'enfans legitimes , on voit plus conſiderable la réünion des autres Roiaumes d'Eſpagne , par le Mariage d'Iſabelle ſa ſœur avec le Prince Ferdinand. Celui-ci comme on ſçait heritier du Roiaume d'Aragon auxquel avoient été joints ceux de Sicile, de Naples & de Valence avec la Catalogne, prit encore ſur les Maures le reſte de l'Eſpagne , hormis le Portugal , & conquit les Indes par ſes Lieutenans. C'eſt ce Mariage qui

a mis la Monarchie d'Eſpagne à peu près dans l'état qu'elle eſt aujourd'hui ; Ferdinand & Iſabelle laiſſant pour heritiere leur fille Jeanne femme de Philippe Archiduc d'Autriche, Mere de Charles Quint, de qui ſont ſortis de Pere en fils les autres Rois d'Eſpagne juſques à Charles II. dernier mort, auquel a ſuccedé Philippe V. Telle eſt la liaiſon des choſes dont nous venons de faire un précis & que nous avons crû pouvoir faire plaiſir aux Lecteurs. Le fond du ſujet merite en tout tems d'être ſçû, mais depuis l'avénement d'un fils de France à la Couronne d'Eſpagne, il n'eſt perſonne en France qui ne doive s'intereſſer à l'apprendre, c'eſt à quoi contribuera l'Hiſtoire abregée dont nous parlons, plus peut-être que des volumes fort étendus.

Bien qu'elle ſoit expoſée par des demandes & des réponſes, pour ſuivre une methode établie depuis un tems & plus au goût du Libraire qu'à celui de l'Auteur. La narration toute coupée qu'elle eſt peut cependant attacher l'eſprit par le choix & la grandeur

grandeurs des faits & par plusieurs petits Episodes assez singuliers, comme celui du Cid, celui des Chevaliers qui entrerent en lice l'un pour le Rit Gothique, & l'autre pour le Rit Romain : l'achapt que le Roi, Sanche le Gras fit d'un Cheval à des conditions bizarres &c. Ainsi l'Auteur ne se contente pas de rapporter ce qu'il y a de plus essentiel à l'Histoire, car cela auroit fait un Abregé trop sec. Il craint cependant comme il le marque dans l'Epitre Dedicatoire à Monseigneur le Duc de Bourgogne, que cet Ouvrage ne réponde pas assez à la grandeur du sujet, & beaucoup encore à ce discernement & à ce goût delicat que fait paroître en tout l'illustre Prince, à qui il ose le présenter ; cette crainte peut être assez bien fondée au régard de quelques points qu'a remarqué une personne aussi distinguée par sa naissance que par son habileté dans les Lettres.

On fait ici le Miramolin (*p.79.*) Souverain des Maures d'Afrique, dès le tems de leur irruption en Espagne, & bien que le tems où le

Miramolin d'Afrique commença d'être indépendant, ne ſoit pas connu trop préciſément, il ne paroît pas qu'il le fut avant les Princes Maures d'Eſpagne, leſquels en ſe tirant de ſon obéïſſance en 759. lui apprirent auſſi vrai-ſemblablement à ſecoüer le joug du Caliſe.

A la page 219. On fait Conſtance qui étoit héretiere des Royaumes de Sicile & de Naples & Imperatrice, on la fait, dis-je, Femme de l'Empereur Frideric I I. au lieu qu'elle étoit ſa Mere. La choſe eſt ſi connuë qu'elle ne peut paſſer que pour une inadvertence. On dit que Charles Quint reçût la Couronne de fer à Bologne : les Empereurs la prennent dans le Milanés. Les autres fautes qui paroiſſent fautes d'impreſſion, comme Chateau-Cambreſis pour Cateau-Cambreſis, Saxe Lunebourg, pour Saxe Lavembourg, doivent déterminer l'Auteur à revoir lui-même les épreuves quand on imprime ſes livres & à faire un Errata à la fin de celui-ci.

Il paroît outre cela qu'on auroit ſouhaité qu'on eût mis un petit ſup-

plément de l'Histoire abregée & suivie des Rois d'Arragon, des Rois de Navarre & en particulier des Rois de Portugal, pour voir du moins en general la suite abregée de chacune de ces Monarchies, puisqu'on ne pouvoit les entrelasser continuellement avec celle de Castille sans confondre tout, en voulant y rapporter tout. Du reste si l'on vouloit parler de tous les Livres aussi franchement que nous faisons de celui-ci, le Public seroit un peu mieux instruit qu'il ne l'est par le commun des Journaux & les Auteurs ne devroient pas croire leurs Ouvrages moins estimables parce qu'on les represente tels qu'ils sont. D'ailleurs quelques fautes dans un Ouvrage l'empêchent-elles d'être bon ? Il n'y en auroit plus de bon au monde ? Du moins nous en a-t-il peu passé par les mains, où l'on ne trouvât autant ou plus à reprendre que dans celui-ci. Nous en ferons l'experience publique quand il plaira aux Auteurs. C'est donc à eux de se consoler sur la regle que donne Horace pour juger d'un Ouvrage

d'esprit, & c'est celle à quoi tout le monde doit se tenir.

. . . . . ubi plura nitent in carmine, non
ego paucis
Offendar maculis.

ARTICLE XLII.

DISSERTATION SUR LA nourriture des Os, où l'on explique la nature & l'usage de la Moëlle : avec trois Lettres sur le Livre de la generation des vers dans le corps de l'homme. Par M^e Louïs Lemery Docteur Regent en la Faculté de Medecine de Paris, & de l'Academie Royale des Sciences. A Paris chez Pierre Witte ruë saint Jacques au dessus de la ruë des Mathurins à l'Ange Gardien *in* 12. *pp.* 99.

LEs os destinez à être l'appui des autres parties ont dû être solides. Cette solidité vient, selon l'Auteur, des parties terrestres dont ils abondent. Ils ont aussi beaucoup de sel & ne laissent pas

d'avoir du phlegme & de l'huile, qui servent à rendre l'os souple & à empêcher qu'il ne casse aisément. L'Auteur s'est convaincu par une experience que ces parties terrestres sont presque la moitie de l'os.

La solidité des os differe suivant les âges differens. Cette differente solidité des os s'accorde parfaitement avec leurs differens besoins. D'abord il est necessaire qu'ils s'étendent considérablement : & pour lors leurs fibres ont toute la souplesse requise pour cela. Mais quand ces mêmes os sont parvenus à une certaine grandeur, il est bon qu'ils y restent, & qu'ils ne s'étendent point davantage. Aussi la souplesse de leurs fibres se détruit-elle alors presqu'entiérement.

Il est encore à considerer que les os étant le fondement sur lequel toutes les autres parties du Corps sont placées, ils doivent répondre par leur solidité au poids qu'ils ont à soûtenir, & qui varie suivant les âges. Dans l'enfance les parties étant encore petites ne pesent que foiblement : aussi les os n'ont-ils pour

lors que peu de ſolidité. Mais comme ces parties, en augmentant, peſent toûjours de plus en plus ſur leurs fondemens, ces mêmes fondemens acquierent plus de force pour pouvoir leur reſiſter.

Pluſieurs ſinus qu'on apperçoit diſtinctement dans le crane des adultes, ne ſont point encore ſenſibles dans celui des enfans. La raiſon de cette difference vient de ce que les parois de ces petites cavitez, ſont d'abord unies en quelque ſorte; mais à proportion de l'extinction des parties de l'os, ces mêmes parois ſe ſeparent & s'éloignent les unes des autres.

Mr. Meri de l'Academie Royale des Sciences a fait voir à l'Auteur l'os de la machoire inferieure d'une vieille femme, dans lequel non ſeulement les alveoles étoient entiérement anéanties, mais encore dont le volume paroiſſoit conſiderablement diminué. Quoique l'on n'apperçoive peut-être pas une diminution bien ſenſible dans les autres os des vieillards, néanmoins ne pourroit-on pas conjecturer qu'ils

perdent toûjours un peu de leur volume ? En effet, outre que dans cet âge toutes les parties ſolides ne ſe reparent plus auſſi-bien qu'auparavant par le défaut des ſucs nourriciers ; il ſemble encore que les fibres de ces mêmes parties ſolides, ont perdu pour lors preſque tout leur reſſort. D'où l'on peut inferer avec quelque vrai-ſemblance, que les fibres oſſeuſes étant privées dans un âge avancé d'une partie de la force par laquelle elles ſe ſoutenoient, s'affaiſſent en quelque ſorte ſur elles-mêmes : & diminuant par cet affaiſſement la capacité de leurs cellules, elles diminuent auſſi le volume de l'os, mais à la verité d'une maniere peu ſenſible.

Quelques ſolides que ſoient les Os, ils ne laiſſent pas de ſouffrir une diſſipation continuelle, & d'avoir beſoin d'un ſuc qui repare par des parties de même nature, la perte qu'ils font à chaque inſtant. Ce ſuc, que l'on peut appeller la matiere prochaine de la nourriture des os, a été de tout tems un ſujet de diſpute parmi les Phyſiciens. Hippo-

crate, Galien, & avec eux les plus celebres Medecins de l'Antiquité, pretendent que la nourriture des Os vient immediatement de la moëlle; comme celle des chairs vient du ſang. Ariſtote & ſes Sectateurs ſoutiennent au contraire que la moëlle ne doit être regardée que comme l'excrement des Os.

L'Auteur pretend que la moëlle n'eſt qu'une eſpéce de graiſſe deſtinée à s'inſinuer dans les fibres des Os, pour les humecter dans leurs mouvemens, & empêcher qu'elles ne ſe deſſechent. Il croit que les Os ſont nourris par un ſuc qui leur eſt propre, & que les vaiſſeaux ſanguins repandus dans l'Os y portent : ce ſuc eſt une eſpéce de colle ou de lymphe viſqueuſe, propre à s'attacher aux parties ſolides & à s'y durcir. Il n'a beſoin que de chaleur pour devenir ſemblable par ſa conſiſtance aux parties qu'il doit nourrir. Il faut pour cela que la chaleur lui enleve ſon phlegme. La moëlle au contraire eſt comme une huile figée, que la chaleur fait fondre loin de la durcir.

M. Lemery conclut que la ſeule inſpection de la moëlle & du ſuc des os, fait connoître la difference de leur nature & de leurs emplois. L'une facile à s'épaiſſir eſt propre à nourrir l'os : L'autre par ſa fluidité contribuë à rendre l'os ſouple, & rend ſes mouvemens plus libres. A cette raiſon nôtre Sçavant Medecin en joint deux autres : qu'il y a des os ſans moëlle, mais qu'il n'y a point d'os ſans ſuc : que la moëlle eſt comme étrangere à l'os, que le ſuc le penetre & habite pour ainſi dire dans le corps de l'os.

ARTICLE XLIII.

LA RHETORIQUE DE COLLEGE trahie par ſon Apologiſte dans ſon Traité de la veritable Eloquence, contre celui de la connoiſſance de ſoy-même. A Paris chez Denis Mariette ruë St. Jacques à St. Auguſtin 1704. *in* 12. *pp.*228.

VOici de quoi ranimer une querelle Litteraire qui ſembloit aſſoupie depuis plus d'un an & dont

nous avons fait mention dans nos Memoires de Septembre 1703. Il n'a pas jusqu'ici paru qu'on y prit grand part ; mais le titre que nous venons de rapporter devroit, ce semble, émouvoir les esprits. Il s'agit, de *trahison* & de trahison faite par celui même qui se declare défenseur & protecteur ; le fait est atroce & l'on doit en être touché : sur tout en voyant qu'il s'agit d'une trahison faite à *la Rhetorique de College* ; car qui n'y a point passé soi-même, ou qui n'est pas dans le cas d'y faire passer ce qu'il a de plus cher au monde, ses enfans ou ses proches ?

Qu'on ne regarde donc point comme des vetilles de Litterature qui exercent l'esprit de deux hommes estimez par leurs Ouvrages, la dispute du R. P. Lamy & de Mr. Gibert. Quelle qu'elle puisse être en elle-même, elle entraîne après soi le point de pratique le plus important ; sçavoir si c'est exposer *l'esprit & le cœur des jeunes gens à être corrompus* que de leur faire étudier la Rhetorique, selon l'usage établi parmi les Nations les plus polies &

les plus reglées depuis plus de deux mille ans, & dans le Christianisme depuis plus de douze siécles. Ceux qui s'effrairoient sur ce que la seule proposition du doute semble révolter, n'en seroient pas mieux venus à s'effrayer. Tant pis pour eux s'ils ont peur ; c'est encore leur faute, il ne tient qu'à eux de se rassûrer en suivant les regles & les précisions du P. Lamy. En effet Mr. Gibert lui disant *qu'on doit appréhender de se tromper tant qu'on n'est point sûr que ses idées particulieres sont avouées du gros des hommes ?* on lui répond net ; *que le gros des hommes n'est gros que de sottises ?* Il paroît neanmoins que ce gros des hommes qu'on lui objecte renferme d'éminens esprits qui ont été dans tous les siécles, à la tête desquels est Saint Augustin. Mais tous ces gens-là n'ayant point montré non plus que Mr. Gibert par un *examen Physique & Metaphysique*, que les idées du P. Lamy sont fausses, ce Pere ne peut *revenir de l'intrepidité* avec laquelle il assûre que la Rhetorique *corrompt l'esprit & le cœur.* La Litterature a ses braves comme

le métier de la guerre & peut-être encore moins diſpoſez à céder ; c'eſt ce qui fait les Heros.

Tu ne cede malis, ſed contra audentior ito.

Mais pour voir combien cette diſpoſition eſt loüable dans nôtre Auteur, il faut arrêter les yeux ſur la choſe dont il s'agit ; car ſouvent on la perd de vûë dans les Queſtions incidentes, & les Acteurs eux-mêmes ont quelquesfois de la peine à en convenir diſtinctement. Ainſi tandis que M. Gibert ſe plaint que le P. Lamy attaquant la Rhetorique de College, en veut en même tems à la veritable Eloquence : celui-ci ſoûtient au contraire qu'il n'en veut point à la veritable Eloquence, mais à celle de College & en quelques endroits même il ſe retranche à dire qu'il en veut moins à cet Art qu'à *l'étude de cet Art*, à *l'uſage ordinaire* de cet Art ; M. Gibert n'apercevoit pas cette difference, mais une bonne Metaphyſiqne l'apperçoit du premier coup d'œil.

Quoi qu'il en ſoit il faut toûjours diſtinguer *cette veritable Eloquence* à

laquelle le P. Lamy n'en veut point, de la Rhetorique de College à quoi il en veut, & c'est ce qui n'est pas aisé; car dans la description ou definition de celle-ci il y met pour traits principaux, *l'Art de persuader à force d'ornemens, de figures &c. de persuader sans raison* ou par des *raisons amenées de si loin qu'elles ne peuvent se soûtenir par elles mêmes; l'Art de n'être point naturel & de substituer l'artifice à la nature.* Or Mr. Gibert a déja prétendu, & tous les Rhetoriciens du monde le prétendront, que jamais ils ne se sont contentez d'enseigner un Art qui se mêlât de *persuader sans raison*, ou plûtôt sans les meilleures & les plus fortes raisons : ils ajoûteront même que le principe contraire est un premier principe de leur Rhetorique. La seconde idée de fausse Eloquence qu'expose le P. Lamy ne servira guéres davantage à faire voir le point de la Question; il est vrai qu'il veut la faire sentir en plusieurs traits par où il décrit la vraie Eloquence qu'il oppose à la fausse; mais parmi ces traits il y en a qui ont paru à M. Gi-

bert vagues, obſcurs,ou même faux; comme,que *l'Eloquence eſt plus occupée de pures idées que de mouvemens*; qu'elle préfere aux *plus agreables ſentimens, la pureté de l'intelligence*; qu'elle *eſt plus appliquée à perſuader qu'à convaincre*. M. Gibert inſiſtoit en particulier ſur ce dernier article, où il trouvoit une ſorte de contradiction; la conviction n'étant qu'une perſuaſion parfaite & ſenſible; ſurquoi le P.Lamy répond que *l'uſage ayant long-tems confondu la ſignification des deux termes, perſuader & convaincre*,les habiles l'ont enfin démêlée. Or comment? Le voici. *Suivant l'uſage de ceux-ci*,dit le P.Lamy, *conviction* eſt l'aſſujettiſſement de l'eſprit à une verité à force de raiſons qui *l'abattent,mais qui ne l'éclairent pas, & qui font voir qu'elle eſt, ſans faire connoître pourquoi*. On reproche à ce ſujet à M. Gibert de n'avoir pas pris en ce ſens le mot de *conviction*, & d'avoir ſur cela voulu *vetiller à quelque prix que ce fut, & jetter de la poudre aux yeux des petits écoliers*. Il ſe pourroit bien effectivement que pour les mettre dans

ſon parti. M. Gibert eût été leur montrer les Dictionnaires de Richelet, de Furetiere & de Meſſieurs de l'Academie, où le mot de *Conviction* eſt expliqué dans un ſens fort différent de celui que lui donnent *les habiles* dont parle le P. Lamy.

Cependant il trouve que c'eſt un faux-fuiant à M. Gibert de vouloir juſtifier la Rhetorique de College ſur le défaut de *perſuader ſans raiſon*, puis qu'elle s'enſeigne, dit le P. Lamy, à des enfans de douze à treize ans, qui n'ont encore nulle connoiſſance raiſonnable & qui *ſont reduits à battre la campagne* & à donner *des riens pour des raiſons.* S'il n'y a que la grande jeuneſſe qui fut ici un inconvenient, on y pouroit remedier en envoyant en claſſe des hommes de trente cinq ou quarante ans quand leur raiſon a ſa maturité; car au fond ce ſeroit toûjours la *Rhetorique de College.*

Avec toutes ces reflexions ſe decouvre peu à peu le point de la Queſtion principale, quand le P. Lamy dit que ce qu'il attaque c'eſt *cet excés, cette prodigalité de toutes les graces de la diction, de tous les char-*

mes du nombre & de l'Harmonie, de toutes les figures, de tous les brillans &c. C'est là, dit le P. Lamy, ce que M. Gibert appelle *la vraye & la parfaite éloquence* & c'est *ce que j'appelle la fausse.* Mais pour ne nous point encore méprendre au vray point de la difficulté, il nous faut souvenir que M. Gibert a distingué trois sortes de style dans l'Eloquence ; le premier desquels est le simple propre pour instruire & qu'il rejette les ornemens qui brillent ; ainsi ce que le P. Lamy attaque, n'est point l'Eloquence du style simple. De plus il faut prevenir encore ce que pourroit dire son adversaire sur le terme *d'excés*, de *prodigalité* de toutes les *figures* ; car il ne manqueroit pas de prétendre que *l'excès*, la *prodigalité* ne vaut rien nulle part ; mais qu'il faut dispenser avec choix & discernement ces *graces de la diction*, ces *figures de mouvemens divers*, ces *charmes du nombre*, en un mot comme parle le P. Lamy cet *équipage d'Eloquence.* Avec ces precautions nous voici entierement au point & c'est cet *équipage même d'eloquence*, quelque part où il se trouve, que le P. Lamy soutient

donner à *l'esprit une impreßion contraire à sa justesse, à sa droiture, à la liberté de son jugement &c.*

Pour montrer qu'il n'est pas le seul à penser ainsi, il s'appuie de l'authorité de Mr. Loke Anglois qui avance qu'excepté l'ordre & la netteté *tout l'art de la Rhetorique, ces applications figurées &c. ne servent qu'à insinuer de fausses idées dans l'esprit, qu'à émouvoir les paßions & à séduire le jugement.* Afin de demontrer ce sentiment le P. Lamy se sert de la maxime que le vray ne peut jamais mener à l'illusion & à l'erreur. *L'équipage d'éloquence* duquel il s'agit, mene à l'illusion & à l'erreur ; donc Mr. Gibert a beau dire que l'Art fait son capital de se cacher dans la pratique, d'étudier la nature, de l'imiter &c. parler ainsi repond le P. Lamy c'est justement *trahir la Rhetorique* au lieu *de la défendre.*

Un Art qui fait son capital de se cacher, dit-il, est l'art de n'être point naturel ; car la dissimulation, ni l'artifice ne peut être ce qui s'appelle *naturel.* Une bonne definition de mot sur celui de *naturel* feroit icy

grand bien à la diſpute. Le P. Lamy la preſſe neanmoins ſans ce ſecours & pourſuit ; *pourquoy enſeigner ou étudier un art qu'on eſt obligé de cacher dans la pratique, pour ne laiſſer voir que la nature ? pourquoy pour aller au naturel, pour étudier la nature faire paſſer par un Art ?* Je ne ſçay ſi on ne concluroit point de-là qu'il n'y a point d'art de peinture, ou même qu'il n'y a point d'Art au monde ; puiſqu'il n'en eſt aucun qui ne pretende ſe conformer à la nature ; ce qu'ajoûte le P. Lamy de la Rhetorique eſt vehément ; ſçavoir qu'elle eſt un art *de fictions, d'illuſions & d'impoſtures ; l'art de montrer mille ſentimens, mille paßions qu'on n'a point, de paroître en colere, quand on eſt tranquille ; de rire quand on eſt chagrin, de faire ſervir au menſonge les mouvemens de la nature, qui ne tiennent leur ſignification que de Dieu même.* Mais l'Orateur dit-on, doit être luy-même toûché ; & c'eſt, replique nôtre Auteur, ce que l'Art n'apprend point à être ſerieuſement en colere quand on eſt tranquille : s'il n'eſt pas toûché ajoûte-t-on, du moins doit il

le paroître. Voilà donc reprend le P. Lamy cet Art de Rhetorique *reduit à une pure Comedie, à faire le paßionné dans une chaire pour des objets qu'on haït veritablement*, ou pour lesquels on n'a que de l'indifference, à mentir impudemment des yeux, du visage? Quel art bon Dieu s'écrie-t-on icy & pourquoy en conserver l'usage à des enfans qui ne sont déjà que trop *portez au mensonge*? Pour prevenir tous ces malheurs qui blessent si vivement un grand zéle, il faut dire que la Rhetorique ne doit jamais s'exercer contre les propres sentimens de l'Orateur; & que quand il le fait, c'est sa morale pratique qu'on doit accuser plûtôt que sa Rhetorique, laquelle ne se determine pas d'elle même à un mauvais usage plûtôt qu'à un bon.

Pour bien *prescher & avec fruit*, poursuit nôtre Auteur, il *faut un cœur plein d'amour de Dieu qui n'a besoin d'étude, ni d'art pour faire effet dans le cœur de l'Auditeur.* Au contraire sans cette flamme céleste, dit-il, un Predicateur avec ses plus vives figures peut flatter l'imagina-

tion ; mais laiſſera dans ſa froideur le cœur de l'Auditeur. Ce ſont ces reflexions qui ont porté le Pere Lamy à ſe déclarer contre la neceſſité de la Rhetorique Artificielle & lui ont fait juger qu'elle n'eſt pas plus neceſſaire pour parler juſte, que la Logique Artificielle pour penſer juſte.

Le parti qu'il prend ſur cela, eſt celui dit-il, que *prennent ſans façon les plus raiſonnables Profeſſeurs du Païs Latin lorſqu'ils veulent parler ſincerement, comme a fait l'un d'eux dans un livre qui vient de paroître intitulé, Examen des Prejugez vulgaires.* Il eſt vray que l'Auteur de ce livre paroît un peu ſur ce point donner dans le ſentiment du P. Lamy, pretendant que c'eſt *la Nature & non point l'Art qui fait les hommes veritablement eloquens :* mais cet Auteur n'exclût pas tout à fait l'art comme il paroît par des lignes que le P. Lamy retranche dans ce qu'il en rapporte. Il ſemble donc qu'on veüille ſemer la zizanie parmi ceux qu'on appelle ici *Profeſſeurs du Païs Latin*, & cela un peu injuſtement, car enfin l'Auteur de

l'*Examen des Prejugez* n'eſt point du tout Profeſſeur de Rhetorique & même ne l'a jamais été.

La ſeconde partie du Livre du P. Lamy eſt pour montrer les égaremens où il juge qu'eſt tombé ſon adverſaire. Il lui reproche *qu'il eſt mal aiſé d'avancer d'un plus grand air de ſuffiſance de plus grandes pauvretez*; On y trouve encore d'autres termes un peu forts qu'on auroit pû bannir de la diſpute, ce qui a faſché le P. Lamy c'eſt qu'on ait oſé luy *dire qu'il ne connoiſſoit pas l'homme*, lui qui a fait pluſieurs tomes ſur la *Connoiſſance de ſoy-même*; cependant il n'étoit pas abſolument neceſſaire de faire tant de bruit ſur un point auſſi obſcur & auſſi diſputé qu'eſt celui de ſçavoir, s'il y a dans l'homme une intelligence tellement pure qu'elle connoiſſe certains objets independamment des traces du cerveau; c'eſt ſurquoy l'on paroît s'échauffer icy auſſi bien que ſur une autre théſe. Sçavoir *qu'il faut épargner beaucoup à l'homme, les images ſenſibles & ſur tout les vives & touchantes, à cauſe des playes*

que font à son cœur & des nuages que donnent à son esprit les impressions toûchantes qu'il reçoit des coprs qui l'environnent, de sorte qu'au *moins pour la perfection de l'esprit*, on ne *sçauroit prendre trop de soin d'éviter ces images, parce quelles vont affoiblir sa force & sa liberté.* Tel est le principe qui a fait juger au P. Lamy que les figures & les mouvemens de la Rhetorique étoient capables de corrompre le cœur. Son adversaire lui avoit objecté que cela n'a lieu que quand ces images sont employées en faveur du vice, & quand elles sont charnelles & grossieres. Le P. Lamy lui répond que c'est là un *faux-fuyant*; parceque la maladie de l'homme consiste à vouloir du *sensible & de l'agreable*. L'Auteur ajoute qu'une Eloquence qui ne tend qu'à exciter des idées sensibles vives & toûchantes, bien que la plusspart des Predicateurs ne les prodiguent qu'à dessein de porter les cœurs à la vertu & aux vrais biens, que cette Eloquence, dis-je, est peu propre à gagner le cœur de Dieu; elle ne fera pas un

meilleur effet ſur l'eſprit; car comme a dit nôtre Auteur dans la page 27e. *à quoy que ce ſoit que la Rhetorique nous porte réglé ou déreglé, dès qu'elle ne le fait qu'en remuant le cœur par l'imagination, il y a toûjours à riſquer* pour le jugement, de ſorte que ſi un Predicateur par les mouvemens de la Rhetorique a troublé la conſcience, & vivement intimidé le cœur de l'Auditeur, celui-ci en a *reçût quelque atteinte en ſon jugement.* Ne vaudroit-il point autant dire qu'on ne peut aller entendre un ſermon pathetique ſans s'expoſer d'avoir le cerveau bleſſé? Auſſi le P. Lamy dit-il, qu'il faut qu'il *en coûte à l'eſprit pour ſauver le cœur*, c'eſt pourquoy il ajoûte qu'il ſeroit veritablement *à ſouhaitter que les Predicateurs donnaſſent moins dans l'Eloquence Artificielle, ils n'en prêcheroient que plus apoſtoliquement & plus utilement.* Mais ſi l'Eloquence Artificielle n'a fait que troubler la conſcience & intimider le cœur d'un Pécheur, eſt-elle oppoſée en ce point à l'Eloquence apoſtolique? & croyons-nous que ceux qui étoient

touchez par la prédication de saint Paul & des autres Apôtres, n'en reçussent pas *quelque atteinte en leur jugement*, au sens que le dit le P. Lamy? les réfléxions que nous faisons ici ne sont que pour mieux demêler sa pensée, en regardant de près les doutes qu'elle nous a fait venir & qu'elle produira infailliblement dans ceux qui liront le précis de son Livre.

Du reste si l'on trouve dans son Ouvrage diverses maniéres de parler à son Adversaire plus vives que celles dont celui-ci avoit usé à son égard : il ne faut s'en prendre qu'à la chaleur de la dispute & non point à la vraye disposition du P. Lamy; car il dit dès les premieres lignes de son Ouvrage, que les *airs fiers & dedaigneux, n'ont jamais été de son goût*; que ce n'est point *par hauteur*, ni *par dedain* qu'il n'avoit point répondu jusqu'ici à l'Auteur du Traitté de la veritable Eloquence, bien qu'il ne le trouvât ni *Physicien*, ni *Metaphisicien*, ni même *Logicien* ; qu'il n'en est pas moins dispospofé à honorer cet Ecrivain ; c'est pourquoi écrivant aujourd'hui à un ami, il le prie que

ce

ce ſoit ſans conſéquence & ſans qu'on prétende le commettre avec ſon Adverſaire puiſqu'il dira *ſimplement ce qu'il penſe de l'écrit qu'il refute.* L'Adverſaire doit être content quand il voit ainſi déclarer publiquement qu'on ne veut pas ſe commettre avec lui. Cette modération eſt d'autant plus loüable, que l'Auteur étoit aſſuré par un jugement Authentique que la lecture de ſon Ouvrage dedommageroit bien le Lecteur de l'ennui que *leur avoit donné la fatigante lecture des objections qui y ſont ſolidement refutées*; c'eſt-à-dire qu'au jugement de l'Approbateur, auſſi-bien que du P. Lamy, il faut exterminer l'Art de la Rhetorique comme la corruption de l'eſprit & du cœur des Hommes. Les Magiſtrats & les Juges de Police après de telles authoritez devroient penſer ſerieuſement à faire deſormais fermer les Colleges où l'on enſeigne la Rhetorique, cette peſte publique de l'eſprit & du cœur; c'eſt à eux d'y pourvoir & aux Profeſſeurs de ce metier, d'en chercher un autre pour

peu qu'ils ayent de conſcience.

Du reſte quelques-uns trouveront peut-être que le P. Lamy en attaquant la Rhetorique de College, lui fait encore beaucoup d'honneur quand il la juge capable de corrompre l'eſprit & le cœur & qu'il lui trouve le talent d'*ébranler fortement l'imagination* par d'*éfrayantes images*, de *troubler*, d'*intimider* le *cœur par de grands mouvemens*, & ce ſont bien là les inconveniens qu'on attribuë d'ordinaire à la vraye éloquence ; mais la Rhetorique de College en paroît fort innocente ; du moins nous ne voyons pas qu'au bout d'un an ou deux qu'on y a étudié, on en ſoit beaucoup plus capable d'*ébranler l'imagination par d'éfrayantes images* ; ni même qu'après avoir enſeigné long-tems ce bel Art on en ſoit moins froid Orateur, pour en avoir debité les préceptes une longue ſuite d'années.

ARTICLE XLIV.

MANIFESTE DE L'ELECTEUR de Baviere 1704. in 12. pages 56.

MOnſieur l'Electeur de Baviere parle dans tout ce Manifeſte, & il y parle avec toute la dignité qui lui convient. La force de ſes raiſons eſt ſoûtenuë d'une expreſſion noble, élevée & qui n'aiant rien des ornemens affectez de la fauſſe éloquence, a les beautez plus touchantes de l'éloquence naturelle. Les perſonnes deſintereſſées ne pourront s'empêcher de convenir que ce Prince n'eſt point l'Auteur de la guerre, & que la maiſon d'Autriche ne peut l'accuſer d'ingratitude. Il l'a ſervie dans des conjonctures delicates, & il ne pouvoit ſans injuſtice lui rendre le dernier ſervice qu'elle exigeoit de lui. Se ſeroit-il declaré contre ſon néveu dont les droits inconteſtables étoient reconnus par tous les peuples de la Monarchie d'Eſpagne, par le Saint Siége, & même par les Alliez de l'Em-

pereur ? Il n'a pas tenu à Mr. de Baviere qu'il ne demeurât neutre, & quoi qu'il vît ſon frere injuſtement dépoüillé, il n'a eu recours aux armes que dans la neceſſité de ſe deffendre. L'occupation d'Ulme étoit neceſſaire pour la ſeureté de ſes Etats, authoriſée par pluſieurs exemples : & l'infidelité du Cercle de Soüabe le mettoit en droit d'en exiger des dedommagemens.

ARTICLE XLV.

ECLAIRCISSEMENT SUR la Prophetie de Jacob par le Pere Tournemine Jeſuite.

VOus voudriez Monſieur que les Theologiens appuiaſſent moins ſur la Prophetie de Jacob mourant, toûchant la deſtinée de Juda. Ni JESUS-CHRIST, dites-vous, ni les Apôtres ne l'ont jamais citée : & tant d'explications differentes qu'on en a données, prouvent aſſez qu'elle eſt obſcure. Vous oſez même avancer qu'aucu-

ne de ces explications ne vous contente. Sans parler, continuez-vous, de celles qu'on rejette communement, à combien de difficultez est sujette l'hypothese ordinaire, selon laquelle cette Prophetie promet à Juda une succession non interrompuë de Princes sortis de son sang, depuis David jusqu'au Messie? Comment accorder cette promesse avec la tyrannie d'Athalie, la captivité de Babylone, la longue & absoluë domination des Rois de Perse & de Syrie sur la Judée? En viendra-t'on, comme Genébrard, à dire que les Hasmonéens étoient de la Tribu de Juda; quoiqu'il soit clair par l'Ecriture même, qu'ils étoient de la Tribu de Levi? Avancera-t'on sans preuve qu'ils descendoient de Juda par les femmes, & que cela suffit pour l'accomplissement de la prediction?

Le sentiment de quelques Peres Grecs, & du Pere Petau, vous paroît plus aisé à défendre: vous exhortez par une raillerie à contre tems les Bacheliers à le faire valoir. Pour vous, une difficulté vous empêche de

l'embrasser. La voici cette difficulté exposée dans vos propres termes. „Juda n'a plus été un Etat particu-„lier, quand il est devenu une Pro-„vince de l'Empire Romain. Jus-„ques-là, disent les Auteurs de cet-„te opinion, il s'étoit maintenu „dans l'indépendance. C'est alors „que la promesse a été remplie & „que le Messie a dû venir. Si la „Judée n'a plus été un Etat separé „dès qu'elle a fait partie d'un autre „Etat, le Sceptre lui avoit été ôté „long-tems avant la naissance de „Jesus-Christ. Elle a été „Province des Roiaumes de Ba-„bylone, de Perse & de Syrie plu-„sieurs siécles avant que d'être Pro-„vince de l'Empire Romain.

Cette objection vous semble pressante. On a beau vous dire que sous les Rois de Babylone, de Perse & de Syrie elle se gouvernoit par ses propres Loix. Elle a retenu ces Loix sous les Romains, dites-vous : & la Bretagne ou la Normandie, qui ont des coûtumes particulieres sur lesquelles on juge, ont assurément perdu le Sceptre depuis qu'elles sont

partie du Roiaume de France. Selon vous on ne peut pas dire que depuis la priſe de Jeruſalem ſous Sédécias juſqu'à Simon Machabée, la Tribu de Juda ait été un Etat ſeparé de tout autre. Vous renvoyez au premier Livre des Machabées chapitre xv. où on lit en termes exprès qu'Antiochus donna à Simon Machabée la permiſſion de battre monnoie, marque ſûre que la Judée avoit jusques-là fait partie du Roiaume de Syrie.

N'attendez pas, Mr. que je vous ſuive dans vos digreſſions. Je n'entreprens pas de juſtifier les diverſes explications de cette Prophetie : je me contente de vous Propoſer la mienne, qui me ſemble à l'épreuve de vos objections.

Voici comme j'explique le texte. Ma paraphraſe s'éloigne aſſez des Verſions Françoiſes : néanmoins elle eſt conforme non ſeulement à l'original Hebreu, mais encore au Latin de la Vulgate, & je ne fais aucune violence à la ſignification propre des mots Hebreux, ni des mots Latins. Je le prouverai.

** Non auferetur sceptrum de Juda, neque dux de femoribus ejus, donec veniat qui mittendus est : & ipse erit expectatio gentium. Ligans ad vineam pullum suum & ad vitem, ô fili mi, asinam suam. Lavabit in vino stolam suam & in sanguine uvæ pallium suum. Pulchriores oculi ejus vino, & dentes ejus lacte candidiores.*

לא יסור שבט מיהודה ומחקק מבין
רגליו עד כי יבא שילה ולו יקהת עמים:
אסרי לגפן עירה ולשרקה בני אתנו כבס
ביין לבשו ובדם ענבים סותה:
חכלילי עינים מיין ולבן שנים מחלב:

Lo jasour schebeth mihoudah oumechiqq mibben raglao nghad chi javo schilo, ve lo jiqquehath nghammim : osri laggephen nghiroth, velasorequah beni athono chebbes baijain levuscho oubdham nghavim souhoth : chachlili nghenaim mijain oulben schinnaim mechalab.

La houlette ne sera point ôtée dedessus Juda, & celui qui le conduit ne s'éloignera point, (ou le Regne de Dieu sur Juda ne cessera point) & le Legislateur ne l'abandonnera pas jusqu'à

* *Gen. xlix. v.* 10. 11. 12.

ce que de ſa famille vienne Schiloh, *c'eſt-à-dire celui dont Juda eſt le Peuple, à qui l'accompliſſement des promeſſes eſt reſervé, qui naîtra d'une Vierge, qui ſera envoyé pour donner la paix aux hommes, pour les rendre heureux, pour les ſauver; mais à qui le ſalut des hommes coutera de grands travaux & des douleurs accablantes, dans leſquelles il expirera. Ce* Schiloh, *remplira l'attente des Nations, les ſoûmettra à ſa Loy, les réünira dans une même Egliſe, les purifiera & ſe ſervira d'une âneſſe & d'un ânon: & il paroîtra dans le tems que Juda poſſedera encore la terre promiſe diſtinguée par l'excellence de ſes vins & la fertilité de ſes pâturages.*

Cette explication debaraſſe la Prophetie des difficultez qui vous arrêtent. Je ne ſuis plus obligé de chercher une ſuite de Rois ſortis de Juda, ni de prouver que Juda n'a ceſſé d'être un Etat particulier qu'à la venuë du Meſſie.

La Prophetie ſelon moi renferme d'autres promeſſes & d'autres marques infaillibles pour reconnoître le Meſſie. Elle renferme auſſi diverſes

predictions des grandeurs du Meſſie. J'y trouve quatre promeſſes de Dieu qui regardent ſpecialement la poſterité de Juda, 1°. Que Dieu ne l'abandonnera point juſqu'à la venuë du Meſſie. 2° Que ce Meſſie ſera de la race de Juda à laquelle Dieu reſtraint la promeſſe faite à Jacob ; comme il avoit reſtraint à la poſterité de Jacob la promeſſe faite à Iſaac ; à la poſterité d'Iſaac la promeſſe faite à Abraham. 3°. Que ce Meſſie ſorti de Juda réünira toutes les Nations dans une ſeule Egliſe. 4°. Que la Tribu de Juda poſſedera encore la terre promiſe au tems de la venuë du Meſſie.

Je trouve dans la même Prophetie cinq marques infaillibles pour reconnoître le Meſſie. 1. Le tems de ſa venuë. Il viendra avant que Dieu abandonne la Tribu de Juda & permette qu'elle ſoit chaſſée de la Terre Sainte, diſſipée comme les autres. 2. La famille dont il ſera. Il naîtra de la race de Juda. 3. Le lieu où il paroîtra : la Terre Sainte. 4. Un évenement memorable qui le diſtinguera de tout autre homme :

c'eſt la réünion de toutes les Nations dans une ſeule Egliſe. 5. Une circonſtance de ſon triomphe fort ſinguliere : il s'y ſervira d'une âneſſe & d'un ânon. Ces cinq marques conviennent à JESUS-CHRIST ſeul, & forment en faveur de ſa Religion un argument, dont toutes les chicanes des Juifs n'éluderont jamais la force. On voit les Nations réünies dans ſon Egliſe : on ſçait qu'il s'eſt ſervi dans ſon triomphe d'une âneſſe & d'un ânon. Les Juifs ne nient pas qu'il ſoit de la race de Juda : ils conviennent qu'il a paru dans la Terre Sainte, peu d'années avant la diſſipation entiere de la Tribu de Juda.

Rien au reſte de plus aiſé que de verifier la premiere partie de la Prophetie, ſi l'on ſuit mon explication : il ſuffit pour l'accompliſſement de la promeſſe de Dieu renfermée dans cette partie de la Prophetie, que la Tribu de Juda n'ait point été avant le tems de JESUS-CHRIST chaſſée entierement de la Terre Sainte, diſſipée, confonduë avec les autres Tribus, enſorte qu'on ne

puiſſe plus la diſtinguer, abandonnée de Dieu, & privée des marques ſenſibles de ſa protection qu'elle éprouva dans la captivité de Babylonne : elle y fut conſolée par des Prophetes qui lui annoncerent ſa délivrance prochaine, animée par des miracles : ſon étât eſt bien different depuis la deſolation de Jeruſalem par Titus : pendant la captivité de Babylone, le petit peuple reſta dans la Judée dont les Juifs n'ont été entierement chaſſés, que ſous Adrien. Ils avoüent eux-mêmes qu'il ne diſtinguent plus la Tribu de Juda d'avec les autres.

Pour ne rien omettre des veritez que le ſaint Eſprit nous revele en cet endroit, diſons qu'il y manifeſte pluſieurs choſes qui regardent le Meſſie futur : qu'il ſera fils d'une Vierge, qu'il reconciliera les hommes avec Dieu, qu'il accomplira les promeſſes faites aux Patriarches, qu'il délivrera le genre humain de l'ancienne malediction, qu'il ſouffrira beaucoup. Il inſinuë même que ce Meſſie ſera le Dieu d'Iſraël, le Dieu Créateur à qui tout

appartient, & à qui Juda appartient d'une maniere ſpeciale.

Un grand avantage de mon explication, c'eſt qu'elle fait ſentir les endroits de l'Evangile où JESUS-CHRIST fait alluſion à la Prophetie de Jacob, & où il s'en ſert pour convaincre les Juifs. J'en remarque deux : le premier dans ſaint Mathieu. Le Sauveur reprochant aux Juifs leur incredulité, ajoûte à ſes reproches cette menace : *Auferetur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus ejus.* N'étoit ce pas leur dire : Ce regne de Dieu ſur Juda que Jacob a predit, ne devoit ceſſer qu'après la venuë du Meſſie. Ce regne va ceſſer : Dieu ceſſera d'être vôtre Legiſlateur : il va vous abandonner comme les dix Tribus : vous ne ſerez plus ſon peuple : il regnera ſur les Nations que vous mépriſez, & qui profiteront mieux que vous de la Loi qu'il leur donnera.

JESUS-CHRIST fait encore une alluſion plus marquée à cette Prophetie de Jacob dans ſaint Jean chapitre x. verſet 16. *J'ay d'autres brebis*

qui ne ſont pas de ce troupeau : il faut que je les raſſemble, & alors il n'y aura plus qu'une Bergerie & qu'un Paſteur. C'étoit leur dire : Dieu retire ſa houlette de deſſus Juda : il ne le regarde plus ce Peuple comme ſon troupeau ; mais les autres Nations vont prendre ſa place, & ſe réünir dans une même Bergerie.

Deux Propheties de Zacharie ont avec la Prophetie de Jacob un rapport admirable, qu'on n'a pas aſſez remarqué, ce rapport découvert, a été pour moi la clef de la Prophetie de Jacob. Zacharie chapitre IX. après avoir prédit que Dieu chaſſera de la terre promiſe tous les ennemis des Juifs, ou qu'il les ſoumettra à la Domination de ſon peuple. *Réjoüiſſez-vous, s'écrie-t'il, fille de Sion ; réjoüiſſez-vous autant que vous le devez : faites éclater vôtre joye, fille de Jeruſalem. Voilà vôtre Roy qui vient à vous, juſte & Sauveur, il eſt pauvre & monté ſur une âneſſe & un ânon. Il n'y aura plus de guerre : ce Roi ne parlera aux Nations que de paix, & ſon Empire s'étendra juſqu'aux extremitez de la terre.*

Il eſt aiſé de reconnoître dans le Roi predit par Zacharie le *Schiloh* de Jacob, qui réünira les Nations, & qui ſe ſervira d'une âneſſe & d'un ânon ; circonſtance annoncée par les deux Prophetes.

Il y a encore plus de liaiſon entre le chapitre 11. de Zacharie & la Prophetie que j'explique. Zacharie y raconte que ſuivant l'ordre de Dieu il prit une belle houlette & un foüet, & ſe mit à conduire un troupeau. Indigné de l'ingratitude de ce troupeau, il tua en un mois trois beliers, qu'il avoit choiſis pour en être les conducteurs, & rompit enſuite ſa belle houlette, pour marquer que Dieu rompoit l'alliance qu'il avoit contractée avec ſon Peuple, pour faire la même alliance avec toutes les Nations.

Le Prophete demanda ſa recompenſe aux Maîtres du troupeau, qui connurent que toutes ſes demarches étoient Prophetiques, ils lui compterent trente piéces d'argent. Allez, dit Dieu au Prophete, qui tenoit ſa place, allez jetter dans le Temple à un Potier cette ſomme conſi-

derable, ce prix auquel ils me mettent. Le Prophete, après avoir exécuté le nouvel ordre de Dieu, rompit son foüet & renonça à son troupeau : renoncement qui devoit être suivi d'une division parmi les Juifs, plus funeste que le Schisme des dix Tribus.

Expliquons cette figure. Elle nous represente la conduite de Dieu envers Iuda dans le tems le plus voisin du Messie. Dieu gouverna quelque tems ce Peuple depuis sa délivrance, par Simon Machabée avec une grande douceur figurée par la belle houlette ; il le rendit victorieux de ses ennemis & le combla de gloire. Irrité de le voir toûjours ingrat & toûjours indocile, dans un mois Prophetique, c'est à dire dans le cours de trente années il lui enleva trois Princes d'un merite distingué, Simon Machabée, Jean Hircan & Aristobule. Après leur mort il changea en sevérité la douceur de sa Providence. Les Juifs furent accablez de malheurs presque continuels, & abandonnez enfin, quand ils eurent

achepté le fils de Dieu trente piéces d'argent qu'on donna à un Potier pour prix d'un champ ; après que le traitre Judas les eût rapportées.

Il est clair que la Prophetie de Zacharie , acheve de determiner le sens de celle de Jacob. Le Patriarche mourant avoit promis à la Tribu de Juda que Dieu ne l'abandonneroit point jusqu'à la venuë du Messie. Il restoit à sçavoir s'il l'abandonneroit alors. C'est ce que Zacharie nous apprend. Il nous marque le tems de cet abandon , en sorte qu'on ne peut s'y méprendre : des victoires ; un Etat glorieux suivi de la mort de trois grands Princes en trente ans ; la mort du dernier de ces Princes suivie de calamitez continuelles ; JESUS acheté trente piéces d'argent ; cet argent donné à un Potier : voilà des marques ausquelles les Juifs ont dû distinguer le tems précis de leur abandon & de leur prochaine dissipation. Il ne reste plus qu'à justifier les differences de ma version Françoise.

Preuves de la nouvelle Explication.

1. מחקק *mechokik* ſignifie naturellement Legiſlatur il ſe dit de Dieu, Iſaïe. 33. 22.

Dux ſignifie Conducteur & peut ſignifier & Legiſlateur & Berger: le propre de l'un & de l'autre eſt de conduire. On n'a qu'à lire le Pſ. 30. v. 4. Pſ. 76. Pſ. 79. Mich. 5.

2. שבט *ſchebet* ſe prend pour un ſceptre, Amos 1. 5. Pſ. 45. 7. & pour une houlette, Mich. 7. 14. Levit. 21. 32. Pſ. 23. 4. Il m'eſt indifferent dans quelle ſignification on le prenne; ſi on le prend pour un Sceptre, je traduirai, *Non auferetur Sceptrum de Juda neque Dux*. Le regne *de Dieu ſur Juda ne ceſſera point*, *Dieu* continuera *d'être ſon Legiſlateur. Si* par *Schebet* on entend une houlette je traduirai: *Dieu ne retirera point ſa houlette de deſſus Juda, il continuera d'être ſon Legiſlateur.* Le mot Latin *Sceptrum* ſe peut prendre pour une houlette, & les endroits citez de Zacharie & de S. Jean, ſemblent demander ces idées.

Paſtorales ſi conformes aux mœurs de Jacob.

3. Je mets une virgule après *Dux*, avant *de femoribus ejus*, que je conſtruis avec *donec veniat.* Rien n'empeche cette tranſpoſition de virgule. La coûtume d'écrire les Livres ſacrez en lettres capitales a duré juſques au 16e ſiécle : & c'eſt Robert Etienne dans ſon édition de 1545. qui les a diſtingués en verſets, chiffrés comme ils ſont aujourd'hui, & y a mis le premier des points & des virgules. Cette ponctuation n'a point encore été determinée par aucun Decret de l'Egliſe : les Interpretes la changent à leur gré. Un ſeul exemple fera ſentir combien il eſt libre de la changer. Dans le premier chapitre de ſaint Jean, les Miſſels & beaucoup d'Interpretes joignent ces paroles du verſet 3. *Quod factum eſt*, avec les ſuivantes, *in ipſo vita erat.* Les autres Interpretes les joignent avec celles qui precedent *ſine ipſo factum eſt nihil.* Si cependant cette tranſpoſition de virgule fait de la peine à quelqu'un, je puis la negliger ſans rien changer

à mon explication qui en est assez independante. Car cette expression *de femoribus* se peut entendre de maniere qu'on ne soit point obligé à reconnoître une suite de Rois sortis de Juda.

Les plus habiles Interpretes croient que cette expression peut signifier *de filiis, de medio civium ejus, de vexillis, id est de tribu ejus*. Car chaque Tribu étoit distinguée par ses étendards. Que l'on construise donc si l'on veut *de femoribus ejus* avec *Dux* : je pourrai toûjours traduire, *le Legislateur ne se retirera point du milieu des descendans de Juda : il ne quittera point sa Tribu* : non *auferetur de medio civium ejus, de vexillis ejus, de tribu ejus*, c'est le sens du Pentateuque Samaritain. *Non auferetur à filiis filiorum ejus* : c'est ainsi que l'entend l'ancien Paraphraste Chaldaïque.

4. שילה *Schiloh*. Ce n'est pas ici un mot ordinaire : il ne se trouve que dans ce seul endroit de l'Ecriture, & c'est apparemment un nom mysterieux inventé par le saint Esprit pour designer le Messie. Les inter-

pretes Grecs & Onkelos l'ont entendu comme s'il y avoit שלו *Schello*, *celui à qui*, *celui de qui*. On peut ſous-entendre *à qui le Roiaume appartient*; ou plutôt *celui de qui Juda eſt le peuple*, ou *celui à qui l'accompliſſement des promeſſes eſt reſervé*. De ſçavans Rabins font venir ce mot de שליה *Schiliah* qui ſignifie la ſecondine où l'enfant ſe forme dans le ventre de la mere: & l'on remarque que *Schiloh*, quoique de terminaiſon maſculine a un affixe feminin dans l'Hébreu. Rien n'eſt mis au hazard dans l'Ecriture: & ce qui paroît une negligence eſt une prediction ſelon de ſçavans Interpretes, que le Meſſie naîtra d'une Vierge, qu'il ne viendra de Juda que par une femme, & qu'il ne devra ſon origine qu'à la ſecondine de ſa mere *factus ex muliere* dit S. Paul.

Les Samaritains, & après eux Oleaſter & d'autres Interpretes de la même force, dérivent ce nom de שלה qui ſignifie *pacifier*, *rendre heureux*, *ſauver*. L'Auteur de la Vulgate la fait venir de שלח *envoyer*. Enfin des

Commentateurs diſtinguez le tirent de la לאה & de la lettre ש ajoutée pour ſervir de pronom ; & veulent qu'il ſignifie un homme épuiſé par le travail, accablé par la douleur, un homme expirant dans les ſouffrances. Pour moi je crois que dans l'intention du ſaint Eſprit, il faut raſſembler ces diverſes ſignifications, qu'il a eu toutes en vûë en formant exprès un nom qui contint une magnifique deſcription du Meſſie, & qui nous apprît d'une maniere miſterieuſe & digne de la ſageſſe Divine, que le Meſſie ſeroit le Dieu dont Juda étoit le peuple, le fils d'une Vierge envoié pour reconcilier les hommes avec Dieu, pour les rendre veritablement heureux, pour les ſauver & pour exécuter les promeſſes faites aux Patriarches dont l'accompliſſement lui couteroit bien de travaux & l'expoſeroit à mourir dans les plus cruelles douleurs.

5. *Ipſe erit expectatio gentium* l'expreſſion Hebraïque eſt ſuſceptible de pluſieurs ſens. Les Interpretes ſe partagent : les uns tra-

duiſent *ei obedientia gentium* : les autres *ei aggregatio gentium* : les autres *ipſe munditia gentium*. Toutes ces traductions conviennent à mon explication. J'aime pourtant mieux les raſſembler toutes que de me reſtraindre à une ſeule.

6. *Ligans ad vineam.* Sans m'arrêter à traduire à la lettre ces deux verſets, j'en ai donné le ſens. Le Prophete ne pouvoit mieux marquer la fertilité de la Judée, qu'en diſant qu'on y épargnoit le vin moins que l'eau, & qu'on ſe ſervoit de vin pour laver les habits. Il ne pouvoit mieux deſigner la Judée que par cette abondance du vin. On ſçait que le raiſin eſt ſur les medailles, le ſymbole de la Judée.

ARTICLE XLVI.

OBSERVATION D'ANATOMIE.

LE Jeudy vingt-cinquiéme du mois de Novembre 1704. ſur les dix heures du matin, le nommé Brunet âgé d'environ trente ans, mourut ſubitement. Il avoit ſouffert pendant deux ans des maux de tête ſourds & accablans, & un aſthme avec un ſifflement & peſanteur dans toute la poitrine. Son viſage étoit preſque toûjours bourſouflé : & il s'y étoit formé des heréſipelles qui s'étendoient au col & ſur la poitrine & qui ſe terminoient à des tumeurs ſereuſes, que l'on faiſoit couler ſur la poitrine & ailleurs aiſement avec les mains : ſon eſprit paroiſſoit plus ſtupide qu'auparavant. Quelques mois avant ſa mort, il s'étoit formé une tumeur à la partie ſuperieure de la poitrine, cauſée par un coup qu'il reçût en badinant avec un de ſes Camarades. De tous les remedes que la Medecine a accoutumé de faire en pareilles occaſions, les diaphoretiques ſont ceux qui l'ont le plus ſoulagé. Ces incommoditez ne l'ont pas empeſché de travailler juſqu'au dernier jour de ſa vie. Mr. Poncelet Me. Chirurgien & Prevôt de ſa Compagnie, qui eſt très-habile & & très-diſtingué parmi ceux de ſa profeſſion, fit après la mort, l'ouverture du

du corps, & il a bien voulu nous communiquer ce qu'il y a remarqué de singulier. Voici comme il en parle.

Je commençai l'ouverture de son corps par la tête, comme étant la partie qui m'avoit parû avoir le plus de part dans une mort si subite; les tegumens étant coupez & separez, le crane scié & levé à la maniere ordinaire; je trouvay tous les vaisseaux de la duremere aussi bien que les sinus longitudinals superieur & les lateraux fort gonflez & remplis de sang. Je coupai la duremere au tour du cerveau à l'endroit où j'avois scié le crane pour le decouvrir: & je remarquay que tous les vaisseaux qui rampent sur sa surface exterieure, sur tout du côté droit, étoient si tendus & si plains qu'ils paroîssoient être prêts à se rompre.

La duremere étant levée, je me mis en devoir de decouvrir le ventricule droit du cerveau, & comme la tête étoit un peu basse, je la fis relever: & je fus surpris que dans ce mouvement il tomba dessus la table; un corps de la grosseur d'un œuf de poule d'Inde, de consistence assez ferme, & que j'apperçûs être sorti de la partie posterieure du ventricule droit du cerveau.

Un fait si surprenant m'obligea d'examiner ce corps étranger, plûtôt que de continuer mon operation, & l'ayant plusieurs fois lavé dans de l'eau pour le debarasser d'un peu de sang qui étoit coagulé au tour, ce qui resta, parut de la grosseur

d'un œuf de poule & de la même figure, sa substance étant toute fibreuse & comme charnuë.

Je continuay l'examen du cerveau, & passant mon doigt indice de la main gauche dans l'ouverture, par où étoit sorti ce corps étranger, j'ouvris toute l'étenduë de la cavité, où étoit mon doigt, laquelle étoit considerable & que je remarquay être le ventricule droit qui étoit extremément dilaté, & dont la partie posterieure n'avoit pas plus d'épaisseur que celle d'une feüille de papier.

Il ne sera pas difficile de concevoir comment ce corps étranger a pû sortir de lui-même de cette cavité, sans qu'il y eût ouverture au ventricule.

Il n'y a qu'à faire attention. 1°. Que la partie posterieure du ventricule étoit extremément mince & d'une consistence très-mole. 2°. Que cette partie ne se trouvoit plus couverte de la duremere qui luy servoit comme d'une forte gaîne, & qui fait le même office au cerveau, que la capsule qui enveloppe tous les vaisseaux de nôtre corps. Ces deux choses jointes au mouvement, quoyque leger, que l'on donna à ce corps étranger en levant la tête, le determinerent à enfoncer cette foible cloison pour sortir de sa prison.

Les vaisseaux & les glandes du plexus coroïde étoient aussi très gonflées : & je trouvay beaucoup de serositez dans ce ven-

tricule : ce qui eſt une ſuite de l'obſtruction & de l'embarras cauſé dans ces parties par la compreſſion de ce corps charnu.

J'ouvris le ventricule gauche, qui me parut preſque dans l'état naturel, avec ces differences néanmoins, qu'il étoit rempli de beaucoup de ſeroſitez, de même que le droit; & que les glandes du plexus coroïde étoient groſſes, comme des grains de bled. Toutes les autres parties du cerveau étoient bien conformées.

Après l'examen de la tête, je crus qu'il étoit inutile de lui ouvrir les autres ventres pour cercher la cauſe de ſa mort ſubite : mais un particulier des amis du mort, qui étoit preſent à l'ouverture, m'avertit qu'il portoit depuis quatre ou cinq mois une tumeur à la poitrine. Je decouvris la poitrine, pour examiner cette tumeur : & je la trouvay ſituée à la partie moyenne & anterieure entre le deuxiéme & le troiſiéme os du ſternum. Je crus d'abord qu'elle étoit ſuperficielle, & qu'elle ne penetroit point dans la capacité : je l'ouvris avec mon ſcapel ſelon ſa longueur ; & il en ſortit beaucoup de matiere très-puante & de couleur de lie de vin. Cela me fit conjecturer que l'abcès penetroit plus avant, j'introduiſis mon doigt dans l'ouverture de la tumeur, je tiray pluſieurs piéces des os du ſternum qui étoient tous vermoulus.

La curioſité me porta à ouvrir entierement la poitrine : je trouvay que la cavité

droite étoit remplie de la même matiere, que celle que j'avois tirée de la tumeur : à la difference seulement qu'elle étoit d'une consistence un peu plus épaisse, & un peu plus brune : & tout le lobe du poumon de ce côté-là, étoit entierement fondu en cette matiere, en sorte qu'il ne s'y en trouva aucun vestige. Les deux os du sternum étoient cariez entierement, aussi bien que l'extremité cartilagineuse de la troisiéme, de la quatriéme, & de la cinquiéme des vrais côtés qui s'y attachent.

Pour ce qui regarde le lobe gauche du poumon, il étoit beaucoup rempli d'air & tous les vaisseaux sanguins qui parcourent sa substance, regorgeoient de sang : ce qui le rendoit d'une couleur très-brune. Il étoit aussi extremément adherant à la surface interne de la pleure dans toute son étenduë.

ARTICLE XLVII.

SUITE DES REMARQUES de Mr. le Pelletier sur les Erreurs des Peintres. De la Representation du Temple de Jerusalem, & de l'Apparition d'un Ange à Zacharie.

LA liberalité des Peintres, un peu trop prodigue en Pontificats, paroît encore en la personne de Zacharie Pere de saint Jean-Baptiste. Nous le voyons ordinaire-

ment representé, dans le lieu le plus intime du sanctuaire, vestu pontificalement à genoux devant l'Arche d'Alliance posée sur un Autel, l'encensoir à la main, ou debout les mains élevées au Ciel, & quelquefois la tête nuë. Ce lieu, cet habit, & ces attitudes choquent neanmoins également l'Evangile & les rites les plus essentiels des Juifs.

Nous lisons dans le premier chapitre de saint Luc, qu'un Prêtre nommé Zacharie de la famille, ou classe d'Abia, étant de semaine, & le sort lui étant échû d'entrer dans le Sanctuaire, pour y offrir les parfums, à l'heure accoutumée, pendant que le Peuple prioit dehors, un Ange s'étoit apparû à lui, debout à la droite de l'Autel des parfums, & luy avoit annoncé que sa femme Elizabeth auroit un fils, auquel il donneroit le nom de Jean : & que cette vision avoit troublé ce Prêtre.

Pour entendre cette narration, il ne faut pas ignorer ce que l'Ecriture nous rapporte dans les 23. & 24. chapitres du premier Livre des Paralipomenes, & dans le 23^e^. chapitre du second livre, que les Prêtres Israëlites ayant été comptez du tems de David, on en avoit trouvé trente huit mille, dont vingt quatre mille avoient été choisis & distribuez en vingt quatre familles, ou classes, pour servir tour à tour dans le Temple, pendant huit jours, ou d'un sabath à l'autre. ; Que le huitiéme

rang étoit échû à la famille d'Abia, l'un des descendans d'Aaron, & Chef de l'une de ces classes. Josephe presque contemporain de Zacharie remarque dans l'onziéme chapitre du 7e. livre de ses antiquitez, que cet ordre s'observoit encore de son tems. *Quæ quidem divisio durat usque in hodiernum diem.*

Il est pareillement necessaire qu'on sçache l'état ou disposition du Temple de Jerusalem, tel qu'il étoit dans ce tems-là. On ne le peut mieux apprendre que de la description que nous en donne Josephe dans le 14e. chapitre du 15e. livre de ses Antiquitez Judaïques, & dans le 6e. chapitre du 6e. livre des Guerres des Juifs. Du tems de Zacharie le Temple de Jerusalem, qui avoit été rebâti par Herode, avoit cette disposition. C'étoit un grand quarré fermé de quatre Portiques magnifiques, d'une stade Hebraïque de longueur chacun, qui regardoient les quatre parties du monde. Celui du côté du midi étoit triple & les autres doubles, c'est-à-dire que le premier étoit soutenu de quatre rangs de colonnes Doriques de marbre blanc, & les autres de trois rangs, qui formoient dans le premier trois galeries & deux dans les trois autres. Au milieu de chaque Portique se trouvoit une grande porte pour entrer dans le Temple & pour en sortir. Ces Portes étoient comme de fortes tours quarrées qui renfermoient plusieurs loges pour la

commodité de ceux qui les gardoient : & au dessus de ces loges, se trouvoient de grandes sales ou chambres. Ces Portiques renfermoient une grande cour pavée de Mosaïque, & cette cour & ces Portiques faisoient la premiere enceinte du Temple, où les Prosélites pouvoient entrer. De cette enceinte, après avoir monté plusieurs degrez, on entroit dans la seconde, qui se trouvoit renfermée entre deux enceintes de murailles, dont l'une avoit six coudées d'epaisseur, & l'autre une coudée. Cette seconde enceinre, où les seuls Juifs purs & leurs femmes purifiées pouvoient entrer, étoit accessible par neuf portes, par quatre du côté du Midi, par quatre du côté du Septentrion & par une du côté d'Orient. Ces Portes étoient de hautes tours quarrées où se trouvoient des sales basses & des sales hautes. Et le long du dedans de la muraille épaisse, entre les portes, se trouvoient tout à l'entour plusieurs sales ou chambres basses ; plusieurs gardemeubles, pour l'utilité des sacrifices & pour la commodité des Sacrificateurs. Entre les deux murailles de cette enceinte se trouvoient encore deux grandes cours pour les hommes, l'une du côté du Midi, & l'autre du côté du Septentrion ; & deux pour les femmes du côté d'Orient. Ces Cours avoient des portiques magnifiques. Ceux des Cours des hommes étoient soutenus de deux rangs de colonnes, &

ceux des Cours des femmes de trois rangs. La muraille de cette ſeconde enceinte d'une coudée d'épaiſſeur & de hauteur d'appuy, renfermoit tout à l'entour la Cour des Prêtres. Au milieu du haut de cette Cour ſe trouvoit le *Fanum* ou Temple interieur envelopé d'un groupe de bâtimens à trois étages, contenant trente chambres, dix à chaque étage. Ce Temple ainſi envelopé de bâtimens, occupoit de terrain dans cette Cour, cent coudées en tous ſens. On montoit par douze degrez au veſtibule qui avoit vingt coudées de long & dix de large. La porte en étoit toûjours ouverte & ſans battans. Du veſtibule on entroit dans le Lieu Saint, qui avoit quarante coudées de longueur & vingt de largeur; & de ce dernier lieu ou Antichambre, on entroit dans le lieu très-ſaint, ou chambre ſecrete, qui avoit vingt coudées en quarré. Tout cet appartement de plain pied, étoit lambriſſé de lames d'or cizelées, les plat-fonds & les parquetages de même. Avant la captivité l'Arche d'Alliance étoit au milieu de la chambre ſecrete entre deux grands Cherubins de bois d'olivier, revêtus de l'ames d'or, qui la couvroient de leurs aîles. Après la captivité il n'y avoit plus rien; l'entrée n'en étoit permiſe qu'au Souverain Pontife, une fois l'année, en habit blanc, le jour du Jeûne ou de la Fête de l'expiation. Au devant de la porte étoit un riche voile de tapiſſerie, ou

brocard de differentes couleurs. Dans l'antichambre, au lieu Saint, se trouvoit le chandelier d'or à sept branches du côté du Midi; la Table d'or chargée de douze pains de Proposition du côté du Septentrion; & l'Autel d'or des parfums, au devant du voile de la porte du lieu très-saint, du côté d'Occident. Personne n'y entroit que le Prêtre de Semaine, à qui étoit échû la charge de changer les pains le jour de Sabath, d'entretenir les lampes, & de bruler les parfums sur l'Autel, tous les jours le soir & le matin à certaine heure. Le fronton de la porte de cette antichambre étoit orné de vignes d'or avec leurs pampres, & des grapes pendantes de la hauteur d'un homme. Les battans de cette porte étoient couverts de l'âmes d'or cizelées. Avant la captivité se trouvoient dans le vestibule, les deux colonnes de bronze dorées que Salomon y avoit fait mettre pour soutenir un grand voile de brocard qui pendoit devant la porte de l'antichambre. Au devant du vestibule de ce Temple se trouvoit l'Autel des holocaustes de quinze coudées de haut & de plus de trente coudées en quarré, où l'on entretenoit le feu sacré, & où l'on brûloit les victimes. Entre cet Autel & la façade du Temple du côté du midi étoit le lieu où Salomon avoit fait mettre la Mer d'airain. Dans le reste de la Cour se trouvoient les lieux où les Prêtres & les Le-

vites faisoient leurs fonctions. Il s'y trouvoit même des bâtimens qui contenoient des chambres & des sales, une entre autres où s'assembloit le grand Sanhedrin.

Or si l'on regarde cette Description comme constante, puisqu'elle est tirée de la déposition d'un Temoin oculaire experimenté ; il est bien clair que la narration de S. Luc, ne nous marque point que Zacharie ait été grand Prêtre, encore que Saint Ambroise, S. Augustin, Bede, Theophylacte, Strabus, Comestor, & un grand nombre d'autres Interpretes, l'ayent crû. Car bien qu'il soit certain, puisque l'Ecriture le dit, que les Prêtres distribuez par familles servoient par semaines, tour à tour ; il ne suit pas de là que les Souverains Pontifes fussent sujets à ces sortes de vicissitudes : au contraire, il est de fait qu'ils étoient toûjours de service, leur ministere étant à vie ; à moins que quelque crime, ou les brigues de quelques factieux ne l'interrompît : comme il arriva quand la Judée fut soûmise aux Romains, que l'élection en fut souvent annuele, ainsi que le marque S. Jean au sujet de Caïphe, *cum esset Pontifex anni illius.*

S. Luc nous dit, que l'office de brûler le parfum dans le Temple échût à Zacharie, dans le tems qu'il étoit de semaine, *Sacerdotio fungendo ipsum in ordine vicis suæ, sortitus est suffire* ἔλαχε τοῦ θυμιάσαι. La Vulgate ; *cum Sacerdotio fungeretur in*

ordine vicis suæ, sorte exiit ut incensum poneret : ce qui marque visiblement, que la fonction de brûler le parfum n'étoit point particuliere au Pontife, mais qu'elle se distribuoit au sort entre les Prêtres de semaine. Aussi lit-on dans le trentiéme chapitre de l'Exode, que tous les Prêtres pouvoient brûler le parfum sur l'Autel destiné à cet usage ; & que cela se devoit faire le soir & le matin de chaque jour, dans le tems qu'on moûchoit le lumignon, qu'on mettoit de l'huile dans les lampes, qu'on les éteignoit & ralumoit. Et *adolebit incensum super eo Aaron : mane, quando componet lucernas, incendet illud, & quando collocabit eas ad vesperum.* Car bien qu'il ne soit parlé que d'Aaron dans cet endroit, les paroles qui suivent marquent assez que par le mot d'Aaron, l'Ecriture à son ordinaire entend les enfans & les descendans d'Aaron. *Uret thymiama sempiternum coram Domino in generationes vestras.* Outre qu'on lit dans la suite qu'Aaron & ses enfans se devoient laver les pieds & les mains quand ils entroient dans le lieu Saint, ou quand ils s'approchoient de l'Autel pour y brûler le parfum. *Lavabunt Aaron & filii ejus manus suas ac pedes, quando ingressuri sunt Tabernaculum testimonii, & quando accessuri sunt ad altare, ut offerant in eo thymiama Domino.*

Saint Luc donne le nom de *Prêtre* à Zacharie, *ἱερεύς* : il lui assigne sa demeure

dans une Ville de la Tribu de Juda ; *in civitate Juda.* Ce qui marque clairement qu'il n'étoit que simple Prêtre. Car s'il avoit étéPontife il l'auroit appellé ἀρχιερεὺς & non pas ἱερεύς. Il n'auroit pas dit qu'il demeuroit en une Ville située sur les Montagne de Juda, puisque les grands Prêtres, à cause du Temple, faisoient leur residence à Jerusalem qui étoit de la Tribu de Benjamin. Cunæus dans le troisiéme chapitre du second Livre de sa Republique des Juifs, rapporte que l'on trouve dans le Traité *Massechta Middoth*, que le grand Prêtre avoit un petit appartement dans le Temple qu'on appelloit le conclave du Pontife.

Et que Maimonides remarque que la maison qu'il avoit hors du Temple devoit être necessairement dans la Ville de Jerusalem & non ailleurs.

Pour confirmer ces preuves, ajoûtons qu'on ne trouve point dans le Catalogue des Pontifes Juifs, qu'il y ait eu de Zacharie grand Prêtre dans ce tems-là. Loüis Capelle dans sa Chronologie sacrée, Selden dans son Livre de la succession au Pontificat des Hebreux ; & Voisin dans son Traité *de lege divina*, nous donne une liste des grands Prêtres depuis l'extinction des Asmonéens jusqu'à la destruction du Temple, où l'on ne voit point le nom de Zacharie. Ils conviennent avec Josephe, qu'après la mort d'Aristobule le

dernier de ces Asmonéens, Ananie, Jesu, Simon, Ismaël, Eléazar; Simon & Caïphe se succederent au Pontificat. Or la durée du Pontificat de ces personnes, ayant commencé près de 25. ans avant la naissance de Jesus-Christ, & s'étendant jusqu'après sa mort, si Zacharie avoit été Pontife, on en devroit voir le nom, dans ce denombrement. Mais ce qui doit convaincre qu'il n'étoit que simple Prêtre, & qu'on n'a garde de l'y trouver, c'est que Joseph dans le premier chapitre du dix-huitiéme Livre de ses Antiquitez, nous assûre que Joazar étoit Pontife dans le tems que Quirinus, ou Cyrinus, par ordre d'Auguste, faisoit faire la description des Juifs dont parle S. Luc, c'est-à-dire dans le même tems de l'apparition de l'Ange à Zacharie, puisque Jesus-Christ vint au monde, pendant qu'on faisoit cette description; & que S. Jean n'étoit né que quelques mois avant le Sauveur. *Hæc descriptio prima, facta est à Præside Syriæ, Cyrino,* κυρηνίου.

Mais puisque Zacharie n'étoit point grand Prêtre des Juifs, on ne doit point le representer vêtu Pontificalement dans le lieu très-Saint, devant l'Arche d'alliance: parce qu'il n'y avoit que le Souverain Pontife, comme nous l'avons déja dit, qui eût droit d'y entrer, & une seule fois dans l'année, pendant la fête que les Juifs appelloient *Purim*, expiation, qui se celebroit

le dixiéme jour du septiéme Mois nommé Tisri, & qui correspondoit à nôtre Mois de Septembre. Outre cela, quand il auroit été grand Prêtre, on feroit deux fautes en le representant dans ce saint Lieu, devant l'Arche d'Alliance vêtu Pontificalement : puisque du tems de Zacharie, il n'y avoit plus d'Arche d'Alliance dans le Temple, & que le Souverain Pontife n'entroit jamais dans le lieu très-Saint qu'en habit blanc.

Il n'y avoit plus d'Arche d'Alliance en ce tems-là dans le Temple de Jerusalem ; puisqu'on lit dans le second chapitre du second Livre des Machabées, que Jeremie lors de la Captivité, l'avoit cachée dans une caverne, & qu'on ignoroit le lieu, où il l'avoit mise. *Jeremias invenit locum speluncæ ; & Tabernaculum & arcam & altare incensi intulit illuc, & ostium obstruxit.* Josephe dans le sixiéme Livre de la Guerre des Juifs, remarque dans le sixiéme chapitre, que de son tems, il n'y avoit rien dans le lieu très - Saint : *Nihilque prorsus in ea erat positum.* Aussi les Docteurs du Talmud ont crû que Salomon, ayant appris de quelques Prophetes, qu'un jour les Assyriens ruineroient le Temple, avoit fait faire sous terre une cache, dans laquelle Josias avoit mis l'Arche, la Verge d'Aaron, le Vase de Manne, le Pectoral du grand Prêtre & l'huile Sainte. On trouve même dans la Gemara de Jerusalem, au titre *Maccoth*, que cinq choses manquoient au

second Temple : le feu Celeste, l'Arche, l'Urim & Thummim, l'Huile Sainte & le Saint Esprit. Dans la Gemara de Babylone, au titre *Joma*, chapitre premier, & dans Kimchi sur le Pseaume 85. que ces cinq choses étoient l'Arche, l'Urim, le feu Celeste, la Majesté Divine & le Saint Esprit. Or quoique ces Rabins ne conviennent point en tout, ils s'accordent néanmoins au sujet de l'Arche, qui selon leurs Traditions ne fut point retrouvée après la Captivité de Babylone. L'Arche d'Alliance n'étoit donc plus dans le Temple, du tems de Zacharie.

Pour l'habit que le Pontife étoit obligé de porter le jour qu'il entroit dans le lieu très-Saint ; il consistoit en un caleçon, une tunique à manches, une ceinture creuse & un bonnet en forme de Turban : le tout de toile blanche. *Tunica linea vestietur, feminalibus lineis verenda celabit ; accingetur zona linea, cidarim lineam imponet capiti.* Levit. c. 16. Ce qui s'est toûjours observé tant que le Temple a été debout ; comme on le peut remarquer par ce qu'en dit Maimonide dans le Traité *Halach Kele Hammikd*, chapitre 8. *Vestes albæ sunt quatuor vestimenta, quibus Pontifex magnus operatur die expiationum, & omnes quatuor albæ sunt, & ex pistan tantum.* Les quatre sortes d'habits, dit-il, dont se servoit le Souverain Pontife, le jour des Expiations, étoient blancs & de pur lin.

Zacharie n'étoit donc point dans le lieu très-Saint, lorſque l'Ange lui apparut, puiſqu'il n'avoit pas droit d'y entrer : mais il étoit dans l'Anti-chambre ou lieu Saint, debout la tête couverte, le viſage tourné du côté d'Occident, devant l'Autel des parfums, arrângeant ſur la grille les charbons ardens qu'il venoit de prendre ſur le grand Autel du milieu de la Cour, où le feu n'éteignoit iamais. Car il y avoit trois feux entretenus deſſus, à ce que nous dit Maimonides : un grand, où l'on brûloit les victimes ; un moyen d'où l'on tiroit les charbons dont on vient de parler pour brûler le parfum ; & un autre qu'on appelloit perpetuel, qu'on étoit obligé d'y entretenir ſelon la Loi. Voici le ſens des paroles de ce Juif, qui ſe trouvent dans le deuxiéme chapitre du Traité Halacha Temidim & Muſaphim. *Prima ſtrues*, dit-il, *magna erat, in qua juge ſacrificium, cæteraque quæ offerebantur, apponebant. Secunda ad latus ejus minor fuit ; de qua ignem expectabant à terra, ut ſuffimenta in altero altari adolerent, quod prope Sanctum Sanctorum erat poſitum. Tertia illud duntaxat habuit quod ratam faceret legis divinæ præceptionem, quæ de igne extat ejuſmodi : accendes ignem perpetuum.* Zacharie arrangeoit donc des charbons ardens ſur la grille de l'Autel des parfums, ſur leſquels il brûloit des paſtilles, que Joſephe nous dit qui étoient de ſon tems, compoſées de treize ſortes differentes

d'aromates. Il prioit les mains élevées au ciel, pendant que la fumée montoit & remplissoit ce saint lieu. Il étoit debout & non à genoux; la tête couverte & non decouvert; puisque ce n'étoit pas la coutume des Juifs de se decouvrir, principalement dans le Temple.

Il n'y avoit que les Lepreux, à qui il étoit enjoint d'aller nu-tête (*Levit.* 13. 45.) Et quoy que ce fût la coûtume de se decouvrir & de dechirer ses habits, lors qu'on pleuroit les morts, cette coûtume n'alloit que jusqu'aux simples Prêtres, encore falloit-il que ce fût pour leurs Parens les plus proches; mais elle étoit entierement interdite au grand Prêtre, pour quelque personne que ce fut. *Caput suum non discooperiet, vestimenta non scindet* (Levit. 21.) On voit dans le 19e. chapitre du second Livre des Rois, que David pleura son fils la tête nuë: Et en d'autres endroits, que pour marquer la douleur, on se decouvroit, & l'on se mettoit des cendres sur la tête. Mais toutes ces manieres n'étoient point compatibles avec le serieux & la gravité que demandoit le respect qu'on devoit garder dans le Temple.

Le Rabin Moyse Ben-Nachman, sur la Loy *Parascha, Tezane*; & Maimonides dans le Traité *Kele Hammikd*, chapitre 8. appuiez sur leurs Traditions, nous disent que les grands Prêtres officioient avec huit sortes de vêtemens, & les simples Prêtres avec

quatre : or entre ces quatre & ces huit, ſe trouve l'habit de tête ou turban. Cunœus inſtruit dans ces matieres, nous dit qu'il n'étoit point permis aux grands Prêtres ni aux ſimples Prêtres, d'Officier la tête nuë. *Pontificibus enim Sacerdotibuſque, nudo capite, ſacra curare fas non erat* (de Rep. Jud. lib. 2. c. 2.) On lit en effet dans le 8. chapitre du 3. Livre des Antiquitez Juives de Joſephe, que le bonnet des Prêtres étoit ajuſté ſur leur tête avec beaucoup de ſoin, de peur qu'il ne tombât pendant qu'ils ſacrifioient ; ce qui marque qu'ils n'étoient pas nu-tête, pendant leurs fonctions : *Hic adaptatur accuratè, ne inter ſacrificandum delabatur.* Buxtorfe nous rapporte des Juifs modernes d'Allemagne, Leon de Modene des Juifs de Veniſe, & Adiſſon des Juifs de Barbarie, qu'ils ont la tête couverte dans les ſynagogues. De ſorte que nous pouvons tenir pour conſtant que Zacharie avoit la tête couverte lorſque l'Ange lui apparut ; qu'il étoit même debout dans ce moment ; puiſque les Prêtres Juifs ne faiſoient leurs fonctions devant l'Autel des parfums qu'en cette poſture.

Les Hebreux ont adoré en pluſieurs manieres. Abraham ſe proſterna contre terre devant les trois Anges qui s'arrêterent chez lui allant à Sodome : *Et adoravit in terram.* Jacob adora ſon frere Eſaü en ſe proſternant à ſept diverſes repriſes, à me-

ſure qu'il approchoit de luy : *& ipſe progrediens adoravit pronus in terram ſepties, donec appropinquaret frater ejus.* Les Iſraëlites, la nuit qui preceda leur depart de l'Egypte, adorerent le Seigneur, debout en ſe courbant, lors qu'il paſſa devant leurs maiſons. *Incurvatuſque populus adoravit.* Ils adoroient Baal à genoux en baiſant la main : *relinquam mihi in Iſrael,* diſoit Dieu à Elie, *ſeptem millia virorum quorum genua non ſunt incurvata ante Baal; & omne os quod non adoravit eum oſculans manus.* Et Daniel ſe mettoit à genoux trois fois le jour, tourné du côté de Jeruſalem, pour adorer Dieu. *Contra Jeruſalem tribus temporibus in die flectebat genua ſua & odorabat.* Mais toutes ces manieres d'adorer, ne prouvent pas que Zacharie ſe ſoit mis à genoux dans le lieu ſaint : on ne voit nulle part que les Prêtres s'y ſoient mis. On voit bien dans le dernier Livre des Paralipomenes (cap. 29.) qu'Ezechias & ceux de ſa ſuite, ſe mirent à genoux dans le Temple, & que ce Prince ordonna même aux chefs des Levites, d'en faire autant : *Et incurvato genu adoraverunt.* Mais outre que ce fut après que les ſacrifices furent achevez, *cumque finita eſſet oblatio*; c'eſt qu'on n'apperçoit pas que les Prêtres s'y fuſſent mis. Ces ſortes de proſtrations étoient rares. Quand Moyſe entroit dans le Tabernacle pour conſulter Dieu ; chacun ſe tenoit debout à l'entrée de ſa caba-

ne, pour adorer. *Stabantque ipſi & adorabant per fores Tabernaculorum ſuorum.* La poſture des Levites dans le Temple, étoit de ſe tenir debout, pour être toûjours prêts pour leur miniſtere : *Ut ſtent & miniſtrent in Tabernaculo fœderis.* Num. 4. La Tribu de Levi avoit été choiſie entre les autres pour porter l'Arche du Seigneur, & ſe tenir, debout en ſa preſence, pendant ſon miniſtere : *Ut ſtaret coram eo in miniſterio.* Deut. 10. Après tout, la poſture la plus convenable à un ſerviteur, en la preſence de ſon Maître, eſt de ſe tenir debout & d'être attentif à ſes ordres, pour les exécuter. Maimonides remarque qu'il n'étoit pas permis à perſonne qu'au Roy, de s'aſſeoir dans le Temple, encore falloit-il qu'il fût de la famille de David : *Nulli homini fas fuiſſe in toto templi atrio ſedere præter quam Regi, qui ex familia Davidis eſſet.* (Halacha Melachim c. 2.) Il nous dit dans le Livre des vaſes (cap. 10.) que lors qu'on conſultoit l'oracle, le Prêtre étoit debout devant l'Arche : *Stabat Sacerdos, converſa ad Arcam facie.* Mais outre tout cela nous avons même dans l'Evangile, l'exemple d'un Phariſien & d'un Publicain qui prioient debout dans le Temple : *Phariſæus ſtans apud ſe, hæc orabat . . . & Publicanus à longè ſtans non volebat nec oculos ad cœlum levare.* Luc. 18.

De tout cela nous pouvons conclurre, que Zacharie étoit debout lorſque l'Ange lui

apparut : puis que c'étoit en cette posture que les Prêtres faisoient toutes leurs fonctions. Ils offroient les offrandes de bout ; ils jettoient du sang contre le voile du Sanctuaire, ils en rependoient au tour de l'Autel, & ils en mettoient aux coins du haut, en cette posture. Quand ils changeoient les pains, lors qu'ils mouchoient le lumignon des lampes, qu'ils mettoient de l'huile dans les lampes du chandelier, il falloit qu'ils fussent de bout. Enfin quand ils mettoient des charbons ardens sur l'Autel des parfums, & qu'ils brûloient des pastilles dessus, ils ne pouvoient le faire en autre posture : puis que cet Autel avoit trois coudées de hauteur (Ezech.41.22.) c'est-à-dire cinq pieds un pouce & demi à nôtre mesure.

Les Peintres manquent encore, lorsqu'ils nous representent ce Prêtre un Encensoir à la main, semblable aux nôtres. Car bien que, pour porter les charbons allumez qu'il avoit pris sur le grand Autel du milieu de la Cour, pour les mettre sur celui des parfums, il se fût servi d'un Encensoir; puisque Josephe marque qu'il y en avoit cinquante mille dans le Temple destinez à cet usage, *Acerræ aureæ, quibus deferebatur ignis à magno altari in parvum intra Templum situm quinquaginta millia.* Antiq. lib. 8. 2. Il ne faut pas pour cela s'aller imaginer que cet Encensoir fut semblable aux nôtres. L'Encensoir du Temple, étoit

une ſorte de coupe d'or de la maniere de nos anciens Calices, mais plus grande, qui n'avoit ni chaînes, ni couvercle, & qui ſe portoit à la main en la tenant par le pied. Au moins eſt-ce de la ſorte, que nous le voions repreſenté ſur les anciennes Medailles, ou monnoies des Hebreux : dont on peut voir la figure dans Antoine Auguſtin, dans Villalpandus, & dans un grand nombre d'autres Auteurs qui nous ont donné l'image des Sicles.

Toutes ces erreurs ſont en quelque façon excuſables à des Peintres, qui n'ont pas toûjours toutes les occaſions de s'inſtruire par eux-mêmes de la verité de l'Hiſtoire, & qui ne les ont commiſes qu'après des Docteurs très-éclairez. Car qui conſulter ſur ces matieres, ſi non ceux qui en doivent être les mieux inſtruits? Cependant entre un grand nombre des Anciens Peres, qui y ſont tombez avant eux, nous comptons un S. Epiphane, qui dans ſon Traité des 12. pierres du pectoral d'Aaron, s'imagine que le grand Prêtre, vêtu Pontificalement entroit dans le lieu très-Saint trois fois par an, à Pâques, à la Pentecôte, & à la fête des Tabernacles : que Zacharie étoit grand Prêtre & qu'il en faiſoit les fonctions le jour de la Pâque, lorſque l'Ange lui apparut. Nous comptons un Saint Auguſtin qui dans le 49e. de ſes Traitez, ſur Saint Jean, ſoûtient que le grand Prêtre en pareil équipage y entroit tous les jours, pour y offrir

l'encens ; & que Zacharie en faiſoit l'exercice quand l'Ange lui apparut. Nous comptons Theophilacte, qui ſoutient dans ſes Commentaires ſur Saint Luc, la même choſe que Saint Auguſtin. La mépriſe de ces grands hommes, ſe peut neanmoins reconnoître, pour peu de reflexion qu'on faſſe ſur ce que nous avons déjà dit : Puiſqu'il eſt certain, comme nous le liſons dans l'Epitre aux Hebreux, que le grand Prêtre n'entroit qu'une fois l'année dans le lieu très-Saint, *Semel in anno* : qu'il n'y entroit qu'en habit blanc, ou en habit moins précieux que ſon habit ordinaire, comme le remarque Joſephe Prêtre, & preſque contemporain de Zacharie *. Et comme Maimonide en fait foi, appuié des anciennes Traditions Juives : *Veſtes Labam*, dit-il, (cap. 8. in Halacha cele Hammikdaſch) *fuere indumenta quatuor, quibus indutus Pontifex ſacra faciebat, die jejunii. Erant autem ea albi coloris, atque ex lino tantum : nimirum tunica, bracha, cingulum. & infula.* Et enfin puiſqu'il eſt certain, que l'Autel des parfums, n'étoit point dans le lieu très-Saint, mais dans le lieu Saint ou Anti-Chambre, comme on le peut appercevoir, par cet endroit du 30e. chapitre de l'Exode, *poneſque contra velum quod ante Arcam pendet* : Et par cet autre de Philon contemporain de Zacharie : *Ara vero au-*

* *Guerre des Juifs liv.6. ch.6.*

rea intra primum velum, facta in usum sufsituum.

De sorte que pour donner une juste idée de ce fait, il faut considerer qu'il se passa dans un lieu de 40. coudées de long, de 20. de large & de 60. de haut. C'est-à-dire de 68. pieds un tiers de long, de 34. pieds deux pouces de large & de 102. pieds & demi de haut; de nôtre mesure de Paris. Car la coudée Hebraïque, comme nous le prouvons ailleurs, étoit très-approchante de 20. & demi de nos pouces Parisiens. Les deux murailles qui regardoient le Midi & le Septentrion étoient revêtuës de bas-reliefs d'or cizelez, qui representoient des palmes & des Cherubins. Le plat fond & le plancher étoient couverts de lames d'or. Du côté d'Orient étoit la porte dont les battans étoient revêtus de lames d'or cizelées : du côté du couchant étoit un voile ou tapis, d'une étoffe que Josephe appelle Babylonienne, dans le tissu de laquelle toute sorte de choses étoient representées. C'est-à dire que c'étoit apparemment une espéce de brocard, dont la chaîne étoit de bysse & la trame de laine de trois differentes couleurs; d'écarlatte, ou de la couleur de nos roses de Provins; de pourpres, ou couleur de fleurs de mauve ou de sylvie; d'hyacinthe, ou de couleur de fleur de chicorée sauvage, ou bleu mourant.

Quelques Rabins veulent que cette étofe

ait

ait été à deux envers, qu'elle ait representé d'un côté diverses sortes de fleurs & des Lions, & de l'autre des fleurs & des aigles. Mais Josephe qui l'avoit vûë raporte de celui de Moyse, qu'il étoit bigarré de toutes sortes de fleurs & d'ornemens, à l'exception des figures d'Animaux : *Omnis generis floribus quæ terra fert; aliisque ornamentis picturarum, exceptis tantum animantium figuris.* Antiq. 3. 5.

Dans cet apartement, (nous l'avons déjà dit) il y avoit contre la muraille qui regardoit le Septentrion, une table revêtue de lames d'or cizelées, de deux coudées de long, d'une coudée de large, & d'une coudée & demi de hauteur : c'est-à-dire de trois pieds cinq pouces de long, de 20. pouces & demi de large, & de deux pieds & demi, & trois quarts de pouces de haut à nôtre mesure. Une double corniche cizelée de huit doigs de hauteur regnoit au tour du bord, dont la moitié de la hauteur étoit au dessus, & l'autre au dessous. Sur cette table étoient 12. pains sans levain, en deux piles, six à chaque, qui pesoient environ six à sept de nos livres chacun. Quelques Rabins pretendent qu'ils étoient quarrez & couverts de feüilles d'or. Et sur chacune de ces piles de pains, étoit un vase d'or plein d'encens.

Contre la muraille du côté du Midy se voioit un grand chandelier d'or cizelé, d'un rare artifice. La tige qui sortoit d'un

pied artistement fait, se divisoit en sept branches, qui portoient autant de lampes. Trois bruloient pendant le jour, & on allumoit les autres le soir. *Tres lucernæ in sacro candelabro per totam diem Deo lucebant : Reliquæ sub vesperam accendebantur.* Joseph. de bello 3. 9. Celui de Moyse pesoit un *Cintar*, c'est-à-dire un quintal, que Josephe à la maniere des Grecs appelle *talent*. Ce talent Hebreu, selon saint Epiphane, contenoit 125. livres Romaines, ou 1390. onces & demi, poids de marc de Paris, ou 173. marcs six onces & demi. De sorte que si l'on estimoit cet or cinquante livres l'once, ce chandelier auroit valu soixante neuf mille cinquante cinq livres de nôtre monnoie. Le poids & l'usage font connoître qu'il ne pouvoit pas avoir plus de quatre pieds & demi à cinq pieds de hauteur. C'est-à-dire qu'il avoit environ trois coudées de haut au plus. Car s'il en avoit eu davantage, il n'auroit pas été à portée des Prêtres, pour entretenir les lampes qui étoient dessus. Cette table & ce chandelier aiant été apportez en triomphe à Rome, se voient encore representez en bas relief sous la voûte de l'Arc de Tite, où l'on en peut voir la véritable figure.

Au devant du milieu du voile qui étoit du côté d'Occident, se voioit l'Autel des parfums, creux, revêtu de lames d'or cizelées, haut de trois coudées, long &

large de deux coudées. C'est-à-dire qu'il avoit 41. pouces en quarré & cinq pieds un pouce & demi de hauteur à nôtre mesure. (*Ezech.* 41. 22.) Le dessus étoit une grille d'or pour recevoir les charbons, & laisser passer les cendres. Les coins sortoient en dehors en façon de cornes.

Dans ce lieu ainsi disposé étoit le Prêtre Zacharie, nu-pieds : car il n'étoit pas permis à personne d'être autrement dans le Temple, à cause que Dieu avoit ordonné à Moyse d'ôter ses souliers, lorsqu'il lui parla dans le buisson ardent : *Solve calceamentum de pedibus tuis.* Exod. 3. Et l'on trouve une ordonnance dans la Misna, qui défendoit aux Prêtres & aux Seculiers, d'entrer dans le Temple avec de souliers : *Nullus intrabit montem Templi cum calceo.* (in Massechet Berachot cap. 9.) Il étoit vêtu d'un simple caleçon & d'une tunique talaire à manches sans coutures, qui faisoit peu de plis, & les manches venoient jusqu'aux poignets. L'étoffe du dernier de ces vêtemens étoit une sorte de toile de bysse figurée, ou façonnée à la maniere de nos futaines à grain d'orge ; dont les enfoncemens faisoient l'endroit, & les éminences l'envers, qui étoit contre la chair, pour empêcher la sueur.

Voici comme Maïmonide décrit cette sorte de toile. *Tunica tum Sacerdotis magni, tum cæterorum Sacerdotum fundis consuta erat. Habuit enim multas domos in sua tex-*

tura, quemadmodum ſtomachus quem reticulum dicunt prout Textores facere ſolent veſtes duras. (Halach Kele Hammikdash cap. 8. ſect. 16.) Cette tunique étoit liée un peu au deſſous des aiſſelles, avec une ceinture qui faiſoit pluſieurs tours, & les deux bouts en pendoient par devant juſques à terre. Joſephe dit qu'elle étoit creuſe & que le tiſſu reſſembloit à la peau d'un ſerpent : *Intus inanem, textum, ut ſerpentis exuviæ videretur.* Il ajoûte que le tiſſu étoit un mélange de byſſe & de laine de couleur d'écarlate, de pourpre & d'hyacinthe, qui repreſentoit des fleurs. Les Rabins la font large de trois doits & longue de 32. aunes. Mais leur aune eſt l'aune d'Arabie & d'Egypte qui n'a gueres que 20. de nos pouces de long. Voici ce qu'en dit Maimonide dans l'endroit que nous en venons de citer. *Balteus latus erat très digitos & longus triginta duas ulnas.*

Enfin il avoit la tête couverte d'un bonnet de toile de byſſe, de la figure des bonnets que nous appellons Turbans, dont uſent preſentement les Turcs. C'étoit, à ce que nous dit Joſephe, une bande de toile dont on faiſoit pluſieurs tours, que l'on couſoit les uns avec les autres, & que l'on recouvroit de la même toile que l'on replioit deſſus, depuis le front juſqu'au ſommet de la tête, pour en cacher les coutures. *Eſt autem tali paratu ut videatur vitta linea ſæpe in orbem replicata & conſuta;*

quam supernè alia tela integit usque ad frontem descendens, & per superficiem verticis, suturarum deformitatem occultans. Antiq. 3. 8. Maimonide, dans le Traité que nous en venons de citer, ajoûte que cette bande de toile étoit de 16. aunes de long, sans nous en marquer la largeur. *Tiara sive Pontificis, sive cæterorum Sacerdotum longa erat sexdecim ulnas.*

Zacharie donc en cet équipage, étoit debout devant l'Autel des parfums, tourné du côté d'Occident, tenant d'une main l'Encensoir dont il venoit de rependre les charbons sur la grille de cet Autel, & de l'autre il mettoit des pastilles dessus dont il s'élevoit une grosse fumée. A la droite de l'Autel, un Ange debout lui annonçoit, que sa femme Elizabeth auroit un fils : & lui tournant la tête vers l'Ange, marquoit sa surprise & sa frayeur, en le regardant fixement. Voilà la peinture la plus vrai-semblable que nous puissions donner de ce fait historique, où l'on reconnoîtra combien on a fait de fautes en nous le representant.

ARTICLE XLVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

MOnſieur Ray a publié le troiſiéme & dernier tome de ſon hiſtoire des plantes. Il y a joint l'hiſtoire des plantes des Philippines, écrite ſur les lieux par le P. George Joſeph Camell Jeſuite, né en Moravie.

Mr. Derham membre de la Societé Royale a inventé une machine pour voir le Soleil, la Lune, ou les Etoilles paſſer par le meridien de quelque lieu que ce ſoit; Elle pourra ſervir à trouver les longitudes des lieux, à monter avec la derniere exactitude les montres, à corriger les cadrans.

Mr. Oliver autre membre de la ſocieté Royale a fait imprimer un eſſay pratique ſur les fievres continuës, *a pratical eſſay en fevers.* Il prefere pour les guérir les remedes raffraichiſſans, aux remedes chauds.

D'ALLEMAGNE.

Mr. Buddæus, connu déja par d'autres Ouvrages, vient de faire paroître un recüeil de douze Diſſertations. La 2. parle des Croiſades, la 4. de la devotion philo-

ſophique, la 8. des Teſtamens des Princes. Il a nommé ce recüeil *Selecta juris naturæ & gentium.* Il eſt imprimé à Hall en Saxe. C'eſt un in 8°. de 904. pages.

DE FRANECKER.

Tous les Sçavans connoiſſent les fameuſes Inſcriptions copiées à Palmyre, à preſent Tadmor, par des voyageurs Anglois. La curioſité d'en connoître les caracteres a coûté déja quelques peines aux Auteurs & aux Libraires. Le Docte Rhenferdius a crû devoir tenter cette avanture perilleuſe dans un Ouvrage intitulé *Jacobi Rhenferdii periculum palmyrenum, ſive litteraturæ veteris Palmyrenæ indagandæ ratio & ſpecimen. Franeckeræ* 1704. *in* 4°. *pages* 56. La ceinture Egyptienne dont Mr. Rigord a donné dans nos Memoires une explication fort eſtimée, & le ſecond tome des voyages de Mr. Lucas, offrent à ce ſçavant Friſon une ample matiere à exercer ſes conjectures ſur d'autres caracteres inconnus.

L'Academie de Franecker a perdu un Sçavant de grande eſperance en la perſonne de Mr. Gutberleth ſon Bibliothecaire. Dans un âge peu avancé, il s'étoit fait connoître par deux Diſſertations. C'eſt la 3. & la 4. du recüeil de ſes Opuſcules qu'on vient de publier. Les deux premieres n'avoient point paru. Ce recüeil intitulé, *Tobiæ Gutberlethi opuſcula* contient I. *De Saliis Martis Sacerdotibus apud Romanos liber*

singularis. II. *Dissertatio Philologica de mysteriis Cabirorum.* III. *Animadversiones in antiquam inscriptionem Græcam Smyrnæ repertam.* IV. *Conjectanea in monumentum Heriæ Thisbes Monodiariæ & Titi Claudii Glaphyri Choraule. Franeckeræ excudit Franciscus Halma in* 8°. 1704.

D'AMSTERDAM.

Mr. Cuperus (Gisbert) fera bientôt paroître un Ouvrage sur les Elephans, ou plûtôt sur les Medailles, & autres monumens antiques, où l'on voit des Elephans, ou qui en parlent.

Le cinquiéme tome de *la Bibliotheque choisie* de Mr. le Clerc, paroît : il a dessein d'en donner trois Volumes chaque année.

Mr. Basnage fait imprimer *une suite de l'histoire des Juifs* qui commence où Josephe finit. Ce sera un in 12. en plusieurs Volumes.

L'Auteur *de l'Atlas Historique* est un nommé Chastelain qui s'est associé d'un Libraire, & qui veut être Auteur à quelque prix que ce soit.

DE LEYDE.

Le grand Theatre historique en 9. volumes in folio, est assez dur à la vente. L'Auteur est un Notaire de la Haye : le Libraire Vander ne laisse pas d'imprimer du même Auteur, *les delices de l'Italie* en plusieurs volumes in 12.

DE RENNES.

Il s'eſt répandu icy depuis peu une *Traduction d'une Lettre d'Hypocrate à Damagete, imprimée à Cologne chez Jacques le ſage au Politique* 1700. *où il eſt traité de la Divinité.* En confrontant la traduction avec l'original, on a été ſurpris de ne trouver aucun rapport entre l'un & l'autre, non pas même au regard de la matiere principale.

On ſoupçonnoit d'abord que le Traducteur pourroit avoir decouvert quelque nouveau manuſcrit : mais ſi cela étoit, il faudroit que la Lettre à Damagete, qu'on voit dans le Reciieil des Ouvrages d'Hypocrate, fut ſuppoſée : & alors le Traducteur auroit dû en avertir le Public, & lui apprendre les raiſons qu'on a de rejetter cette Lettre. D'ailleurs on ne peut pas dire que ce ſoit ici une ſeconde lettre à Damagete; car Hipocrate ne ſe ſeroit pas aviſé d'écrire deux fois un même recit à une même perſonne. La Lettre veritable eſt celle dont on donne la traduction, contenant également le recit de ce qui ſe paſſa à la premiere entrevûe de Democrite, & d'Hypocrate qui étoit venu à Abdere pour guerir la folie pretenduë de ce Philoſophe.

Une perſonne digne de foy nous aſſûre que cet Ouvrage plein d'une impieté groſſiere a été fabriqué auprès de Roüen.

DE LA VILLE D'EU.

Tandis que les Sçavans de tous les pays

s'empressent à loüer Monseigneur le Duc du Maine, les Jesuites de la ville d'Eu qu'il honore d'une protection particuliere ne devoient pas se taire. Le P. d'Orival Rhetoricien du College a choisi pour sujet de sa harangue l'Eloge de ce Prince representé sous l'idée du Mecenas de nôtre siecle. Il a tiré sa division d'Horace *Mæcenas edite Regibus, o & præsidium & dulce decus meum.* La premiere partie de l'éloge montroit combien l'amour du Prince pour les Lettres leur fait d'honneur. La seconde montroit combien la protection qu'il accorde aux Sçavans leur est utile.

Il est glorieux aux gens de Lettres, dit l'Orateur, dans sa premiere partie, d'être favorisez par un Prince; mais combien cette gloire augmente-t'elle quand le Prince qui les protege est sçavant lui-même & vertueux. Le Mécenas du siecle d'Auguste étoit un particulier, d'un goût delicat, il est vrai, mais d'un esprit & d'une science fort bornée; Nôtre Mécenas est fils de LOUIS LE GRAND, d'un goût delicat & universel, d'une Science vaste & qui embrasse tout ce qu'un Prince doit connoître. Au reste nous ne sommes plus dans les tems où un Prince passoit pour Sçavant quand il n'étoit pas ignorant. Depuis que les Condés ont fait respecter la science à la Cour, & l'ont renduë hereditaire dans leur Auguste Famille; rien ne doit échaper aux connoissances d'un Prince sçavant. Rien

n'échape aux lumieres de Monſeigneur le Duc du Maine. Dès ſa plus tendre enfance il s'eſt diſtingué parmi les Ecrivains, par des eſſais qu'on a regardé comme des Chef-d'œuvres. Les belles Lettres, l'Art militaire, l'Hiſtoire, les Medailles, la Philoſophie, la ſcience de la Religion fournirent des preuves au Pere d'Orival. Il ne pût parler de la Poëſie ſans parler de Madame la Ducheſſe du Maine. L'endroit étoit toûché finement, & plût beaucoup. Il eſt des Princes, ajoûta l'Orateur, à qui pour confidens il faut des *Petrones* qui rafinent dans la debauche; des *Theophiles* qui raſſûrent par des impietez ingenieuſes un cœur qui ſe livre au crime en tremblant. Le Duc du Maine eſt d'un caractere entierement opposé, ſon amour pour la Religion eſt le principe de celui qu'il a pour les Lettres, & ſa faveur eſt autant une preuve de probité, qu'une preuve d'érudition. Le choix des Officiers de ſa Maiſon venoit naturellement pour établir la propoſition de l'Orateur; & les belles qualitez de Mr. de Malezieu Chancellier de Dombes lui fourniſſoient une matiere qui n'avoit pas beſoin d'ornemens pour être relevée.

Dans la ſeconde partie l'Orateur montra que les Sçavans ont beaucoup à craindre de l'injure des tems & de l'envie. Le jugement du Prince, ſon credit mettent les Sçavans à couvert de l'envie. L'Imprimerie de Trevoux, les Memoires recüeillis par l'ordre

du Souverain de Dombes, mettent les Sçavans à couvert de l'oubli. Il finit par un Eloge de feu Mademoiselle, & fit valoir le service qu'elle avoit rendu au Païs en lui donnant un Comte tel que Monseigneur le Duc du Maine.

DE PARIS.

Je vous envoie le Catalogue des Ouvrages de Papire Masson, dressé par Jean Baptiste Masson son frere, & tiré du Cabinet de Mr. Billet de Faniere.

De summis Pontificibus à Divo Petro usque ad Sixtum V. imprimé.

De summis Pontificibus libri VI. nondum excusi, rerum omissarum & reconditarum. Ce manuscrit est entre les mains de Mr. de Faniere, il est d'une juste grosseur.

Notitia Episcopatuum Galliæ qua Francia, est imprimé plusieurs fois 1586. 1605. 1610.

Legatio Cardinalis Cajetani Lutetiam.

Sermo ad eundem Cardinalem in Galliam, Legatum.

Sermo ad Paulum V. & Donatum Ducem Reipublicæ Venetorum.

Collatio Carthaginensis inter Episcopos Catholicos & Donatistas in Africa.

Epistolæ Lupi Ferrariensis Abbatis apud Ferrariam, Monasterium Senonum.

Agobardi Opera.

Dugallus adversus Claudium Taurinensem.

Epistolæ Gerberti & Stephani Tornacensis.

Annales Franciæ ad Henricum tertium.

Matrimonium Caroli noni.

Elogium Caroli noni.

Acta Polonicæ Legationis ad Henricum tertium.

Sermo Galliæ Regem salutantis è Polonia redeuntem.

Ad Rupellam de deditione regi facienda.

Natalis infantis Delphini.

Historia Romana ex Sexdecim Poëtis ad Delphinum infantem.

Relatio cæremoniarum sacri baptismatis Ludovici XIII. quibus additur inauguratio à Joan. Baptista Massono fratre conscripta.

Natalis infantis Aureliæ Ducis.

Vita Joannis Engolismi Comitis.

Historia Calamitatum Galliæ à Constantino Cæsare usque ad Merovæum Pharamundi Successorem.

Annales secundi. C'étoit de secondes Annales de France, *ou* Remarques sur son Livre des Annales de France.

Descriptio Sabaudiæ.

Historia Hispaniæ dont parlent la Croix du Maine dans sa Bibliotheque & Possevin dans son Apparat Sacré. Elle étoit en François pour dedier à la Reine : mais il ne reste plus que la Latine qui est entre les mains de Mr. de Faniere. Elle est très-curieuse.

Acta Electionis Henrici Andium Ducis in Poloniæ Regem.

Obsidio Lutetiæ Parisiorum.

Oratio ad Henricum IV.

Consecratio Antonii à Rupefulcaudio Engolimensis Episcopi; imprimé deux fois.

Urbis Turonum descriptio.

Arverni municipii descriptio.

De statu Academiæ Andegavensis Papirio Massonio Rectore.

Judicium Papirii Massoni de Franco-Gallia Hotomanni hæretici.

Responsio ad maledicta Hotomanni sub nomine Marharelli.

De honesta corporis exercitatione.

Carmen Pentateuchum quo ostendit se, cum studeat, quietum esse ; desertis studiis inquietum ; simul &

Oratio de superbiæ vitio.

Christianarum exercitationum libellus adversus hæreses. Ce livre est entre les mains de Mr. de Faniere : il est assez bien écrit.

Philocalia, sive de pulcra, rectaque juris civilis ratione, ex Pandectis libellus.

Marci Tullii Ciceronis elogia.

Historiæ externæ ex Cicerone.

Epistolæ plures quæ præficiuntur MSS. in lucem ab eo editis & præfationes.

Elogia civium Romanorum ex Cicerone, Papirii Massoni labore & industria.

Justinianei Cæsares, quorum nomina & constitutiones Justinianus in codicem retulit, libellus juventuti juris studiosæ utilissimus.

Juris consulti.

Vita Lucii Titii apud Jurisconsultos celeberrimi, ex Pandectis.

Vita Roberti Siciliæ Regis ex Petrarcha & Bocatio.

Vita magnanimi, constantis & liberalis viri Stephani columnæ & librorum ejus ex Petrarcha.

Vitæ trium Hetruriæ procerum, Dantis Aligherii, Francisci Petrarchæ, & Joan. Bocatii.

Elogia illustrium Virorum & Fæminarum. Il n'y a eu d'imprimé par Balesdens que *Elogia virorum illustrium* & non pas encore tout: car il y en avoit au nombre de cinquante,

De Fluminibus Galliæ mis au jour par son frere en 1618.

Epistola in librum Quinti Curtii.

Gratulatio ad Petrum Gondium Parisiensem Episcopum, 7. versibus numero 58.

Oratio habita Andegavi in Auditorio Juris Novemb. 1572.

Inauguratio Caroli Bonii Episcopi Engolismensis.

Epistolæ Fulberti Carnotensis Episcopi.

Historia Canonizationis Sancti Martini, Turonensis.

Vitæ Serenissimorum Sabaudiæ Ducum, mis au jour par son frere.

Responsio adversus Martinum Delrium Jesuitam.

Scripta quædam de Venetia & Ferraria, sed imperfecta.

Vita Joannis Valesii Engolismæ Comitis, ad Henricum III.

Primum, secundum, & tertium civile bellum in Galliis.

Epistola ad Stanislaum Hosium de itinere Henrici Andegavorum Ducis in Poloniam.

Epistolæ ad Philippum Chivernium illustrissimi Principis Henrici Ducis Cancellariū.

Ad illustrissimum Cardinalem Ascanium Columnam Prenestinum Episcopum Epistola.

Ad Paschalem Venetorum Ducem Epistola.

Libellus ad Scævolam & Aloysium Sammarthanos.

Epistola ad Stanislaum Hosium super quædam facta historica.

Elogia externarum gentium ex Cicerone.

Oratio habita in Senatu Parisiensi.

Echo Dea, cui Astræa nomen.

Epistolæ plures ad Gregorium XIII. ex persona Canonicorum Sancti Martini Turonensis.

Epistola ad Stanislaum Hosium, una cum actis legationis de Regno ad Henricum Poloniæ Regem.

Memorabilia quædam Petrarchæ.

Verba ad uxorem: ubi de obsidione Parisiorum.

Elogia.

Venetiani Principes.

De Scriptoribus Sphæræ.

Philiberti Amanei vita.

Fasciculus Epistolarum ad summum Pontificem & ad plurimos Cardinales & Episcopos.

Oratio habita in Collegio Plessiano.

Consolatio ad Philippum Chivernium Franciæ Cancellarium super obitu Annæ Thuanæ uxoris.

Tumulus Margaritæ Valesiæ Taurinensium Dominæ, mis au jour par son frere en 1619. in 8.

Christophori & Augusti Thuanorum elogium.

Petri Pithœi Jurisconsulti elogium.

Vita Jacobi Cujacii, Caroli Molinæi & Renati Chopini descripta.

Vita Claudii & Francisci primorum Guisiæ Ducum, cum elogiis Caroli Cardinalis Lotharingi & Philippi Emanuelis Mercorii Ducis. Lugd. 1614. imprimé par son frere.

De Fluviorum & montium nominibus, & de his quæ in illis reperiuntur ex Mss. Græcè & Latinè, unà cum Pselli de Lapidum virtutibus, edidit Philippus Jacobus Mausacus. Lugd. 1618. *in* 8. *ut ait Wilten in memoria Philosophorum.* Il semble cependant se tromper, & avoir confondu son traité *de fluminibus Galliæ* avec celui-là. Car Papyre Masson n'entendoit pas trop bien le Grec, comme on le dit dans la Dissertation à la tête de ses œuvres non imprimées.

Entier discours des choses qui se sont passées aux noces du Roi Charles IX. & d'Elisabeth d'Autriche, imprimée à Lion en 1571.

Memoire pour l'histoire des Cardinaux

François, dans le Cabinet de Mr. de Faniere.

Chronologie des Cardinaux François; dans le même Cabinet.

Armoiries des Cardinaux, dans le même Cabinet.

La vie des Evêques de Poitiers, fragmens assez longs, dans le même Cabinet.

Fragmenta decretorum & Bullarum plurium dans le même Cabinet.

Plusieurs Lettres de Papes, de Cardinaux & de Sçavans Evêques, & de plusieurs hommes de Lettres addressées à Papire Masson, sont encore entre les mains de Mr. de Faniere.

Il faut remarquer que parmi les éloges que Valesdens a fait imprimer sans discernement, il y en a plusieurs qui ne sont point de Papire Masson; d'autres qui avoient déja été imprimez, comme le fera voir Mr. Billet de Faniere dans la Dissertation qu'il doit mettre à la tête des Oeuvres de Papyre Masson non imprimées.

Le *novus Candidatus Philosophiæ* imprimé chez la Veuve Thibout n'est point de Mr. Duhan comme on veut le faire croire pour donner cours au Livre par le nom d'un Professeur si estimé. Il est vrai qu'on a pris de son *Philosophus in utramque partem*, le dessein du *Candidatus* & ce qu'il y a de bon. Pour le déguiser un peu on y a ajoûté beaucoup de choses inutiles, on en a retranché de necessaires.

On a crû que les enfans, pour qui ces Livres sont faits, s'y méprendroient aisément, & qu'à l'aide de cet artifice le Libraire feroit ses affaires. Mr. Duhan ne reconnoît pour son Ouvrage que le *Philosophus in utramque partem*, imprimé chez *Vandive.*

Les Auteurs des Memoires de Trevoux prient Monsieur de Beauval, de ne les point confondre avec les Auteurs du Dictionnaire imprimé à Trevoux. Aucun de ceux qui travaillent aux Memoires n'a eu la moindre part au Dictionnaire, & les Auteurs des Memoires rendent justice au merite singulier & aux manieres honnêtes de l'Auteur de l'Histoire des Ouvrages des Savans. La lecture du Journal de Paris lui donnera sur les Auteurs du Dictionnaire, des lumieres necessaires & fort contraires à certains bruits qui ont couru mal à propos.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Mars 1705.

ART. XXXIV. A Schort and easie Method &c. C'est-à-dire, *Methode courte & facile dans laquelle on demontre la verité de la Religion Chrétienne, &c.* Pag. 371

ART. XXXV. *La Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, Duchesse de Bretagne Fondatrice des Carmelites, par Mr. l'Abbé Barrin.* p. 388

ART. XXXVI. *Traduction nouvelle des Odes d'Horace & de ses autres œuvres, par le Reverend Pere Tarteron de la Compagnie de Jesus.* p. 398

ART. XXXVII. *Suite de l'Extrait du Livre de Mr. Orsi, sur la maniere de bien penser.* p. 402

ART. XXXVIII. Homilia SS. D. N. Clementis Papæ XI. habita in Nativitate Domini 1704. p. 436

ART. XXXIX. *Homelie de Nôtre S. Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de la Nativité de Nôtre Seigneur Jesus-Christ* 1704. p. 441

ART. XL. Ode ad Christum victorem. *Ode de Monseigneur Huet ancien Evêque d'Avranches sur la Resurrection de Nôtre*

Seigneur. pag. 447

ART. XLI. *Abregé de l'Histoire d'Espagne par demandes & par réponses.* p.449

ART. XLII. *Dissertation sur la nourriture des os &c.* p.468

ART. XLIII. *La Rhetorique de College trahie par son Apologiste dans son Traité de la veritable Eloquence contre celuy de la connoissance de soy-même.* p.473

ART. XLIV. *Manifeste de l'Electeur de Baviere.* p.491

ART. XLV. *Eclaircissement sur la Prophetie de Jacob, par le Pere Tournemine Jesuite.* p.492

ART. XLVI. *Observation d'Anatomie.* pag. 512.

ART. XLVII. *Suite des Remarques de Mr. le Pelletier sur les Erreurs des Peintres.* pag. 516.

ART. XLVIII. *Nouvelles Litteraires.* pag. 542.

De Londres. ibid.

D'Allemagne. ibid.

De Franecker. p.543

D'Amsterdam. p.544

De Leyde. ibid.

De Rennes. p.545

De la Ville d'Eu. ibid.

De Paris. p.548

Fin de la Table.

AVIS

ON prie ceux qui voudront envoyer quelques Pieces pour mettre dans les Memoires des Arts & des Sciences, de vouloir bien les affranchir.

LIVRES IMPRIMEZ A TREVOUX.

DIctionnaire Universel de Furetiere, in fol. 3. vol.

Histoire de l'Isle de Ceylan, *avec figures*, in 12.

Nouveau Testament avec des Nottes Critiques & Litterales, 8°. 4. vol.

Les Caracteres d'Epictete par Monsieur l'Abbé de Bellegarde, in 12.

Lettres Philosophiques sur Divers Sujets importans, in 12.

Calendrier Ecclesiastique & Astronomique, pour l'Année 1705. in 8°.

Dix Preuves de la Verité de la Religion Chrétienne traduit de Edmond Campian, in 12.

Scriptura Sacra in locos communes Morum & Exemplorum Novo Ordine Distributa. Auctore Antonio de Balinghem, in fol.

Memoires des Arts & des Sciences commencez en Janvier 1701. jusqu'à present, 46. vol. in 12.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0573